This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

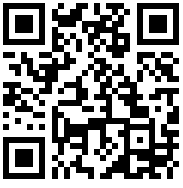

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WISCONSIN ACADEMY

OF

SCIENCES, ARTS, AND LETTERS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

5335—

Mémoires et Publications.

TOME SEPTIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉE 1846 — 1847.

MONS.
Emm. Hoyois, Imprimeur-Libraire-Editeur,
Imprimeur de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut,
et de la Société des Bibliophiles belges.

M. DCCC. XLVII.

Digitized by Google

Digitized by Google

947232

AS
242
.H3
7

Société
des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Année académique 1846 — 1847.

QUATORZIÈME ANNIVERSAIRE.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 AVRIL 1847.

Présents: M.rs C. Wins, *Président;* Gonot, *Vice-Président;* Baron de Reiffenberg, *Vice-Président honoraire à vie;* Ad. Mathieu, *Secrétaire perpétuel;* Ermel, *Bibliothécaire-Archiviste;* Bouilliot, Delbar, Demoriamé, Fumière, Goffint-Delrue, Guibal, Halbrecq, Hoyois, Lacroix, Lambert, Le Hardy de Beaulieu, Leroy, Letellier, Montégnies, Nève, L. Petit, Plétain, Rousselle, Stiévenart, D. Toillier, Van Isendyck et V. Wins, *Membres effectifs;* Delecourt, Fraikin, Lacomblé, L. Mathieu, *Membres correspondants*, et Wauquier, *Secrétaire.*

A trois heures, M.rs les Fonctionnaires de la Société prennent place au bureau.

La Société Roland De Lattre, qui veut bien concourir à augmenter l'attrait de cette séance, débute par l'exécution d'un chœur qui est vivement applaudi.

Digitized by Google

Le Président, ayant déclaré la séance ouverte, prononce un discours sur le Beau dans les arts.

Le Secrétaire annuel lit son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année académique qui vient de s'écouler.

M.r le Bibliothécaire-Archiviste donne lecture des procès-verbaux des séances dans lesquelles M.r Liedts a été nommé *Président honoraire à vie*, et M.rs de Reiffenberg, Fétis, Quetélet, *Vice-Présidents honoraires à vie*.

Après cette communication, M.r Frédéric baron de Reiffenberg se lève, et, d'une voix émue, adresse ses remercîments à la compagnie dans une pièce de vers dont la lecture est accueillie par d'unanimes applaudissements.

Il est décidé que cette pièce sera insérée dans le Recueil des Mémoires et Publications de la Société.

M.r Adolphe Mathieu succède à M.r de Reiffenberg; il lit, sur la bataille de Presles, un morceau de poésie formant un nouveau chant de son poème sur les gloires nationales.

L'auditoire manifeste à l'auteur, par ses applaudissements, la profonde émotion que cette lecture lui a fait éprouver.

M.r le Secrétaire perpétuel fait son rapport sur le résultat du concours pour l'année académique 1846—1847;

Digitized by Google

il en résulte qu'un mémoire en réponse à la question posée sur l'état de la littérature française en Belgique depuis 1780 jusqu'à nos jours, a seul paru digne d'être couronné. L'auteur, M.r Adolphe Lacomblé, qui, déjà l'année dernière, a obtenu un prix pour son mémoire sur l'état de la peinture en Belgique, reçoit immédiatement, des mains du Président, la médaille qu'il a méritée.

L'assemblée témoigne à l'auteur, par ses acclamations, tout l'intérêt qu'elle prend à ce double succès.

La Société Roland De Lattre, qui, pendant le cours de la cérémonie, a chanté avec une rare précision divers morceaux d'ensemble, termine la solennité par le *Chant de victoire* qui a valu à son directeur, M.r Denefve, une médaille d'or, lors du concours, ouvert à Bruges, pour l'inauguration de la statue de Simon Stevin.

Le Président remercie la Société Roland De Lattre de l'empressement qu'elle a montré, dans toutes les circonstances, à se joindre à la Société des Sciences, des Arts et de Lettres, pour augmenter l'éclat de ses cérémonies, et remet à son Président, comme gage de gratitude et témoignage d'estime, un exemplaire en or de la médaille commémorative de la fondation de la Société.

Un semblable exemplaire de cette médaille est offert par la Société et remis, par M.r le Secrétaire perpétuel, à

Digitized by Google

M.r le Gouverneur du Hainaut, qui a bien voulu assister à la séance.

Le Président annonce que le Salon d'exposition des objets d'art envoyés par les membres de la Société est ouvert, et il invite l'Assemblée à s'y transporter.

La séance est levée.

Le Président,
C. Wins.

Le Secrétaire,
Wauquier.

Digitized by Google

CATALOGUE

DES

OEUVRES EXPOSÉES

par des Membres effectifs et correspondants,

classe de Peinture et de Sculpture.

MESSIEURS :

BOSSUET (FRANÇOIS),

Professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles.

N.° 1. — Vue d'Andernach (Rhin).

N.° 2. — Id. des environs de Bruges.

DE CUYPER,

Statuaire, à Anvers.

N.° 3. — Sainte Famille, groupe en marbre.

DUCORRON (J.),

Directeur de l'Académie des Beaux-Arts d'Ath.

N.° 4. — Paysage boisé.

FRAIKIN (C.-A.),

Statuaire, à Bruxelles.

N.° 5. — L'Amour captif.

Digitized by Google

FOURMOIS,

à Bruxelles.

N.° 6. — Paysage, moulin à eau.

LACOMBLÉ (ADOLPHE),

Paysagiste, à Bruxelles.

N.° 7. — Paysage.
N.° 8. — Id.
N.° 9. — Id.

LE HON (H.),

Capitaine, Professeur à l'École Militaire.

N.° 10. — Plage d'Ostende.
N.° 11. — Mer houleuse, côte de Normandie.

MATHIEU (L.),

Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Louvain.

N.° 12. — Une liseuse (étude).

NAVEZ (FRANÇOIS),

Directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, membre de l'Académie royale des Sciences et des Lettres de la même ville.

N.° 13. — Jeune femme jouant de l'orgue.
N.° 14. — Vieillard aveugle pinçant de la guitare en présence de quelques campagnards (près de Rome).

ROBBE (LOUIS),

à Bruxelles.

N.° 15. — Animaux au pâturage.

SCHUBERT (JOSEPH),

N.° 16. — Portrait (lithographie).

SIMONIS (EUGÈNE),

Statuaire à Bruxelles.

N.° 17. — Le bambin malheureux, statue en marbre.

Digitized by Google

VAN YSENDYCK,

Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Mons.

N.° 18. — Portrait.

WAUQUIER (ÉTIENNE),

Secrétaire de la Société.

N.° 19. — Un Templier (1312).

N.° 20. — Chloris.

Artistes étrangers à la Société.

HALLEZ, père, (GERMAIN),

Ancien Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Mons.

N.° 21. — Portrait du général Beaulieu.

N.° 22. — La jeune mère attentive.

N.° 23. — La fête du grand papa.

N.° 24. — La charité romaine (dessin).

N.° 25. — La charité romaine (dessin).

N.° 26. — Le bain (dessin).

HALLEZ, fils, (JULES),

Directeur de l'Académie de Charleroi.

N.° 27. — Tête de Christ.

Il y a en outre quelques tableaux de M.rs GURNET, PAPELEU, VOODECKER et de M.me FANNY GEEFS.

L'exposition a lieu dans le local de l'ancienne chapelle du couvent des Filles de Sainte-Marie, au Parc.

Le prix d'entrée est de 50 CENTIMES par personne.

La recette est destinée à encourager les jeunes artistes du Hainaut.

Le Salon restera ouvert jusqu'au 8 juin, de dix heures du matin à cinq heures de l'après-midi.

Digitized by Google

A M.rs les Membres de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, qui m'ont fait l'honneur de me nommer l'un de leurs Vice-Présidents à vie.

A peine édifié, la tempête et l'orage
Jetèrent mon esquif loin de votre rivage.
Revenu dans les eaux qui l'avaient vu flotter,
Jamais au port natal il ne put s'abriter;
Mais une voix amie aujourd'hui me rappelle,
Et vers vous il accourt radieux et fidèle.
Oh! combien je suis fier de votre souvenir!
Comme au milieu de vous je me sens rajeunir!
Un instant m'a payé de mes longues fatigues.
Au travail tout entier, sans vanité, sans brigues,
Je ne sais point flatter la puissance ni l'or,
Car il est à mes yeux un plus rare trésor :
Le talent noble et pur. Inhabile moi-même,
J'estime le talent, c'est le talent que j'aime.
Des biens que je n'ai pas je connais la valeur;
Roseau, du chêne altier j'admire la hauteur,
Et si des courtisans la bassesse m'irrite,
Je suis avec orgueil courtisan du mérite.
A son culte sacré prompt à me dévouer,
Dans ces lieux, s'il fallait, que j'aurais à louer!

Digitized by Google

L'un, poétique enfant d'un siècle prosaïque,
Tresse pour l'avenir sa couronne lyrique ;
D'autres de la science ont sondé les secrets,
Soulevé du passé les voiles indiscrets,
A Rubens quelquefois dérobé sa palette,
Joûté contre Du Brucque et vaincu cet athlète,
Réveillé de Lassus le luth harmonieux,
Ou, dans nos parlements, esprits plus sérieux,
De l'art de gouverner encore dans l'enfance
Aux partis rappelé la véritable essence.
A côté de ces noms pour inscrire le mien,
Obscurément acquis, mes titres ne sont rien ;
Mais du moins j'ai du cœur, un peu de fantaisie ;
Je crois à la vertu comme à la poésie.
Vos trìomphes brillants tout haut je les dirai ;
Spectateur ignoré, je vous applaudirai ;
Heureux si, quelque jour, au bout de ma carrière,
Je puis, de mon pays relevant la bannière,
Champion courageux, mais sans témérité,
Consacrer ma vieillesse à votre liberté !

ERÉDERIC baron DE REIFFENBERG.

Digitized by Google

COUPLETS IMPROVISÉS

au Banquet de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut,

le 5 avril 1847.

Vis unita fortior.

Air de la République.

On déniait, frères, à la Belgique
Le don des arts, des lettres, des beaux vers!
Des arts déjà l'auréole magique
Répond pour nous aux yeux de l'univers.
L'avenir s'ouvre à bien d'autres conquêtes,
Car du progrès les champs sont infinis!
Littérateurs, artistes et poètes,
Pour être forts soyons unis.

Au loin, voyez! notre littérature
Étend son ombre et jette ses rameaux,
La poésie et sa sœur la peinture
Prêtent leur sève à ses lauriers jumeaux.
Oui, l'avenir couronnera nos têtes,
Nos mauvais jours bientôt seront finis.
Littérateurs, artistes et poètes,
Pour être forts soyons unis.

Digitized by Google

Au monument qui par nos soins s'élève
Chacun de nous apporte son tribut;
Il se dessine, il grandit, il s'achève....
Un pas encore et nous touchons au but.
La gloire aussi nous convie à ses fêtes
Dont trop longtemps on nous a crus bannis!
Littérateurs, artistes et poètes,
Pour être forts soyons unis.

Vous, dont les noms sur le fronton du temple
Brillent inscrits parmi les vétérans,
Qu'avec transport ici notre œil contemple,
Nobles amis, prenant place en nos rangs,
Heureux de voir, du sommet où vous êtes,
Par nos travaux vos succès rajeunis,
Littérateurs, artistes et poètes,
Pour être forts soyons unis.

Hardis marins, sans compas ni boussole
Contre l'écueil vous avez su lutter,
Vous dont la voix encourage ou console
Ceux qui s'en vont après vous l'affronter.
Suivez du cœur à l'abri des tempêtes
Leur nef voguant sur les flots aplanis!
Littérateurs, artistes et poètes,
Pour être forts soyons unis.

En grands talents la Belgique est féconde!
Jordaëns, Rubens, exhumés du tombeau,
Ont reparu sur la scène du monde
Quand s'est des arts rallumé le flambeau.
Vienne un Homère et ses palmes sont prêtes,
Et ses accents d'avance sont bénis!
Littérateurs, artistes et poètes,
Pour être forts soyons unis.

Digitized by Google

Oui, soyons fiers de saluer ensemble
L'astre nouveau qui monte à l'horizon ;
Que ce beau jour, qui de loin nous rassemble,
Pour l'avenir nous serve de leçon,
Et, satisfaits des parts qui nous sont faites,
Contre l'envie à jamais prémunis,
Littérateurs, artistes et poètes,
Pour être forts restons unis!

ADOLPHE MATHIEU.

Digitized by Google

Rapport sur les Travaux de la Société, pendant l'année académique 1846-1847.

MESSIEURS ET TRÈS-HONORABLES COLLÈGUES,

Il y a aujourd'hui un an qu'à pareille solennité, saisissant l'occasion que m'offraient les fonctions dont vous avez bien voulu m'honorer, et après vous avoir donné le sommaire de vos nombreux travaux pendant l'année académique qui venait de s'écouler, j'appelai tous les hommes de bonne volonté à de nouveaux efforts pour continuer l'œuvre humanitaire et civilisatrice que vous aviez commencée et qui est le but principal de votre institution.

Persuadé de la bienfaisante influence de vos travaux sur la situation morale et physique des populations, je m'efforçai de faire passer dans vos esprits mes propres convictions, dans vos âmes mon vif désir de voir résoudre les grandes questions sociales posées et discutées dans vos séances.

L'appel que je faisais alors, MESSIEURS, était inutile, car chacun de vous était animé du désir que j'exprimais, chacun de vous brûlait d'apporter sa part de pensées et de sentiments généreux à la masse commune.

Tous, vous étiez mus par l'amour du bien : le germe du

Digitized by Google

travail était dans vos cœurs. C'est qu'aussi, MESSIEURS, vous aperceviez déjà le malaise qui tourmente les populations, c'est que, tous, vous compreniez de quelle importance il était d'arrêter les progrès d'un mal qui, négligé par une incurie égoïste ou par une coupable insouciance, finirait par tout envahir et par tout renverser.

L'imperfection de nos institutions est évidente : il y a défaut d'équilibre entre les forces et les pouvoirs dans l'organisation sociale, et vous le savez, MESSIEURS, là est la cause première de la chute des empires.

Vous vous êtes convaincus, MESSIEURS, qu'il y avait nécessité de régulariser la marche de la société en assurant la juste représentation de tous les intérêts, et aussitôt, les théories humanitaires propres à atteindre ce but ont été développées par vous; de graves mesures d'intérêt général ont été proposées, et des hommes spéciaux, choisis dans votre sein et formés en commissions, se sont chargés de vous présenter le fruit de leurs études, de leurs travaux, de leur longue expérience.

La question du libre échange est l'une des plus importantes qu'on ait soulevées pendant le cours de l'année académique 1846—1847. Dans votre séance du 9 octobre, votre honorable Vice-Président, M.r Raingo, a prononcé à ce sujet un discours qui a fait sur vous la plus grande impression, et dans lequel il vous proposait d'établir un comité permanent chargé d'étudier cette question, de recueillir les documents propres à l'éclairer, de présenter à chacune de vos séances mensuelles un rapport sur cet objet, et de préparer ainsi les éléments d'un Mémoire intéressant dont la publication serait une nouvelle preuve de l'utilité des travaux de votre Société.

Cette proposition, MESSIEURS, vous l'avez adoptée à l'unanimité et en quelque sorte par acclamation; la commission, nommée séance tenante, se composait de M.rs Raingo, Gonot, Defuisseaux, Raimbeaux, Devillez, Guibal, Létoret et Goffint-Delrue, auxquels bientôt vous avez adjoints M.rs Letellier, Toillier, Lambert et De Beaulieu.

Digitized by Google

Deux mois après, Messieurs, dans votre séance du 3 décembre, M.r Devillez, au nom de cette commission, vous donnait lecture de la première partie d'un rapport sur ce sujet important, et son beau travail, qui depuis a été édité par vous, était renvoyé au comité de publication. Conformément aux conclusions de ce comité, vous avez décidé que le rapport serait tiré à un nombre double d'exemplaires, et que la moitié en serait livrée au commerce, afin d'en faciliter l'acquisition à ceux dont les études et les investigations sont spécialement dirigées vers ce point.

Lecture de la seconde partie de ce Mémoire vous a été donnée par M.r Devillez dans votre séance du 7 janvier, et tout fait espérer que d'ici à très-peu de temps vous serez à même de publier un ensemble complet de vues sur cette matière. Des remerciements ont été adressés à votre commission et particulièrement à son rapporteur M.r Devillez.

Ainsi, Messieurs, dans le seul but du bien public, vous abordez de front les questions les plus abstraites, les plus controversées, et ni le temps, ni la peine ne vous arrêtent lorsque vous croyez que vos travaux peuvent être utiles, lorsque vous entrevoyez pour la Société une voie d'amélioration et de progrès.

Mais revenons, Messieurs, à l'examen de vos séances :

Au moment où vous alliez procéder à la formation de votre bureau pour l'année 1846 — 1847, il vous a été donné lecture d'une lettre par laquelle M.r Defuisseaux vous témoignait le désir de ne pas être continué dans les fonctions de Président, qu'il remplissait depuis 1839.

Vous avez ordonné, Messieurs, que cette lettre restât déposée dans vos archives, et que des remerciements fussent adressés à M.r Defuisseaux pour les services éminents qu'il a rendus à la Société. Vous avez procédé ensuite à la formation de votre bureau, qui a été composé comme suit :

Digitized by Google

Président, M.r Camille Wins;
Vice-présidents, M.rs G. Raingo et J. Gonot;
Secrétaire perpétuel, M.r Mathieu;
Bibliothécaire archiviste, M.r Ermel;
Trésorier, M.r Plétain;
Questeurs, M.rs Rousselle, Lacroix, Fumière et Clesse.

Enfin, MESSIEURS, vous avez bien voulu m'honorer encore de votre confiance et m'appeler pour la quatrième fois aux fonctions de Secrétaire.

Déjà à cette époque la Société s'était mise en rapport avec la Députation permanente de la province, à l'effet d'arrêter les modifications et les perfectionnenents dont paraissait être susceptible le Mémoire sur les chartes et coutumes du Hainaut, pour lequel vous avez accordé en 1844 — 1845 une médaille à M.r Bivort. Ce Mémoire allait être livré à l'impression par vos soins et paraître dans vos publications, lorsque l'auteur vous a témoigné l'intention de le donner séparément au public, ce qui vous a fait considérer comme non avenues les résolutions que vous aviez prises à cet égard conjointement avec la Députation provinciale qui, en cette occasion comme toujours, a voulu vous donner une preuve éclatante de sa sollicitude pour tout ce qui peut contribuer à la propagation et au progrès des sciences, des arts et des lettres dans notre province.

Vos séances du mois de juin et du mois de juillet ont été presqu'exclusivement consacrées à la lecture de divers Mémoires d'un puissant intérêt : M.r Raingo qui, déjà l'année dernière, vous a communiqué en séance publique, un travail si remarquable sur le défrichement des bruyères, a joint à son œuvre, sous forme d'appendice, des développements destinés à jeter un jour nouveau sur cette question et faire resssortir de plus en plus les immenses avantages qui résulteraient de l'application des principes qui y sont présentés.

Votre honorable Président M.r Wins s'est empressé de tenir la promesse qu'il avait faite, en vous donnant lecture de plu-

Digitized by Google

sieurs nouveaux fragments de ses études sur les poèmes épiques, ouvrage dont il s'occupe avec la plus grande activité et qu'il pourra bientôt, je l'espère, vous faire juger dans son ensemble.

M.r Delbar vous a lu un mémoire intéressant sur l'émigration des Gaulois.

M.r Mathieu vous a communiqué diverses notices historiques sur ceux de nos concitoyens qui se sont fait un nom dans la littérature, les sciences, les arts, la magistrature et l'état militaire. Vous en avez, MESSIEURS, ordonné l'impression. Elles font partie de votre nouveau volume de Mémoires et Publications, que M.r Mathieu, en sa qualité de Secrétaire perpétuel, va déposer sur votre bureau.

M.r Fumière vous a lu un discours sur l'état de l'histoire, qui a été imprimé dans la dernière livraison des Publications de la Société.

M.r Lacroix vous a fait part, dans la séance du 9 octobre, de la découverte qu'il avait faite d'*une pierre pour couler monnaie au millésime de* 1465, découverte qui confirme l'opinion des numismates sur le mode de fabrication de la monnaie montoise à cette époque. Ce laborieux archiviste vous a également entretenu, dans la même séance, de trois plaques d'étain qui offrent un grand intérêt sous le point de vue de la filiation des familles montoises.

M.r Lacroix vous a encore fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, ouvrage que la société des Bibliophiles de Mons vient de publier par les soins de cet estimable collègue.

M.r Mathieu, de Louvain, un des membres les plus distingués de la section des arts, et qui doit enrichir votre exposition future d'une œuvre remarquable, vous a fait hommage de son travail en réponse à M.rs Navez et Vanderhaert, sur les avantages que les jeunes artistes peuvent retirer des voyages dans les capitales de l'Europe, où se trouvent les principaux chefs-d'œuvre des grands maîtres.

Digitized by Google

La poésie, MESSIEURS, n'est pas non plus restée étrangère à vos travaux.

M.r Mathieu, votre honorable Secrétaire perpétuel, vous a donné lecture de différentes pièces de vers que je dois m'abstenir d'apprécier ici, la plupart d'entre-elles ayant été réunies depuis en un volume dont l'auteur vous a fait hommage. Je me bornerai à en citer trois, encore inédites : la première, imitée du hollandais de Tollens, *la Fleur cueillie;* la seconde, du dialecte allémanique de Hebel, *l'Étoile du matin;* la troisième, d'Adalbert de Chamisso, *le Mendiant et son chien.*

M.r Mathieu nous a lu en outre un nouveau chant du poème national dont il vous a donné l'année dernière le fragment relatif à la bataille des Éperons. Cette nouvelle communication de votre honorable Secrétaire perpétuel est relative à la célèbre bataille de Presles. Je n'entreprendrai pas, MESSIEURS, de la juger, l'auteur ayant bien voulu consentir à vous en faire entendre quelques passages aujourd'hui même.

M.r Antoine Clesse a déposé sur votre bureau plusieurs chansons qui seront aussi publiées prochainement, et parmi lesquelles je ne citerai que celle intitulée : *Le bon Curé*, et une autre adressée à Pie IX à son avènement au trône pontifical.

Moi-même enfin, MESSIEURS, je n'ai pu résister parfois à l'élan général, et les quelques pièces que j'ai eu l'honneur de vous communiquer ont du moins témoigné de mon désir d'apporter, autant qu'il est en moi, mon contingent à vos travaux.

Dans une de vos dernières séances je vous ai donné lecture de quelques couplets ayant pour titre : *Les Rois sont vieux.*

Votre honorable collègue M.r Guillery vous a adressé de Bruxelles un Mémoire sur l'origine de l'art architectural, Mémoire servant d'introduction à la première partie d'un travail plus considérable dont il s'occupe sur ce sujet. Vous avez décidé, MESSIEURS, que des remerciements seraient immédiatement adressés à l'auteur, et que son ouvrage serait transmis

Digitized by Google

à votre commission de publication aussitôt qu'il vous en aura fait parvenir le complément.

Dans votre séance du 7 janvier, conformément à la proposition faite le 3 décembre par M.r Mathieu, et votre décision en date du 9 octobre 1846, vous avez procédé à la nomination de trois Vice-Présidents honoraires à vie, le premier pour la section des sciences, le second pour la section des arts, et le troisième pour la section des lettres.

Les immenses travaux, la réputation si justement acquise de vos honorables collègues M.rs Quetelet, Fétis et de Reiffenberg les désignaient d'avance à vos suffrages, et vous vous êtes empressés de leur donner en cette circonstance un nouveau témoignage de votre sympathie et de votre reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus aux sciences, aux arts et aux lettres, pour leurs efforts constants à les propager et à les développer parmi nous.

Dans votre séance du 4 février, sur la proposition de M.rs Letellier et Mathieu, vous avez décidé que des démarches seraient faites auprès de l'autorité communale pour l'engager à acheter et à faire déposer, soit à la Bibliothèque publique, soit au Musée, soit à l'Académie des Beaux-Arts, un des modèles anatomiques de M.r le docteur Ausiou. Vous avez été plus loin, Messieurs, vous avez pensé qu'il convenait d'engager un de vos collègues, ou tout autre anatomiste possédant les connaissances requises, à donner un cours complet de cette science si éminemment utile, à l'aide de ce modèle dont la perfection est généralement reconnue.

Un rapport vous sera présenté à ce sujet dans une de vos prochaines séances, et les démarches que vous avez résolu de faire seront immédiatement commencées.

Enfin, Messieurs, votre Société s'est augmentée de célébrités artistiques, scientifiques et littéraires qui doivent jeter sur elle un nouvel éclat.

Aux sommités dont nous citons les noms avec orgueil sont

Digitized by Google

venus se joindre Simonis, Geefs, Théodore Juste, De Buscher, Lebroussart, Borgnet, L. Mathieu, Navez, Ducorron et Fraikin.

Je suis heureux, MESSIEURS, d'avoir à vous féliciter, en terminant ce rapport, sur l'importance que prend votre Société. En groupant autour de vous des hommes remarquables à tant de titres, vous vous êtes montrés véritablement dignes de la haute mission que vous avez à remplir : dans ce siècle où le matérialisme tend à dominer les travaux de la pensée, où l'égoïsme général entrave l'amélioration morale que rêvent les natures dévouées, il est consolant de voir des hommes de cœur et d'intelligence se réunir pour opposer une digue puissante à l'envahissement des passions mauvaises, au retour des idées rétrogrades.

Persévérez dans cette voie, MESSIEURS; les mauvais ne sont puissants que parce qu'un lien commun les associent contre les bons. Si ces derniers étaient véritablement et sincèrement unis, nous verrions bientôt la société marcher d'un pas rapide et assuré vers ce bonheur complet qui doit être un jour la récompense de ceux qui se dévouent à la cause du progrès et de la civilisation.

C'est aux hommes que leur esprit place dans des conditions favorables à la solution de ce problème qu'il appartient d'en hâter la marche et la réalisation.

Restons donc unis, MESSIEURS, élevons notre force et notre énergie à la hauteur de notre tâche ; rappelons-nous ces belles et consolantes paroles du poète, et disons avec lui : Ayons bon courage cependant; quelque rude qu'on nous veuille faire le présent, l'avenir sera beau.

ÉTIENNE WAUQUIER.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1846—1847.

Rapport du Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS ET HONORABLES COLLÈGUES,

Trois mémoires, destinés au concours de cette année, vous sont parvenus avant le terme prescrit.

Le premier, reçu le 7 décembre 1846, est une réponse à la neuvième question de votre programme : FAIRE L'HISTORIQUE DE L'OPÉRATION DE LA PUPILLE ARTIFICIELLE DEPUIS SON INVENTION JUSQU'A NOS JOURS; D'ÉCRIRE LES DIFFÉRENTS PROCÉDÉS EMPLOYÉS ET INDIQUER LES AVANTAGES AINSI QUE LES INCONVÉNIENTS DE CHACUN D'EUX.

Ce mémoire ne portant pas d'épigraphe, votre Secrétaire perpétuel y a mis celle-ci, pour le différencier des autres écrits qui pouvaient vous être adressés sur le même sujet : *L'origine de cette opération ne remonte pas au-delà du* 18.me *siècle.*

Digitized by Google

La Commission que vous avez chargée du premier examen de cette œuvre se composait d'hommes spéciaux, dont les connaissances étendues, la profonde érudition, la haute expérience, vous promettaient une analyse raisonnée du mémoire, un travail complet sur la question proposée par vous aux investigations de la science.

Votre espoir sous ce rapport ne pouvait manquer de se réaliser, mais vous avez eu à regretter que le peu d'importance de l'écrit que vous étiez appelés à juger ne vous permît pas d'accorder à l'auteur une de ces distinctions, une de ces récompenses, qui perdraient nécessairement de leur prix si vous les décerniez avec moins de circonspection.

Ce n'est, à vrai dire, qu'une longue et indigeste compilation d'ouvrages qu'il a cru s'approprier par des emprunts dont il s'est presque toujours abstenu d'indiquer la source.

S'il ne pouvait traiter la première partie de la question sans recourir aux auteurs qui ont décrit les procédés relatifs à l'opération qui faisait l'objet de son travail, fallait-il pour cela qu'il se bornât à transcrire textuellement cette première partie d'une monographie spéciale de ces procédés, sans s'occuper des inconvénients qui peuvent en résulter; en d'autres termes, sans aborder le fond de la question, sans faire ressortir, par des raisons basées sur l'anatomie, la physiologie et la physique, les avantages et le plus ou moins d'imperfection de ces procédés?

Cette omission, cette lacune inexcusable, ne s'explique que par le silence qu'a gardé sur cette partie, dans un livre fort recommandable d'ailleurs, l'écrivain qu'il copiait et qui, n'ayant pas à traiter la question scientifique, s'est borné à la description des procédés opératoires.

Digitized by Google

Le livre dont je parle et auquel l'auteur du mémoire doit les $^5/_6$ de ses emprunts, est d'un Belge, M.r le docteur Van Roosbroeck, professeur à l'université de Gand.[1]

Les emprunts qu'il y a faits sont d'autant plus blâmables qu'il s'est donné plus de peine pour les dissimuler, en intervertissant l'ordre des divisions des occlusions pupillaires établi par l'écrivain gantois, en transposant, par exemple, la première catégorie à la troisième, la deuxième à la quatrième, la troisième à la sixième, la quatrième à la première, la sixième à la deuxième.

S'écarte-t-il un moment des pas de son guide, ce n'est que pour reveler plus encore son insuffisance à élucider la question et se laisser aller aux plus étranges errements. « Quelques auteurs pensent, dit-il, et entre autres M.r Van Roosbroeck, qu'il faut que la cornée soit saine et diaphane dans l'étendue de deux lignes pour qu'on puisse pratiquer une pupille artificielle, mais il ne saurait partager cet avis, car il doute beaucoup que les rayons lumineux pénètrent par une ouverture aussi étroite. »

C'est la première fois qu'il essaie d'être lui, et le voilà déjà en désaccord avec les auteurs les plus en renom qui ont écrit sur ce sujet, en désaccord avec la pratique et l'expérience, qui prouvent chaque jour qu'il suffit de beaucoup moins de deux lignes de cornée saine pour obtenir tout le succès désirable de l'établissement d'une pupille artificielle.

[1] COUP D'ŒIL SUR L'OPÉRATION DE LA PUPILLE ARTIFICIELLE, par Julien Van Roosbroeck, docteur en médecine et en l'art des accouchements, maître-ès-art ophthalmiatrique de l'Académie I. et R., méd.-chir. de Joséphine de Vienne, professeur d'ophthamologie à l'Université de Gand. (Tiré à part des Annales de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.) — Louvain, de l'imprimerie de P.-J. Peeters, rue Courte, n.° 6. 1841. 109 pages in-8.°, y compris le titre.

Digitized by Google

Arrivé à la page 11 de son mémoire, il laisse momentanément l'ouvrage de M.r Van Roosbroeck pour copier dans Makensie (TRAITÉ PRATIQUE DES MALADIES DES YEUX; *Paris, 1844, in 8.°*) l'opinion de Ponitz sur les cas de cécité qui ne permettent pas au malade de distinguer la lumière de l'obscurité.

Remarquons en passant qu'il ne cite pas plus cet ouvrage qu'il n'a cité jusqu'ici celui de M.r Van Roosbroeck, dont il ne fait mention qu'aux pages 18, 19, 20 et 21, lorsqu'il lui emprunte tout ce qui concerne le choix de la partie de l'iris sur laquelle il est préférable d'opérer, et assure avoir vu, à Gand, ce savant occuliste pratiquer la pupille en bas avec un succès constant.

A la page 25, il cherche de nouveau à donner le change sur ses plagiats : après avoir copié mot à mot une partie du chapitre *Pronostic*, aux pages 20 et suivantes de son modèle, il reporte la fin de ce chapitre à la page 127 de son mémoire, immédiatement après les *Considérations sur la manière de préparer le malade.*

La page 31 est entièrement copiée, sans citation, de la partie du traité de médecine opératoire de Velpeau (p. 756) qui contient la description des procédés de Mauchart, Hinkel et Heurmann; la description de ceux d'Adams, Weinhald, Lusardi, Baratta, Richter, Beer, Flagani, etc., est copiée, toujours sans citation, de l'ouvrage de M.r Van Roosbroeck, pages 32 à 37.

Les pages 38 à 49 sont alternativement empruntées à ce dernier et au traité de Velpeau (tome 1.er).

Il serait aussi inutile que fastidieux de suivre l'auteur du

Digitized by Google

mémoire de la page 49 à la page 203. C'est toujours M.r Van Roosbroeck qu'il copie ; s'il l'abandonne un moment, une fois arrivé à la page 93 du traité de ce savant professeur, c'est pour avancer que, quoi qu'en disent plusieurs écrivains, il est utile et rationnel d'habituer l'œil à l'instrument, en touchant de temps en temps, quelques jours avant l'opération, cet organe avec un corps quelconque, pour éviter que l'œil ne se contracte spasmodiquement. « Je ne puis donc admettre, ajoute-t-il, l'opinion de M.r Van Roosbroeck, que *ceux qui croient avoir besoin de pareils moyens feraient bien mieux de renoncer à la pratique d'une opération aussi délicate et de la confier à des mains plus habiles, plus exercées que les leurs.* Certainement, cet honorable professeur va trop loin, et je crois même qu'il y aurait de la forfanterie à attaquer l'œil d'emblée dans tous les cas, comme il le conseille. »

Fort bien; mais sur quelles raisons solides s'appuie cette partie critique des observations de l'auteur du mémoire, en opposition manifeste avec l'opinion presque généralement adoptée par les praticiens? Il ne met en avant que d'anciennes recommandations scolastiques qui n'ont jamais été prises au sérieux et qui ne devaient pas l'être, la précaution tant préconisée ne pouvant avoir pour résultat que d'augmenter l'irritabilité des yeux et de les disposer à l'inflammation. Aucun ophthamologue moderne, vraiment digne de ce nom, ne s'en sert, et votre Commission, MESSIEURS, aurait pu vous citer parmi ses membres, un des hommes les plus distingués dans la partie qui a fait plus de douze cents opérations d'yeux sans recourir à cette pratique et sans rencontrer les inconvénients signalés par l'auteur.

Le deuxième mémoire vous a été transmis le 31 décembre; c'est une réponse à l'une des questions comprises dans le

Digitized by Google

programme de votre concours permanent, une RÉCAPITULATION DES FAITS QUI SE RATTACHENT AU LIEN FÉODAL ENTRE LES COMTES DE HAINAUT ET LES COMTES DE NAMUR. Il a pour épigraphe : *Le premier livre d'un peuple, c'est son histoire.*

Le point que l'auteur s'est proposé de traiter est l'examen des actes importants qui amenèrent la réunion, sous le pouvoir de Philippe-le-Bon, des diverses souverainetés qui composaient la Belgique au 11.me et au 12.me siècle. Cette grande fusion, qu'on peut considérer comme le premier fondement de notre nationalité, est sans contredit un des objets qui méritent le plus d'être approfondis, et tous nos historiens en ont parlé avec plus ou moins de détails.

En traitant spécialement de l'inféodation des comtes de Namur aux comtes de Hainaut, l'auteur s'est principalement appliqué à énumérer les évènements qui s'y rattachent, à les coordonner avec les dates qu'on leur assigne et à indiquer les sources où les écrivains précédents ont puisé leurs renseignements. Son travail est plutôt une chronologie qu'une histoire, et si, comme il n'hésite pas à l'avancer, l'histoire du Hainaut, aussi bien que celle du Namurois, est encore à faire, il est fort douteux que son œuvre remplisse la lacune signalée.

L'histoire, en effet, ne doit pas se contenter d'un simple récit des faits; en rapportant les évènements, elle doit en faire connaître les causes, en discuter les rapports et en signaler les effets. C'est alors seulement qu'elle est une véritable peinture de l'époque, peinture à laquelle les grâces du style doivent en outre donner l'éclat du vernis. Sans la littérature et la philosophie, la meilleure chronologie n'est qu'un squelette dépourvu de chair et d'animation, un assemblage de matériaux sans architecture ni décor.

Digitized by Google

Tout en regrettant que l'auteur se soit borné à un simple résumé chronologique, la Commission à laquelle vous vous en êtes remis du soin d'examiner son ouvrage, s'est plu à reconnaître qu'il n'est pas dépourvu d'intérêt. C'est le résultat de nombreuses recherches, et ce peut être un bon guide pour les dates et l'ordre des faits dans la rédaction de l'histoire des comtés de Hainaut et de Namur. Mais, à ce point de vue, il importe de se demander si cette chronique renferme autre chose que ce qu'on trouve dans les historiens connus. L'auteur n'a point eu recours aux sources d'archives dont l'accès était impossible aux écrivains du siècle dernier, et son travail, pour éveiller l'attention de notre époque, aurait dû s'appuyer sur des recherches nouvelles, sur des documents puisés à ces précieux dépôts.

Sous le rapport du style, le mémoire laisse beaucoup à désirer. Écrit avec précipitation et même avec négligence, il semble annoncer que l'auteur a entrepris sa tâche tardivement, ou qu'il n'y a pas consacré le temps nécessaire pour l'élaborer d'une manière convenable.

Dans cet état de choses, votre Commission n'a pas cru devoir vous proposer, Messieurs, de lui décerner une médaille, mais, afin de l'encourager, elle a pensé qu'il convenait que des remercîments lui fussent adressés aujourd'hui par mon organe et que le sujet du mémoire figurât dans le programme spécial que vous avez arrêté pour le concours de cette année. Ces conclusions de votre Commission, vous les avez adoptées à l'unanimité dans votre séance du 4 février. L'auteur trouvera ainsi l'occasion d'utiliser ses recherches pour la rédaction complète d'un mémoire vraiment historique, et, donnant à son style un peu plus de nerf, de correction, d'élégance, il parviendra, je ne doute pas, à se rendre digne de la récompense que vous réservez aux œuvres vraiment méritoires.

Digitized by Google

Le troisième mémoire, traitant DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE EN BELGIQUE DEPUIS 1780 JUSQU'A NOS JOURS, est une réponse à la deuxième question de votre programme. Il vous a été adressé aussi le 31 décembre et porte pour épigraphe ces paroles de Lamennais : *Les innombrables pensées diverses qui se croisent et se mêlent à l'horizon du monde spirituel sont le signe qui annonce le lever du soleil des intelligences.*

Il y a quelques années à peine qu'on discutait encore sérieusement l'existence, la possibilité même d'une littérature en Belgique.

Ce n'est pas dans un pareil moment, en présence d'un auditoire aussi éclairé, en présence surtout de tant d'hommes éminents venus de tous les points du royaume pour ajouter de l'éclat à cette solennité, que j'entreprendrai de débattre une semblable question; à ceux qui s'obstinaient à nier chez nous le mouvement des esprits, la Belgique s'est dispensée de répondre, la Belgique a marché, et le rang qu'elle s'est acquis aujourd'hui dans les lettres est la plus noble, la plus éloquente réfutation des sophismes dont ses détracteurs systématiques étayaient leurs dédaigneux arguments.

Une autre question se présentait peut-être, question plus grave, plus ardue, plus difficile à résoudre, et dont il est à regretter que l'auteur ne se soit pas occupé, celle de préciser autant que possible ce que doit être, dans son ensemble, cette littérature qui, malgré tant d'œuvres d'un mérite distingué, manquera longtemps encore de cette homogénéité qui concentre, en quelque sorte, dans un même foyer lumineux, des rayons qui, épars et disséminés, ne brillent souvent que d'un éclat précaire, incertain, passager.

Ce grand monument de notre gloire littéraire, auquel tant

Digitized by Google

de pierres ont déjà été apportées, ressemble trop jusqu'ici à ces édifices dont les matériaux, dès long-temps préparés, attendent impatiemment, à pied d'œuvre, la main qui les coordonne dans leur majestueuse unité.

L'auteur pouvait du reste s'abstenir de traiter cette question. Vous vous êtes bornés à lui demander une simple constatation de faits, l'exposé critique des œuvres littéraires belges écrites en français depuis 1780 et les progrès faits par nos compatriotes dans cette branche des connaissances humaines.

Après une introduction dans laquelle est exposé le plan de son travail, il jette un coup d'œil rétrospectif sur nos travaux littéraires avant l'époque que vous avez assignée comme point de départ à ses investigations; il s'efforce de démontrer que le goût des lettres a existé de tout temps en Belgique; que si l'on ne trouve pas dans notre passé un assemblage d'œuvres, écrites en français, qui soit comparable à celui que ses écrivains ont légué à la France, il n'en est pas moins vrai que, de quelque côté que nous tournions les regards, les lettres ont toujours été en honneur parmi nous; que si, jusqu'à présent, nous ne nous sommes pas élevés au rang des premiers écrivains des autres nations, ce n'est pas à cause de notre impuissance, mais parce qu'il manquait chez nous à la littérature cette impulsion que lui donnèrent en France François I.er et Louis XIV, parce qu'il faut aux lettres le silence et la paix, que ce n'est pas sur les champs de bataille et dans le bourdonnement d'émeutes sans cesse renaissantes que notre littérature pouvait prendre l'essor, acquérir un développement fécond en progrès.

C'est en Flandre cependant que se retrouvent les premiers vestiges de ces chambres de rhétorique qui donnaient des représentations dramatiques, affectaient des prix à différentes

Digitized by Google

questions, couronnaient les vainqueurs dans la composition et la déclamation, et entretenaient ainsi le goût des lettres chez nos aïeux.

De ces chambres de rhétorique, la plus ancienne semble être celle d'Alost, car elle existait même avant celle de Diest dont l'origine est fixée par Gramaye à 1302.

Les documents conservés à la Bibliothèque de Bourgogne attestent la sollicitude des princes de cette maison pour les belles-lettres et pour les sciences.

Froissart, vers la fin du 14.me siècle, écrivait ses intéressantes chroniques; Monstrelet et Commines n'ont pas seulement du mérite par l'importance de leurs travaux, ils possèdent aussi des qualités de style et de l'originalité dans les aperçus.

N'allons pas oublier Lemaire des Belges, qui s'est fait, comme poète, une réputation méritée.

A ces noms recommandables, l'auteur ajoute ceux de Chastellain, d'Olivier de la Marche et d'Oudegherst, dont la négligence de diction n'exclut pas toujours un certain charme.

Molinet, Mercator, Ortelius, Juste-Lipse, Vinchant, notre célèbre annaliste, Gramaye, Le Mire, Bertholet, De Marne, etc., complètent à ses yeux cette brillante pléiade d'écrivains que la Belgique régénérée revendique avec orgueil.

Il faut bien le reconnaître, ajoute-t-il, à dater de la paix de Munster (1648) les lettres arrivèrent en Belgique à un état de décadence d'autant plus incompréhensible et inexplicable que cette paix, au contraire, semblait devoir permettre la réali-

Digitized by Google

sation des projets les plus vastes, les rapports étant devenus moins difficiles entre les divers pays et présageant une ère nouvelle de progrès. Malgré ces heureuses apparences, le pays intellectuel resta longtemps frappé d'engourdissement et il fallut la main puissante de Marie-Thérèse pour le tirer de ce repos énervant, de cette atonie mortelle.

Depuis la mort de François I.er (1765), l'Impératrice avait donné, à plusieurs reprises, des preuves éclatantes d'une sollicitude réelle pour nos hommes littéraires. En 1769, une association, fortement protégée par elle, fut créée à Bruxelles sous le titre de Société littéraire, association qui comptait parmi ses membres tous les écrivains un peu marquants.

En 1773, cette Société fut érigée en Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, sous la présidence de M.r De Crumpipen, chancelier du Brabant.

Au sein de cette Académie se forma un comité d'histoire, dont faisaient partie l'abbé de Ghesquière, le marquis François-Gabriël-Joseph Du Chasteleer, notre concitoyen, Gérard, Desroches, l'abbé de Nelis, à qui est dû le plan de cette institution et qui s'occupa le plus activement de littérature.

Les premières productions de l'Académie furent spécialement historiques; elles forment jusque-là, avec très-peu d'autres écrits résultant de recherches scientifiques, à peu près tout notre contingent littéraire.

On releva la Bibliothèque de Bourgogne, on augmenta considérablement le nombre des ouvrages qui s'y trouvaient, et l'accès en fut permis au public.

L'Académie avait parfaitement compris quel immense avan-

Digitized by Google

tage allait résulter pour les études historiques du classement des trésors que renfermait ce dépôt.

Animée des meilleures intentions, elle donnait carrière aux sciences et aux lettres en ouvrant des concours sur les questions les plus intéressantes. Des Mémoires lui étaient transmis, qui, remarquables, pour la plupart, quant au fond, laissaient malheureusement beaucoup à désirer quant à la forme.

La langue française était bien moins répandue alors en Belgique qu'elle ne l'est aujourd'hui, et ce fait explique tout naturellement la faiblesse de style de ces mémoires.

C'est dans ces conditions, Messieurs, que nous arrivons à 1780, époque où commence véritablement l'écrit que vous aviez à juger et à partir de laquelle l'auteur entre dans une analyse plus substancielle de nos principales productions littéraires.

Le deuxième paragraphe de la première partie de son travail traite de la littérature française en Belgique de 1780 à 1815, le troisième de 1815 à 1830, le quatrième de 1830 à 1846.

Je n'entreprendrai pas de le suivre dans ces diverses parties, l'appréciation d'œuvres contemporaines aussi nombreuses que celles qu'il lui a fallu passer en revue excédant de beaucoup les bornes d'un simple rapport lu en séance publique, et le mémoire qui nous occupe devant au surplus paraître bientôt sous vos auspices.

Il me suffira de vous rappeler que l'ouvrage est distribué avec méthode, que le style en est correct, que les pensées en sont rendues avec clarté et précision et que si, dans la liste des œuvres qu'il mentionne, dans la nomenclature si étendue,

Digitized by Google

quoiqu'incomplète, des écrivains dont il juge les productions, se font remarquer çà et là plusieurs lacunes importantes, s'il a laissé quelquefois à regretter l'absence d'une critique calme et réfléchie qui contînt une appréciation exacte des travaux au moins les plus dignes de fixer l'attention, vous n'en avez pas moins pensé, MESSIEURS, qu'il y avait lieu à lui accorder la médaille proposée, et l'ouverture du billet cacheté annexé au mémoire vous a fait connaître comme lauréat pour cette partie du concours M.r ADOLPHE LACOMBLÉ, peintre de paysage à Bruxelles, déjà couronné par vous l'année dernière pour un écrit en réponse à cette question : *De l'état actuel de la peinture en Belgique, de ses tendances, de son influence sur les diverses classes de la société et des moyens d'en améliorer l'enseignement.*

J'ai l'honneur de déposer sur votre bureau le programme que vous avez arrêté pour le concours de l'année académique 1847—1848 :

I.

HISTOIRE. — Narrer les évènements qui, depuis Henri l'aveugle jusqu'à Philippe le Bon, ont préparé la fusion des comtés de Namur et de Hainaut, en discutant leur importance et l'influence qu'ils ont pu exercer sur la civilisation.

II.

« — De l'origine des comtes de Hainaut.

III.

DROIT. — Des réformes du régime hypothécaire.

IV.

LITTÉRATURE. — L'éloge de Jansénius, évêque d'Ypres.

Le mémoire sera écrit en latin, en français ou en flamand.

Digitized by Google

V.

HYDROGRAPHIE. — Donner une description abrégée des principaux affluents de l'Escaut ayant cours dans le Hainaut, avec indication des localités qu'ils arrosent, des usines qu'ils font mouvoir et des travaux qui ont été exécutés depuis le commencement de ce siècle, ou qui pourraient l'être, pour en améliorer le cours. — Une carte, sur une grande échelle, détaillée et cotée, sera annexée au mémoire.

VI.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — Quel est le mode le plus juste et le plus profitable de salarier l'ouvrier, en agriculture comme en industrie?

VII.

MÉDECINE. — Le sujet est laissé au choix des concurrents.

VIII.

CHIRURGIE. — Quel est, en général, le meilleur traitement de la carie des os?

IX.

INDUSTRIE. — Trouver un anémomètre offrant des résultats plus certains que ceux qu'on obtient des instruments de même espèce connus jusqu'à ce jour.

X.

AGRICULTURE. — Quels sont les produits alimentaires qui peuvent être récoltés avant les céréales? Indiquer les moyens les plus prompts de les obtenir avec économie et la quantité de principes azotés qu'ils contiennent.

XI.

MUSIQUE. — Une symphonie.

Digitized by Google

Questions mises au Concours,

sur la proposition de M.r le Ministre de l'Intérieur.

I.

Faire connaître la composition habituelle et les qualités physiques de l'air qu'on rencontre dans les différentes houillères du Hainaut, en y rattachant la connaissance des qualités chimiques et physiques des diverses variétés de houille qu'elles présentent.

II.

Décrire les corps organisés fossiles du calcaire de Ciply et de la craie blanche du Hainaut; faire ressortir les différences et les analogies paléontologiques que présentent ces deux étages du terrain crétacé supérieur.

III.

Décrire les fossiles du terrain crétacé inférieur du Hainaut; indiquer les analogies et les différences paléontologiques qu'il présente avec le terrain crétacé supérieur.

IV.

Réunir et discuter les faits météorologiques et les phénomènes constatés par les écrivains anciens et modernes, qui peuvent servir à faire connaître le climat du Hainaut.

V.

Écrire un mémoire sur la mortalité des ouvriers employés à l'exploitation des mines et des houillères du Hainaut.

VI.

Décrire les plantes fossiles du bassin houiller du Hainaut, en indiquant leur gisement exact; porter principalement l'attention sur les fruits fossiles qui ont été signalés dans ces localités.

VII.

Décrire d'une manière détaillée les morts-terrains qui couvrent le terrain houiller dans la province de Hainaut. Joindre à la réponse des plans et des coupes propres à indiquer, avec la plus grande

Digitized by Google

précision, les détails de composition et de gisement qui peuvent exercer quelque influence sur l'exploitation des mines de houille.

VIII.

Décrire toutes les espèces ou variétés de houille exploitées dans la province de Hainaut, en faisant connaître leur composition chimique, leurs caractères extérieurs, la manière dont elles se comportent au feu, en vases clos et au contact de l'air, les usages économiques auxquels elles sont les plus propres et les localités où on les exploite.

IX.

Décrire succinctement et comparer, sous le point de vue économique, en s'appuyant exclusivement sur des résultats d'expériences, les divers systèmes de machines à vapeur employées, dans la province de Hainaut, pour l'exploitation des substances minérales.

X.

Comparer, sous le double point de vue de leurs résultats actuels et de leurs chances d'avenir, les établissements sidérurgiques de la province de Hainaut et de la partie contiguë de la province de Namur, dans lesquels on emploie la houille et ceux dans lesquels on se sert de combustibles végétaux. Joindre aux considérations théoriques sur lesquelles on appuiera la réponse à cette question, le plus grand nombre possible de données pratiques.

XI.

Rédiger une notice statistique des chaux et ciments de toute espèce du Hainaut, en développant les applications géologiques et géognostiques nécessitées par les recherches faites à ce sujet. Rendre compte des caractères physiques et chimiques des pierres découvertes, ainsi que de leurs propriétés. Joindre aux mémoires un tableau, d'après le modèle ci-après, où sera consigné le résultat des explorations et examens. L'envoi des échantillons analysés est de rigueur pour la vérification des analyses chimiques et des essais d'hydraulicité.

Digitized by Google

Numéros des échantillons.	Position géologique et nom minéralogique.	Localités.	Constitution géologique et importance de l'étude.	Caractère physique.	Analyse chimique.	Mode de cuisson.	Propriété de la matière cuite.	Observations sur l'extraction.	Résultats des essais d'hydraulicité.	Observations.

Questions mises au Concours,

sur la proposition de la Députation permanente du Hainaut.

I.

Donner une analyse chronologique des lois, ordonnances et règlements qui, depuis l'an 1200 jusqu'au 7 pluviôse an V, ont régi :

1.° Les seigneuries de Tournai et du Tournaisis, avec les communes du duché de Brabant et du comté de Flandre qui entrèrent dans la formation du département de Jemmapes;

2.° Les communes du comté de Namur et de l'évêché de Liége qui en furent séparées pour former le département de Jemmapes, ainsi que les communes qui, par le traité du 20 novembre 1815, ont été détachées du territoire français pour être réunies à la province de Hainaut.

L'auteur pourra se borner à traiter l'une des deux parties de la question.

Digitized by Google

II.

Retracer l'état, les développements et les vicissitudes du commerce et de l'industrie dans le Hainaut, depuis le onzième siècle jusqu'au dix-neuvième.

III.

Présenter l'analyse et le rapprochement des dispositions des diverses coutumes du Hainaut qui régissaient, avant l'introduction des lois françaises, l'état des personnes, l'organisation de la famille et l'ordre des successions. En faire ressortir le but, l'influence, les avantages et les inconvénients.

Le prix de chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Ainsi arrêté, en séance, le jeudi 4 mars 1847.

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

AD. MATHIEU.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DU BEAU.

DISCOURS D'OUVERTURE

de la

14.me séance anniversaire

de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut,

PAR

LE PRÉSIDENT.

Digitized by Google

Digitized by Google

MESSIEURS ET TRÈS-HONORÉS COLLÈGUES !

En 1833, Mons a vu quelques hommes de bonne volonté, former la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Oserai-je le dire, la Liste des Sociétaires s'est bientôt remplie de noms distingués, les travaux littéraires ont marché rapidement, notre influence bienfaisante s'est successivement étendue sur toute la Province et même sur une partie du pays.

C'est déjà aujourd'hui le 14.e anniversaire de notre fondation.

Pour le célébrer, Vous avez fait un appel aux honorables Membres de la section des Arts: classe de peinture et de sculpture.

Peu nombreux, mais grands par leur mérite, ils ont répondu dignement à vos désirs ; Vous pourrez bientôt admirer leurs nouveaux ouvrages.

Digitized by Google

Occupons-nous un moment d'hôtes aussi dignes, et pour parler leur langue, qu'il me soit permis de les entretenir et Vous-mêmes, du Beau, principalement du Beau physique naturel et de celui d'imitation.

J'entre en matière :

Il y a, Messieurs, un Beau réel, indépendant de la mode et de nos conventions : la Nature nous le montre. Il est de tous les temps, de tous les lieux, mais son effet ne saurait être universel, car il ne se révèle qu'aux âmes bien dotées, aux esprits cultivés.

Le Goût, qui sert à l'apprécier, peut se développer chez les hommes, et non se produire sans prédisposition. — C'est une faculté inhérente à une organisation particulière, un instinct spécial de discernement. [1]

Si le Goût n'avait point une base immuable, s'il n'était pas général, il y aurait autant de Goûts que d'individus, et il varierait suivant les sentiments et les intelligences. [2]

« Quel est, disait un philosophe judicieux de l'Antiquité, ce Beau qui embellit toutes les choses où il se trouve : pierre, bois, homme, Dieu, toute espèce d'action et de science? »

Depuis Platon, qui s'exprimait ainsi, [3] jusqu'à nos écrivains

[1] Les phrénologues croient en avoir trouvé le siége à la partie supérieure latérale externe de l'os frontal, près de l'organe de la construction. Vimont, *Traité de Phrenologie humaine et comparee*. Bruxelles, 1836, 2.e éd., p. 441.

[2] Montesquieu, *Essai sur le goût dans les choses de la nature et de l'art*. OEuvres complètes. Paris, an IV, t. 5, page 453. — *Analyse de la beauté destinee à fixer les idées vagues qu'on a du goût*, trad. de G. Hogarth. Paris, an XII, 2 vol. in-8.°

[3] Le *Premier Hippias ou du Beau*, suite des *Dialogues moraux*. Paris, 1843, in-18, p. 337. — Hume, *Œuvres philosphiques*. Londres, 1764, in-12, tome V, page 195. — Cousin, *du Vrai, du Beau*. Paris, 1818, in-8.°

Digitized by Google

modernes les plus éminents, personne n'a fait une réponse heureuse à cette question, en apparence si facile; jamais, peut-être, personne ne donnera une définition satisfaisante du Beau. C'est que le Beau échappe à l'analyse par sa généralité et semble s'évanouir, si l'on cesse d'en considérer l'ensemble, pour l'examiner dans ses divers éléments.

Le Beau existe, cela est incontestable; on le comprend, [1] et pourtant on ne sait définir ce que l'on sent si bien. [2]

— N'est-ce pas l'accord expressif du tout avec ses parties, l'agréable joint à l'utile, un juste rapport des moyens avec le but? n'est-ce pas la puissance et la fécondité; ce qui est pompeux, bien ordonné; une haute idée de supériorité, emportant avec elle celle de jouissance; vérité, proportion, unité, combinaison, symétrie, variété, originalité, grandeur, magnificence; — n'est-ce pas enfin, un certain assemblage de perfections excitant notre admiration ou notre attendrissement? [3]

Aux œuvres divines seules peut s'appliquer la qualification d'absolument belles. Nos essais, quelque beaux qu'ils soient, ne sont que de pâles copies, plus ou moins ingénieuses, des ouvrages du Créateur. Il ne faut donc pas chercher le Beau suprême ailleurs que dans la Nature; la sagesse des Anciens, qui le personnifiaient en Vénus, avait fait cette déesse fille du Ciel et de la Terre.

Selon nous, le Beau se divise en Beau de création et en Beau d'imitation. Le premier est subdivisé en Beau physique et en Beau moral; [4] le second, en Beau matériel et en Beau

[1] J.-P. De Crousaz, *Traité du Beau*. Amsterdam, 1715, in-12, p. 4.

[2] Jos. Droz, *Études sur le Beau dans les Arts*. Paris, 1815, ch. II.

[3] *Essai sur le Beau*, par le P. André. Amsterdam, 1767, pag. 4; et *Discours préliminaire*, par Formey, p. XV. — S. Augustini, Ep. 18.

[4] Hutcheson, *Recherches des idées que nous avons de la beauté et de la vertu*. Amsterdam, 1749, 2 vol. in-8.° — Diderot, Encyclopédie, art. *Beau*.

Digitized by Google

intellectuel.[1] — Le Beau physique ou naturel, dont nous traiterons spécialement ici, est encore animé ou privé de sentiment.

= Dans le Beau de création :

— Si nous ne considérons d'abord que la matière inerte, Messieurs, que la Nature est belle ! « Que la Nature est belle, s'écriait en mourant le trop impressionnable Rousseau ; laissez-moi, disait-il, voir encore ce soleil qui va bientôt s'éteindre pour moi ! » et nous aussi, nous répétons : Que la Nature est belle ! Quelle richesse dans les nuances, quelle harmonie dans les tons, quelle suavité dans les contours; — c'est un bien magique tableau que le vert émaillé des champs, l'âpreté des roches, la fraîcheur de la végétation, l'azur de l'air qui adoucit tous les plans, la multiplicité des objets et la brillante lumière qui les colore! Ah ! oui, Messieurs, que la Nature est belle !

Le cœur bondit de joie au magnifique aspect du Bosphore; les yeux ne peuvent se rassasier du spectacle enchanteur, que leur présentent Naples et le Vésuve. Le chasseur, ravi d'étonnement, s'arrête émerveillé dans les vallées pittoresques des Alpes, et le voyageur, saisi d'émotion, reste en extase, à la vue des forêts-vierges du Nouveau-Monde. Tous les navigateurs sont muets devant l'immensité des Océans.

Et lorsque nous contemplons la voûte étoilée : comment dépeindre la marche silencieuse de ces globes étincelants que l'Éternel a semés dans l'espace, et dont la nuit nous étale les miracles ?

Que la Nature est belle !.... nous lui devons nos plus douces, nos plus nobles inspirations. Près d'un beau site, l'homme redevient libre; dans le silence des passions, il se dépouille de ses préjugés, son esprit s'agrandit, les choses d'ici-bas ne lui paraissent que ce qu'elles sont; nous ne sommes plus là qu'en

[1] Aristote; Longin, *Traité du Sublime dans le discours;* OEuvres de Boileau.

Digitized by Google

présence de la majesté du Tout-Puissant et de la sublimité de ses créations. Alors l'Être isolé, sentant sa valeur, puise de nouvelles forces, dans la contemplation des grands bienfaits de la Providence. [1]

— Examinons-nous ensuite la matière vivante ?

L'homme, dans la richesse de sa stature et de ses proportions, en est le roi ; mais s'il est le Sublime animé, sa compagne est le chef-d'œuvre du Beau organique. [2] Simple, svelte, pleine de grâces, la femme a des qualités originales, souveraines, éternelles, et véritable reflet de la Divinité, on la voit encore se transfigurer dans ses joies comme dans ses affections. [3]

Pourquoi même trouvons-nous que certaines statues d'hommes sont si belles ? C'est que les sculpteurs, par un gracieux mensonge, les ont revêtues de formes quelque peu féminines. Alcibiade, Titus, Philippe-le-Bel ne furent pas beaux ainsi que Bacchus, Apollon ou l'Antinoüs. [4]

D'accord sur la beauté des femmes, nous n'avons rien su ajouter à leurs charmes ; nous admirons les Circassiennes qui ont amélioré le sang des Perses et les Géorgiennes qui peuplent les harems turcs, et nous les trouvons parfois plus belles que les Vénus antiques. Quelque surprenantes que puissent

[1] Zimmermann, *De la Solitude*, trad. nouvelle de X Marmier. Paris, 1845, in-18. — Camper, *sur le Beau et en particulier sur celui des Traits du Visage*, ch. 1 er, 3.e p. de sa *Dissertation physique*. Utrecht, 1791, in-4.°, fig.

[2] Kant, *Du Sublime et du Beau*, chap. III, *dans le rapport des sexes*, page 311 de Keratry. — *Critique de la raison pure*, trad. de Tissot. Paris, 2 vol in-8.° — Bernardin de S t-Pierre, *Harmonies conjugales*, page 333 des œuvres posthumes. Paris, 1840, in-8.°, Panthéon.

[3] *Fêtes et Courtisanes de la Grèce* Paris, 1821, 4.e éd., 4 vol in-8.°, fig.

[4] Kératry, *Examen philosophique des considérations sur le sentiment du Sublime et du Beau*. Paris, 1825. — *Encyclopedie moderne* de Courtin, aux mots *Beau* et *Beaux-Arts*. (K.....y). Bruxelles.

Digitized by Google

être ces dernières merveilles, les génies qui les ont produites, se sont évidemment montrés au-dessous de certains modèles naturels; tandis que, quand les statuaires ont représenté l'Homme, ils ont presque toujours voulu surpasser Dieu.

Les femmes, dès leur jeunesse, aiment tout ce qui est élégant et soigné, comme si leurs attraits réagissaient sur leurs impressions. Les hommes sont mus par de plus hautes pensées; cela tient, sans doute, à la différence de leurs destins. Nés pour jouir, les hommes terminent leur vie par un regret; faites pour aimer, les femmes la finissent par un soupir.

= Dans le beau d'imitation, CHERS COLLÈGUES :

Le Beau matériel gît dans les formes, comme le Beau intellectuel, dans l'expression; mais leur reproduction n'est parfaite, que si la situation est rendue avec vérité.

A ne les voir que dans la Peinture et la Sculpture:

Dans la Sculpture, l'art est ordinairement calme et demande le simple appareil de la beauté sans tache. Il faut que le marbre, rendu vivant par le ciseau, nous jette dans une vague rêverie, qui nous fasse croire un instant à la réalité.

La Peinture, qui dérive de la Statuaire, ne peut pourtant pas la rappeler, sinon elle s'empreint de la sécheresse académique qui dépare quelques tableaux de David. Elle a pour elle la magie des ombres et des couleurs; sa page est vaste, illimitée; sous le pinceau, la toile doit s'animer et parler à l'esprit : toujours les grands peintres furent de grands poètes. [1]

Lorsque nous imitons, ne cessons pas de suivre la Nature; elle est un guide aussi nécessaire qu'infaillible. N'admettons

[1] Kératry, *du Beau dans les Arts d'imitation*. Paris, 1828, 2 vol. in-12, t. II, ch. XIII-XIX. — Lessing, *du Laocoon, ou limites de la poésie et de la peinture*, trad. de Vanbenbourg. Paris, 1802. — Dubos, *Reflexions sur la poésie et la peinture*. Paris, 1751, 2 vol. in-12.

Digitized by Google

jamais le Beau de convention, encore moins celui de composition ; comme les figures imaginées et les paysages de morceaux rapportés.[1] Cela nous serait peut-être permis, si nous connaissions parfaitement les règles cachées de la Création. Les fleuves ont leurs rives, les montagnes appellent leurs vallons, la plante a un port à elle, chaque animal a son allure et l'individu, ses nécessités. Les lignes ont une suite qui leur est propre ; les bras d'Hélène ne s'attacheraient pas bien aux épaules de Livie ; la tête puissante de Sapho s'accorderait mal avec le buste flexible d'Atalante. Nos tempéraments ont des signes spéciaux ; nos âges, des caractères singuliers ; nos visages même, des parties forcées. Qui ne s'aperçoit que la vie a passé sous le plâtre moulé sur nature, tandis que les dessins d'invention ne sont souvent que de froides et de mesquines découpures !

Les imitations humaines, les plus frappantes, ne doivent pas fixer les principes ; elles ne sont que des exemples à consulter, et à ne reproduire qu'après complète vérification.[2]

Ces exemples, au surplus, n'offrent le Beau, que sous certains aspects, qu'il faut diversifier, et ils ne l'offrent encore, que selon l'organisation individuelle de chaque artiste : nos facultés déteignent infailliblement les unes sur les autres.

Rubens, à la taille imposante, au regard fier, courtisait les princes ; il voulut être ambassadeur. Aussi ses figures sont développées et ses sujets grandioses. Ici, c'est la chûte des anges rebelles ; là, c'est la vie des Rois ; puis, le massacre des Innocents et la mort du Rédempteur. Le Maître nous subjugue, sans nous attacher. — Sanzio, aux formes délicates, aux yeux

[1] Bacon. *Essais de morale et de politique*, xlj, p 519. Paris, 1836, Panthéon.

[2] *Recherches sur l'origine des idées que nous avons du Beau et du Sublime*, trad. de l'anglais de Burke, 2 vol. in-12.

Digitized by Google

tendres, satisfait de l'amitié de l'Arioste, n'était que l'amant de la Fornarina. Ses tableaux et ses cartons sont d'une simplicité naïve, tout y est suave et varié. Souvent la Vierge et l'enfant Jésus; partout des bambins et des femmes : Galathée, les trois Déesses, sainte Cécile et toujours des groupes charmants, jusque dans ses compositions les plus vastes; voilà ses sensations! L'Artiste nous captive en nous attendrissant. — Le peintre d'Anvers est animé, celui d'Urbino, expressif. On s'éveille devant Pierre-Paul, on rêve auprès de Raphaël.

Imitateur de Phidias, Michel-Ange sculptait son Moïse colossal; traducteur de saint Jean, il peignait le jugement dernier, comme s'il avait voulu nous frapper d'une stupeur profonde. Buonarroti portait sur ses traits, la sévérité, la domination : n'a-t-il pas fait, pour son immortalité, l'étonnante basilique de Saint-Pierre? — A Florence, au palais des Médicis, on croit voir la mère des Amours descendue de l'Empyrée; on ressent d'agréables souvenirs, on éprouve des désirs d'espérance, on ne sait se détacher de la statue, et l'on se prend à regretter que le bonheur de Pygmalion ne soit qu'une fable. Cléomènes devait être un admirateur enthousiaste de la simple nature!

Il en est des peuples comme des individus : dans le petit nombre d'œuvres originales, que nous ont laissées les Romains orgueilleux et guerriers, il en est peu où l'on ne rencontre plutôt la recherche du Majestueux, que la traduction du Gracieux et du Beau; leurs statues posent.[1]

Contrée merveilleuse, indépendance sans limites, science avancée, amour senti du plaisir, race perfectionnée, usage complet des dons de Jupiter, les artistes grecs avaient autour

[1] Raynal, *Histoire philosophique des Indes*. Génève (Maestricht), 1751, tom. x, pag. 245, chap. XIX, n.° XII. — Delisle de Sales, *Philosophie de la Nature*. Amsterdam, 1774, p. 19, t. v.

Digitized by Google

d'eux, tous les mobiles de succès; et leurs sculptures semblent restées jusqu'ici inimitables. [1]

S'il y a toujours eu beaucoup de diversité dans nos jugements sur le Beau, c'est qu'une foule de situations nous font dévier du véritable goût! Intérêt, passions, erreurs, mœurs, ignorance, coutumes, culte, gouvernement, que de circonstances extérieures peuvent nous entraîner vers le Faux et le Guindé, surtout quand nous n'avons pas assez de force ou d'énergie d'instincts, pour revenir à la vraie beauté naturelle. — Heureux, ceux qui sont doués d'organes impressionnables et d'une sensibilité exquise; eux seuls sont animés du feu sacré; eux seuls, par leurs émotions vives, peuvent reconnaître le Beau, le traduire et surtout en jouir.

Ainsi donc, le Beau réel existe, un sens intime nous le fait apercevoir, des dispositions toutes spéciales le reproduisent; il a pour type la Nature; fruit des doux climats, des lumières et de la liberté, la civilisation le propage et les organisations favorisées en font leurs délices.

Faut-il', Messieurs, que je vous rappelle, avant de m'arrêter, la célébrité que la Belgique s'est acquise dans les arts du dessin, et cette auréole de gloire qui plane depuis plus de quatre siècles, sur notre féconde patrie. La vigueur du coloris de nos peintres et leurs compositions si fidèles et si savantes, ont excité l'étonnement des Nations. Leurs chefs-d'œuvre ornent les musées les plus remarquables et se sont élevés à des prix fabuleux.[2] Vous dirai-je que la peinture et la sculpture ont repris un nouvel essor, en même temps que nos libertés. Les Académies

[1] Winckelmann, *Histoire de l'Art chez les Anciens*, 3 vol. in-4.°, et *Réflexions sur le Beau et la Grâce dans les ouvrages de l'Art*. Paris, 1786, in-8.° — Œuvres de l'abbé Arnaud. Paris, 1808, t. 1, p. 233.

[2] Alfred Michiels, *Histoire de la Peinture flamande*. Bruxelles, 1845, in-8.

Digitized by Google

belges se peuplent de maîtres et de disciples ; nos monuments, nos places publiques déposent de leur réputation plus qu'européenne, et leur talent semble croître tous les jours avec leur renommée. Parmi ces artistes éminents, le Hainaut peut montrer, avec orgueil, plusieurs enfants illustres.

Soyons fiers, Messieurs, de posséder parmi Nous les premières notabilités du Genre. Remercions-les d'avoir embelli notre Exposition de leurs productions charmantes. Honneur à nos Collègues ! ils discernent le Beau et l'expriment dans leurs œuvres, avec grâce et simplicité. Honneur à eux ! ils savent plaire, parler au cœur, remuer l'âme ; enfin, ils comprennent que, pour être vrai et justement célèbre :

Jamais de la nature il ne faut s'écarter.

Camille WINS.

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Concours de 1845-1846.

Réponse au sujet suivant :

PEINTURE. — De l'état actuel de la peinture en Belgique, de ses tendances, de son influence sur les diverses classes de la société, et des moyens d'en améliorer l'enseignement.

L'art ne doit jamais céder aux exigences du vulgaire ; c'est à lui de faire des lois et de les imposer.....

Digitized by Google

Aux termes de son Réglement, la Société, en imprimant un ouvrage, ne fait pas siennes les opinions qu'il contient ; l'auteur en conserve toute la responsabilité.

Digitized by Google

INTRODUCTION.

En envisageant, dans son ensemble, la question proposée, on remarque tout d'abord que sa solution doit reposer entièrement sur l'analyse consciencieuse de l'état actuel de la peinture en Belgique. De l'exactitude et du soin donnés à l'examen de cette partie fondamentale dépendront nécessairement l'appréciation et le développement plus au moins exacts des autres parties, qui sont, en effet, le complément ou plutôt le corollaire de cette première analyse.

Aussi, ayant compris toute l'importance de cet examen, nous avons étudié avec soin les œuvres que nous avons passées en revue. Cette étude, par les réflexions qu'elle nous a suggérées, nous a donné des convictions solides sur les tendances

Digitized by Google

de notre école et sur les moyens d'amélioration qu'il peut être utile de lui appliquer.

Pour comprendre mieux la valeur et l'importance de ses progrès, nous avons recherché les causes qui les ont amenés, en nous livrant à une analyse rétrospective de la peinture en Belgique. Cet aperçu historique nous a paru d'une absolue nécessité, pour jeter sur notre sujet toutes les lumières désirables et nous faire découvrir, dans ce passé, de certaines causes déterminant des effets analogues à ceux que nous voyons se produire aujourd'hui. Nous y relèverons les erreurs où sont tombés nos peintres; nous en tirerons un enseignement salutaire, qui nous fournira peut être quelques bons conseils à donner aux artistes de notre jeune école; et, éclairé par l'expérience, nous serons guidé plus sûrement dans la recherche des moyens d'amélioration qu'il convient d'appliquer, pour éviter désormais de semblables erreurs.

Nous avions d'abord voulu arrêter cette investigation dans le domaine du passé, à notre exposition de 1830; mais il y a dans la marche et les progrès de l'art un tel enchaînement, que, de point en point, nous en sommes venu à reculer jusqu'à la fin du siècle dernier, époque à laquelle une tentative de réforme eut également lieu dans la peinture, tentative dont 1830 seulement vit le succès.

Une autre irrégularité apparente dans notre travail, est la réunion de deux parties du mémoire en une seule; nous avons fait entrer dans un même chapitre l'appréciation de l'état actuel et des tendances de la peinture. Nous avions primitivement voulu en consacrer un à chacune de ces divisions; mais nous avons ensuite découvert une telle affinité entr'elles que force nous a été de les rassembler en une seule : il n'y a pas, du reste, de considération émise dans l'une d'elles qui ne puisse trouver rigoureusement place dans l'autre; car, indiquer l'état actuel de la peinture, c'est en même temps indiquer ses

Digitized by Google

tendances. Dans l'impossibilité de déterminer, d'une manière sensible et surtout logique, une limitation quelconque, nous avons donc réuni en un tout plus rationnel ces parties si homogènes. . . . . .

Pour en revenir à l'appréciation des œuvres d'art, dernières productions de nos peintres, nous trouverons un excellent moyen de leur assigner une place, à chacun selon son mérite, en visitant le salon de Bruxelles actuellement ouvert. L'instant est favorable à l'éclaircissement de la question qui nous occupe, et, en passant en revue quelques-uns des principaux tableaux exposés cette année, il nous sera aisé, par les observations qu'ils nous inspireront, de faire une sorte de statistique de la peinture, qu'auraient difficilement pu remplacer nos souvenirs et nos recherches parmi des œuvres plus anciennes et presque toutes disséminées. En nous livrant à cet examen, nous tiendrons note cependant de ce que plusieurs de nos artistes ont fait quelquefois mieux qu'on ne le supposerait à la vue des toiles qu'ils ont exposées cette année.

Les peintres distingués de notre école, dont les tableaux n'ont pas figuré au salon, nous sont assez connus pour que nous suppléions à leur absence par les bons souvenirs qu'ils nous ont laissés. —Nous pensons que, de cette manière, il nous sera facile de rendre à peu près complète la nomenclature que nous allons entreprendre.

Dans le but de ne pas nous fourvoyer, et pour rester, autant qu'il est en nous, dans le vrai, nous avons basé notre opinion sur les œuvres de nos peintres, en procédant par comparaison. Nous avons établi un parallèle entre eux et les maîtres anciens, sans perdre de vue les productions les plus remarquables des écoles étrangères contemporaines.

Digitized by Google

Nous avons applaudi aux tentatives des artistes qui, tout en imitant les anciens, sont restés dans des bornes sages et réservées, aussi longtemps que cette tendance n'était pas de nature à détruire leur originalité personnelle. Nous avons désapprouvé et blâmé cette imitation lorsqu'elle était aveugle et exagérée, et menaçait ainsi de devenir funeste aux imitateurs.

Enfin, nous avons eu grand soin d'empêcher que le patriotisme n'entrât pour quelque chose dans la valeur que nous assignions aux œuvres que nous avons passées en revue. Trop souvent ce sentiment, fort louable dans toute autre circonstance, entre pour beaucoup dans l'admiration qu'excitent les œuvres nationales, et cette manière de voir doit nécessairement amener pour résultat de fourvoyer dans son jugement celui qui se fait le prôneur enthousiaste d'une œuvre qu'il a envisagée avec des préventions trop favorables et souvent fausses.

Heureusement, et nous sommes fier de pouvoir le dire, nous trouverons de nombreux éloges à donner, sans cesser d'être scrupuleusement vrai; mais le respect que nous avons pour la vérité nous obligera de signaler aussi les tendances funestes, les erreurs ou l'exagération partout où nous les rencontrerons; et nous le ferons avec justice, avec sévérité. Ce n'est pas qu'il y ait chez nous un parti pris de réserve et de froideur; ce serait tomber dans un excès contraire; nous nous sommes imposé un milieu entre ces deux exagérations et c'est par cette route que nous comptons arriver à la vérité.

Non seulement nous avons examiné les tableaux des maîtres remarquables et des élèves les plus avantageusement connus, mais nous avons poussé nos investigations jusqu'aux débuts timides d'artistes entièrement ignorés. Beaucoup, sans doute,

Digitized by Google

parmi ces derniers, sont destinés à n'être jamais des élus de l'art; mais nous avons trouvé, plus d'une fois, de sérieuses promesses d'avenir dans des compositions sur lesquelles la critique laissait tomber à peine, du haut de sa dédaigneuse ignorance, quelques paroles ironiques et décourageantes. Nous avons rencontré dans cette catégorie des tableaux dont nous avons pris note, non pas à cause de leur mérite réel, mais parce que, dans ces tâtonnements, souvent même informes, nous avons trouvé des garanties d'avenir, et que nous avons à tenir compte de tout, pour rester fidèle à notre promesse d'être consciencieux et vrai.

Sans doute, nous pouvons être fiers de ce qu'ont fait nos artistes depuis 1830; sans doute, il nous est permis de prédire un glorieux avenir à cette courageuse phalange, dont les nobles travaux jettent, à l'étranger, tant d'éclat sur notre patrie; mais gardons-nous bien, toutefois, d'imiter ces enthousiastes aveugles qui admirent, qui exaltent notre école flamande d'aujourd'hui, et la placent au-dessus de toutes les autres. Il faut savoir réduire au silence cette admiration bruyante qui, le plus souvent, n'a sa source que dans les préventions ou l'ignorance; il faut savoir contenir à deux mains son cœur bondissant d'orgueil, à la vue de ces glorieux travaux de nos compatriotes; il faut faire abstraction de tout ce qui n'est pas l'œuvre elle-même, et ne voir dans l'art que l'art seul.

Notre école, bien dirigée, peut devenir la première école du monde; aucun obstacle insurmontable ne l'empêchera d'égaler, par la suite, dans ce qu'elle a de bon, l'école flamande des 16.e et 17.e siècles. Qu'une période nouvelle d'amélioration et de progrès ait le temps de s'accomplir, et une fois achevée, nos maîtres auront atteint l'apogée de leur gloire. D'autres artistes, qui déjà se sont créé une place honorable à la suite de ces noms illustres, seront alors dans la plénitude de leur force et

Digitized by Google

de leur talent, et une génération de jeunes peintres, aujourd'hui timides et obscurs, exaltés et encouragés par de puissants exemples, auront levé leur front aussi haut que leurs glorieux devanciers !

Tous les éléments nécessaires à la réalisation de cette prédiction existent ; il suffit de les développer et de les diriger convenablement. Toutefois, à côté de ces principes de vitalité apparaissent de nombreux principes de destruction. Nous aurons, dans le courant de notre travail, l'occasion de les énumérer et d'en rechercher les causes.

Pour prévenir leur action funeste il faut que le gouvernement les combatte par tous les moyens qui sont en son pouvoir, et que tous les amis de l'art s'unissent pour seconder ses efforts. Que tous, riches, puissants, hommes de savoir et de bonne volonté, se donnent la main pour l'accomplissement de cette belle œuvre, et alors, ayons confiance dans la force et le talent de ceux sur qui repose l'avenir de la peinture ; laissons ces braves champions du progrès continuer leur lutte silencieuse contre le mauvais goût et l'ignorance, et nous verrons la Belgique resaisissant le sceptre de l'art, donner au monde l'exemple de ce que peut, dans un siècle de paix, une nation courageuse et intelligente !

Digitized by Google

DE L'ÉTAT ACTUEL

ET

DES TENDANCES DE LA PEINTURE EN BELGIQUE.

§ I.

Si l'on se contente d'envisager superficiellement les diverses phases de l'histoire de l'art, on se rend difficilement compte de l'énorme différence qui se remarque entre le degré de perfectionnement de la peinture, à de certaines époques, et l'état de langueur qui caractérise son existence dans d'autres. De tout temps cependant, il s'est trouvé des hommes doués de qualités et d'aptitudes, qui, perfectionnées par l'étude et le travail, eussent pu faire d'eux des peintres remarquables. Néanmoins, l'histoire de la peinture nous offre des lacunes, où, pendant un long espace de temps, on chercherait en vain, dans un pays, la réunion de quelques artistes dignes d'être cités.

Cet état de prostration s'explique, tantôt par l'influence de la situation politique, tantôt par l'influence de l'état moral de la société : causes qui, du reste, se manifestent souvent simultanément. Ainsi, bien que l'art fût quelque peu

Digitized by Google

cultivé alors, nous voyons, vers la fin du siècle dernier, la peinture tombée dans un anéantissement presque complet et ne donnant signe de vie que par la production de tableaux qui étaient le miroir des mœurs dissolues de la cour du Régent de France; l'art subissait l'influence fatale de Mécènes chargés de rubans et couverts de poudre, et la peinture, se faisant la gazette des ruelles, puisait le sujet de ses tableaux dans les aventures scandaleuses de ces roués, si connus par le dévergondage de leur vie. La plupart des œuvres de Watteau et de Boucher prouvent ce que nous avançons. On oubliait les formes pures et nobles de l'art grec, pour des enluminures sans goût, dont les modèles se recrutaient sur les planches de l'opéra, et ces aberrations fatales avaient aveuglé les peintres belges devenus les imitateurs serviles de la manière française.

Cependant, chez nous, un homme doué d'une louable persistance lutta contre cet envahissement du mauvais goût. Nourri aux sources pures de l'art, dont il avait étudié les merveilles en Italie, plein d'admiration pour notre célèbre école flamande des 16.me et 17.me siècles, tous ses efforts tendirent à amener dans la peinture, une régénération dont il voulait composer le principe par la combinaison d'éléments choisis parmi les plus pures traditions de l'art : le dessin noble et correct des maîtres italiens, uni au coloris brillant et vigoureux de Rubens et de l'école flamande en général. Défenseur ardent de ses convictions, il mit tout en œuvre pour les faire triompher. Il écrivit un ouvrage remarquable, surtout pour cette époque, car il condamnait sévèrement toutes les idées reçues et proposait des principes, sinon nouveaux, du moins entièrement oubliés. Cet ouvrage : « *Du bon goût, ou de la beauté de la peinture considérée dans toutes ses parties,* » eut pour complément un « *Traité complet des costumes des anciens*, où l'auteur s'attacha à détruire toutes les erreurs dans lesquelles l'ignorance et le mauvais goût entraînaient les peintres ses contemporains. Au titre de ces deux ouvrages, on devine, sans doute, que nous voulons parler d'*André*

Digitized by Google

Lens. Recommandant l'étude des vieux maîtres et fournissant, par ses recherches historiques, des données certaines sur les costumes des temps anciens, il voulait, dans l'art, le beau et le vrai. Jusqu'à l'apparition de David, il lutta constamment contre les déplorables écarts de la mode étrangère et montra une persévérance digne d'éloges, à reconstituer l'art belge sur une base plus large et plus nationale. Mais tel était alors l'engouement pour la peinture française, qu'on ne commença que beaucoup plus tard à apprécier sérieusement les vues de Lens, et qu'au sein même de l'Académie d'Anvers, dont il était directeur, il rencontrait, chez les autres professeurs, une opposition systématique et entêtée qui entravait l'accomplissement de ses vues généreuses.

Nous avons rappelé à dessein ces circonstances de la vie de notre compatriote, pour faire remarquer l'influence fatale qu'a exercé sur nos peintres l'exemple de nos voisins du midi. Lens avait déjà, avant qu'il ne fût question de David, l'idée de créer une école nationale, par la combinaison des deux éléments que nous avons signalés plus haut, les mêmes précisément qui ont concouru à la formation du principe que nous avons vu triompher seulement en 1830, à l'avènement de Wappers, comme chef de notre nouvelle école. Il nous est donc permis de dire que notre régénération artistique se fût opérée plus tôt, sans les obstacles qu'y ont apportés des causes étrangères; en premier lieu, l'influence de la peinture française, avant David, et, en second lieu, David lui-même, dont les vues différentes de celles de Lens, quoiqu'ayant puissamment contribué à faire revivre les bonnes traditions du dessin, n'en ont pas moins imprimé en Belgique une tendance fâcheuse à la peinture, en retardant la réalisation d'un progrès plus réel et plus conforme au vœu de l'art national. Nous ne prétendons pas cependant, que cette réaction eût été, à cette époque, aussi puissante, aussi énergique qu'elle l'a été par la suite; mais nous sommes

Digitized by Google

persuadé qu'il y avait beaucoup à gagner à ce qu'elle s'opérât plus tôt.

Quand le réformateur français apparut, la route était tracée; les modèles de l'antiquité furent remis en honneur, à tel point qu'on en abusa, et ce premier excès fut encore outré, par l'influence des idées révolutionnaires qui tendaient à faire revivre, jusque dans les plus minces détails, le souvenir de la république romaine. La peinture eut le tort de flatter trop ces idées et ces goûts, et elle se fourvoya dans une exagération théâtrale et dans une manière trop absolue, pour prétendre à des succès durables. Sans doute, le caractère de l'époque et l'influence des idées justifient, en quelque sorte, ces écarts; mais rappelons-nous que c'est précisément à l'art qu'il appartient de combattre ces tendances vers le mauvais goût, ces idées qui étouffent chez les peuples le sentiment du beau. C'est là le rôle, c'est là le but des artistes et ceux d'entre eux, les chefs d'école surtout, qui les méconnaissent, sans tenter même une protestation, manquent gravement à ce qu'on est en droit d'en attendre.

Jusqu'à sa mort, Lens protesta contre l'exagération de ce revirement. Ce n'est qu'après lui que l'influence de David devint réellement grande en Belgique, et elle fut décisive lorsque, plus tard, il vint y demander l'hospitalité et y former une école au sein de laquelle il créa un grand nombre d'élèves.

Néanmoins, hâtons-nous de le dire, bien que ses principes fussent adoptés assez généralement, il ne se fit point, parmi ses disciples, des partisans aveugles; et, à part Odevaere, le plus ardent et le plus entêté de ses imitateurs, on remarquait chez les autres des convictions originales, dont l'individualité se fit jour de différentes manières.

Herreyns s'éloigne le plus de David; sa peinture accuse des tendances bien arrêtées vers la manière des anciens maîtres flamands. Réformateur comme Lens, il ne cesse de protester

Digitized by Google

contre les principes de l'école de David; mais l'influence de cette dernière s'est tellement accrue que Herreyns est forcé de céder. Renfermé chez lui avec quelques élèves, il travaille en silence à préparer, dans la peinture, une régénération qui ne doit s'opérer que plus tard, mais qui n'en sera que plus puissante et plus efficace. Notre peinture historique compte aussi, à cette époque, Navez, les frères Van Brée et Paelinck. Un concours plus général a seul manqué à Herreyns pour lui permettre de réaliser une réforme éclatante; l'apathie de nos artistes et le despotisme des partisans de David ont retardé jusqu'à présent le progrès; mais le moment de la réforme approche et va bientôt consacrer la supériorité des principes de notre école.

Au même temps commencent à se manifester, en France, les symptômes d'une révolution dans l'art : Géricault, puissamment secondé par Gros, se montre l'antagoniste de la manière de David; il peint son célèbre « *Naufrage de la Méduse* » éclatante protestation contre la peinture à sujets romains ou grecs. Châteaubriand apparaît dans la littérature avec Byron et Walter Scott, et leurs écrits impriment un nouvel essor aux intelligences; la crise provoquée par Géricault éclate, et la prépondérance de David reçoit une atteinte mortelle par le choc que produit l'agitation des idées chez les novateurs.

Chez nous, cette agitation s'est bientôt communiquée et l'on a violemment rompu avec le passé. La transition a été brusque et le tumulte a été la conséquence naturelle de ces aspirations vers un avenir vague et incertain, se heurtant aux convictions demeurées fidèles au passé. On cherche, dans l'art, des routes nouvelles; chacun veut se frayer un chemin. Les maîtres des 16.e et 17.e siècles reviennent alors à la mémoire, et l'on s'étonne d'avoir pu les oublier, les dédaigner aussi longtemps! C'était là qu'était, aux yeux des novateurs, l'avenir de l'art; le but était trouvé, mais par quelle voie y atteindre, et laquelle choisir pour

Digitized by Google

arriver au plus vite ? Les écoles flamande et hollandaise offrent aux uns Rubens et Rembrandt; Murillo et Velasquez attirent les sympathies des autres vers l'Espagne; les diverses écoles italiennes ont aussi des prosélytes nombreux. Tous ces Christophe Colomb cherchent, tentent, se fourvoient, reviennent sur leurs pas et s'égarent encore dans ce nouveau monde d'idées. Enfin, l'on voit naître de cet enfantement pénible une sorte de monstre difforme : la peinture romantique !.. On dédaigne avec affectation le dessin, la grâce et le sentiment, pour se vouer à des compositions, très originales, sans doute, mais fausses, maladroites et exagérées. La recherche de la couleur est poussée jusqu'aux dernières limites du ridicule; et cette école nouvelle pressentant, sans nul doute, sa fin prochaine, se hâte d'épuiser toutes les nuances du mauvais et de l'impossible. Quelques hommes sages et modérés se tiennent en dehors de ce débordement fiévreux, et, dominant la situation, ils attendent que cette effervescence ait eu son cours, pour appliquer le remède aux maux qu'elle aura causés.

En France, Delacroix et Ingres ont bientôt maîtrisé le mouvement: le premier le dirige et le modifie; coloriste puissant, il rallie la plus grande partie des novateurs à son principe. Ingres le combat et tombe dans l'exagération d'un coloris faux et terne; il ne manque pas néanmoins de zélés partisans.

Au milieu de toutes ces aberrations se manifestent cependant des tentatives que le succès couronne. L'abus de la couleur et le mépris de la forme éclatent partout, et pourtant, il se rencontre çà et là, dans ce chaos, des pages brûlantes et inspirées par le génie. Il ne faut à ce débordement qu'une barrière solide; il suffira d'attendre, qu'épuisée par l'excès même de son effort, la peinture romantique succombe au premier revirement, à la première lueur de raison qui viendra éclairer ces imaginations qu'un fol enthousiasme aveugle

Digitized by Google

encore. Déjà l'on peut prévoir qu'un résultat heureux se manifestera; de jeunes talents se font jour, le succès n'est plus qu'une question de temps. C'est au milieu de cette effervescence que nous arrivons à 1830. Avant de pénétrer au Salon d'exposition de cette année, arrêtons-nous un instant et passons en revue les artistes remarquables de cette époque :

Navez, l'un des meilleurs élèves de David, a considérablement modifié sa manière; depuis son retour d'Italie, il a beaucoup contribué à éloigner nos peintres de l'imitation aveugle de l'artiste français. — Van Brée (Mathieu) se rattache aux maîtres flamands des 16.e et 17.e siècles et forme, de concert avec Herreyns, la plupart des élèves que nous verrons débuter en 1830 et en 1833. Dessinateur sévère et consciencieux, anatomiste savant, il concourt pour une large part aux améliorations qui vont se manifester dans la peinture. — Paelinck, resté fidèle aux principes français, a vu sa réputation éclipsée par ses rivaux Van Brée et Navez. Il peint, à cette époque, beaucoup de sujets religieux. — Van Ysendyck jouit alors déjà d'un talent fort remarquable et figure au nombre de nos premiers artistes. — Odevaere, que nous citons surtout pour l'exagération de sa manière, se montre l'imitateur aveugle de David. — De Brakeleer est connu par quelques tableaux religieux pleins de mérite, — et Eugène Verboeckhoven a produit des œuvres sages et consciencieuses qui font présager sa gloire future. — Citons pour terminer cette nomenclature : Verstappen, Van Regemorter Kremer, Moerenhout, Vervloet, Eeckout et Verellen.

En envisageant, dans leur ensemble, ces divers talents, nous y verrons dominer trois principes distincts : le premier et le plus national se rattache aux traditions léguées par notre école des 16.e et 17e siècles; il compte au nombre de ses partisans Herreyns et Van Brée. Le second, celui de David, est adopté par Van Ysendyck, Paelinck, Odevaere et leurs élèves, et Navez

Digitized by Google

représente, presque seul, le troisième, qui est le principe italien. Remarquons en passant l'incompatibilité qui existe entre eux par le manque de centralisation; au lieu d'essayer une fusion, qui devait amener les plus heureux résultats, chaque maître se retranche exclusivement dans son système, et rien n'annonce encore un rapprochement entre leurs diverses manières.

C'est dans ces circonstances que s'ouvre le Salon d'exposition de 1830. Depuis longtemps on n'avait vu réunies tant et de si belles choses; aussi l'enthousiasme fut-il grand et général; un tableau surtout fit une véritable révolution parmi les artistes et le public; un élève de l'école d'Anvers, Gustave Wappers, avait exposé : « *Le dévouement de Vanderwerf, bourgmestre de Leyde, en* 1756. » L'admiration que causa cette œuvre est incroyable : c'était beau, c'était neuf, le dessin en était correct, la couleur harmonieuse et chaude, et la composition largement et savamment entendue. On comprit de suite que l'apparition de ce tableau devait avoir la plus haute importance, l'influence la plus décisive sur la peinture belge. En effet, Wappers avait tracé la route à ceux qui cherchaient, qui hésitaient encore; pour la forme il avait combiné deux principes différents : la couleur de Rubens, qu'il avait étudiée chez nous et en Hollande, et le dessin des maîtres italiens, qu'il avait vus à Paris ; pour le fond il créait une peinture historique nationale; des deux éléments qu'il réunit, le premier est surtout l'élément dominant et le plus remarquable dans le succès obtenu par cette œuvre brillante.

Nous pouvons dire avec orgueil que c'est à un de ses enfants que la Belgique doit sa régénération artistique, et nous pouvons en être d'autant plus fiers, que cette régénération s'est produite en nous et par nous, sans influence étrangère, inspirée et amenée surtout par des éléments nationaux.

Digitized by Google

Maintenant, laissons ce principe combiné pénétrer dans l'intelligence de nos artistes; laissons fermenter les idées nouvelles que le régénérateur a fait éclore, et donnons-leur le temps de revêtir des formes diverses et originales. En analysant les dernières productions de nos peintres, nous verrons plus loin quelle influence aura exercé cette réaction, et quels seront les résultats obtenus par les partisans de ce principe nouveau.

. . . . . .

L'intérêt de l'art va faire place à des intérêts plus pressants, aussi graves et aussi chers; la patrie appelle ses enfants sous les armes, et nos artistes vont, pour un instant, jetant loin d'eux leurs pinceaux inutiles, armer leur bras du glaive des batailles. . . . . .
. . . . . L'écho répète encore au loin le bruit du canon victorieux de Septembre; les voilà qui reviennent, essuyant leur front couvert de sang et de poudre. — A l'œuvre maintenant; courage ! Que vos nobles travaux vous préparent, pour l'avenir, des couronnes plus glorieuses encore que celles qui ornaient vos têtes, quand vous reveniez, héros improvisés, des champs de carnage et de mort! . . . . . .
. . . . . .

Digitized by Google

§ II.

Chez tous les peuples où le savoir et le génie sont honorés, l'histoire nous montre les révolutions politiques exerçant une haute influence sur la marche des sciences et des arts.

Après les jours d'exaltation et d'héroïsme, quand l'édifice social, rétabli sur des bases nouvelles, s'affermit et se consolide; quand tous les acteurs du drame révolutionnaire reprennent leurs habitudes, leurs allures accoutumées, et recommencent à vivre de la vie tranquille du citoyen, il s'opère une réaction générale qui s'étend à toutes les classes de la société. Une ère nouvelle commence pour la patrie, et chacun sent individuellement le désir, le besoin de reprendre, avec plus de courage et d'énergie, sa part du travail commun. Cette régénération revivifie toutes les forces, toute la puissance sociale, et donne surtout un élan formidable aux intelligences.

Chez les Belges, dont le patriotisme est ardent et durable, cet élan fut tel, que leur marche rapide et assurée vers le progrès fixa bientôt sur eux les yeux de l'Europe étonnée.

La peinture ne resta pas en arrière dans ce mouvement général. Déjà, avant 1830, une tendance remarquable à s'éloigner du passé, faisait présager vaguement une réaction prochaine, et l'apparition de Wappers avait infailliblement tracé une route nouvelle; presque tous nos artistes s'y jetèrent aveuglément, oubliant trop les traditions passées, et sacrifiant, sans discernement, les vérités acquises aux exigences d'un avenir encore indéterminé. La spontanéité de ce revirement devait immanquablement entraîner à des excès; on ne rompt pas impunément avec tous les principes reçus; on ne se jette pas sans danger dans une route obscure et hérissée d'obstacles. Ce que tous les hommes de bon sens craignaient, ce que tous les artistes

Digitized by Google

sages avaient prédit, en se mettant de côté pour laisser passer ce flot d'enthousiastes, se réalisa.

La première exposition qui s'ouvrit à Bruxelles nous montra des noms nouveaux, des œuvres remarquables et pleines d'avenir. Mais, à côté de celles-là, qui faisaient exception, s'en offraient d'autres pleines d'inexpérience, de fougue irréfléchie, de tâtonnements monstrueux. Depuis, chez beaucoup d'entre nos artistes, ces défauts, résultats naturels de la précipitation et de l'exaltation des idées, sont devenus des qualités. Ils ont sagement modifié ces idées fausses; ils ont compris ce qui leur manquait, et ont cherché à l'acquérir. Les uns y sont déjà parvenus; espérons que beaucoup d'autres encore y parviendront plus tard.

En général, d'immenses progrès se sont manifestés dans la peinture; de magnifiques résultats ont été obtenus depuis quinze ans. Cette période est insignifiante, sous le rapport du temps, comparativement à la durée possible de l'existence de notre école contemporaine; et cependant, au point où elle en est aujourd'hui, la peinture a dépassé les plus hautes espérances, et nul ne saurait dire à quel degré de perfection elle atteindra, si la situation politique lui permet de persévérer dans cette voie de progrès. Mais, la réalisation de cet avenir n'est pas seulement une question de temps!.. Loin, bien loin de là! Si le talent de nos peintres nous promet pour l'art des destinées glorieuses, et nous permet, d'un côté, d'attendre l'avenir avec confiance, d'une autre part aussi, mille obstacles se dressent devant eux, et ces obstacles ne sont malheureusement pas tous de nature à être écartés par nos artistes seuls.

Quoiqu'il en soit, quand on considère qu'il a suffi de quelques années pour créer une peinture nationale, remarquable sous tant de rapports, on éprouve à la fois de l'étonnement et de l'admiration. Les Belges ont montré ce qu'on pouvait attendre d'eux;

Digitized by Google

espérons qu'ils sauront tenir ces promesses brillantes et qu'ils iront même au-delà de ce qu'elles présagent. Nous le disons avec conviction, cette espérance est légitime, et nous le prouverons, du reste, en citant quelques-uns de nos artistes les plus justement estimés; nous entrerons dans quelques détails sur eux-mêmes et sur leurs œuvres, et cette nomenclature de noms célèbres fera comprendre, mieux que tout ce que nous pourrions dire, l'importance que notre école a acquise.

Parmi eux, Wappers se présente naturellement le premier. C'est à lui, qui a régénéré l'école et qui la dirige encore si habilement aujourd'hui, qu'appartient l'honneur de marcher à leur tête. A défaut de sa position, son talent lui assignerait une place au premier rang, car ses œuvres si remarquables sont, à la fois, un puissant enseignement pour ses élèves et de splendides titres de gloire pour la patrie. Nous avons vu précédemment, que son tableau de 1830 fut le signal d'une réaction presque générale en Belgique. L'art national, jusque-là enchaîné à des éléments étrangers, malgré les efforts de Lens et d'Herreyns, trouva dans Wappers un continuateur tout dévoué à l'œuvre entreprise par les deux maîtres que nous venons de nommer. Dans son imitation des peintres flamands des 16.me et 17.me siécles, il montre de remarquables tendances à s'éloigner de leur matérialisme, dont l'imitation est le défaut capital de notre école; il unit à un coloris brillant et vigoureux, un dessin noble et correct. — Depuis l'apparition de son tableau, qui causa tant d'admiration en 1830, nous avons vu de lui des œuvres où se font toujours remarquer les grandes qualités qui le caractérisent; sa manière lui devient plus personnelle; mieux identifié avec le principe qu'il a créé, il se montre encore dessinateur plus savant et coloriste plus habile; son *Christ au tombeau*, exposé en 1833, *La Révolution belge*, exposée en 1835, dénotent, de nouveau, chez lui des progrès sensibles; et enfin en 1836, *Les adieux de Charles I.er à sa famille*, exposés au salon de Bruxelles, étonnent tous les

Digitized by Google

admirateurs de son beau talent, qui a pris plus de développement encore. La tête du roi, dans ce tableau, est un admirable chef-d'œuvre de dessin, d'expression et de vérité. Citons encore, pour compléter cette série, un magnifique tableau que possède S. M. le roi des Belges : *La tentation de Saint-Antoine,* œuvre peu connue du public, et qui est peut-être ce que Wappers a produit de plus parfait, comme couleur et comme sentiment. L'exécution matérielle de cette peinture est d'une incroyable perfection.

Que dire de Wiertz, cette individualité si remarquable, ce talent si original et si distingué ? Quand nous n'aurions qu'un nom comme le sien à citer, les Belges pourraient encore tenir un rang des plus honorables dans la peinture. — Certes, l'artiste qui nous occupe a puisé ses convictions et sa manière aux sources pures du beau, du sublime; ses inspirations, il les prend dans la nature, dans Homère, dans la bible, et celles de ses œuvres qui nous sont connues, nous disent assez comment il a su comprendre et traduire ces pages pleines de poésie. — Il faut sortir de notre siècle, pour trouver une œuvre qui réunisse les brillantes qualités qui distinguent ce talent si digne d'admiration. Nous ne parlerons que d'un seul de ses tableaux, de son dernier : *Patrocle !* C'est là une de ces productions de l'art qui étonnent et confondent l'imagination : devant ce tableau, on ne sait ce qu'il faut admirer; toutes les exigences sont satisfaites, et l'on ne voudrait y changer ni une ligne, ni le moindre ton.

C'est qu'en effet cette composition est vaste, grandiose; ce dessin est aussi noble que correct; ce modèle des chairs est d'une perfection rare, cette unité d'action, cette harmonie de couleurs sont saisissantes; en un mot, le génie préside à l'ensemble et à tous les détails de cette œuvre merveilleuse. Aussi la patrie la revendique avec fierté, et nul n'oserait aujourd'hui, devant ce démenti donné aux accusations de tant de haines injustes et

Digitized by Google

cruelles, articuler une parole de blâme, ni même en concevoir la pensée. C'est ainsi qu'un homme de talent se venge : à de nouvelles injures, il répond par de nouveaux chefs-d'œuvre !..

Gallait est aussi justement célèbre que les deux précédents; c'est encore un de ces artistes que l'on nomme avec orgueil et dont les Belges ont le droit d'être légitimement fiers. Penseur profond, poète et philosophe dans toutes ses créations, il est, en même temps, un grand coloriste toujours sévère et consciencieux, et l'un des rares dessinateurs parfaits que possède notre école. — Parmi ses œuvres les plus remarquables nous rencontrons d'abord : *Montaigne visitant le Tasse dans sa prison.* Cette toile est une des premières qui nous a fait connaître son auteur; c'est une conception simple et vraie, et, sous tous les rapports, une des belles créations que la peinture ait produites. *L'abdication de Charles Quint*, venue après, est une page historique hors ligne. Un coloris brillant, harmonieux et vrai, un dessin plein d'élégance, de noblesse et de correction, du génie dans la composition, dans l'ordonnance des figures, voilà des titres suffisants à la brillante réputation que cette œuvre s'est acquise chez nous et à l'étranger. N'oublions pas de mentionner une esquisse : *La prise d'Antioche par les Croisés*, composition fougueuse et brillante qui respire le génie dans tous ses détails, et qui rappelle les plus belles créations, en ce genre, de nos grands artistes flamands.

Dekeyser, dont les débuts si remarquables datent de quelques années seulement, tient cependant une des premières places parmi les maîtres. La flatteuse distinction que le roi de Hollande lui a dernièrement accordée, en le nommant son peintre particulier, est une justice rendue au talent éminent de notre compatriote.

Nous avons vu ce peintre dans tous les genres qu'il a abordés être toujours aussi savant et aussi correct. — D'abord, dans ses

Digitized by Google

tableaux historiques : *La bataille de Courtray*, exposée en 1836, et celle *de Woeringen*, en 1839, nous le voyons plein de force et d'énergie ; dessinateur et coloriste remarquable, ses œuvres plaisent surtout par une grande harmonie de couleur et la belle distribution des figures. — En 1843, l'exposition d'Anvers nous offre de lui des tableaux d'un autre genre : *Raphaël et la Fornarina*, puis *Le Tasse et Éléonore d'Este*, qui décèlent une perfection matérielle à laquelle peu d'artistes ont atteint. — Aujourd'hui, il se livre plus exclusivement au portrait, et tel est son mérite dans ce genre, qu'il promet d'y atteindre les dernières limites de la perfection. Nous n'avons malheureusement pas vu les portraits de la famille royale de Hollande, qu'il vient de terminer et qui lui ont valu des éloges si unanimes.

Navez, directeur de l'Académie de Bruxelles, possède une réputation ancienne et solidement établie; sa manière combinée du principe italien et de celui de David, est, sans doute, inférieure à celle de l'école d'Anvers, dont le coloris est à la fois plus brillant et plus vrai. Néanmoins, Navez possède de sérieuses qualités : le dessin et le sentiment de la composition. Parmi ses nombreux tableaux, nous citerons, comme une œuvre parfaite, à part le coloris, son *Agar dans le désert ;* ce tableau est d'une grande pureté de correction pour le dessin, et de sentiment sous le rapport de la pensée.

Parmi les œuvres nombreuses que nous connaissons de ce peintre, il en est beaucoup qui sont loin de mériter un semblable éloge; trop souvent on y rencontre une crudité de tons, peu agréable et peu vraie, et la correction du dessin n'est pas toujours chez lui aussi complète que dans son Agar. Dans le portrait, Navez a obtenu une célébrité plus grande, et, de tous ses tableaux, ce sont ceux appartenant à ce dernier genre que nous préférons. — Ce maître est également

Digitized by Google

chef d'école : à ce titre il a été en butte à des attaques passionnées qui, pour avoir été quelquefois injustes, n'en ont pas moins revêtu souvent le caractère d'une sérieuse vérité. — Si nous tenons compte de la grande ressemblance qu'il y a dans la manière de ses élèves et de l'analogie de leurs défauts avec ceux du maître, nous sommes tout naturellement fondé à en conclure que ce dernier ne respecte pas suffisamment l'originalité de ses disciples et leur impose ses principes d'une manière trop absolue. — Heureusement, et nous les en félicitons, quelques élèves de M.r Navez prennent, après l'avoir quitté, une allure plus originale, et les efforts qu'ils font pour s'affranchir de son influence ont eu souvent de bons résultats. — Au nombre de ceux qui sont parvenus à s'y soustraire, nous citerons : Portaels, Van Eycken, M.me Geefs, Sturm, Bataille, Roberti, Robert, etc.

Debiefve s'est créé, par un début brillant, une place à coté des premiers maîtres : *Le compromis des nobles* est une œuvre sagement composée, pleine de mouvement et de vie; la couleur en est harmonieuse et vraie; certaines parties en sont admirablement dessinées, et le talent de ce jeune artiste lui promet le plus bel avenir.

Mathieu, directeur de l'Académie de dessin de Louvain, est un peintre laborieux et sage, dont les tableaux sont recommandables sous tous les rapports; parmi ceux que nous connaissons de lui, nous citerons, surtout, *Le Calvaire*. Cette production révèle chez son auteur d'étonnants progrès. La disposition du groupe et la distribution de la lumière sont dignes d'éloges ; de plus, d'un dessin correct et d'un coloris brillant et harmonieux, ce tableau était l'un des plus admirés au salon de cette année.

Mathieu est un artiste sur lequel le pays peut compter et qui réalisera de grandes choses. — C'est un homme instruit et modeste, et il serait à désirer que beaucoup de nos artistes

Digitized by Google

eussent, comme lui, des connaissances en dehors de leur art; en général, leur ignorance dans ces sortes de choses prive leurs œuvres de ce goût et de ce cachet d'originalité qui sont la conséquence des travaux intellectuels.

Madame Geefs a peut-être, de tous nos peintres, l'organisation la plus délicate et le sentiment le plus développé de la grâce. On ne trouve pas, chez elle, à la vérité, cette touche énergique, ce dessin large et hardi; mais le sentiment, la poésie des sujets sont ses attributs distinctifs. *La Vierge consolatrice des affligés* est un des tableaux religieux les plus remarquables que nous ayons vus au salon de Bruxelles, et nous ne pensons pas que jamais une femme ait, avant elle, atteint, dans l'art, un semblable degré de perfection.

Henri Leys, est un peintre tellement original que son talent rend, en quelque sorte, toute imitation impossible : son coloris est si brillant, la lumière se répand dans ses compositions avec tant de profusion et de discernement à la fois, qu'il n'est pas de tableau qui ne pâlisse à côté des siens. — Evidemment il a beaucoup étudié les anciens maîtres et il les a compris. — On pourrait, peut-être, lui reprocher de faire parfois abus des remarquables qualités qu'il possède; mais à la vue de ces tableaux nous n'avons pas le courage d'appeler cet abus un défaut. Nul autre ne sait, comme lui, peindre cette lumière chaude et dorée qui jette, sur tous les objets qu'elle éclaire, une magie de couleur difficile à décrire. Nul ne sait mieux que lui donner à ses figures cette ingénuité, ce charme profond et naïf des tableaux de Mieris et de Metzu. Leys offre en lui la réunion des qualités les plus remarquables d'un peintre, et malgré son talent acquis, il progresse encore tous les jours et deviendra comparable, non seulement aux meilleurs peintres contemporains, mais aux plus célèbres de notre ancienne école. Son tableau : *Le rétablissement du culte à Notre-Dame d'Anvers* justifie pleinement la haute opinion que nous avons de lui.

Digitized by Google

De Caisne est un de nos artistes travaillant à Paris ; nous ne savons si c'est à son séjour au sein de l'école française qu'il faut attribuer l'absence de coloris que l'on remarque chez lui. Quoiqu'il en soit, à part ce défaut, ses tableaux sont de grand mérite. La noblesse, le sentiment, la grâce dans le dessin, sont poussés chez lui à un haut degré : *Agar dans le désert*, *Françoise de Rimini*, et *Une jeune mère priant pour son enfant*, sont des productions dans lesquelles ces qualités se font admirer. Son carton : *Laissez venir à moi les petits enfants*, est une composition très-remarquable comme conception. Tout le monde connaît et apprécie son tableau : *La Belgique couronnant ses grands hommes*. Si De Caisne pouvait ajouter à ces qualités le coloris de l'école d'Anvers, il serait digne d'être mis au rang de nos premiers peintres.

Van Ysendyck, directeur de l'Académie de peinture de Mons, nous est connu surtout par des tableaux religieux empreints d'un profond sentiment biblique ; ils unissent au mérite d'une composition sage et bien entendue, une couleur harmonieuse et vraie, et ne sont pas moins remarquables par la pensée que par l'exécution ; les draperies surtout en sont généralement d'un beau style.

Un tableau exposé en 1842 : *Laissez venir à moi les petits enfants*, justifie surtout l'appréciation que nous avons faite de son talent.

Vieillevoye, directeur de l'Académie de Liége, nous est le mieux connu par un tableau d'un véritable mérite : *Pierre de Bex, bourgmestre de Liége.* — Remarquable par un dessin sévère et correct, ce tableau l'est également par la sagesse et l'harmonie de la couleur. Citons-en deux autres empreints d'une profonde vérité de dessin et de couleur : *Agar dans le désert* et une *Descente de croix :* le modelé des chairs dans ces deux compositions est d'un faire savant et bien entendu.

Digitized by Google

Wauquier nous rappelle son *Alchimiste* exposé en 1843 à Anvers. Ce tableau est d'un coloris chaud et brillant, l'ensemble en est harmonieux, le dessin correct et parfaitement senti. C'est, en un mot, une de ces œuvres bien pensées et savamment rendues que nous voudrions voir produire plus souvent par les peintres de notre école.

L'absence de Kremer au salon de cette année nous remet en mémoire son : *Interrogatoire de don Carlos*, qui caractérise parfaitement son genre de talent. On remarque chez lui une tendance vers la manière des maîtres espagnols ; les trois têtes de son tableau sont remarquables par l'expression, par la pureté de dessin et par cette couleur vigoureuse et puissante, qui est le caractère principal de l'école dont il se rapproche.

Nous voici arrivé au tableau de Slingeneyer : *Jacobsen devant Ostende ;* l'auteur de ce tableau, à l'âge où d'autres tâtonnent encore, nous avait déjà montré son épisode si émouvant du vaisseau *Le Vengeur*, et même devant sa dernière production nous aimons à nous rappeler son aînée. Ce jeune artiste a un long avenir devant lui et il possède déjà un talent remarquable. Que n'est-on pas en droit d'espérer d'un homme qui débute d'une manière aussi brillante !

Ed. Dujardin nous a donné, par son tableau : *Le premier mort*, une haute idée de son mérite : harmonie de couleur, profondeur de pensée, sévérité dans la composition : voilà ses qualités distinctives ; avec de pareils éléments on va loin quand on veut.

Wittkamp est un artiste à qui, certes, on ne fera pas le reproche d'être commun et vulgaire. Citons sa dernière œuvre : *Un hivernage à la nouvelle Zemble.* Comme pensée cette composition est admirable ; tous ceux à qui il a été donné de la voir,

Digitized by Google

ont été unanimes pour la louer. La couleur en est chaude et harmonieuse; on pourrait toutefois lui reprocher de n'être pas locale; le dessin en est généralement bon, l'expression des physionomies parfaite, et les personnages en sont simplement et savamment groupés.

Hamman fournit à notre analyse plusieurs tableaux dignes d'être cités sous tous les rapports : *Les derniers moments d'André Zurbaran*, l'*Entrée des archiducs Albert et Isabelle à Ostende*, et, en dernier lieu, *Le Dante à Ravenne*. Hamman est un peintre que le bon goût inspire toujours dans le choix de ses sujets, et chez qui le savoir préside à l'exécution; il possède un bon coloris, un dessin presque toujours exact et surtout un profond sentiment poétique. De légères imperfections règnent dans ses tableaux; mais nous ne les remarquons qu'à cause du mérite des autres parties.

Portaels est un des élèves de Navez qui lui font le plus d'honneur. Deux tableaux exposés cette année : *Rebecca* et *Ruth*, nous font bien augurer de l'avenir de ce jeune artiste. Un coloris un peu terne est le seul défaut qu'on puisse lui reprocher. Espérons qu'à son retour d'Italie, où il est maintenant, il se sera suffisamment inspiré aux bonnes sources pour s'être débarrassé entièrement du reste d'influence que la manière de son maître exerce encore sur lui.

Van Eycken, qui est, ainsi que Portaels, un des meilleurs élèves de Navez, peint avec une supériorité réelle les sujets religieux. Un dessin noble et sévère, de belles draperies, une couleur sage et vraie, unis à une profonde sympathie pour les sujets qu'il traite, constituent chez cet artiste les éléments d'un talent plein de vigueur. Van Eycken est en voie de progrès; espérons qu'il ne s'arrêtera pas. Son *Christ descendu de la croix* et une série de tableaux de la Passion, placés dans l'église de

Digitized by Google

la Chapelle à Bruxelles, nous présagent pour lui des succès plus grands encore.

Wauters : *Le supplice d'Hugonet et d'Imbercourt*, tableau historique de grande dimension, a placé son auteur à un rang distingué parmi nos peintres. Son *Giotto* exposé à Bruxelles, cette année, nous montre de grands progrès sous le rapport du dessin et de la couleur; l'ordonnance de ce tableau est fort belle et les figures de femmes surtout sont admirablement groupées et dessinées.

Citons enfin pour clore cette nomenclature de peintres d'histoire, comme s'étant acquis un certain rang dans ce genre, sans avoir encore produit d'œuvres capitales : M.rs Maes, Duwée, Roberti, Bataille, Robert, Geirnaert, Schaepkens, Verreydt, Vanhamme, et une foule d'autres dont nous verrons sans doute se manisfester plus tard les qualités déjà remarquables, par des compositions plus sérieuses.

Quant aux genres secondaires, des talents non moins réels se recommandent à notre attention. Dans la peinture de genre nous citerons :

Dyckmans, professeur à l'Académie de peinture d'Anvers; il possède un coloris brillant et l'imitation la plus parfaite de la nature; un dessin irréprochable, joint à une grâce exquise dans l'exécution des sujets qu'il traite, font de ses tableaux de véritables chefs-d'œuvre de fini; Dyckmans est, de plus, un professeur d'un grand mérite, et jamais, pensons-nous, un peintre n'a possédé mieux que lui la technique de son art.

Madou, le spirituel auteur de tant de charmantes compositions pleines d'esprit, d'observation et de verve, mérite une place distinguée parmi nos artistes. Il a besoin encore de posséder

Digitized by Google

mieux la couleur, et s'il parvient à acquérir cette qualité, ses œuvres pourront entrer en parallèle avec les meilleures productions connues.

Verheyden est un peintre d'un rare mérite, et dont la grâce est l'attribut distinctif; de plus, il est excellent coloriste et dessinateur parfait. Son tableau : *Les jeunes filles au bois*, est une production de premier ordre sous tous les rapports, et il suffit de citer celle-là pour faire apprécier son auteur.

De Block dont le talent est aussi souple, aussi varié qu'il est remarquable, fait tous les jours encore d'étonnants progrès, malgré les qualités éminentes qu'il possède déjà. Deux tableaux : *Ce qu'une mère peut souffrir* et un *Intérieur de ferme flamande*, exposés en 1842, unissent, à un grand mérite d'invention, des beautés d'exécution fort remarquables.

L'étonnante facilité de ce peintre nous fait espérer qu'il se placera bientôt au premier rang dans son genre.

Hunin, maintenant à Paris, est un élève de De Brakeleer. Citons de lui deux tableaux : *La lecture d'un testament* et *Les derniers conseils d'un père.* Une grande habileté de dessin, un bel arrangement, un bon choix de sujets, du sentiment et de la vérité : voilà les qualités qu'on remarque dans ces deux productions et qui se retrouvent dans la plupart de celles de cet artiste. Nous ne savons si c'est à son séjour à Paris, qu'il doit son coloris un peu sec et terne; en tout cas, c'est un défaut qui dépare son talent, très-distingué sous tous les autres rapports. Ses tableaux gagneraient considérablement à se rapprocher du coloris brillant que possèdent en général les élèves de l'école d'Anvers.

Venneman, qui avait cette année au salon de Bruxelles deux charmantes compositions de genre, est un peintre de talent,

Digitized by Google

plein de finesse et d'esprit d'observation. Sa couleur est sobre et harmonieuse, son dessin gracieux et correct.

Swerts possède un bon coloris et un dessin remarquable. Ses : *Deux jeunes filles près d'une fontaine* sont traitées admirablement sous le rapport du fini et de la couleur.

Après ces artistes recommandables, nous pourrions en citer beaucoup encore, qui, bien que doués d'un talent réel, ne se sont cependant pas encore révélés par des productions très-sérieuses, ou dont le mérite ne les place pas parmi nos peintres de premier ordre.

Dans le paysage et les divers genres accessoires, nous citerons en première ligne Eug. Verboeckhoven. Nous connaissons de lui un grand nombre de tableaux d'un haut mérite, et chaque œuvre nouvelle qu'il produit ajoute encore à notre admiration pour son magnifique talent. Le prestige de son coloris, son grand savoir comme dessinateur, cette profonde poésie de la vérité dont il revêt toutes ses productions, font de lui un des meilleurs peintres connus. Ses : *Moutons surpris par l'orage*, son : *Convoi de chevaux attaqué par des loups*, et ses tableaux exposés cette année à Bruxelles sont des productions comparables à ce qui a été produit de plus parfait ; aussi, leur auteur jouit-il ici et à l'étranger d'une renommée brillante et légitime.

Parmi les autres peintres qui professent exclusivement le même genre, nous citerons Robbe et les frères T'Schaggeny, tous trois eleves de Verboeckhoven.

Robbe, dont le pinceau fort remarquable se rapproche de celui de son maître, nous a montré en 1842 : *Des animaux au pâturage*, tableau plein de grandes qualités.

Ed. T'Schaggeny, dans *Le passage d'eau* et *L'Empirique*,

Digitized by Google

beaucoup de vérité et à un grand sentiment poétique, en font de vrais chefs-d'œuvre dans ce genre. On devine sans doute que nous avons voulu parler de Robie.

Maintenant que nous avons cherché à indiquer le genre de chacun de nos principaux artistes, que nous avons tâché d'apprécier la nature et le degré de leur talent, et cité, autant que possible, les œuvres qui nous ont servi à faire cette appréciation, nous tracerons, comme conclusion à notre travail, un aperçu général de l'état de la peinture.

Une première remarque se présente à l'esprit, en envisageant la manière et les principes de nos artistes; c'est que nous n'avons pas en Belgique, à proprement parler, une *école*, c'est-à-dire que la généralité de nos peintres ne suit pas un principe exclusif et uniforme.

Nous voyons la peinture belge composée d'une infinité d'éléments différents, dont l'existence est le résultat des diverses révolutions opérées dans l'art, pendant une période très-courte; révolutions assez peu éloignées de nous pour que nous puissions retrouver leurs résultats, en présence, dans les diverses productions des peintres d'aujourd'hui. Ainsi nous remarquons, à côté des souvenirs laissés par David, l'influence du romantisme qui lui a succédé; le premier de ces deux principes, modifié par l'étude des écoles italiennes, a de nombreux représentants; et le second, le principe romantique, modifié par l'étude des maîtres flamands, a pour adeptes l'école d'Anvers presque toute entière.

A côté de ces deux manières il s'en présente d'autres encore, qui ont pour éléments la combinaison des deux premières que nous avons indiquées. Nous voyons Wappers et son école, les partisans les plus exclusifs du principe coloriste flamand. Navez représente le principe de David modifié par la manière italienne; Gallait réunit dans la sienne les éléments dont se composent les deux premières, et Dekeyser, enfin, sacrifiant moins à la

Digitized by Google

couleur, semble avoir surtout basé son principe sur l'imitation de la nature, sans chercher à la voir entièrement comme les anciens maîtres.

Néanmoins, quoique essentiellement dissemblables, par la forme, les travaux de ces différents maîtres et de leurs élèves ont, à divers points de vue, créé une école historique, dont la continuation nous semble être la conséquence de la marche que suivent la plupart de nos artistes.

Parmi les œuvres que nous avons citées précédemment, la peinture historique, proprement dite, est sans contredit celle qui a fourni les tableaux les plus remarquables. A côté de ceux-là, la peinture de genre historique nous offre une série de productions inspirées par cette même tendance à traduire des épisodes généralement choisis dans notre histoire nationale; la seule différence qui existe, entre ces tableaux et ceux de la première catégorie, consiste dans la dimension, et cette différence n'est pas de nature à diminuer notre conviction, que nos peintres tendent à consolider cette école historique si brillamment inaugurée par Wappers en 1830. Une remarque que nous avons faite souvent, nous confirme dans cette opinion : c'est que presque tous les tableaux religieux de quelque importance, que nous avons vus, sont des tableaux commandés; ce qui permet de croire que leurs auteurs livrés à eux-mêmes pour le choix du sujet, en eussent traité d'autres, de préférence.

Cependant, ce serait se tromper gravement, que de supposer que ces tendances résultent des convictions et des sympathies de nos artistes, et qu'ils soient, eux, la cause que la peinture religieuse est moins cultivée et moins appréciée qu'autrefois. Beaucoup de peintres sont attirés par leur nature vers les scènes bibliques, vers ces sujets empreints d'une poésie si austère et si profonde, qu'ils doivent instinctivement enflammer leur imagination d'artiste. On a cru avoir trouvé la cause de cette indifférence en l'expliquant par l'absence de la foi : on a dit, que

Digitized by Google

doit être préférée dans l'art. On peut leur reprocher de n'être pas toujours des dessinateurs corrects. Ils ne savent pas assez ce que font les écoles étrangères, l'école allemande surtout, à laquelle ils devraient emprunter son spiritualisme, cette qualité si recommandable qui la distingue entre toutes. Leur admiration pour Rubens est trop exclusive; ils admirent chez lui la touche et la manière, et cherchent trop à les copier; ces qualités, qui sont la conséquence de son individualité, ne sont pas de nature à être imitées, et ils devraient comprendre que leur idolâtrie aveugle pour ce grand génie, est une erreur qui peut leur devenir fatale, s'ils ne se hâtent de s'en dépouiller en étudiant surtout les bons maîtres italiens.

Rubens s'est trouvé très-souvent, comme penseur et comme dessinateur, en dessous des maîtres des autres écoles. Il y a de ses tableaux qui, sous le double rapport indiqué plus haut, sont de beaucoup inférieurs à de certaines compositions contemporaines. Malgré toute l'admiration que nous professons pour ce grand génie, et au risque d'être appelé hérétique par quelques adeptes aveugles de l'école d'Anvers, nous citerons à l'appui de cette opinion le tableau de Rubens : *Judith et Holopherne*, et nous nous permettrons de décerner la palme à Horace Vernet, par qui le même sujet a été traité. L'œuvre de ce dernier est profondément pensée et sentie, empreinte d'un sentiment vraiment biblique. L'œuvre de Rubens est toute imprégnée de matérialisme et n'offre aux yeux qu'une sanglante boucherie.

Cette imitation du grand maître flamand est dangereuse, surtout, pour nos jeunes peintres pleins d'exaltation et d'inexpérience, qu'une fougue irréfléchie rend les prosélytes entêtés d'un système. Les systèmes tuent l'originalité, qui est la qualité la plus précieuse d'un artiste. Combien n'y en a-t-il pas qui se fourvoient et finissent par se perdre pour avoir fait taire en eux les avertissements de leur propre nature, qui les aurait éloignés de la route dans laquelle ils se laissaient entraîner

Digitized by Google

par leur aveuglement! Souvent, il est vrai, cette imitation est la preuve de l'impuissance personnelle de celui qui s'y livre; mais combien de fois n'arrive-t-il pas qu'elle en entraine d'autres, au point de leur faire sacrifier follement leur génie, sur l'autel du dieu qu'ils adorent.

Nos artistes ont besoin de s'instruire en dehors de ce qui est la peinture propre; généralement ils ignorent les sciences accessoires de l'art; l'histoire, surtout, leur a été jusqu'à présent trop étrangère; ils ont, en un mot, beaucoup à gagner sous le rapport de la pensée. Il faut qu'ils cessent de mériter ces reproches, et cela leur est possible. Disons cependant, qu'il y a progrès chez eux sous ces différents rapports et que, depuis quelque temps, cette amélioration est fort sensible. Nos peintres de genre, surtout, ont subi souvent ce reproche de matérialisme dont on continue à les accabler à tort; s'ils l'ont autrefois mérité sans restriction, leur manière s'est, depuis lors, considérablement modifiée. Leurs compositions nous offrent plus souvent des idées gracieuses ou élevées; ils ont abandonné, presque généralement, l'exagération du coloris et leur dessin devient de plus en plus correct. Il y a néanmoins encore beaucoup de tableaux insignifiants ou prétentieux qui nous rappellent trop les erreurs primitives du genre romantique ou de ces modernes trivialités flamandes, remarquables par l'absence de pensée et de sentiment; mais, ces tableaux sont ou des débuts ou des productions d'hommes sans goût, parias de l'art véritable : le goût peut se perfectionner, mais le germe en est donné par la nature et nous ne pouvons que déplorer la présence, dans l'art, de ces médiocrités destinées à rester toute leur vie en arrière. Heureusement, nous avons, parmi nos peintres, des artistes pleins de verve et de sentiment dont les tableaux, comparables aux meilleures productions françaises, comme sujet et comme esprit d'observation, leur sont presque toujours supérieurs comme coloris.

Digitized by Google

Si nous étendons cet aperçu aux autres genres de peinture, nous remarquerons que nos paysagistes ne sont pas, à beaucoup près, au niveau de nos peintres d'histoire et de genre, et si ces derniers remportent souvent la palme sur nos voisins, nous sommes forcé de convenir que les premiers sont de beaucoup inférieurs à ceux des écoles hollandaise et suisse. D'où peut provenir une lacune semblable, dans un pays comme le nôtre, où la nature est si belle et si variée, où le souvenir des anciens maîtres dans ce genre devrait être un moyen puissant d'émulation?

Nos paysagistes ne travaillent pas assez d'après nature et se laissent trop souvent inspirer par leur fantaisie; la nature de leurs tableaux, quoique harmonieuse, est une nature trop conventionelle; il y règne un ton jaunâtre et blafard qui est non-seulement faux, mais désagréable comme effet. Dans ce genre comme dans les autres, nos peintres pèchent par le peu de goût qui préside au choix du sujet qu'ils traitent, et par l'absence de cette imitation magique que les Hollandais ont poussée à un si haut degré de perfection. Nos paysagistes ne savent presque pas dessiner la figure et les animaux, et il en est bien peu qui sachent faire concourir à l'ensemble du sujet, la réunion de ces figures et du paysage. Il est bien entendu que nous ne parlons pas ici de quelques artistes pleins de talent qui ont fait de la peinture d'animaux leur genre spécial, trop spécial peut-être.

En somme, la peinture de paysage en Belgique est faible, quoiqu'un nombre très-grand de jeunes peintres se livrent à l'étude de cette partie de l'art. La facilité apparente de ce genre est un appât qui attire des vocations indécises, et qui, une fois aux prises avec les difficultés qui naissent de l'étude, reconnaissant trop tard leur erreur et leur faiblesse, se résignent à imiter servilement tel ou tel maître dans l'espoir de produire plus vite un résultat.

Il y a tant de parti à tirer du paysage quand le sentiment

Digitized by Google

est uni, chez l'artiste, au savoir matériel, qu'il est déplorable de voir cette magnifique partie de l'art tomber, pour ainsi dire, en discrédit chez nous, tandis que tout semble devoir concourir à en inspirer l'amour à nos peintres.

Cependant nous reconnaissons que quelques-uns de nos paysagistes ne se contentent pas de parler de la nature, mais qu'ils l'étudient et cherchent à l'imiter. C'est sur ceux-là seuls que repose l'avenir de ce genre de peinture.

Si nous insistons sur l'état précaire du paysage, c'est que nous nous sommes rappelé à quel degré de perfectionnement l'ont porté nos maîtres anciens; c'est qu'en le comparant à ce qu'il est aujourd'hui, nous avons trouvé une immense lacune et qu'il ne faut pour la combler que des moyens qui sont à la disposition de tout artiste. Que l'on regarde Ruysdael, Wynants, Both, Hobbema, et que l'on jette ensuite un coup-d'œil sur les œuvres de nos peintres contemporains, et l'on comprendra ce qu'il leur reste à faire pour élever l'art à sa hauteur véritable, sous le rapport technique, et pour que, sous le rapport moral, il exerce cette heureuse influence, sans laquelle il n'est plus qu'une simple affaire d'agrément, au lieu d'être une chose utile et grande.

Et, nous le répétons, non-seulement aux paysagistes, mais à tous nos peintres : il faut que la pensée, le sentiment, président à leurs compositions; il faut que chacune de leurs œuvres ait sa part d'utilité, outre l'agrément qu'elle procure; il faut, enfin, que l'art remplisse son but, car sinon le mauvais goût, propagé au lieu d'être combattu, finirait par gagner l'immense majorité du public, et nous verrions apparaître une de ces périodes fatales qui anéantissent l'art, malgré les efforts de ceux qui résistent à cette pernicieuse influence.

Nous avons dit précédemment que, si l'on a souvent l'occasion de faire à nos peintres le reproche de choisir des sujets communs et triviaux, nous les voyons cependant, sous le rapport de la pensée, accuser des tendances remarquables vers

Digitized by Google

le progrès. Mais comme nous l'avons dit aussi, cette amélioration est considérablement restreinte par les idées mesquines du public, en matière d'art, et surtout par l'influence pernicieuse des marchands de tableaux, qui sont les prôneurs enthousiastes et intéressés de ces œuvres sans but et sans portée, que le public aime de préférence à des productions sages et bien senties. Sans doute, il est du devoir des artistes de résister à ces influences fatales; mais si la plupart se soumettent à des exigences de mauvais goût, nous en voyons cependant dont les œuvres sont une protestation continuelle contre cet envahissement mercantile, et qui ne rencontrent que l'indifférence et l'oubli pour prix de leurs courageux efforts. Il arrive un moment, dans la vie de l'artiste, où son nom seul est une recommandation suffisante; plus libre alors on le voit céder moins souvent à l'obligation de se soumettre à ces nécessités déplorables; mais avant d'en venir là, combien n'y en a-t-il pas qui sont restés en route, découragés et vaincus; combien qui finissaient par appeler erreur ou folie, le désir de gloire qui les soutenait, confiants et fiers, quand ils faisaient leurs premiers pas dans la route longue et pénible de l'art! Ils se sont laissé abattre et décourager, parce qu'une lutte pleine de souffrances et d'angoisses avait étouffé en eux leurs saintes croyances, parce que, dans le doute amer qui les dévorait, ils n'osaient plus dire comme autrefois *que l'art ne doit jamais céder aux exigences du vulgaire et que c'est à lui de faire des lois et de les imposer.*

Toutefois, nous le disons avec assurance, la peinture est, en Belgique, dans un état prospère; ses tendances sont bonnes, louables et de nature à lui préparer un avenir brillant; mais nous craignons que des causes étrangères ne viennent entraver ce progrès et en rendre peut être la réalisation impossible.

Quoiqu'il en soit, espérons, et disons à nos artistes ces consolantes paroles de Victor Hugo : « Cependant, jeunes gens,

Digitized by Google

« ayons bon courage, quelque rude qu'on nous veuille faire le « présent, l'avenir sera beau ! »..... Oui, espérons-le; puissent ceux qui luttent avoir la force et l'énergie nécessaires, et puissent-ils voir un jour couronner par le succès leur courageuse résistance !..... Une chose nous console et nous tranquillise, c'est que nous avons, parmi nos artistes, des hommes fermes et résolus; c'est que toujours le génie atteint son but, quels que soient les obstacles qui obstruent le chemin, quelque longue que soit la carrière; et nous avons foi dans ceux sur qui repose l'avenir de notre peinture nationale. Ils auront bien souffert, ils arriveront exténués, presque anéantis; mais qu'importe ! ils arriveront..... Et, jetant sur leur passé un regard de légitime orgueil, ils se rappelleront avec joie leurs souffrances, parce qu'à ce prix ils auront conquis à l'art une position glorieuse et indépendante, et que désormais, libres du joug qui enchaînait leur génie, ils pourront imposer au vulgaire les lois éternelles du beau, et faire, avec fruit, servir à son culte, la grandeur et le prestige de leurs œuvres.

Digitized by Google

INFLUENCE DE LA PEINTURE SUR LES DIVERSES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ.

Au point de vue de l'économie politique, la société se divise en une foule de classes différentes et parfaitement distinctes; au point de vue de l'art et de son influence, cette division est tout autre et ne peut se présenter que sous la forme de deux grandes catégories, comprenant, à la vérité, une foule de nuances, mais qu'il est impossible de classer par l'absence d'un caractère bien marqué dans chacune d'elles. Nous verrons ces subdivisions se faire tantôt au point de vue de l'intelligence, tantôt au point de vue de la fortune, et quelquefois aussi au point de vue de la position sociale des individus. Ces aspects multiples de la question nous engagent à ne faire d'avance que deux grandes divisions, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Nous classerons dans la première, tous les hommes dont l'esprit étant plus ou moins cultivé par l'éducation, ont plus d'aptitude à ressentir les émotions pures et élevées que l'art inspire. Dans la seconde, nous comprendrons les classes illettrées, chez lesquelles le savoir ne peut prêter son aide à l'intelligence d'un sujet; celles dont l'esprit inculte, ne sachant ni comprendre ni raisonner les mouvements de l'âme, et les ressentant même moins souvent que d'autres, sont généralement peu propres à la rêverie et à la méditation.

Cette division, la plus logique qu'il soit possible de faire, est elle-même sujette à une foule de subdivisions insaisissables. Parmi les individus qui forment notre première catégorie, nous en rencontrerons une infinité qui, bien que possédant une éducation, même élevée, échappent à l'action morale produite par la peinture. Ainsi, les hommes systématiques, en fait d'art, les égoïstes, en un mot les hommes doués d'une organisation grossière ou vicieuse, ne sont pas aptes à subir ces

Digitized by Google

heureuses impressions. De même, nous trouverons des individus qui, sans être doués des qualités de l'esprit et possédant néanmoins une âme sensible et délicate, sont loin d'être indifférents aux beautés de la peinture. Ces exceptions ne nous paraissent cependant pas de nature à condamner la classification que nous avons faite; car si ces qualités naturelles de l'âme sont indispensables pour comprendre et apprécier les productions de l'art, il serait impossible aussi de diviser ceux qui en sont doués, en différentes catégories, selon le degré de développement de ces mêmes qualités.

Nous dirons donc que ceux qui les possèdent sont les seuls sur lesquels la peinture exerce une action entière, et nous maintiendrons, pour eux, la classification que nous avons faite en premier lieu. Cette division nous permettra de raisonner cette influence d'une manière générale, en l'appliquant, à mesure que l'occasion s'en présentera, aux divisions nouvelles que nous trouverons à faire.

Nous nous sommes peut-être un peu trop longuement étendu sur ces considérations; mais nous avons été entraîné à les présenter pour justifier une manière de procéder qui semble s'éloigner de l'énoncé de la question par une trop grande simplification.....

Lorsque la peinture, fidèle à sa mission, sait rester digne et élevée, elle exerce une influence réellement grande. Non-seulement elle rappelle à nos yeux la nature, mais elle dépasse presque toujours l'effet que celle-ci produit sur notre âme. Si, prises isolément, les parties d'un tableau sont en-dessous de ce modèle, souvent inimitable, leur ensemble lui est presque toujours supérieur; parce que l'art permet la réunion de toutes les beautés que la nature ne nous offre souvent que disséminées.

Aussi, dans toutes les occasions, le sentiment et le goût doivent présider au choix des éléments dont la combinaison est destinée à réaliser le beau idéal.

Digitized by Google

L'amour du beau est un sentiment inné chez les hommes ; ce sentiment épure leur goût, développe leur imagination et leur inspire l'amour de Dieu, par l'admiration de ses œuvres. Celui qui, le premier, saisi d'enthousiasme à la vue des scènes sublimes de la nature, essaya de les représenter par le secours du pinceau, celui-là devait prévoir déjà le pouvoir bienfaisant qu'il exercerait sur ses semblables. En même temps qu'il obéissait à un secret instinct, à la voix de son cœur qui le poussait à traduire ainsi son admiration, il dût comprendre que l'art ne serait pas seulement pour lui une source d'émotions délicieuses, de divines aspirations, mais qu'en même temps il produirait sur les hommes un effet salutaire, et serait, pour eux, plein d'un haut enseignement.

Pour se faire ainsi l'apôtre de l'art, pour concevoir la pensée de rappeler sans cesse aux hommes, la magnificence des œuvres de Dieu, il faut une âme sensible et généreuse, il faut un courage ferme et soutenu, car quel homme, sans être doué de ces facultés, concevrait la pensée d'épier un à un les secrets de la nature, pour en former un tout soumis à des règles fixes, comme celles de l'immuable modèle, l'œuvre du créateur?..... Quel autre que lui, rompant avec tout ce qui attache les hommes aux intérêts vulgaires, eût été, par le monde, réunissant ses merveilles pour en apporter leur part, à ceux qui, moins heureux que lui, ne peuvent jouir de ces magnificences?

Ainsi, l'artiste exerce un sacerdoce ; son culte est l'idéal du beau. Il rappelle sans cesse aux hommes, ce dernier terme de la perfection ; il est l'apôtre du goût, le gardien et le défenseur des traditions pures du passé ; il marche au-devant des peuples et les guide vers l'avenir; il leur met, sans cesse, sous les yeux, des exemples sublimes d'héroïsme et de vertu, exaltant leur force et leur courage, et contribuant ainsi pour une large part au progrès universel.

Digitized by Google

Si cette sublime mission de l'art a perdu aujourd'hui de la grandeur de son caractère, si l'amour de l'or a créé une religion nouvelle au sein de ce culte primitif, la faute en est à la société actuelle, dont le déplorable égoïsme repousse de son sein ceux que la fortune a mal partagés de ses dons, et qui ne tend la main au génie, que s'il a reçu le baptême dans les eaux du Pactole.

Il en est résulté que les marchands ont envahi le temple, et nous voyons, tous les jours, le déplorable effet de cet envahissement; mais, ceux-là qui n'ont vu dans l'art qu'un moyen de considération et de fortune, ne sont pas ses apôtres, et leur culte n'est pas le vrai culte! Ceux-là seuls qui ont, à la vue des grandes choses, senti, par une intuition mystérieuse, le désir d'en illustrer la mémoire, ceux qui comprennent la grandeur de l'art dans toute son étendue, ceux qui savent, au besoin, tout lui sacrifier, sont seuls dignes d'exercer la sublime mission que son culte leur impose.

Toutes les œuvres d'art sans portée, sont des œuvres inutiles, et les peintres qui ne savent pas en produire d'autres, sont au-dessous de l'homme dans la profession la plus humble; celui-ci apporte au travail commun le secours de son bras; l'autre ne produit rien d'utile pour la société qui l'accueille et le nourrit.

Quelle différence n'y a-t-il pas entre ces tableaux sans pensée et sans but, et ceux où président le goût et le sentiment! Les premiers excitent à peine une curiosité futile; les autres captivent l'imagination, s'adressent à l'âme du spectateur et la jettent dans une délicieuse extase, dans une douce rêverie. Si, dans une toile, le talent d'exécution est à la hauteur du sujet, celui qui l'envisage croit contempler l'œuvre de Dieu même; dans son cœur, il lui rend un fervent et muet hommage,

Digitized by Google

et cette pensée appelle une prière de reconnaissance au bord de ses lèvres. Alors, quand il songe que cette page qui lui a inspiré ces idées généreuses et pures, est l'œuvre de son compatriote, un légitime orgueil vient le saisir et ajouter encore à son ravissement!... Religion !... Patrie!... N'est-ce rien que de faire vibrer dans l'âme ces cordes sonores, que les nécessités de la vie, la préoccupation des intérêts, l'égoïsme enfin, empêchent, trop souvent, de retentir? Ne fait-il pas une grande et noble chose, celui qui amène de pareils résultats, et n'est-il pas bien digne de la reconnaissance de ses semblables? Dans ce combat qu'il livre sans cesse aux passions viles et méprisables, par les grands enseignements qu'il donne, par les exemples de vertu qu'il nous montre et que son art embellit encore, n'est-il pas, en quelque sorte, l'apôtre d'une véritable religion? Oui, l'art est une religion; il inspire, par ses œuvres, la reconnaissance et l'amour de Dieu; il guide l'âme vers des aspirations pures et élevées; il exalte et dirige sa sensibilité, et, par une route mystérieuse, il conduit le genre humain vers la perfection morale, vers le bonheur.

Tous ceux qui exercent ce sacerdoce auguste s'imposent de grandes obligations, de sérieux devoirs : tous doivent, par des moyens divers, s'adresser aux différentes organisations, et éveiller dans le cœur des hommes ces sensations délicieuses qui, en élevant leur pensée, tendent à les rendre meilleurs.

Celui-ci nous retracera les épisodes sublimes de nos guerres; il fera revivre nos héros oubliés, il redressera l'autel de nos savants, de nos grands hommes; il rappellera nos beaux souvenirs de vertu et de gloire et nous dira en nous montrant ses œuvres : Voilà ce qu'étaient vos pères; voilà les nobles exemples qui doivent vous guider ! Celui-là, dont l'âme sensible et rêveuse l'attire vers les scènes de la nature, nous mènera sous de délicieux ombrages, près d'un lac limpide où se mire le ciel, ou

Digitized by Google

dans une solitude immense et sauvage dont l'aspect réveille dans l'âme la pensée de l'infini. . . . . .

Mais, laissons ces considérations trop générales et envisageons la peinture sous ses différentes formes, en analysant son influence sur les diverses catégories d'individus :

La peinture religieuse nous paraît être celle dont l'action est la plus étendue et la plus morale ; elle agit sur tous indistinctement quoiqu'à un différent degré. Sans elle, nos églises seraient dépourvues de ces pages brillantes qui ajoutent tant à la sainteté, à la poésie de leur intérieur. Les tableaux de ce genre traduisent souvent mieux que des paroles, les dogmes religieux à l'esprit de la foule ; mieux que les lectures, ils lui apprennent les mystères, l'histoire de la religion et les gravent avec force dans sa mémoire. Sans la peinture, cette pompe des fêtes religieuses, si importante et si efficace sur l'imagination du peuple, perdrait beaucoup de son éclat et de son prestige. Sans la peinture, pas de ces magiques vitraux qui font régner sous les voûtes du temple cette lumière mystérieuse, ces rayons vagues et flottants dont la vue, absorbant l'esprit dans une muette extase, élève insensiblement l'âme à la méditation et à la prière.

Qui n'aime à voir aux murs des gothiques cathédrales ces tableaux religieux, si sages, si graves, si profonds, et quel est le sceptique qui ne sente ses convictions s'ébranler sous le coup des pensées que lui inspire ce magique ensemble ? Ainsi, sur l'homme qui croit et sur l'homme qui doute, la peinture religieuse exerce un utile empire. Quand elle nous retrace les épisodes sublimes de la vie de l'Homme-Dieu, ne sent-on pas pénétrer dans son âme de profondes sympathies pour ses augustes souffrances, et le souvenir des maximes pures et fraternelles qu'il a prêchées ne se présente-t-il pas alors avec plus de force à l'esprit ? Sans doute, bien souvent de nobles et

Digitized by Google

généreuses actions ont été produites par l'influence de ces pensées bienfaisantes; car, c'est surtout quand elle s'élève dans la sphère vague du mysticisme que la peinture parvient à remuer jusqu'au fond de l'âme. C'est quand elle guide l'esprit vers la méditation et la rêverie, que son action morale est grande et qu'elle amène de sérieux résultats. Si, de toutes les choses que nous heurtons en chemin, il pouvait résulter une impression aussi salutaire, le monde marcherait à grands pas vers une ère nouvelle. Mais, hélas! il y a dans la vie tant de rencontres qui font si vite oublier celles-là !...

La peinture d'histoire proprement dite, imprime à la masse du public des sensations diverses, selon les sujets qu'elle traite. Les batailles, les sujets nationaux, influent sur le patriotisme et le développent. L'humble ouvrier, le campagnard même, prennent un sérieux intérêt à ces sortes de tableaux; l'intelligence qu'ils possèdent suffit pour les leur faire comprendre à un certain point de vue. De quelle popularité n'a pas joui le fameux tableau de Wappers: *Une scène de la Révolution de* 1830? Tous, devant cette page brillante de notre histoire, se trouvaient émus et transportés; il n'en était pas un qui ne sentît palpiter son cœur devant cette toile pleine de mouvement et de vie, et qui ne retrempât son patriotisme à la vue de cet appareil guerrier, de ce dévouement, de cet héroïsme. Dans ce genre, la peinture imprime à tous les esprits une tendance à-peu-près identique. *L'abdication de Charles-Quint*, les *Batailles de Woeringen* et *de Courtray*, *La Belgique couronnant ses grands hommes*, *Le compromis des nobles*, sont autant de tableaux d'une portée sérieuse sur le public en général, mais à un degré moindre cependant que le premier, parce que, pour être entière, de certaines connaissances historiques sont indispensables. Néanmoins, dans l'esprit de la foule, ces sortes de tableaux ont fait plus, pour consolider notre nationalité, que les ouvrages des littérateurs qui ont écrit sur notre histoire; le sou-

Digitized by Google

venir en est resté gravé dans la mémoire du public, et il forme souvent tout le savoir historique de bien des gens. Les hommes instruits subissent d'autant mieux l'impression de ces œuvres que leurs connaissances en augmentent la portée, et qu'ils sont généralement plus aptes à éprouver le plaisir que l'exécution ajoute au sujet lui-même.

Le portrait est encore, presque spécialement, du domaine des peintres d'histoire; ce genre de peinture exerce également son influence sur une grande partie du public. Il nous fournit la ressemblance fidèle des hommes célèbres qu'il ne nous a pas été donné de connaître; il prépare, pour l'avenir, aux savants, de précieux documents historiques, et, enfin, sa puissance morale est plus décisive encore sur l'esprit de la famille. Au moyen des portraits, les absents et les morts assistent toujours comme autrefois aux réunions intimes du foyer domestique; leur souvenir demeure plus vif dans la mémoire de ceux qui restent, et il n'est presque personne qui n'ait eu occasion de rendre grâce à la peinture des douces émotions éprouvées à la vue de l'image d'une personne aimée et absente. Ainsi, sous cet aspect, la peinture aide et développe les sentiments les plus purs du cœur: l'amour et l'amitié. Cette influence est d'une haute moralité, et, comme nous l'avons dit, elle est toute puissante sur les hommes quel que soit le développement de leur intelligence. L'esprit n'a pas besoin de culture pour que le cœur ressente ces émotions intimes.

Si nous envisageons la peinture de genre, nous la trouverons aussi féconde en heureux résultats. Sous cette forme, plus encore que sous les autres, la peinture s'adresse à tous, par les aspects nombreux qu'elle revêt tour-à-tour: son langage est universel; tout le monde sait le comprendre. Dans une humble chaumière, elle nous montre la gaîté et le bonheur; au sein des palais, l'ennui, le dégoût. A l'aspect de ces tableaux, le

Digitized by Google

pauvre retrouve un peu de joie et d'espérance ! Ailleurs, elle nous montre les épisodes intimes de la vie de nos compatriotes célèbres, et nous les fait aimer et connaître davantage; plus loin, c'est la misère et la souffrance soulagées par le riche. A celui-ci, elle donne une leçon et lui rappelle un devoir, en lui criant : Pitié ; à celui qui souffre elle dit : Espoir et courage ! Double et heureuse influence que subissent à-la-fois, celui qu'elle implore et celui pour lequel elle prie. D'autres fois, ce sont mille autres sujets empruntés à la vie domestique et qui rappellent au spectateur des moments heureux ou des scènes dont il a été le héros... L'influence de la peinture de genre est donc presque la même sur toutes les classes de la société et elle semble s'adresser, la plupart du temps, de préférence au vulgaire. Aussi, est-ce sous cet aspect que la peinture est le plus populaire, et c'est ce qui explique le grand nombre des tableaux de cette espèce et le succès dont ils jouissent.

Il nous reste à parler du paysage : nous nous dispenserons d'analyser son influence en citant quelques lignes extraites d'une revue du salon d'exposition de Bruxelles de 1845. « Si la pein= « ture d'histoire nous émeut par la reproduction des grandes « scènes qui ont marqué le passage des générations sur ce « globe, si la peinture de genre nous fait sourire en nous ini= « tiant aux événements vulgaires de la vie, le paysage, lui, a « pour privilége de nous faire rêver. Aussi, ces tableaux sont= « ils ceux auxquels les masses prêtent le moins d'attention. Il « faut aimer la nature et la sentir profondément pour se com= « plaire à la contemplation d'un de ces sites dont l'aspect tran= « quille n'offre aucun aliment à la curiosité, et dont nous ne « comprenons le charme que par intuition, par cet espèce d'ins= « tinct mystérieux qui nous attire vers les beaux spectacles de « la création pour nous faire aimer et admirer le créateur. Le « paysage est donc la peinture des âmes d'élite. » Si cette ap= préciation est vraie, et, à notre avis elle l'est sous tous les

Digitized by Google

rapports, l'effet moral qu'exerce la peinture du paysage n'existe donc que sur une partie du public.

A l'homme retenu au sein des villes par les devoirs de sa position sociale, il rappelle la nature, et le fait aspirer après les jours de repos où son esprit, délivré de ses préoccupations, pourra se livrer tout entier aux douces émotions de la campagne. La vue d'un calme paysage est pour lui la promesse des plus douces jouissances, et il trouve déjà du bonheur dans cette délicieuse attente. Quand l'âme est en proie à l'ennui, quand l'esprit ne peut se livrer ni au travail ni au plaisir, un paysage pittoresque et resplendissant de lumière vient frapper vos regards et donner un autre cours à vos pensées. Vous songez au printemps, aux longues promenades, à la fraîcheur des forêts verdoyantes, au murmure des cascades, et ces riantes images ravivent l'espoir endormi dans le cœur et y ramènent le repos. Ou bien encore, en contemplant les sites inconnus d'une contrée lointaine, vos yeux, frappés d'admiration et d'étonnement, se lèveront là haut vers celui qui créa ces magnificences, et vous vous sentirez heureux de trouver de la reconnaissance pour son pouvoir sans bornes, pour sa bonté infinie. A l'homme qui travaille et qui souffre, enchaîné par des liens puissants, à la ville pleine de fracas et de tumulte, la vue de ces merveilles inspire le désir du repos, de la liberté; elle lui donne le courage et la patience, et, moralement raffermi, il retrouve une force nouvelle pour arriver plus tôt au terme de ses vœux. Ils ne se réaliseront jamais peut-être, mais ces illusions, souvent trompeuses, le soutiennent dans son labeur aride. Cette confiance n'est-elle pas déjà du bonheur et n'est-ce pas là une influence bienfaisante? N'est-ce rien que d'inspirer à l'homme la reconnaissance pour Dieu, de le lui rappeler sans cesse en lui montrant ce qu'il y a de plus grand et de plus noble dans la création? Pour le nier, il faudrait n'aimer ni la nature, ni l'art qui la représente. — Ce n'est pas à des hommes froids, à des sceptiques qu'il faut parler le langage du cœur : la peinture,

Digitized by Google

pour être comprise, a besoin de s'adresser à des organisations délicates et bien conformées, à des âmes généreuses et sensibles.

Dans ces conditions, en cent lieux différents, sous mille aspects divers, elle exerce son influence sur la société ; cette influence est tantôt faible, tantôt puissante, tantôt fugitive et tantôt durable. A chaque pas, les œuvres d'art viennent fixer l'esprit de l'homme, y font naître la réflexion et la dirigent. Il appartient donc aux artistes de faire en sorte que cette direction soit toujours louable, toujours utile. Il faut que ceux qui possèdent ce pouvoir en fassent un usage généreux, conforme à la raison et au progrès. Puissions-nous bientôt les voir tous convaincus de cette vérité : que l'art ne doit pas être une affaire de mode ou de caprice, mais qu'il doit servir à enseigner des vérités immuables, éternelles; qu'il n'est pas seulement un objet d'agrément, mais un puissant moyen de civilisation et de progrès, et que celui qui l'exerce doit le faire servir au bien-être, au bonheur de tous. Que si sa puissance civilisatrice est cachée, mystérieuse, elle n'en existe pas moins, car elle apparaît dans toute sa force à ceux qui se donnent la peine de l'analyser. . . Malheureusement, nous la comprenons nous-même beaucoup mieux que nous ne saurions la définir. Rien n'est plus aisé, à ceux qui en doutent, que de la nier. — Mais à ceux qui nient et demandent des preuves matérielles, nous n'avons rien à dire, car ils ne nous comprendraient pas ou feindraient de ne pas nous comprendre.

Digitized by Google

DES MOYENS D'AMÉLIORER L'ENSEIGNEMENT DE LA PEINTURE.

Si la Belgique peut, à juste titre, s'enorgueillir du rang distingué qu'elle occupe dans le monde par l'importance de son commerce et de son industrie, elle tient aussi dans l'art une place non moins glorieuse.

A toutes les époques, ses artistes ont su appeler sur eux l'attention des peuples les plus avancés. De notre temps encore, comme aux beaux jours de notre école des 16.e et 17.e siècles, la Belgique peut revendiquer sa part de peintres remarquables, elle peut citer avec orgueil des noms partout connus, partout estimés.

Aussi, rien n'appelle plus impérieusement l'attention que la recherche des moyens propres à étendre et à diriger convenablement les progrès de la peinture. Les nombreux éléments de succès qu'elle possède chez nous doivent inspirer à nos artistes la louable ambition de la pousser aux dernières limites du perfectionnement. Il faut pour cela qu'ils apprennent à se juger sévèrement, à reconnaître leurs défauts, et que, pleins d'un noble zèle, ils travaillent tous ensemble à préparer à l'art un avenir d'amélioration et de progrès.

Nous examinerons la situation des principales institutions consacrées à l'enseignement de la peinture dans le pays; nous rechercherons au dehors, quels sont, dans les écoles étrangères, les principes et les améliorations propres à être appliqués à notre école, et nous tâcherons, chaque fois, en signalant une lacune ou un abus, d'indiquer en même temps le moyen de les faire disparaître. . . . . .

Chaque nation possède un génie et des aptitudes qui lui sont particuliers, qui diffèrent essentiellement en raison de la nature des mœurs, du climat et des croyances religieuses. Ces diverses conditions influent d'une manière sensible sur la

Digitized by Google

forme et les progrès de l'art chez les différents peuples qui le cultivent. La nature de ces éléments est telle, chez nous, que nous ne devons chercher à adopter pour guide exclusif aucune des écoles étrangères que nous avons autour de nous. Cependant, il est tel principe suivi dans ces écoles qu'il serait utile d'introduire dans la nôtre, et que nous nous empresserons de signaler en même temps que ceux qu'il serait convenable d'abandonner ou de modifier.

En général, on remarque dans les productions de nos peintres nationaux modernes un certain parti pris, une sorte de manière absolue et basée sur des traditions trop exclusives, pour amener jamais notre école au dernier terme de la perfection, si elle ne réforme en partie la marche qu'elle a adoptée. — Toutefois, nous admettons volontiers comme base, comme principe technique fondamental, celui que professe Wappers et que suit l'école d'Anvers en général; mais, pour ce qui est du spiritualisme de l'art, nous voudrions le voir différer essentiellement de celui qui caractérise nos peintres; nous voudrions les voir se préoccuper d'avantage de ce que font les écoles étrangères, et, sans marcher à la remorque d'aucune, emprunter sagement à chacune d'elles les améliorations qui sont négligées ou méconnues par la nôtre.

Les Belges sont, par nature, essentiellement coloristes; ce sentiment inné de la couleur, dont ils sont doués plus qu'aucun autre peuple, a été de tout temps l'élément principal de leurs succès dans la peinture. Aussi, nous paraît-il convenable de développer cette qualité chez tous nos artistes, en ayant soin toutefois d'en empêcher l'exagération, car elle deviendrait alors le pire des défauts.

Cette unanimité que nous désirons dans l'adoption d'un principe uniforme pour la couleur, n'est nullement de nature à détruire l'originalité de nos peintres : le génie individuel trouvera toujours, en lui-même, mille manières différentes d'appliquer les traditions matérielles puisées au sein de l'école.

Digitized by Google

Quelles que soient les formes diverses résultant de l'individualité, le fond se manifestera toujours dans la qualité remarquable du coloris que Wappers et la généralité de son école possèdent au plus haut degré.

Avant de nous occuper plus particulièrement de l'Académie d'Anvers, disons quelques mots des autres établissements artistiques du pays.

Nous ne sommes pas de l'avis de ceux qui voudraient voir les écoles de peinture se multiplier en Belgique. Nous pensons au contraire qu'il y a du danger à ce qu'elles subsistent en trop grand nombre. — Ne jouissant que de ressources fort restreintes, l'éducation des élèves s'en trouve forcément négligée; d'une autre part, la trop grande facilité d'aborder la peinture appelle dans la carrière des vocations indécises, de nombreux élèves qui se livrent à l'étude de la peinture sans conviction ferme, sans moyens assurés d'arriver à un but. — Loin de nous la pensée d'empêcher ceux qui ont véritablement de l'avenir, de se livrer à de bonnes et sérieuses études; mais, nous voudrions, par tous les moyens possibles, arriver à diminuer le nombre de ces hommes inutiles qui, la plupart du temps, font de l'art une sorte de commerce et qui le déconsidèrent au lieu d'en faire une chose utile et grande.

Que les académies de province, au lieu de songer à créer des classes de peinture, s'occupent à former des élèves instruits, de bons dessinateurs possédant les sciences accessoires de l'art. Que, parmi ceux-là, les meilleurs soient envoyés dans une grande école du pays, afin que ces centres artistiques ne se composent que de sujets déjà sérieusement préparés aux études supérieures. C'est ainsi que les académies secondaires pourront rendre un service réel; c'est à ce prix seulement que leur existence doit être encouragée et soutenue.

Les moyens d'amélioration à apporter dans la peinture ne

Digitized by Google

doivent pas seulement s'appliquer à la peinture proprement dite: l'instruction que les jeunes gens reçoivent avant d'aborder la couleur, doit surtout attirer notre attention.

Le matérialisme dont sont empreintes la plupart des productions de notre école est une conséquence infaillible de l'éducation primitive trop négligée de nos artistes. — Étrangers aux beautés de la littérature, leur intelligence leur offre rarement ces heureuses inspirations qui naissent de la lecture, du savoir historique. Ils n'éprouvent pas ce besoin d'investigation, ce désir d'apprendre qui excite et exalte l'imagination : la conséquence de cet état de choses les entraîne souvent à produire des trivialités désespérantes.

Il faut que, de bonne heure, les maîtres inspirent aux disciples le goût de ces études complémentaires ; il faut qu'ils les persuadent de leur utilité et les empêchent surtout de se livrer trop tôt à produire. La pureté et la solidité des premiers principes enseignés dans les écoles secondaires exercent sur l'avenir de l'artiste une grande influence. Bien que les habitudes funestes que contractent les commençants puissent être réformées plus tard, ces études préparatoires appellent particulièrement la sollicitude des professeurs.

L'étude de l'art est une chose si longue et si difficile, que l'on ne saurait assez se préoccuper des moyens de la faciliter et d'en abréger la durée. Il faut que l'on soit moins prodigue du temps des élèves, que l'on s'efforce de leur faire acquérir pendant leurs jeunes années la plus grande somme possible de connaissances matérielles. Il faut que l'on profite de cet âge où ils reçoivent facilement l'impulsion qui leur est donnée, où ils sont pleins de courage et de zèle, parce qu'ils sont pleins d'espoir et d'illusions.

Le jour viendra assez tôt, où, ayant perdu cette foi vive et ces heureuses croyances, ils se verront obligés de lutter avec d'implacables nécessités, de surmonter les nombreux obstacles qui se dresseront devant eux. — Si alors, la main n'est pas

Digitized by Google

devenue l'esclave intelligente de la pensée, il est à craindre que, découragés et vaincus, ils n'abandonnent une carrière ingrate et n'aillent grossir le nombre de ces grands hommes manqués qui sont toujours d'inutiles citoyens. Ou bien, il se peut aussi, ce qui est pire encore, que, poursuivant leur carrière malgré leur insuffisance, aveuglés par une fatale présomption, ils se résignent à vivre d'une existence pleine d'angoisses et d'amertume. Il se rencontre une foule de ces hommes incomplets dont la présence dans le domaine de l'art est très-souvent le résultat de l'erreur, ou de l'inexpérience de ceux qui ont guidé leurs premiers pas dans la carrière artistique.

Tient-on assez compte de ces vérités dans les académies de dessin? Nous ne le pensons pas. Nous y voyons les élèves consacrer des années entières à dessiner des modèles gravés et lithographiés; ils perdent de la sorte un temps précieux; copiant servilement et mesquinement ces modèles, ils acquièrent ainsi une manière de dessiner maigre et pointillée qui leur est très nuisible lorsqu'ils commencent plus tard à manier la brosse.

A cet égard, nous ne pouvons que répéter ce qui a été dit souvent: nous voudrions voir, dans toutes les académies de dessin, abandonner cette méthode funeste et faire imiter aux élèves pour leur premier trait de crayon les formes d'un solide simple, en passant ensuite aux formes plus compliquées des mains, des pieds, de la tête, et enfin de la figure entière d'après le plâtre.

Ainsi préparés, les élèves entreraient au cours de dessin d'après le modèle vivant.

Dans la plupart des classes d'après nature, un vice grave subsiste. Le modèle est presque toujours le même; trop souvent son intelligence se refusant à aider le dessinateur, le travail de celui-ci devient une étude ardue et monotone qui influe d'une manière fâcheuse sur ses progrès.

On devrait détruire cette uniformité en variant les modèles,

Digitized by Google

en choisissant tantôt un homme jeune, tantôt un vieillard, une femme ou un enfant. On verrait alors l'élève encouragé et soutenu par la variété des travaux s'y livrer avec plus de soin et de profit..... Quelque attrayante que soit l'étude, elle est encore assez laborieuse, assez hérissée de difficultés pour que l'on n'hésite pas à y appliquer ces utiles améliorations.....

La connaissance de l'anatomie est indispensable et de la plus haute importance pour le dessinateur. Cependant, dans la plupart des académies, le cours en est donné avec une grande négligence, les élèves n'en retirent qu'un avantage très-borné, et la plupart y voient plutôt une distraction philosophique qu'une étude sérieusement profitable à l'art.

Il faut que les leçons d'anatomie soient données par un peintre; le modèle vivant doit être constamment sous les yeux des élèves, pour que le professeur puisse expliquer et démontrer l'action apparente du muscle dans les divers mouvements, après avoir indiqué sa forme, ses attaches et la direction des fibres sur le cadavre. Il faut que le squelette soit présent à toutes les leçons, que le maître dessine à la craie sur le tableau les parties trop peu visibles sur la nature, qu'il en modifie la forme lorsqu'elle s'accuse sur le modèle d'une façon disgracieuse; il faut, en un mot, qu'il s'entoure de tous les documents qui sont de nature à agir sur l'esprit et la mémoire du dessinateur dont l'éducation lui est confiée.

On ne verra plus, ces conditions étant remplies, les élèves dédaigner ce cours comme insuffisant, et être forcés, pour compléter leur éducation, d'aller faire, dans les hôpitaux, des études dispendieuses qui, faites loin des yeux du maître, n'ont plus alors l'importance qu'on pourrait leur donner dans une académie bien organisée.

Il est une autre science accessoire du dessin, non moins indispensable que celle qui vient de nous occuper, et qui par-

Digitized by Google

tage avec elle l'indifférence de la grande majorité de nos artistes : nous voulons parler de la perspective. Cette négligence des élèves à l'égard d'une science aussi constamment utile est impardonnable. Ils se contentent de la connaissance de quelques principes élémentaires tellement superficiels et insuffisants, qu'ils en faussent à chaque instant l'application. Les conséquences de ce mal apparaissent à chaque pas; il en résulte des imperfections si sensibles qu'elles choquent souvent jusqu'aux yeux du vulgaire. Nos maîtres eux-mêmes ne sont guère plus savants dans cette science que les élèves; il en est parmi eux qui ont commis de ces hérésies de dessin qui excitent le rire général, et que Hogaert, lui-même, n'eût pas osé soupçonner quand il fit sa spirituelle caricature contre les peintres qui ignorent la perspective.

Nous savons qu'à propos des observations qui précèdent et de celles qui suivent, on nous objectera que les cours dont nous parlons existent dans presque toutes les académies. A cela nous répondrons : Qu'il ne suffit pas qu'un cours existe, mais qu'il faut aussi qu'il serve à quelque chose; la plupart du temps il est incomplet, mal organisé, et en outre les élèves ne le suivent pas.

A Bruxelles, par exemple, les leçons de perspective sont données à l'académie par Bossuet, qui est, de tous nos peintres, le plus savant dans cette branche de l'art. Quelques élèves à peine suivent ce cours, tandis que tous, et les professeurs eux-mêmes, feraient sagement d'y assister. Un directeur intelligent pourrait aisément réaliser cette amélioration, en persuadant les élèves de l'importance d'une semblable étude, en les y forçant au besoin, s'ils n'en comprenaient pas par eux-mêmes la nécessité. Bien que le sentiment de la perspective soit donné en partie par l'étude et par l'observation, la science vient en aide aux plus habiles, et ceux qui la dédaignent sont toujours victimes de leur erreur.

Digitized by Google

Pour que l'instruction donnée dans une académie soit complète, il faut aussi que les jeunes gens qui se destinent à la peinture acquièrent dans d'autres branches encore des connaissances sérieuses. Des études assez approfondies en archéologie, en histoire sont indispensables à l'artiste ; c'est en vain que l'on nous objectera que des travaux aussi nombreux sont au-dessus de la force des élèves. Qu'une pareille considération n'arrête pas le bon vouloir de ceux qui cherchent à améliorer. Celui qui aime réellement son art ne recule devant aucun sacrifice quelque grand qu'il soit ; au contraire, vous le verrez avide d'ajouter à son savoir des connaissances nouvelles ; vous le trouverez prêt et dévoué au travail, dès que vous lui aurez démontré que ce travail est non seulement utile, mais indispensable.

Nous voudrions que les élèves qui fréquentent les classes de dessin les plus avancées, suivissent un cours d'histoire et d'antiquités, donné, non par un professeur au langage sec et pédantesque, mais par un homme racontant l'histoire au profit de l'art, fouillant activement dans le sein du passé, et exhumant, en même temps qu'un fait, quelque lambeau de costume de celui qui en fut le héros.

Pour l'artiste, l'histoire n'est point une longue et aride nomenclature de dates ou de noms ; il faut qu'il l'étudie, qu'il la connaisse comme s'il avait vécu au sein des époques passées, qu'il sache les grandes actions de nos ancêtres, les faits héroïques de nos communes ; qu'il assiste par la pensée à ces batailles terribles, à ces fêtes pompeuses du moyen-âge chevaleresque, à ces croisades, poétique mélange de foi religieuse et d'ardeur guerrière. Il faut qu'il sache reconstruire dans son imagination nos vieux castels féodaux avec leurs donjons, leurs tourelles ; qu'il connaisse en un mot, dans tous leurs détails, ces temps écoulés si riches de poésie et qui ornent si puissamment l'imagination du peintre.

Digitized by Google

Il arriverait infailliblement, que des jeunes gens qui auraient reçu une éducation artistique aussi sérieuse, en abordant finalement la couleur, apporteraient à leurs études un esprit grave et réfléchi. Forts du savoir qu'ils auraient acquis, ils feraient de la peinture une chose respectable et digne, ils n'auraient pas de ces inquiétudes dévorantes qu'éprouvent ceux chez qui l'ignorance est un perpétuel obstacle à la manifestation de leurs pensées, de leurs inspirations.

De tels élèves se livreraient à leurs travaux avec confiance, avec succès, et nous ne croyons pas qu'il s'en rencontrerait souvent parmi eux qui songeassent à produire ces œuvres futiles que l'on reproche parfois à nos peintres. Il faudrait à leur intelligence élevée des travaux sérieux et nobles, et de pareils hommes seraient seuls capables de placer la peinture à la hauteur de sa mission.

C'est aux académies de province surtout, à réaliser les améliorations que nous venons d'indiquer; il appartient aux institutions secondaires de préparer plus complètement leurs disciples aux études supérieures. L'avantage qu'ils retireront de ces dernières, sera bien plus grand, leurs progrès seront beaucoup plus rapides, lorsque, placés sous une direction savante, ils n'auront plus à s'occuper que de l'étude de la couleur, sans s'inquiéter des détails et des accessoires qui embarrassent souvent dans leur marche les artistes les plus avancés.

Quant aux études finales et particulièrement celle de la couleur, l'Académie d'Anvers nous paraît propre à rendre à la peinture de très-grands services, surtout si, au moyen de quelques améliorations, cet établissement était placé à la hauteur de sa destination.

Cette école peut, à la rigueur, suffire seule à notre pays; dans tous les cas, elle offre aux peintres des avantages incontestablement supérieurs à ceux qu'ils pourraient rencontrer

Digitized by Google

dans les ateliers particuliers, ou dans toute autre académie, car, l'éducation qu'y reçoivent les élèves est plus complète, plus savante que partout ailleurs, et le nom de ses différents professeurs est, au surplus, une garantie assurée des succès futurs de cette institution.

Un cours d'histoire appliqué aux arts y a été créé ; les louables efforts du professeur, M.r Buschmann, ont obtenu déjà d'heureux résultats.

Les leçons d'anatomie y sont données par M.r J. Geefs.

Quant aux divers professeurs des classes de peinture, leur zèle est aussi remarquable que leur talent : tous se montrent surtout soigneux de conserver intacte l'originalité de leurs disciples, et ce n'est pas le moindre avantage que possède cette académie sur les ateliers particuliers, dont les maîtres forcent souvent les jeunes gens à adopter leurs convictions, en fait d'art, comme des vérités inattaquables.

En somme, l'Académie d'Anvers, telle qu'elle est organisée, rend à la peinture de grands services ; mais, nous croyons toutefois, qu'il reste encore quelques améliorations à y introduire, comme nous le disions plus haut, pour la rendre digne du rang que doit occuper le premier établissement artistique du pays.

En premier lieu, nous avons à signaler dans son organisation un vice grave, et qui, de même que les autres imperfections qu'elle renferme, n'est pas de nature à disparaître par les soins de son directeur, quelque dévoué qu'il soit.

Les élèves les plus avancés, lorsqu'ils commencent à s'occuper de compositions assez importantes, sont, en quelque sorte, forcés de quitter l'académie pour se procurer, au dehors, des ateliers particuliers que l'établissement ne peut leur fournir à cause de l'exiguité de son local. — Cette nécessité, qui sépare le disciple du maître, est un mal funeste. C'est particulièrement lorsque le premier commence à faire sérieusement l'application des principes qu'il a puisés au sein de l'école, qu'il a besoin de l'aide du professeur et qu'il peut en recevoir de bons et d'utiles conseils.

Digitized by Google

Dès la fondation de l'Académie, une partie du local qu'elle occupe avait été destinée à des ateliers particuliers, mais le nombre toujours croissant des jeunes gens qui fréquentent les classes de dessin a forcé l'administration à disposer de cette partie réservée en faveur des nouveaux venus.

Il y a donc insuffisance matérielle. Il serait à désirer que l'on appropriât le local aux besoins de sa destination, et qu'à l'avenir des ateliers en nombre suffisant fussent mis à la disposition des élèves les plus avancés, afin qu'il leur fût permis, de la sorte, d'être constamment sous la surveillance du maître.

A Dusseldorf (dont l'académie peut servir de modèle pour l'organisation des institutions de ce genre), Schadow, le directeur, est entouré d'une foule d'élèves formés par lui et qui, quoique déjà fort célèbres, restent néanmoins encore sous les yeux du maître. Chaque jour ajoute à leur talent plus de correction et de savoir, et la perfection naît du contact incessant de leurs diverses natures, de leurs manières individuelles. Ainsi, au sein de cette troupe glorieuse nous comptons après Schadow, Lessing, Hildebrandt, Stilke, Bendemann, Steinbruck, et une foule d'autres artistes non moins remarquables.

Pourquoi n'en serait-il pas ainsi de l'école d'Anvers? Pourquoi Wappers et ses élèves ne formeraient-ils pas également un groupe d'hommes de talent, unis entr'eux par des liens puissants, par une affection sincère? Nous les verrions travailler ensemble sans envie, sans orgueil, et forts de leur union marcher hardiment vers leur but : la perfection de l'art.

Une association ainsi composée serait riche en résultats; un bien immense, pour la peinture, naîtrait du mélange de toutes les qualités des maîtres et des élèves. Combien serait, à la fois, belle et féconde cette réunion intime de talents divers, ce

Digitized by Google

mélange d'enthousiasme, de rêverie, de noblesse et de grâce! Evidemment chaque individualité exercerait sa part d'influence sur l'ensemble, ce contact incessant corrigerait chez tous l'erreur ou l'exagération, et les œuvres produites dans ces conditions heureuses réuniraient infailliblement les éléments que doivent présenter les productions artistiques, c'est-à-dire l'union du vrai et du beau idéal dans la conception et dans l'exécution.

A Anvers, les maîtres et les élèves sentent le besoin de cette intimité; tous déplorent son absence et voudraient que l'Académie fût non seulement destinée à donner aux commençants les principes de la peinture, mais qu'elle servit de plus à réunir les divers talents des élèves déjà formés, et qui, se dispersant trop tôt loin de l'école, ont souvent à regretter l'absence des bons conseils qu'ils pourraient y recevoir.

Il serait également à désirer que l'on adjoignit à l'Académie une bibliothèque contenant tous les livres propres à être mis entre les mains des peintres. Ce serait un moyen d'inspirer le goût de la littérature à nos artistes; et si l'on arrivait à ce résultat, on aurait bien certainement fait une chose utile dont la conséquence deviendrait bientôt sensible.

Nous ne pouvons nous dispenser de constater, que, bien que l'Académie d'Anvers possède sous le rapport technique, des éléments puissants de succès, ses productions sont généralement imprégnées d'un tel matérialisme que son mérite en est singulièrement diminué. Chez quelques artistes de cette école il y a progrès, mais en général les autres se renferment dans une indifférence blâmable, dans un entêtement routinier que rienne justifie.

La critique a mille fois répété ces choses, surtout aux peintres de genre; quelques-uns seulement, les hommes sérieux qui reconnaissent et accueillent la vérité de quelque part qu'elle

Digitized by Google

vienne, ont prêté l'oreille à ces observations et ont cherché à y faire droit. Nous voyons avec chagrin que beaucoup d'autres mettent sur le compte d'une jalousie malveillante, les salutaires conseils qui ne sont dictés pourtant que par le désir de voir notre école s'élever au rang qu'elle devrait tenir dans le monde artistique.

Ce n'est pas seulement au sein de l'école d'Anvers que naissent ces désespérantes trivialités de la peinture; ailleurs encore le mal existe. Aussi, nous le disons à tous, de quelque part qu'ils viennent, à quelque école qu'ils appartiennent : Lisez et méditez l'histoire, nourrissez votre intelligence de la lecture des poètes et des philosophes, élargissez le cercle de vos connaissances en dehors de la technique, et vous arriverez infailliblement, à comprendre, à créer des compositions qui seront autrement dignes et élevées que ces pitoyables créations d'aujourd'hui si banales, d'une nullité si désespérante, que tous les vrais amis de l'art en déplorent l'existence avec douleur.

Une école comme la nôtre, qui possède des éléments matériels aussi remarquables, ne peut pas gaspiller de la sorte les précieuses qualités qui la caractérisent. La puissance, la richesse de coloris de notre peinture appliquée à des compositions plus spirituelles, plus idéales, placeraient nos artistes à la tête de toutes les écoles contemporaines. Devant la probabilité d'un pareil résultat, nous ne savons comment expliquer l'apathie des maîtres et des élèves, nous ne comprenons pas l'absence d'une tendance unanime vers le progrès. . . . .

Malgré les sérieuses promesses de succès qui naissent des travaux de nos artistes, la routine et l'ignorance pèsent de tout leur poids sur l'avenir de l'art; il y a au fond de toutes ces erreurs des questions d'intérêt et d'amour-propre que nous ne pouvons signaler ici que vaguement ; il y a surtout l'absence d'une impulsion puissante et éclairée, dont la manifestation

Digitized by Google

exercerait une influence décisive. En un mot, les questions d'intérêt général sont souvent subordonnées à des questions d'intérêt personnel, et la nature de ces abus est telle, qu'il ne nous est pas permis de les relever ici. . . . .[1]

Il nous reste à dire quelques mots de l'Académie de Bruxelles, qui, malgré les promesses faites depuis dix ans, n'est encore, à l'heure qu'il est, qu'une académie de dessin fort incomplète.

La direction routinière de cet établissement, le tient à une grande distance de celui d'Anvers; le système de laisser faire, qui est son caractère dominant, rend cette institution artistique peu propre à remplir son but.

Cependant, située dans la capitale du royaume, où sont concentrés des éléments réels de succès, voisine d'une magnifique bibliothèque, et d'un musée assez incomplet, à la vérité, mais que l'on pourrait aisément enrichir, l'Académie de Bruxelles peut être appelée à réaliser les plus utiles améliorations.

Quoique nous ne soyons pas partisan, comme nous l'avons dit, du grand nombre des écoles de peinture, nous croyons toutefois que la création d'une semblable institution à Bruxelles, sous la direction de Gallait, par exemple, ferait marcher l'art d'un pas assuré et rapide vers un progrès impossible à réaliser dans les conditions actuelles. L'impulsion donnée par un semblable maître, l'influence de ses travaux sur l'esprit de ses

[1] On comprendra aisément que des considérations de convenance nous interdisent, dans un ouvrage soumis au jugement d'une société savante, d'entrer à ce sujet dans des détails trop explicites. — Nous nous proposons, au surplus, de revenir sur cette importante question, en publiant ultérieurement un travail sur les améliorations de toute nature que réclame la situation de l'art en Belgique. Plus libre alors, parce que nous aurons plus directement et plus personnellement la responsabilité de notre opinion, nous pourrons traiter à fond cette question si intéressante et si intimement liée à l'avenir de la peinture nationale.

Digitized by Google

élèves, créerait indubitablement une école remarquable sous le double rapport de la pensée et de la technique. Celle d'Anvers se ressentirait bientôt elle-même de cette impulsion et voudrait se tenir à la hauteur des progrès réalisés par son émule.

Nous savons que cette amélioration est assez sérieuse pour être long-temps méditée, mais son importance nous paraît si réelle et si grande qu'il nous semble convenable d'étudier à fond et une bonne fois cette question. Qu'on la décide enfin; si la décision prise est contraire au vœu que nous émettons, nous pourrons du moins apprécier la valeur des considérations qui auront dicté le refus! . . .

A ces travaux au sein de l'école ne se bornent pas les études d'un peintre. Pour que son éducation artistique soit complète, il faut encore qu'il voyage, qu'il aille voir de près et comparer entr'elles les écoles étrangères, qu'il médite à la fois les productions contemporaines et les chefs-d'œuvre des anciens maîtres. Ce n'est point en voyageant étourdiment, en fatiguant son imagination par des remarques faites sans ordre et sans but, qu'un artiste retirera quelque fruit de ses pérégrinations. Il faut qu'il les fasse avec goût, avec discernement.

Il ne suffit pas de courir à Rome pour y passer quatre ans à visiter les palais et les églises. Hors de là et avant cela, il y a pour le peintre des études importantes et indispensables à faire. L'école française offrira à ses observations la grâce et la sévérité de son dessin; l'école allemande, outre qu'elle lui montrera ces mêmes qualités, lui fera comprendre qu'en peinture l'idéal du beau n'est pas seulement la couleur, mais que la poésie de la forme et le spiritualisme de la pensée lui sont souvent préférables.

Insensiblement habitué à voir, à comprendre les modifications de l'art et la différence des écoles, visitant du reste avec soin les musées d'Allemagne et de France, il arrivera finalement en Italie. Là, préparé déjà à l'étonnant spectacle qui

Digitized by Google

l'attend, il jugera avec calme, il étudiera avec discernement les choses nouvelles qui vont s'offrir à ses regards. Il ne ressentira pas, comme ceux qui, s'échappant tout à coup de l'atelier, arrivent sans transition, avec les idées bornées qu'ils ont prises chez un maître souvent exclusif, devant les merveilles de l'art italien, il ne ressentira pas comme ceux-là cette admiration hébétée qui exclut l'analyse et qui tourne parfois au détriment de celui qui étudie.

Il faut que les artistes se tiennent en garde contre l'impression que les écoles italiennes font sur l'esprit de ceux qui les voient pour la première fois; nos peintres flamands, en voyant Raphaël, méconnaissent aisément le génie de ce grand maître. L'absence de ce coloris puissant qui les a enthousiasmés dans Rubens et Rembrandt les choque; incapables parfois de reconnaître le beau réel du maître italien, ils nient son mérite et laissent passer inaperçues ces sublimes beautés de l'idéal, celles précisément qu'ils devraient étudier et chercher à acquérir.

Si, au contraire, ils savent mettre dans leurs études cette logique indispensable aux travaux d'observation, l'art apparaîtra à leurs yeux avec de nouvelles magnificences; en voyant son domaine s'agrandir par cette étude, ils sentiront aussi grandir leur courage.

Raphaël leur montrera cette finesse d'expression, ce dessin noble et gracieux, cette diversité de caractères, qualités qu'il possède toutes à un si haut degré.

Ils apprendront à la vue des œuvres de Michel-Ange à mépriser les petitesses de la nature, ils comprendront ce que c'est que l'art noble et sérieux. Ils trouveront dans le Corrège cette recherche savante des lignes et de la composition, et sous le rapport de la technique ils acquerront la conviction qu'on peut faire d'admirable peinture sans avoir de touche ni de manière bien arrêtée.

Digitized by Google

Cette étude des grands maîtres dépouillera d'une foule d'erreurs, les admirateurs même les plus enthousiastes de Rubens, et les guérira de leur tendance à imiter trop exclusivement les œuvres de ce peintre sublime.

Car, disons-le une dernière fois, l'imitation servile et ainsi restreinte est l'écueil où vont se briser les organisations les mieux constituées. Cette admiration systématique et souvent aveugle pour Rubens, a tué des vocations puissantes et détruit à jamais l'originalité de beaucoup d'entre nos peintres. Pourquoi ne pas suivre l'exemple que nos grands maîtres eux-mêmes ont donné? Tous sont allés s'inspirer aux sources de l'art, tous ont demandé à l'école italienne le secret de la belle peinture!

Rubens et Vandyck surtout n'ont-ils pas longtemps vu, copié et médité le Titien, par exemple; n'ont-ils pas aussi interrogé tour à tour les autres maîtres de l'Italie; n'est-ce pas l'ensemble de ces travaux qui a créé leur talent, qui a modifié et guidé les aspirations de leur génie?

Allez, peintres flamands d'aujourd'hui, allez comme en un pieux pèlerinage par-delà les monts, et vous trouverez encore empreints sur la poussière des routes, la trace des pas de ces géants de l'art, qui sont vos ancêtres. Allez voir et admirer ces précieux restes du génie humain; élevez votre esprit et votre courage à la hauteur de ces merveilles. Puis, revenez alors, la patrie vous attend; revenez, et donnez un éclatant démenti à ceux qui osent dire que nous avons dégénéré.....

Toutes ces considérations, spécialement émises pour les peintres d'histoire, sont toutefois, en partie, applicables à ceux qui se sont voués aux autres genres de peinture.

Nos paysagistes aussi, ont grand besoin de rompre avec leurs habitudes casanières; ils devraient voyager davantage et se fixer même entièrement à la campagne. Il ne faut pas pour de-

Digitized by Google

venir un bon paysagiste posséder des connaissances aussi étendues que celles dont a besoin le peintre d'histoire; mais il faut éprouver un profond amour pour la nature, être doué d'un bon goût, surtout de persistance et même de tenacité. Avec ces qualités, on est presque certain d'arriver à un résultat remarquable pourvu que l'on suive une bonne direction.

Pendant l'été, l'atelier du paysagiste doit être à la campagne, le ciel au-dessus de sa tête, l'herbe des champs sous ses pieds; il ne doit pas y avoir pour lui d'autre étude que celle de la nature aussi longtemps que le froid ne le chasse pas. Qu'il utilise ses journées d'hiver à voir et à copier Ruysdael, Hobbema, Wynants, tous les bons maîtres enfin; qu'il dessine aussi la figure et les animaux. Au bout de quelques années consacrées à de semblables études, qu'il essaie de faire un tableau, mais que l'idée de produire ne le préoccupe jamais, aussi longtemps qu'il ne sait qu'épeler dans ce livre merveilleux de la nature, dont il doit savoir par cœur toutes les pages avant d'essayer de les traduire.

Aussi, nous n'hésitons pas à déclarer que les ateliers de paysagistes nous semblent une anomalie grossière, un non sens, quand ils constituent la réunion permanente d'un certain nombre d'élèves, sous la tutelle d'un maître dont ils imitent exclusivement la manière, tandis qu'ils négligent presqu'entièrement la nature.

Est-ce au milieu de ces chevalets et de ces toiles que vous comprendrez le modèle que vous vous efforcez d'imiter sans l'avoir vu? Est-ce là que vous étudierez les aspects magiques du ciel, que vous vous instruirez, que vous serez inspirés?..... Insensés! Jetez loin de vous ces ébauches informes; hâtez-vous, courez au fond des bois, au sommet des montagnes; allez voir le ciel se réfléter dans les eaux limpides, allez voir comment les chênes séculaires se tordent sous l'effort des vents; alors, quand vous aurez vu, compris et retenu l'ensemble de ce magique spectacle, revenez et peignez si votre mémoire est fidèle!.....

Digitized by Google

L'étude de la nature est bien plus en usage chez les Hollandais que chez nous. Là, on voit les paysagistes, partir en troupes, à l'aspect des premiers rayons du soleil de mai. Ils vont établir leur camp au milieu des sites si variés, si pittoresques de la Gueldre, vivant humbles et heureux, dormant sous le chaume et s'asseyant à la table frugale des campagnards. Épiant sans cesse les secrets de ce monde magique, ils ajoutent chaque jour le fruit de nouvelles observations au savoir qu'ils possèdent.

Le résultat de ce genre d'études a produit chez eux une foule de paysagistes d'élite; Koekkoek, Schelfout, Bodeman, Verveer, Spohler, Waldorp ont tous vécu de cette vie nomade qui les a si bien initiés aux mille détails du paysage, et qui est pour leur école si féconde en beaux résultats.

Que nos paysagistes fassent comme eux, et ils égaleront sans doute un jour, le talent remarquable de ceux que nous leur offrons pour modèles.

Il nous reste, avant de terminer, à indiquer quelques améliorations générales. Nous n'avons pas la prétention de dire du neuf : la plupart de ces améliorations ont été déjà réclamées, mais comme elles l'ont été en vain, nous croyons utile d'y revenir sommairement.

A moins qu'un artiste ne possède de la fortune, ce qui est tout à fait exceptionnel, ou qu'il ne soit lauréat du concours de Rome, il lui devient très-difficile, sinon impossible, d'aller chercher au loin les éléments nécessaires à son éducation artistique. Il est rarement doué d'un courage assez robuste pour braver la pauvreté et la misère en entreprenant un long voyage sans ressources assurées. Il serait donc utile de réunir dans nos musées des collections plus complètes de tableaux destinés à apprendre les bonnes traditions, à ceux qui sont enchaînés ici,

Digitized by Google

et à les entretenir chez les autres qui les ont étudiées aux sources étrangères.

Différents moyens ont été proposés pour atteindre ce résultat; nous nous contenterons de les indiquer brièvement.

L'un d'eux consiste à rassembler les chefs-d'œuvre épars dans le pays et relégués souvent au fond de quelque couvent, ou de l'église de quelque obscur village, où ils sont inaccessibles à la vue, où leur présence est tout ou moins inutile. Le gouvernement rassemblerait insensiblement dans un musée central, à Anvers ou à Bruxelles, tous les tableaux remarquables que le pays renferme et qui sont disséminés en tant d'endroits. Une indemnité d'une nature quelconque serait accordée aux communes ou aux établissements qui consentiraient à cette cession; ils recevraient, au surplus, en remplacement des originaux, une copie que le gouvernement donnerait à faire à nos jeunes peintres. Ce serait à la fois pour ces derniers une étude utile et un moyen délicat d'encouragement.

Nos musées sont d'une pauvreté déplorable, ils ne contiennent presque rien des écoles italiennes; aussi, serait-il convenable de se procurer quelques bonnes copies de cette espèce. Nos peintres qui étudient en Italie pourraient aisément se charger de la confection de ces copies, et en quelques années on pourrait de la sorte réaliser de notables améliorations, par l'influence que l'élément italien exercerait sur nos artistes.

Une mesure d'une incontestable utilité a été prise dernièrement par le ministre de l'intérieur, M.r Van de Weyer : il a décrété l'organisation d'un musée qui renfermera les œuvres des principaux peintres belges vivants..... La réunion de ces tableaux est certainement une chose utile, et nous rendons hommage aux bonnes intentions du ministre qui a réalisé cette pensée. Cette sollicitude pour l'art est devenue bien rare

Digitized by Google

aujourd'hui; aussi, tous les amis de la peinture ont-ils vu avec reconnaissance que l'on allait enfin sortir de l'ornière fatale où l'indifférence avait poussé les travaux artistiques.

Toutefois, pour que l'influence de cette amélioration soit plus large et plus complète, il faudrait que le gouvernement ajoutât à cette collection quelques toiles des peintres les plus remarquables des écoles étrangères. La présence de ces œuvres dans nos musées ferait connaître à nos artistes des principes nouveaux, et leur inspirerait infailliblement le désir de les étudier. Ils se préoccuperaient davantage de ce qui se fait dans l'art en dehors de chez eux, et cesseraient enfin de suivre cette routine aveugle qui entrave leurs progrès.

Car, on ne saurait assez le répéter, ce qui manque à nos artistes, c'est l'étude des bons maîtres tant anciens que modernes. A part ceux de notre pays et de la Hollande, ils n'en connaissent presque aucun, et cette ignorance les pousse constamment à concentrer toute leur admiration sur une seule forme de l'art, au lieu de l'étudier sous les aspects multiples qu'il présente dans les diverses écoles.

Nous éprouvons, autant que personne, une admiration sympathique et profonde pour nos maîtres flamands des 16.e et 17.e siècles; mais cette justice que nous leur rendons ne saurait nous faire méconnaître le mérite de leurs émules. Aussi, nous déplorons sincèrement l'erreur de ces fanatiques qui ne veulent pas comprendre que, quelque grands qu'ils soient, Rubens et Rembrandt ne sont pas cependant l'expression absolue du beau et le terme final de la perfection.

Le gouvernement peut aider efficacement au progrès sous ce rapport, en plaçant sous les yeux de nos peintres des éléments plus variés et plus nombreux pour leurs études. Mais, quelles que soient les modifications que l'on apportera dans

Digitized by Google

l'enseignement de la peinture, nos artistes peuvent beaucoup par eux-mêmes. . . . . Il n'y a pas de résultat impossible pour celui qui veut fermement une chose.

Courage donc, vous tous qui rêvez pour l'art national une destinée glorieuse ; ayez assez de force et d'énergie pour anéantir les obstacles qui entravent votre marche ; allez tous vers un même but et surtout rassemblez vos efforts !... Soyez unis, car l'union est avant tout la condition impérieuse de la réussite. Si la méchanceté et l'ignorance sont liguées pour vous combattre, résistez vaillamment, songez à ce que vous êtes, à la mission que vous avez à remplir.

Allons ! plus d'hésitation, plus de faiblesse ; marchez pleins d'une sainte audace, et bientôt, soyez en sûrs, un éclatant succès signalera le triomphe de votre cause. . . . . .

ADOLPHE LACOMBLÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA BATAILLE DE PRESLES.

(FRAGMENT. — FIN.)

. . . . . .

. . . . . .

Comme un Dieu rugissant au sein de la forêt,
Debout parmi les siens, Boduognat paraît,
Le courroux dans les yeux, à la main la framée.

Ce qu'il lui faut, à lui, ce n'est plus une armée
Qui, jusqu'au dernier homme à ses côtés gisant,
Lui solde tant d'affronts au prix de tout son sang;
Sa vengeance aujourd'hui, la seule qu'il envie,
Se croirait à ce compte encore inassouvie :
Ses projets sont plus grands, ses vœux portent plus haut,
C'est plus qu'un peuple entier, c'est César qu'il lui faut
Et qu'il ira chercher, lui Gaulois! dans sa tente.

Digitized by Google

Mais déjà le voici : son aigrette flottante
Le signale de loin comme un but éclatant ;
Il est devant ses yeux, c'est César qui l'attend,
Ceint d'un mur de soldats, mouvante forteresse.
Oui, des Dieux paternels la faveur vengeresse
Pour le lui réserver voulut qu'on l'épargnât !
En avant, compagnons ! c'est lui ! ! ! — Boduognat,
Terrible, l'œil en feu, la tête échevelée,
N'a pas encor jeté ces mots dans la mêlée
Que déjà vers César son vol s'est élancé.

Moins prompt dans la tempête un nuage a passé ;
Moins prompt l'oiseau divin qui porte le tonnerre,
Au tronc majestueux d'un chêne centenaire,
Aux flancs des hauts remparts sur leur base croulant,
Eternise sa trace en stigmate brulant ;
Moins prompte d'un volcan la lave vagabonde
Déborde de son lit sur les champs qu'elle inonde ;
Moins prompte la baliste à coups précipités
Ebranle, à temps égaux, les parois des cités,
Lorsque sous un déluge et de dards et de flèches
Chaque trait dans leurs murs s'ouvre de larges brèches ;
Moins prompte l'avalanche, au sortir des hivers,
Des entrailles des monts devant elle entr'ouverts
Jaillit, et dans sa chute irrésistible, immense,
De leur faîte escarpé bondit comme en démence ;
Moins prompt, dans les déserts, le Simoun, roi puissant,
D'un seul choc déracine et nivelle en passant,
Au loin, dans un espace à l'œil infranchissable,
Tout un monde englouti sous une mer de sable ;

Digitized by Google

Moins prompt Léviathan, le souverain des eaux,
Au souffle impétueux de ses larges naseaux,
A travers les débris des digues fracassées,
Précipite l'essor des vagues courroucées....
Il court, s'élance, vole, et ses coups redoublés
Frappent, comme la faux en passant dans les blés!
Tout lui cède, et César, à cette heure suprême,
Pour la première fois a douté de lui-même.
D'un noir pressentiment son cœur est assailli;
Il hésite.... et son astre un moment a pâli!
César, qui des combats fit sa plus chère étude,
A, d'un puissant coup d'œil, acquis la certitude
Qu'à ce terrible choc qu'il lui faut affronter
Ni ruse ni valeur ne sauraient résister;
Que ces Gaulois, qu'en vain un fol orgueil dénigre,
Pour déchirer leur proie ont les ongles du tigre,
Que tous, quelque danger qu'il leur faille courir,
Quand ils ne peuvent vaincre au moins savent mourir;
Qu'en vain l'art ou le nombre un moment les accable,
Car, vainqueurs, leur vengeance est féroce, implacable,
Et, vaincus, le trépas à leurs yeux toujours beau,
Quand c'est le sol natal qui leur garde un tombeau.

Et partout des combats la chance aléatoire
Semble aux fils des Germains promettre la victoire,
Et déjà devant eux, pressés de toutes parts,
Ont fui de l'ennemi les bataillons épars,
Quand César, ranimant la bravoure romaine,
D'un geste impérieux à sa voix les ramène,

Digitized by Google

Court, s'élance à leur tête, et, vainqueur ou vaincu,
Tient au moins à mourir grand comme il a vécu,
Comme l'ambition dont la soif le dévore.
Il part, il est parti que son bras cherche encore
Le large bouclier dont l'orbe recourbé
Tant de fois à la mort l'a déjà dérobé
Quand semblait le trahir la fortune inconstante,
Et son glaive lui-même est resté sous sa tente.
Son glaive, ô désespoir !... Eh ! qu'importe après tout ?
Un glaive.... un bouclier ! n'en est-il point partout,
De moins beaux, il est vrai, moins sûrs, moins à sa taille,
Mais qui lui vont, à lui, quand rugit la bataille ?...
Et des premiers venus qu'il trouve sous la main,
Impatient et prompt, César s'arme soudain.
Mille voix dans les rangs à la sienne répondent,
Dans un commun espoir mille âmes se confondent,
Et la fuite a cessé, la crainte a disparu
Dès qu'au milieu des siens César est accouru,
César, qui du succès sut toujours les convaincre,
César, pour qui paraître et combattre c'est vaincre,
Et dont le front superbe a déjà reflété,
Comme une aube de gloire et d'immortalité !
C'est bien lui !... Quelle époque en désastres féconde
S'inscrira plus affreuse aux annales du monde ?
Le chef puissant du Nord et celui du Midi
A l'aspect l'un de l'autre ont encore grandi ;
Un même cri soudain de leur bouche s'élance,
Et l'armée un moment les contemple en silence.

Digitized by Google

Un unanime instinct lui crie au fond du cœur
Que celui qui des deux reparaîtra vainqueur,
Qu'il ceigne ou foule aux pieds l'orgueil du diadême,
N'aura plus désormais d'ennemi que soi-même;
Que la Gaule aujourd'hui, vassale ou libre, attend
Tout d'un seul de ses fils et tout d'un seul instant !

Entre ces fiers rivaux la distance s'efface.
Boduognat.... César.... les voilà face à face,
Et les deux camps émus s'arrêtent, incertains
Lequel des deux vont perdre ou sauver les destins.

Boduognat, terrible et pantelant de rage,
Sent encor, s'il se peut, redoubler son courage,
Pousse à César, pareil au javelot lancé,
Et couve du regard le but qu'il s'est tracé.
Il s'élance.... et sa course a dévoré l'espace,
Et le sol sous son poids oscille quand il passe,
Et tout obstacle cède à son bras triomphant,
Et les dards devant lui, comme un hochet d'enfant,
Au flanc de son coursier en éclats rebondissent,
Et les Gaulois en chœur à leur chef applaudissent,
Et leurs cris, l'excitant en ce noble transport,
Semblent donner sous lui des ailes à la mort....
Quand soudain.... Mais quel bras d'une atteinte impossible
A frappé ce guerrier jusqu'alors invincible?
Quelle digue en son cours arrêta ce torrent ?...

Salut à toi, César, sublime conquérant,
Vainqueur prédestiné de la Gaule asservie,
Car sa mort t'a rendu le sceptre avec la vie

Digitized by Google

Et tu peux maintenant à ton joug belliqueux
Enchaîner les Gaulois.... et le monde avec eux.

Sous ce choc imprévu Boduognat chancelle;
Des crins de son coursier le sang à flots ruisselle,
Et, comme l'aigle altier foudroyé dans son vol,
Ce colosse écroulé s'affaissant sur le sol
De ses doigts convulsifs semble y creuser sa tombe;
Sa tête sur son sein d'elle-même retombe,
Ses dents claquent, son œil se voile appesanti,
Son souffle à peine sort, par degrés ralenti,
De sa poitrine en feu plus rauque et plus débile....
Et le monde a tremblé sur sa base immobile,
Comme au flanc maternel qu'agitent par moment
Les premières douleurs d'un grand enfantement;
Car César désormais peut, à sa fantaisie,
Mettre à ses pieds l'Europe et l'Afrique et l'Asie;
En vain Ambiorix luttant contre le sort
Sauvera de l'oubli son courage et sa mort,
César dans ses projets n'a plus rien qui l'arrête;
A compter d'aujourd'hui le monde est sa conquête,
Rome entière tressaille au seul bruit de son nom,
Et déjà son orgueil passe le Rubicon.
Déjà sa ville en deuil, le sénat et Pompée,
Caton même, devant sa formidable épée
Qui des plus saintes lois a rompu les liens,
Vont cacher leur défaite aux champs thessaliens,
Et déjà son œil d'aigle entrevoit colossale
Cette ère d'avenir qu'il date de Pharsale.

Digitized by Google

Poursuis, heureux César! à tes pas conquérants
S'ouvrent vers le pouvoir cent chemins différents!
Poursuis! Aux Dieux sauveurs ce succès t'assimile!
Plus grand que Scipion, plus grand que Paul-Emile,
A Rome, où hier encor régnait seule la loi,
Un homme enfin commande, et cet homme, c'est toi!
Toi seul; sur nos débris ton avenir se fonde,
Ton astre désormais éclaire seul le monde;
Nul obstacle à tes vœux jamais ne surgira,
Parle, désire, ordonne, et Rome obéira.
Quand ta voix a parlé toute voix doit se taire.
A quoi bon les conseils d'une sagesse austère?
Ton aigle a dispersé sur les bords africains
Tout ce qui reste encor de vieux républicains,
Et ce serait à croire, après tant de désastres,
Que leur antique idole est remontée aux astres,
Si de loin, pour sauver les peuples abattus,
N'étincelait déjà le poignard de Brutus
Qui, de la liberté prompt à venger l'insulte,
Dans ton sang répandu régénère son culte,
Lègue au monde étonné le plus grand souvenir,
Frappe d'un long effroi les tyrans à venir,
Aux peuples opprimés enseigne à les maudire,
Veille toujours sur eux, et semble leur redire
Que nul impunément n'a jamais attenté
Aux droits sacrés de l'homme et de l'humanité;
Que rien chez tes pareils n'absout du diadême:
Ni bienfaits ni remords; que la gloire elle-même
N'engendre pas au cœur l'oubli des maux soufferts,
Et que des fers dorés n'en sont pas moins des fers.

Digitized by Google

Leur puissance, toujours de tant de pleurs suivie,
Peut insulter longtemps à la terre asservie,
Car la Liberté sainte est patiente, il faut
Que l'attentat commis monte et parle bien haut
Pour que, dans un moment de sublime colère,
Atteigne sa vengeance au dernier corollaire,
Pour que le peuple enfin se redresse et, foulant
Les débris orgueilleux d'un trône chancelant,
Prouve au monde futur, à l'inflexible histoire,
Que toujours des tyrans le règne est transitoire,
Que la Liberté seule et son culte éternel
Méritent des humains l'hommage solennel,
Que pour donner le change à la terre éplorée,
Dans son ambition, âpre, démesurée,
Le despotisme en vain dresse autel contre autel....
Et que le peuple seul est Dieu, puisqu'immortel.

AD. MATHIEU.

Digitized by Google

DE LA DESCENTE

ET DE L'ASCENSION DES OUVRIERS

DANS LES MINES.

ÉCHELLES D'UN NOUVEAU SYSTÈME,

par G. LAMBERT, Aspirant des Mines, à Mons,

Membre de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Digitized by Google

Digitized by Google

DESCENTE ET ASCENSION

DES OUVRIERS DANS LES MINES.

Par suite de la grande profondeur à laquelle sont déjà parvenus les travaux des mines, la question relative à la descente et à l'ascension des ouvriers mineurs, qui a pu être considérée, primitivement, comme secondaire, est devenue, aujourd'hui, une des plus importantes, et doit à bien des égards attirer l'attention des exploitants et du Gouvernement : d'une bonne solution de cette question dépendent la vie et la santé d'une classe nombreuse et dévouée de travailleurs ; de là dépend aussi une économie notable à réaliser sur les dépenses d'exploitation.

Moyens à l'aide desquels les ouvriers mineurs de la Belgique doivent actuellement pénétrer dans les travaux souterrains et en sortir.

En Belgique, les ouvriers mineurs descendent dans les travaux souterrains et en sortent au moyen des tonnes destinées à l'extraction, ou à l'aide d'échelles verticales ou inclinées. Dans une seule mine on exécute ce travail, depuis quelque temps, au moyen d'une machine spéciale construite sur le même principe

Digitized by Google

que les *Fahrkunst*, adoptés dans les mines les plus profondes du Hartz, depuis 1833, ainsi que dans celles du Cornwall, depuis la même époque, suivant M.r Combes, Traité de l'exploitation des mines; mais comme les dépenses élevées, que nécessitent l'établissement et l'emploi de ces machines, paraissent devoir en retarder l'usage général dans les mines de houille de la Belgique pendant longtemps encore, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'on y ait atteint une profondeur beaucoup plus considérable; comme en outre de nombreuses descriptions de l'appareil perfectionné, employé en Belgique, ont été publiées, pendant l'année 1846, nous nous dispenserons d'y revenir dans le cours de cette notice.

Transports des mineurs à l'aide des tonnes d'extraction ou cuffats.

L'usage des cuffats ou tonneaux d'extraction est assez commode pour l'ouvrier; mais il est extrêmement dangereux, et les accidents auxquels il donne lieu sont presque toujours mortels pour ceux qui en sont victimes. [1]

Les principales causes de ces accidents sont la rupture des câbles, la chute de corps durs dans le puits, la rencontre des cuffats, leur élévation contre les poulies qui surmontent le puits; leur descente dans l'eau ou dans les gaz délétères qui peuvent occuper le fond du puits, les secousses produites par la machine, la rupture d'une pièce de celle-ci, etc. Quelques-unes de ces causes peuvent être écartées par la prudence de ceux qui se trouvent dans le cuffat, et par l'aptitude et l'attention de ceux qui conduisent la machine d'extraction; mais il y en a plusieurs, telles que la rupture des câbles ou de la machine,

[1] De 1821 à 1840, sur 311 victimes de l'usage des cuffats, en Belgique, 261, ou les cinq sixièmes, ont perdu la vie: Rapport officiel sur la statistique des mines adressé au Roi, en 1840, par M.r Desmaisières, ministre des travaux publics.

Digitized by Google

contre lesquelles la prévoyance la plus éclairée a trop souvent échoué pour qu'il soit permis d'oublier que l'on peut en être victime, chaque fois qu'on entre dans le cuffat, soit pour descendre dans la mine, soit pour remonter à la surface.

Des modifications importantes ont été apportées dans ces derniers temps au système de descente par les cuffats; ainsi, on a muraillé les puits, on y a établi des guides pour diriger les cuffats, on a recouvert ceux-ci de larges parapluies ou chapeaux en tôle; mais aussi d'autre part les chances malheureuses inhérentes à ce système vont en augmentant en nombre et en intensité, proportionnellement à l'approfondissement et au développement des travaux, en sorte que le nombre des victimes de ce mode de transport n'a pas diminué. L'effet produit par l'augmentation de la profondeur des travaux, ou de la longueur des câbles, est facile à évaluer, si l'on se rappelle que les câbles plats en chanvre dont on fait actuellement usage, se rompraient, neufs, sous leur propre poids, avant d'avoir atteint une longueur décuple de celle qu'ils ont déjà moyennement, aujourd'hui.[1] Quant au développement des travaux d'exploitation, voici comment il tend à neutraliser les bons effets dus aux améliorations dont nous avons parlé : En cas d'accidents, tel qu'une explosion de grisou ou une irruption subite des eaux dans les travaux souterrains, neuf ou dix ouvriers seulement parviennent à se sauver par le cuffat; tous les autres, dont le nombre est proportionné au développement de l'exploitation, sont souvent condamnés à mourir dans la mine par suite de l'impossibilité d'en sortir assez promptement.

[1] C'est là ce qui a fait dire à M.r A. Burat, dans sa Géologie appliquée : « Le choix des câbles solides et durables est d'autant plus important que les « puits sont plus profonds, et que le poids des câbles s'ajoutant au poids à « enlever, augmente d'autant les chances de rupture. Aussi dans les puits « d'une grande profondeur, doit-on s'opposer constamment à la descente des « mineurs par les bennes, et les obliger à prendre la voie des échelles. »

Digitized by Google

Les terribles accidents auxquels l'emploi des cuffats, pour transporter les ouvriers, a trop souvent donné lieu devaient en faire proscrire l'usage; aussi la plupart des savants qui se sont occupés de cette question, et les ingénieurs des mines particulièrement, ont, depuis longtemps, réclamé cette proscription qui a déjà été prononcée : 1.° par l'administration des mines, en Prusse [1]; 2.° par l'administration des mines d'Anzin [1]; 3.° par les États-Députés de la province de Hainaut, le 18 août 1830, et le Conseil Provincial du Hainaut, le 21 juillet 1841. [2]

Malgré ces mesures si sages, que l'on aurait dû adopter sans retard, dans bien des mines, au moins en Belgique, on a continué de transporter les ouvriers au moyen des cuffats [3]; pour les unes cette résistance provient des ouvriers qui ne veulent point abandonner un système auquel ils sont attachés par l'habitude et par la routine; pour les autres on doit l'attribuer uniquement aux exploitants qui refusent d'adopter les échelles inclinées, soit parce qu'ils ne sont pas suffisamment pénétrés de leurs avantages, soit parce qu'ils ne veulent pas faire la dépense que leur établissement réclamerait. Nous chercherons, dans ce qui va suivre, à prouver le peu de fondement de cette opposition.

Descente et ascension des ouvriers mineurs sur des échelles.

Dans les houillères les plus importantes de la Belgique, qui sont situées au Couchant de Mons, les mineurs ont, de tout

[1] Suivant M.r Combes, Traité de l'exploitation des mines.

[2] Voir les annexes D et G. — Dans ces différentes localités, en interdisant l'emploi des cuffats, on a ordonné l'usage des échelles inclinées.

[3] On lit dans le Traité de l'exploitation des mines de M.r Combes : « Il (le « mode d'ascension et de descente au moyen des tonnes) n'est pas usité dans « les mines métalliques profondes du comté de Cornwall, du Hartz et de « l'Erzgebirge. Dans ces mines, dont plusieurs ont au-delà de 400 mètres, « et quelques-unes jusqu'à 700 mètres de profondeur, les ouvriers montent « et descendent par des échelles. »

Digitized by Google

temps, fait usage d'échelles pour descendre dans les travaux et pour en sortir. C'est donc dans cette localité qu'il convient d'étudier ce système, afin d'en bien apprécier les avantages et les inconvénients. Dans ces houillères, les travaux souterrains qui constituent un siége d'extraction sont généralement mis en communication avec la surface, par deux puits verticaux, destinés à servir l'un d'entrée, l'autre de sortie au courant d'air qui doit ventiler les travaux; un de ces deux puits, désigné sous le nom de puits d'extraction, est affecté exclusivement au service des tonnes, tandis que l'autre, connu sous la dénomination de puits aux échelles, renferme les échelles à l'aide desquelles s'opèrent la descente et l'ascension des ouvriers mineurs. Lorsqu'on doit établir un système de pompes pour l'épuisement des eaux qui affluent dans les travaux, et que l'on n'a pas un troisième puits disponible, ce qui est le cas le plus général, on les place dans le puits aux échelles, soit dans une section particulière, soit tout à côté des échelles. Dans ce cas on a soin de creuser le puits aux échelles sur un seul alignement, au lieu de le former, comme cela se fait ordinairement, d'une série de petits puits verticaux appelés tourets, ayant chacun quarante mètres environ de profondeur et reliés entr'eux par de petites galeries horizontales. [1]

Les puits actuellement en usage dans les mêmes mines, tant ceux d'extraction que ceux aux échelles, ont communément de trop faibles ouvertures pour le service auquel ils sont destinés. Cela tient, entr'autres causes, à ce que la plupart de ces puits, commencés anciennement sous des diamètres très-petits, appropriés aux faibles travaux de l'époque, ont été approfondis sous

[1] Cette méthode de former les puits aux échelles d'un grand nombre de tourets n'offre aucun avantage important et présente plusieurs inconvénients très-graves; ainsi : augmentation de la dépense pour le percement des galeries reliant les tourets entr'eux; impossibilité d'employer ces puits, en cas de besoin, à l'épuisement, à l'extraction ou au transport des mineurs à l'aide de machines.

Digitized by Google

le diamètre primitif jusqu'à la profondeur à laquelle ils sont actuellement parvenus. Quelques-uns des anciens puits d'extraction ont été élargis, mais il n'en a pas été de même pour ceux aux échelles. Aussi, à la date du 21 janvier 1843, le diamètre moyen des cent et seize puits de cette espèce, garnis d'échelles et en activité, dans le premier district des mines, n'était que de un mètre cinquante et un centimètres.

Ces puits aux échelles sont généralement circulaires, parce que cette forme est la plus facile à obtenir, et que c'est en outre celle qui se prête le mieux à l'établissement du muraillement dont il convient de revêtir leur paroi. Nous avons dit plus haut qu'ils avaient été creusés sous de petits diamètres, parce que dans le principe, ils ne servaient qu'à des travaux peu profonds et peu importants; mais on doit aussi reconnaître que les plus étroits sont ceux qui ont été creusés, au moins en partie, avant l'application des machines à vapeur à l'exploitation des mines, parce qu'alors il importait de produire le moins de déblais possible, afin de diminuer les frais relatifs à leur enlèvement.

Aujourd'hui, cette raison est de peu d'importance, et l'on sait que, dans les circonstances actuelles, il y a bénéfice à donner une section maximum aux puits de mines, dont le creusement est alors le plus facile possible, tant pour le placement des ouvriers que pour l'arrachement de la roche.

Maintenant que nous connaissons la disposition des puits au Couchant de Mons, occupons-nous du système d'échelles que l'on y a adopté.

Les échelles sont formées de deux montants en bois de dix à quinze centimètres de largeur sur trois à quatre centimètres d'épaisseur, reliés entr'eux par des échelons ronds, aussi en bois, de trois à quatre centimètres de diamètre et de trente à

Digitized by Google

trente-cinq centimètres de longueur, placés à vingt-trois centimètres et demi de distance d'axe en axe. Depuis quelques années on commence à substituer le fer au bois dans cette construction; alors les montants n'ont plus que cinq à six centimètres de largeur sur un demi à un centimètre d'épaisseur, et le diamètre des échelons est reduit à deux centimètres. Qu'elle soit en bois ou en fer, chaque échelle a trois mètres environ de longueur, et elle est disposée à ses extrêmités pour pouvoir s'assembler avec les autres échelles.

L'établissement d'un système d'échelles, dans un puits, a lieu de deux manières différentes; dans la première, la plus ancienne, les échelles sont fixées verticalement le long de la paroi du puits, suivant des alignements souvent d'une très-grande longueur, séparés l'un de l'autre par des planchers établis horizontalement dans le puits. Dans la deuxième méthode, les échelles sont inclinées et placées suivant des alignements d'une douzaine de mètres de longueur, parallèles l'un à l'autre et séparés par des planchers établis horizontalement dans le puits.

Pour bien comprendre toute la différence qui existe entre ces deux systèmes, nous allons étudier et comparer les mouvements de l'ouvrier qui se meut sur une échelle placée d'abord verticalement, et ensuite sous les différents angles d'inclinaison.

Premier cas : échelle verticale.

Placé sur une échelle verticale, l'homme a son centre de gravité qui se projette horizontalement en dehors de ses points d'appui, et il ne parvient à conserver sa position que par un effort horizontal et continu des muscles des bras; voir *fig.* 5. S'il veut s'élever, comme il doit tenir le corps droit, afin de moins écarter son centre de gravité de l'échelle ou de ses points

Digitized by Google

et de courage pour exécuter non-seulement les premières ascensions, mais aussi les premières descentes sur des échelles verticales; il doit se rappeler la violence avec laquelle ses mains sur lesquelles il sentait, avec frayeur, reposer presque tout le poids de son corps, ont serré les échelons pendant tout le temps qu'a duré le parcours. Toutefois, l'habitude vient en aide; mais, dans l'espèce, c'est pour apprendre à braver le danger et nullement pour diminuer la fatigue; celle-ci, en même temps qu'elle est excessive, est permanente, et l'on a beau y être habitué elle n'en use pas moins la santé.

Deuxième cas : échelles inclinées.

Il a été reconnu, depuis fort long-temps, que les échelles inclinées sont moins dangereuses et moins pénibles à parcourir que les échelles verticales; mais la différence qui existe entre ces deux systèmes n'a jamais été évaluée d'une manière précise. Cela tient au vague que laisse le mot incliné : ainsi, telle échelle faisant un angle de 88 ou 89 degrés avec le plan horizontal, recevra l'épithète d'inclinée; cependant, on comprend que l'inclinaison de 1 ou 2 degrés qui distingue cette échelle d'une échelle verticale, est trop faible pour qu'il y ait diminution sensible de fatigue pour l'ouvrier, et tout ce que nous avons dit des échelles verticales est encore parfaitement applicable ici. (Voir *fig.* 6 et 7.) Si, au contraire, l'angle avec la verticale est trop grand, l'homme ne pourra plus se mouvoir sur l'échelle qu'en se courbant fortement pour saisir les échelons avec les mains. (Voir *fig.* 8.) Les bras devront supporter une grande partie du poids du corps, et cela, dans une direction fort désavantageuse au développement de leur force musculaire. La gêne et la fatigue seront donc encore très-

Digitized by Google

grandes. C'est le cas des échelles placées dans les puits inclinés, creusés dans le gîte à exploiter. [1]

Enfin inclinée à soixante-dix degrés sur le plan horizontal, l'échelle ne présente plus aucun des inconvénients que nous venons de signaler; l'homme qui la parcourt, soit en descendant, soit en montant, reste droit, ne travaille qu'avec les jambes et peut cependant au besoin faire fonctionner les muscles des bras. (Voir *fig.* 9.) On voit sur cette figure que le moment de la force qui tend à renverser l'homme en arrière dans les dispositions représentées par les *figures* 5, 6 et 7, et en avant dans celle *figure* 8, est nul pour une inclinaison de 70°, puisqu'alors la verticale menée par le centre de gravité de l'homme va passer par le milieu des points d'appui de ses pieds sur l'échelle. Il n'y a donc plus de gêne dans les mouvements respiratoires, et le corps, placé dans la position la plus avantageuse pour le développement de sa force, parcourt l'échelle sans plus de fatigues ni de dangers qu'il n'en éprouverait sur un escalier ordinaire.

Ces considérations générales expliquent pourquoi l'on entend quelquefois émettre des opinions différentes sur les avantages que présentent les échelles inclinées, et comment, par exemple, on les critique dans une mine où elles sont placées suivant le pendage des couches, et conséquemment trop inclinées sur le plan horizontal, tandis qu'ailleurs, où elles sont à-peu-près convenablement établies, on les place au-dessus de tous les autres systèmes.

Pour préciser les faits généraux que nous venons de citer, et au besoin pour les confirmer, nous avons déterminé, par des

[1] La méthode de creuser les puits aux échelles, dans les couches de houille, lorsque celles-ci sont en dressant, est aujourd'hui généralement abandonnée, parce que l'on n'obtient ainsi que des puits irréguliers dont les parois sont toujours difficiles à soutenir.

Digitized by Google

l'Annuaire de l'Observatoire de Bruxelles, pour l'année 1847, page 200.

Influence de l'âge sur le développement de la force des mains, observée au moyen du dynamomètre de Regnier.

AGES.	FORCE DES HOMMES.			AGES.	FORCE DES HOMMES.		
	Deux mains	Main droite.	Main gauche		Deux mains.	Main droite.	Main gauche
	KILOG.	KILOG.	KILOG.		KILOG.	KILOG.	KILOG.
6 ans	10,3	4,0	2,0	17 ans	71,0	36,2	31,9
7 »	14,0	7,0	4.0	18 »	79,2	38,6	35,0
8 »	»	»	»	19 »	79,4	35,4	35,0
9 »	20,0	8,5	5,0	20 »	84,3	39,3	37,2
10 »	26,0	9,8	8,4	21 »	86,4	43,0	38,0
11 »	29,2	10,7	9,2	25 »	88,7	44,1	40,0
12 »	33,6	13,9	11,7	30 »	89,0	44,7	41,3
13 »	39,8	16,6	15,0	40 »	87,0	41,3	38,3
14 »	47,9	21,4	18,8	50 »	74,0	36,4	33,0
15 »	57,1	27,8	22,6	60 »	56,0	30,3	26,0
16 »	63,9	32,3	26,8				

« Il faut également tenir compte ici du poids du dynamomètre ; c'est ce qui peut expliquer comment la somme des forces de chaque main n'équivaut généralement pas à la force des deux mains fonctionnant ensemble. »
(« Ce poids s'élève à un kilogramme. »)

On voit par la comparaison de ces deux tableaux, que l'homme qui monte le long d'une des échelles N.os 1, 2 et 3, doit exercer sur chaque main une somme d'efforts très-approchée de la force maximum que ces membres sont capables de développer, alors qu'ils n'agissent que pendant un instant et dans les meilleures conditions possibles. Un manœuvre agissant sur une manivelle exerce un effort moyen qui ne surpasse pas huit kilogrammes (M.r Poncelet, Mécanique industrielle), et son travail doit encore être interrompu par de fréquents repos.

Digitized by Google

En présence de ces chiffres, comment donc voudrait-on que l'ouvrier mineur, après une journée pendant laquelle il n'a pour ainsi dire fait fonctionner que les bras, leur fit encore supporter, sans danger, le travail considérable et prolongé qu'exige l'ascension par les échelles N.os 1, 2 et 3? Ce résultat n'est possible que par l'adoption de l'échelle N.° 4, et mieux encore de celle N.° 5, lesquelles répondent parfaitement à toutes les conditions du problème, et sont de véritables escaliers lorsqu'on les construit avec des échelons doubles, comme nous le dirons plus avant. Si, après les considérations précédentes en faveur des échelles convenablement inclinées, nous donnons des extraits de deux rapports sur ce sujet, adressés, le 1.er en 1825, à M.r le gouverneur de la province de Hainaut, et le 2.e en 1830, aux Etats-Députés de la même province, par M.r l'ingénieur des mines du 1.er district, (voir les annexes A et B); si en outre nous rappelons que déjà à la date du 18 août 1830, la Députation des Etats Provinciaux du Hainaut votait une disposition qui ordonnait le placement et l'emploi exclusif d'échelles inclinées à soixante-quinze degrés dans les exploitations des mines de cette province [1], disposition qui fut approuvée, par arrêté du chef du précédent gouvernement, le 4 septembre

[1] Cette inclinaison, qui pouvait déjà être considérée comme une notable amélioration au système existant, avait été adoptée, contrairement aux dispositions des rapports de M.r l'ingénieur des mines du 1.er district, déjà cités, qui réclamaient une inclinaison de soixante-dix degrés, non qu'elle eût été reconnue comme étant aussi sûre et aussi facile que cette dernière, mais seulement parce que c'était déjà une limite qu'il ne serait possible d'atteindre, sans creuser de nouveaux puits ou sans élargir les anciens, que dans un bien petit nombre d'exploitations. Ce qui prouve que ce motif seul avait décidé la Députation à adopter l'inclinaison de soixante-quinze degrés au lieu de celle de soixante-dix, c'est que cette autorité ayant, l'année suivante, à porter un arrêté relatif aux mines à grisou, elle y prescrivit de donner aux nouveaux enfoncements des dimensions suffisantes pour que l'on put y placer des échelles inclinées à soixante-dix degrés. Cet arrêté fut approuvé par le Roi, le 18 décembre 1832.

Digitized by Google

1830; enfin si nous ajoutons que la plupart des cahiers des charges annexés aux actes de concessions, en Belgique, imposent aux exploitants l'obligation formelle d'établir à chaque siége d'exploitation, pour l'usage des ouvriers, un système d'échelles inclinées, sûr et facile, s'étendant de la surface au fond des travaux, ne serons-nous pas en droit de demander comment il se peut que, jusqu'aujourd'hui, on n'ait rien fait pour améliorer la condition de l'ouvrier mineur relativement au point de vue qui nous occupe; comment, par exemple, un grand nombre de mines de la Belgique ne sont pas encore garnies d'échelles, tandis que dans celles qui en ont été pourvues, on les a établies sinon verticalement au moins dans une position qui en approche trop pour que, dans la pratique, il y ait lieu à faire de distinction.

Cet état de chose, si grave, dépend d'une cause bien simple; la voici : Comme nous l'avons déjà indiqué, les puits destinés à recevoir les échelles ont de trop faibles sections horizontales pour qu'il soit possible d'y donner, aux échelles ordinaires, l'inclinaison d'environ soixante-dix degrés, que nous avons reconnu pour être la seule convenable; de là cette résistance que l'on a opposée, partout, à l'exécution des réglements relatifs à l'établissement et à l'emploi des échelles inclinées.

Les quelques lignes suivantes feront encore mieux sentir la justesse de cette opinion: La question de l'inclinaison des échelles dans un puits donné dépend de deux éléments, le 1.er, la section horizontale du puits, est invariable, et le second, la distance à laquelle il convient d'établir les planchers qui servent à passer d'une échelle à l'autre, a une limite en dessous de laquelle il ne peut descendre pour la sûreté et la commodité du système, car l'on sait qu'un grand nombre des accidents qui arrivent sur les échelles ont lieu lorsque l'ouvrier en quitte une pour reprendre l'autre, et réciproquement, c'est-à-dire à la hauteur d'un plancher. Augmenter le nombre des planchers, c'est donc accroitre

Digitized by Google

les chances d'accidents.[1] La saine pratique a adopté la distance de huit à dix mètres comme étant la plus convenable. — On comprend donc qu'un puits de descente étant donné, la seule amélioration que l'on puisse y apporter au système d'échelles aujourd'hui en usage, consiste à réduire à huit mètres la distance qui sépare les planchers, lorsqu'elle se trouve être plus grande.

Evaluation de l'inclinaison la plus rapprochée de soixante-dix degrés sur le plan horizontal, qu'il soit possible d'atteindre dans les puits ordinaires.

Ainsi qu'il a déjà été dit, le diamètre moyen des cent et seize puits aux échelles en activité, dans le premier district des mines, au 21 janvier 1843, était 1 mètre 51 ; si donc nous supposons que l'on y eut établi les échelles en espaçant les planchers de huit mètres, et en plaçant chaque échelle pour que son pied fut à quarante centimètres de la paroi du puits, sa partie supérieure s'élevant à un mètre cinquante centimètres au-dessus du plancher[2], nous trouvons que l'inclinaison eut été de 83 23 sur le plan horizontal, ou de 6 37' sur le plan vertical. Comme on l'a vu ci-devant, presqu'autant vaudrait faire usage d'échelles verticales.

Le tableau suivant donne les diamètres que les puits doivent avoir, pour que l'on puisse y incliner les échelles sous cinquante-six des angles compris entre les inclinaisons de 86° 23', et

[1] Dans les mines de houille, à grisou, du Couchant de Mons, où l'on a encore, quelquefois, la vicieuse habitude de faire servir le puits aux échelles pour la sortie du courant d'air vicié qui a parcouru les travaux, on se récrie contre le rapprochement des planchers des échelles, parce qu'il en résulte une diminution dans la section libre du puits, laquelle est déjà toujours trop faible pour livrer passage à l'air que peut fournir le puits d'extraction.

[2] La partie supérieure de l'échelle, qui doit dépasser le plancher, a quelquefois été établie verticalement, pour gagner environ un degré d'inclinaison ; mais cette méthode rend encore plus difficile et plus dangereux, pour l'ouvrier, le passage du plancher sur l'échelle, et réciproquement ; aussi l'a-t-on abandonnée.

Digitized by Google

70° 3' sur le plan horizontal. Il a été calculé en supposant que l'on espace les planchers de huit mètres en huit mètres, et que l'on dispose les échelles comme il vient d'être indiqué.

Diamètres des Puits.	Angles d'inclinaison des échelles.		Diamètres des Puits.	Angles d'inclinaison des échelles.	
	Sur le plan horizontal.	Sur le plan vertical.		Sur le plan horizontal.	Sur le plan vertical.
Mètres.	Degrés et minutes	Degrés et minutes	Mètres.	Degrés et minutes	Degrés et minutes
1,00	86° 23'	3° 37'	2,45	77° 49'	12° 11'
1,05	86° 05'	3° 55'	2,50	77° 32'	12° 28'
1,10	85° 47'	4° 13'	2,55	77° 15'	12° 45'
1,15	85° 29'	4° 31'	2,60	76° 57'	13° 03'
1,20	85° 11'	4° 49'	2,65	76° 41'	13° 19'
1,25	84° 53'	5° 07'	2,70	76° 23'	13° 37'
1,30	84° 35'	5° 25'	2,75	76° 06'	13° 54'
1,35	84° 17'	5° 43'	2,80	75° 49'	14° 11'
1,40	83° 59'	6° 01'	2,85	75° 32'	14° 28'
1,45	83° 41'	6° 19'	2,90	75° 15'	14° 45'
1,50	83° 23'	6° 37'	2,95	74° 59'	15° 01'
1,55	83° 06'	6° 55'	3,00	74° 42'	15° 18'
1,60	82° 48'	7° 12'	3,05	74° 25'	15° 35'
1,65	82° 30'	7° 20'	3,10	74° 08'	15° 52'
1,70	82° 13'	7° 47'	3,15	73° 51'	16° 09'
1,75	81° 55'	8° 05'	3,20	73° 35'	16° 25'
1,80	81° 37'	8° 23'	3,25	73° 18'	16° 42'
1,85	81° 20'	8° 40'	3,30	73° 02'	16° 58'
1,90	81° 02'	8° 58'	3,35	72° 45'	17° 15'
1,95	80° 44'	9° 16'	3,40	72° 29'	17° 31'
2,00	80° 27'	9° 33'	3,45	72° 12'	17° 48'
2,05	80° 09'	9° 51'	3,50	71° 56'	18° 04'
2,10	79° 51'	0° 09'	3,55	71° 39'	18° 21'
2,15	79° 34'	0° 26'	3,60	71° 23'	18° 37'
2,20	79° 16'	0° 44'	3,65	71° 07'	18° 53'
2,25	78° 59'	1° 01'	3,70	70° 51'	19° 09'
2,30	78° 41'	1° 19'	3,75	70° 35'	19° 25'
2,35	78° 24'	1° 36'	3,80	70° 19'	19° 41'
2,40	78° 07'	1° 53'	3,85	70° 03'	19° 57'

Digitized by Google

On voit par ce tableau que, pour donner à l'échelle l'inclinaison de soixante-dix degrés, seule convenable, le puits ne doit pas avoir moins de trois mètres quatre-vingt-cinq centimètres, dans sa plus grande largeur, que sa section soit circulaire ou de toute autre forme; encore cette dimension est-elle mesurée intérieurement à la maçonnerie, en sorte qu'elle doit être de quatre mètres trente centimètres au moins avant le placement de celle-ci. Comme il est peu probable que l'on consacre des puits d'une telle section au placement des échelles, comme d'autre part les puits percés jusqu'aujourd'hui et destinés à servir de puits de descente ne peuvent, ainsi que nous l'avons vu, recevoir que des échelles verticales ou à peu près, on comprend comment les échelles inclinées à soixante-dix degrés n'ont pas été employées jusqu'à présent, et ne le seront probablement pas avant longtemps.

Echelle d'un nouveau système pouvant recevoir une inclinaison de soixante-dix degrés dans les puits de mines ordinaires.

Frappé de l'impossibilité, en quelque sorte matérielle, qu'il y a d'incliner convenablement les échelles droites ordinaires dans les mines de la Belgique, nous avons conçu l'idée de construire des échelles héliçoïdales. Ce système, qui remplit parfaitement le but, est très-simple, et nous avons été surpris de ne pas y avoir songé plus tôt. Comme des essais rigoureux et prolongés en ont déjà prouvé le mérite, nous allons en donner une description détaillée et indiquer les principaux avantages qui le caractérisent.

L'échelle héliçoidale telle qu'elle est employée, aujourd'hui, est représentée en projection verticale par la *fig.* 1, et en projection horizontale par la *fig.* 2; elle est entièrement construite en fer. La hauteur du pas de l'hélice est de six à quinze mètres selon le diamètre du puits, et de manière que l'inclinaison de

Digitized by Google

l'échelle soit toujours de soixante-dix degrés environ sur le plan horizontal, au point où l'ouvrier place ses pieds, c'est-à-dire près du montant extérieur. Les montants ont chacun neuf centimètres de largeur et cinq millimètres d'épaisseur; ils sont courbés hélicoïdalement, par un procédé si simple que la confection des échelles hélicoïdales n'offre réellement pas plus de difficultés que la confection des échelles droites.

Au lieu de former la marche d'un seul échelon, nous en avons placé deux, disposés parallèlement, dans un plan horizontal, à cinq ou six centimètres l'un de l'autre. Par cette disposition, l'homme qui parcourt l'échelle, appuyant les pieds sur ces deux échelons comme sur une véritable marche, se trouve dans une position bien stable et peut faire fonctionner convenablement les muscles de la jambe en relevant le pied; ce qui est difficile sur l'échelon unique de l'échelle ordinaire, où le pied tourne et ne trouve pas l'assise nécessaire au mouvement; quant aux mains, elles ne saisissent qu'un seul des deux échelons, le premier ou l'antérieur, lequel est, pour cette raison, d'un diamètre un peu plus fort que celui de derrière.

L'échelle est attachée dans le puits au moyen des supports *s*, *s*, *s*, *s*, *s*, *s*, *fig.* 1, et *e*, *f*, *fig.* 2; ce travail est simple : il importe seulement d'avoir soin en l'exécutant de placer ces supports, qui peuvent être en bois ou en fer, de manière que leur partie supérieure se trouve toujours de niveau avec les deux échelons d'une assise, ou à une faible distance en dessous, car l'on comprend que s'il n'en était pas ainsi, ces pièces gêneraient la pointe des pieds, et dans ce cas il conviendrait de les faire en fer et de les courber comme l'indique la *fig.* 14. Les pièces de bois ou de fer *g*, *h*, *i*, 1, 2. 3, etc., *fig.* 1, et *g*, *h*, *i*, *fig.* 2, sont destinées à isoler l'échelle du reste du puits, afin d'éviter les chutes qui pourraient avoir lieu vers le centre; elles forment tout le long de l'échelle une espèce de couloir, dans lequel l'homme se meut sans qu'il lui soit possible de faire une chute dans un sens ni dans l'autre. Tout au plus pourrait-il glisser

Digitized by Google

le long de l'échelle, car s'il fait un faux pas, il parviendra facilement à se retenir aux échelons par les mains, cette action exigeant peu de force; et, dans le cas contraire il pourra s'appuyer à droite contre les pièces de retenue, ou à gauche contre la paroi du puits, ou même en arrière dans l'angle que forment ces pièces avec cette paroi; puis ressaisir les échelons et continuer sa marche. Supposons cependant que, pour une cause que l'on ne prévoit pas, l'ouvrier ne puisse ainsi se retenir, alors il glissera sur l'échelle et viendra s'arrêter sur le plancher qui en forme le pied, et qui est représenté par *a*, *b fig* 1, et par *m*, *n*, *o*, *p*, *fig.* 3. Outre l'avantage de l'inclinaison convenable, les échelles héliçoïdales, disposées comme nous venons de l'indiquer, offrent donc bien moins de chances d'accident que les échelles ordinaires; et nous avons la conviction que leur emploi judicieux rendra désormais tout accident grave impossible.

Il suffit du reste de les parcourir une seule fois pour se convaincre de l'exactitude de ce fait : l'homme placé en un point quelconque peut s'arrêter et se reposer, sans qu'il soit même nécessaire que ses mains saisissent les échelons.

L'inclinaison adoptée et la largeur de chaque marche, ou échelon, font de ces échelles de véritables escaliers, seulement celui qui les parcourt, au lieu d'appliquer les mains à une rampe, pour se maintenir dans le cas où il ferait un faux pas, les place, dans le même but, sur les échelons qui se trouvent à la hauteur convenable; ce qui lui permet de s'aider, à volonté, des bras.

M.r le Ministre de l'intérieur ayant eu connaissance du nouveau système d'échelles, par le brevet d'invention qui nous fut accordé le 8 janvier 1846, s'empressa d'en demander un rapport détaillé à M.r le Gouverneur de la province de Hainaut. Ce haut fonctionnaire transmit la dépêche ministérielle à M.r Gonot, ingénieur en chef des mines de la 1.re division, qui

Digitized by Google

demanda l'avis de M.r Delneufcour, ingénieur des mines du 1.er district, et adressa ensuite à M.r le Gouverneur le rapport suivant :

« Monsieur le Gouverneur,

« J'ai demandé à M.r l'ingénieur du 1.er district des mines, son « opinion sur le nouveau système d'échelles inclinées pour lequel M.r « l'aspirant des mines Guillaume Lambert, en fonctions dans le 1.er « district, vient d'obtenir un brevet d'invention.

« M.r l'ingénieur, par sa lettre du 30 de ce mois, N.° 4075, me « répond à ce sujet, ce qui suit :

« *M.r Lambert m'a donné communication du brevet d'invention « qu'il a pris pour un nouveau système d'échelles, applicables à la « descente des ouvriers dans les mines, échelles auxquelles il donne « le nom d'*héliçoïdales, *système qui me paraît devoir présenter un « grand avantage sur les échelles en lignes droites, plus ou moins « inclinées, dont on fait maintenant usage, en ce qu'on pourrait « toujours donner à ces échelles l'inclinaison la plus favorable et la « maintenir régulière, quelque soit le diamètre du puits dans lequel « on se proposerait de les établir.*

« *Cependant, l'expérience étant le plus sûr moyen de constater les « résultats à obtenir de leur emploi, M.r Lambert espère pouvoir « en faire l'essai d'ici à une époque peu éloignée, et je me réserve de « vous adresser un rapport motivé, lorsque cet essai aura pu être « fait, en me chargeant de vous prévenir du jour où il aura lieu, « pour que vous puissiez y assister, si cela peut vous être agréable.*

« Il n'est pas difficile de prévoir, dès à présent, les avantages du « système d'échelles inclinées proposé par M.r Lambert, système qui « constitue une sorte d'escalier tournant en fer, suivant, du haut en « bas, les parois du puits, sous tel degré d'inclinaison que l'on juge « le plus commode aux ouvriers, et dont chaque marche est formée « par deux échelons en fer, d'un centimètre de diamètre; mais aupara- « vant, je crois devoir jeter un coup-d'œil sur les accidents occasionnés « par la descente ou l'ascension des ouvriers dans les puits de mines.

Digitized by Google

« Voici un tableau qui indique le nombre d'ouvriers, le nombre « total d'accidents, le nombre d'accidents arrivés pendant la descente « et la remonte des ouvriers et le nombre de victimes correspondant : « 1.° pour toutes les mines de houille de la Belgique : 2.° pour les « mines du premier district, 3.° pour les mines du deuxième district, « et 4.° enfin pour toutes les mines de la province de Hainaut compre- « nant le premier et le deuxième district des mines, et ce, pendant « une période de vingt années, de 1821 à 1840 inclusivement. »

(Voir la statistique des mines de la Belgique, publiée en 1842, par M.r le Ministre des travaux publics.)

			Nombre d'ouvriers.	Nombre d'accidents.	Nombre d'Ouvriers.		
					Blessés.	Tués.	Blessés et tués.
1.° Belgique, ...			37,171	»	»	»	»
Accidents, 1821 à 1840.	A la descente ou à la remonte.	Nombre total, ...	»	1,352	882	1,710	2,592
		Par les cuffats,	»	226	50	261	311
		par les échelles,	»	95	30	73	103
		Total, . .	»	321	80	334	414
2.° *Premier District des Mines*, ...			16,890	»	»	»	»
Accidents, 1821 à 1840.	A la descente ou à la remonte.	Nombre total, ...	»	432	287	552	819
		Par les cuffats,	»	42	5	47	52
		par les échelles,	»	70	22	55	77
		Total, . .	»	112	27	102	129
3.° *Deuxième District des Mines*, ...			8,345	»	»	»	»
Accidents 1821 à 1840.	A la descente ou à la remonte	Nombre total, ...	»	261	151	346	499
		Par les cuffats,	»	60	21	61	82
		par les échelles,	»	6	1	5	6
		Total, . .	»	66	22	66	88
4.° Province de Hainaut, ...			»	»	»	»	»
Première Division des Mines, ...			25,241	»	»	»	»
Accidents 1821 à 1840.	A la descente ou à la remonte.	Nombre total, ...	»	693	440	878	1,318
		Par les cuffats,	»	102	26	108	134
		par les échelles,	»	76	23	60	83
		Total, . .	»	178	49	168	217

Digitized by Google

« De ce tableau on peut tirer plusieurs conséquences très-importantes :

« 1.° Dans toutes les mines de la Belgique, sur 1,352 accidents, « 321, c'est-à-dire à-peu-près 24 pour cent, sont dûs à la descente « ou à la remonte des ouvriers dans les puits, soit par les cuffats, « soit par les échelles, et sur 2,592 blessés et tués, 414, ou 16 « pour cent, le sont par ce genre d'accidents.

« 2.° Pour toutes les mines de la Belgique et pour les vingt années, « le rapport du nombre d'accidents occasionnés par la descente ou « la remonte des ouvriers au nombre total d'ouvriers est de $\frac{321}{57,171}$ ou « de 0,86 pour cent, et le rapport du nombre de victimes de ces « accidents au nombre total d'ouvriers de $\frac{414}{57,171}$ ou de 1,11 pour « cent.

« 3.° Pour la province de Hainaut, ou la première division des « mines, ces deux rapports sont respectivement $\frac{178}{25,241}$ ou de 0,70 « pour cent, et $\frac{217}{25,241}$ ou de 0,85 pour cent.

« 4.° Pour le premier district des mines, où l'on se sert presque « exclusivement d'échelles, mais irrégulièrement inclinées et généralement mal établies, ces deux rapports sont respectivement de « $\frac{112}{16,896}$ ou de 0,66 pour cent, et de $\frac{129}{16,896}$ ou de 0,76 pour cent.

« 5.° Enfin pour le deuxième district des mines, où l'on se sert « presque exclusivement des cuffats pour faire descendre les ouvriers « dans les travaux, ou pour les en extraire, et où les puits sont près « de moitié moins profonds que dans le premier district, les deux « rapports sont cependant de $\frac{66}{8345}$ ou de 0,80 pour cent, et de $\frac{88}{8345}$ « ou de 1,05 pour cent.

« Des observations qui précèdent, il résulte évidemment que, « dans l'état actuel des choses, tous les efforts de l'administration « doivent tendre : 1.° à faire prévaloir le mode de descente par les « échelles, sur le mode de descente par les cuffats; 2.° à établir « toutes les améliorations possibles dans l'établissement des échelles « inclinées.

« Les faibles dimensions des anciens puits empêchent ordinairement de donner aux échelles, le degré d'inclinaison convenable;

Digitized by Google

« ce qui en rend l'usage fatiguant et nuisible à la respiration, et,
« par conséquent, à la santé des ouvriers, surtout lorsque l'exploi-
« tation est déjà parvenue à une grande profondeur; ou elles
« obligent à rapprocher les paliers, de manière qu'en changeant
« fréquemment d'échelles, les ouvriers sont exposés à faire des
« chutes d'autant plus dangereuses qu'elles ont alors lieu de toute la
« hauteur qui sépare deux paliers consécutifs.

« L'invention de M.r Lambert me semble très-propre à parer aux
« deux graves inconvénients que je viens de signaler; en effet, elle
« permet de remplacer les échelles droites inégalement inclinées et
« presque toujours trop rapprochées de la verticale, par une série
« non interrompue d'échelles, ou plutôt par une échelle unique
« contournant en hélice les parois du puits, et ayant le degré d'incli-
« naison le plus favorable aux efforts que doit déployer l'ouvrier pour
« se tenir en équilibre, pour descendre ou monter sur cette échelle.

« L'invention de M.r Lambert permet, en outre, d'espacer les
« planchers de repos, car ces planchers ne doivent plus servir au
« passage d'une échelle à l'autre, le système étant continu; d'espacer,
« dis-je, les planchers de repos, de telle sorte que les ouvriers
« n'éprouvent, en descendant ou en montant, que le moins de
« fatigue possible. »

« Une seule observation fera ressortir tous les avantages du système
« d'échelles de M.r Lambert, sur les échelles droites ordinaires; c'est
« que le diamètre du puits étant fixé, l'on pourra avec la même
« inclinaison des échelles, et avec la même dépense, monter par un
« seul tour d'hélice, à une hauteur à-peu-près triple; ou ce qui
« revient au même (si l'on fait varier les dimensions du puits), on
« pourra donner aux échelles la même inclinaison dans un puits de
« diamètre trois fois moindre.

« Je crois devoir négliger le léger accroissement de dépenses
« qu'occasionnera peut-être la forme héliçoïdale à donner au mon-
« tant des échelles, parce que cet accroissement de dépenses sera
« largement compensé par la suppression du doublement d'une partie
« des échelles droites à chaque palier, et par la suppression de la

Digitized by Google

« moitié au moins de ces paliers. Du reste M.r Lambert estime que « le prix d'achat et de placement de paliers et d'échelles héliçoïdales « en fer, pour une profondeur de puits de 300 mètres, ne dépassera « pas deux mille francs (f.rs 2,000).

« J'estime donc que les exploitants des mines de houille trouve« ront un grand avantage à substituer aux échelles droites ordinaires, « le système d'échelles héliçoïdales pour lequel M.r l'aspirant des « mines, G. Lambert, a obtenu le 8 janvier 1846, un brevet d'in« vention de dix années. »

« Mons, le 2 février 1846.

« *L'Ingénieur en chef de la première division des Mines.*

« (Signé) J. Gonot. »

Nos premiers essais sur les échelles héliçoïdales eurent lieu au puits N.° 11 de la mine de houille du Grand Hornu, à Hornu,[1] le 10 juillet 1846; il fut, dès lors, reconnu qu'après de légères modifications, ces échelles satisferaient complètement à toutes les conditions du problème. Quatre mois plus tard, c'est-à-dire à la date du 10 novembre 1846, une portion de quarante mètres de hauteur, que nous avions fait construire en y apportant les changements indiqués par le premier essai, a été appliquée au puits N.° 4 de la mine de houille de la Grande Veine du Bois d'Epinois, à Elouges; les résultats obtenus ont été fort satisfaisants. Il nous suffira du reste, pour convaincre les moins crédules à cet égard, de donner ici les résultats des expériences directes, auxquelles ces échelles ont été soumises par M.rs les ingénieur en chef et ingénieur des mines précités.

[1] M.r E. Rainbeaux, propriétaire-administrateur de cette mine, a mis un empressement louable à nous seconder dans nos projets.

Digitized by Google

Rapport sur les échelles hélicoïdales adressé à M.r l'Ingénieur en chef des mines de la première divison, par M.r Delneufcour, ingénieur des mines du premier district.

« Mons, le 18 novembre 1846.

« MONSIEUR L'INGÉNIEUR EN CHEF,

« J'ai eu l'honneur de vous faire connaître, dans ma lettre rappelée « en marge, en réponse à la votre du 26 janvier 1846, N.° 10,082, « que je ne pensais pouvoir vous faire de rapport sur le nouveau sys- « tème d'échelles dont M.r l'aspirant des mines G. Lambert propo- « sait l'emploi pour la descente des ouvriers mineurs dans les travaux « souterrains, qu'après qu'on aurait pu l'appliquer.

« M.r Lambert avait d'abord établi une section d'échelles de son « système dans un puits d'un mètre soixante-cinq centimètres de « diamètre au charbonnage du Grand Hornu. Cette échelle établie « sur onze mètres de hauteur verticale était courbée de manière à « faire le tour de l'intérieur de ce puits sur six mètres vingt centi- « mètres de hauteur : ce qui en ramenait l'inclinaison moyenne prise « au milieu de sa largeur à 66 degrés : cette inclinaison fut reconnue « un peu trop forte pour donner la plus grande facilité possible pour « monter et descendre le long des échelles, et la courbure gênait aussi « ceux qui en faisaient usage, parce qu'elle forçait à tordre le corps « et le repoussait constamment contre la paroi du puits. [1] Je ne « m'étendrai pas davantage sur cet essai, Monsieur l'Ingénieur en « chef, parce que vous y avez aussi assisté et même fait déterminer « par des essais directs quelle était l'inclinaison la plus convenable.[2]

[1] Cela ne doit s'entendre que de la descente, et pour le cas surtout où elle avait lieu de deux échelons à la fois.

[2] Par des essais directs, exécutés dans les ateliers de construction de machines de la mine de houille du Grand Hornu, à Hornu, le 18 juillet 1846, par M.r Gonot, ingénieur en chef des mines de la 1.re division, M.r Delneufcour, ingénieur des mines du 1.er district, M.r Glepin, directeur des travaux de la mine du Grand Hornu, M.r Philippron, sous-directeur à la même mine, et nous, il a été constaté que l'inclinaison de soixante-dix degrés environ sur le plan horizontal est la plus commode et la plus sûre, tant pour la descente que pour l'ascension.

Digitized by Google

« Maintenant M.r Lambert a fait poser quarante mètres d'échelles « héliçoïdales en fer et à échelons doubles, comme les premières, « mais dont la courbure est beaucoup plus allongée, en sorte qu'ayant « une inclinaison moyenne de 74 degrés, [1] la hauteur du pas de « l'hélice est de 13 mètres 44 centimètres dans un puits circulaire « de 1 mètre 80 de diamètre, servant de puits de descente au puits « N.° 4 du charbonnage de la Grande Veine sur Elouges, où elles « sont placées depuis le 10 du courant.

« Je me suis rendu, hier, audit charbonnage et suis descendu « jusqu'au pied de l'échelle circulaire, et ai remonté immédiatement « jusqu'à son sommet, sans m'arrêter et sans éprouver de fatigues, « malgré la faiblesse du poignet gauche qui m'est resté à la suite « d'une luxation, et qui s'oppose à ce que je parcoure les échelles « ordinaires, même pour descendre dans la mine.

« J'ai vu et interrogé plusieurs ouvriers qui venaient de monter par « ces échelles; tous sont convenus qu'ils avaient une plus grande « facilité que sur les échelles ordinaires, et la seule objection qu'ils « fissent, encore est-elle étrangère au système, c'était que les éche- « lons, qui n'ont guère qu'un centimètre de diamètre, les gênaient en « montant ou en descendant nus pieds. Mais je pense que la cause « de leur plainte était la différence du diamètre de ces échelons avec « celui des échelons en bois, qu'ils parcouraient immédiatement en « dessus et en dessous de cette échelle en fer, puisque les échelons « des échelles droites en fer, que l'on emploie depuis plusieurs années « aux charbonnages de l'Agrappe et de Cache-Après, ne sont pas plus « gros. Il est à remarquer que la gêne doit être plus grande lorsque « tout le poids du corps porte sur un seul échelon, comme sur les « échelles droites, qu'en portant sur deux échelons peu distants l'un « de l'autre comme dans l'échelle de M.r G. Lambert.

« Quelques-uns présentaient aussi des objections fondées sur des

[1] L'homme qui parcourt cette échelle place ses pieds à-peu-près au quart de la largeur à partir du montant extérieur, point où l'inclinaison est de 71 degrés environ.

Digitized by Google

« éventualités qui n'étaient rien moins que raisonnables, et que l'on « rencontre toujours lorsqu'il s'agit d'introduire quelqu'amélioration « que ce soit.

« Vous avez d'ailleurs visité vous-même cette échelle, la veille du « jour où je l'ai essayée, et vous avez pu juger par vous-même, « Monsieur l'Ingénieur en chef, des avantages qu'elle présente sur les « échelles droites inclinées, qui ne peuvent être établies avec tout « l'avantage qu'elles comportent que dans des puits d'un diamètre, « tel que n'en n'ont jamais les puits de descente des mines du « Hainaut.

« Je ne crois donc pas nécessaire de m'étendre d'avantage sur cet « objet quant à présent, je me contenterai d'émettre l'opinion que « M.r G. Lambert a introduit une amélioration sensible dans le « système de descente dans nos mines, où les circonstances actuelles « d'établissement des puits fait obstacle à la pose de la machine de « M.r Warocqué. »

« *L'Ingénieur du premier district des mines,*

« (Signé) P. Delneufcour. »

Rapport adressé à M.r le Ministre des Travaux Publics, par M.r Gonot, Ingénieur en chef des mines de la première division.

« Mons, le 27 novembre 1846.

« Monsieur le Ministre,

« En réponse à vos deux dépêches rappelées ci-contre,[1] j'ai l'hon- « neur de vous donner connaissance des nouvelles observations que « m'a adressées M.r l'ingénieur du premier district des mines « Delneufcour, (rapport du 18 novembre 1846, N.° 4,444) sur le « système d'échelles héliçoïdales de M.r l'aspirant des mines Lambert.

[1] Réponse aux dépêches du 2 mars et du 9 juin 1846, N.° 1535, division des mines.

Digitized by Google

« J'ai eu l'honneur de vous faire connaître, etc. (Voir le rapport transcrit ci-dessus.)

« A ces observations, qui viennent confirmer les considérations « développées dans mon rapport du 2 février 1846, N.° 10,101, « j'ajouterai seulement :

« 1.° Que, comme je l'avais prévu, et comme je l'ai depuis reconnu « par ma propre expérience sur les échelles établies par les soins de « M.r Lambert, au puits N.° 4 de la mine de Grande Veine du Bois « d'Epinois, à Elouges, l'on éprouve beaucoup moins de difficultés « et de fatigue à descendre et à remonter par les échelles héliçoïdales « inclinées en moyenne à 74° environ, que par les échelles droites « ordinaires, telles qu'elles sont placées dans la plupart des exploi= « tations de houille du Hainaut, où leur inclinaison varie de 80 à « 90 degrés, et où par conséquent elles ne s'éloignent que très-peu « de la verticale ;

« 2.° Que M.r Lambert a, selon moi, trouvé le seul moyen de « donner aux échelles une inclinaison convenable (70 à 75 degrés « avec l'horizontale, ou 20 à 25 degrés avec la verticale), et en « même temps d'espacer convenablement les paliers de repos dans « les puits de descente actuellement existants et dont les dimensions « horizontales ne dépassent guère 1 mètre 76 (6 pieds) ;

« Et 3.° que l'usage des échelles héliçoïdales devrait être recom= « mandé, peut-être même prescrit, aux exploitants, jusqu'à l'époque « où l'approfondissement successif des travaux souterrains nécessitera « l'emploi d'appareils mécaniques semblables à celui que M.r Waro= « qué a fait dernièrement établir dans un des puits de l'Olive, à « Marimont.

« J'estime donc, Monsieur le Ministre, qu'il y a maintenant lieu « de faire publier dans les Annales des Travaux Publics, mes rapports « du 2 février 1846, N.° 10,101, et de ce jour N.° 11,047, et si la « Commission Directrice des Annales le juge nécessaire, la description « du nouveau système d'échelles pour lequel M.r Lambert a été bre= « veté, et dont le Département de l'Intérieur pourra, je suppose, « délivrer une copie.

Digitized by Google

« M.r Lambert pourrait encore fournir un mémoire supplémen-
« taire, où il exposerait en détail les avantages du système d'échelles
« qu'il a inventé.

« *L'Ingénieur en chef de la première division des mines,*

« (Signé) J. Gonot. »

Depuis le 10 novembre 1846, date de leur placement, les échelles héliçoïdales du puits N.° 4 de la Grande Veine, à Élouges, ont servi et servent encore chaque jour avec succès à la descente et à la remonte des cent et cinquante mineurs environ, occupés à ce puits. [1]

Nouvelles modifications apportées aux échelles héliçoïdales.

Il a été constaté que, par suite du peu de fatigue que les ouvriers éprouvaient, tant en montant qu'en descendant, sur les nouvelles échelles, ils allaient trop vite et ne se reposaient pas assez souvent. Pour ces motifs, les planchers de repos, qui avaient été disposés de manière que l'échelle ne fut pas interrompue et que l'ouvrier put la parcourir en ne s'arrêtant que lorsqu'il en sentait le besoin, seront à l'avenir établis comme on le voit *fig.* 1, 3 et 4, en sorte que l'ouvrier devra forcément suspendre, momentanément, sa marche, en les parcourant. Ces planchers sont de la plus grande simplicité ; ils représentent

[1] M.rs William et Hocquet, le premier, principal administrateur, le second, directeur des travaux du charbonnage de la grande veine du Bois d'Epinois, à Elouges, qui ont mis tant d'empressement à faire l'essai de notre système, viennent de nous informer qu'ils ont décidé de remplacer immédiatement toutes les échelles ordinaires du puits N.° 4 par des échelles héliçoïdales. La société charbonnière de l'Agrappe, ainsi que celle de l'Escouffiaux (Couchant de Mons) viennent aussi de demander des échelles héliçoïdales pour leurs puits Sainte-Caroline et Sainte-Barbe.

Digitized by Google

une espèce de pli plus ou moins grand, fait dans l'échelle, voir *fig.* 4; et d'après les essais qui en ont été fait, ils sont sûrs et commodes. Ils ont le grand avantage de forcer, pour ainsi dire, l'ouvrier à se reposer, sans cependant que la direction de sa marche soit changée. Un plancher semblable peut suffire, pensons-nous, pour une hauteur de vingt mètres, pourvu qu'on le fasse assez grand pour qu'il recouvre la moitié de la section du puits.

A la date des essais dont nous avons rapporté les résultats, les pièces de retenue *g*, *h*, *i*, 1, 2, 3, etc. *fig.* 1; et *g*, *h*, *i*, *fig.* 2, qui servent, comme nous l'avons dit plus haut, à séparer l'échelle du reste du puits, et conséquemment à prévenir tout accident grave, n'étaient pas encore placées; c'est une amélioration importante qui est venue postérieurement compléter le système. La dépense qu'elle occasionne n'est pas grande, comme on pourrait le croire au premier abord: ainsi, pour une profondeur de 250 mètres, il faut cinq cents de ces pièces, puisqu'elles sont à cinquante centimètres de distance; et à cinquante centimes chacune y compris la pose, c'est une somme de deux cent et cinquante francs, mais comme ces pièces servent en même temps pour supporter l'échelle, il n'y a donc qu'une partie de cette dépense qui leur soit réellement imputable pour garde corps.

Renseignements pratiques sur l'emploi des escaliers tournants.

On pourra peut-être nous demander : Les échelles héliçoïdales ne produiront-elles pas l'effet du tournoyement sur les ouvriers ? Voici ce que nous répondrons :

Nous nous somme élevés à plusieurs reprises dans la tour du Beffroi à Mons, où l'on monte, en partie, par un escalier tournant

Digitized by Google

dont le pas de l'hélice n'a que trois mètres de hauteur. Cet escalier, qui est logé dans une petite tour d'un mètre quarante-cinq centimètres de diamètre, est continu sur une hauteur verticale de vingt-six mètres ; jamais nous n'y avons éprouvé l'effet du tournoyement, et des personnes qui se trouvaient avec nous et qui disaient le ressentir légèrement la première fois, n'éprouvaient plus la moindre gêne à leur seconde ascension. L'horloger de la ville de Mons, qui depuis quarante ans monte et descend, chaque jour, cet escalier, nous a affirmé n'y avoir jamais ressenti cette gêne.

Il résulte donc de là que l'échelle héliçoïdale, fît-elle même un tour sur une hauteur verticale de trois mètres, le tournoiement ne serait pas encore à craindre, et que s'il se présentait le premier jour chez quelques individus, il disparaîtrait après quelque temps, comme il disparaît chez le valseur novice après quelques tours d'exercice.

D'ailleurs une autre preuve qui confirme encore notre opinion à cet égard, c'est que les échelles héliçoïdales de la mine de la Grande Veine ont déjà été parcourues au moins quarante mille fois, par des ouvriers de tout âge, et qu'aucun d'eux ne s'est plaint de l'effet du tournoyement.

Sections minimum des puits pour l'établissement des échelles héliçoïdales.

CONDITIONS A OBSERVER.

1.° L'échelle héliçoïdale doit être établie de manière qu'il reste quinze à vingt centimètres de distance entre son montant extérieur et la paroi du puits ; c'est là un résultat d'expérience.

2.° Son inclinaison doit être de soixante-dix degrés environ, prise au quart de sa largeur à partir du montant extérieur.

Digitized by Google

3.° Quant à la hauteur minimum à donner au pas de l'hélice elle n'a pas encore été déterminée rigoureusement; toutefois, il a été reconnu qu'il ne convient pas de la réduire en dessous de six mètres, parce que, passé ce terme, l'application des mains sur les échelons ne peut avoir lieu que par une torsion du corps, en sorte que la descente à reculons devient difficile. Pour employer une hélice ayant moins de six mètres de pas, il faut fixer héliçoïdalement à la paroi du puits une barre de fer de deux à trois centimètres de diamètre, destinée à servir de rampe; alors l'échelle devient un véritable escalier, et il convient de lui donner quarante-cinq degrés de pente, au point où l'ouvrier pose ses pieds. Avec une semblable pente la descente doit encore se faire à reculons, mais elle est plus facile, parce que l'homme est droit et qu'il peut se diriger au moyen de la rampe. Par cette disposition, on peut réduire la hauteur du pas de l'hélice à volonté. (Voir *fig.* 10 et 11.)

Quand, au contraire, l'ouverture du puits est assez grande pour permettre d'adopter un pas d'hélice au-dessus de six mètres, tout en tenant compte des deux premières conditions posées ci-dessus, alors la rampe devient inutile, les échelons peuvent la remplacer avantageusement. [1]

[1] Une condition qu'il importe aussi d'observer dans l'établissement des échelles, quoiqu'elle n'ait aucune influence sur la hauteur du pas de l'hélice, c'est de les disposer pour que l'ouvrier ait toujours le centre du puits à sa droite; comme la pente de l'échelle est un peu plus forte vers le montant intérieur, il arrive ainsi que la jambe droite et le bras droit de l'homme qui monte ou qui descend fatiguent un peu plus que la jambe et le bras gauches; ce qui n'est pas un inconvénient puisque l'on sait que les deux premiers de ces membres sont généralement un peu plus développés que les deux autres.

Dans le cas où l'on voudrait adopter la rampe et ramener l'échelle à un escalier, il faudrait, au contraire, disposer les choses, pour que l'ouvrier eut toujours le centre du puits à sa gauche, la rampe se trouvant à sa droite ou contre la paroi, et ce, parce que la main droite convient mieux pour saisir la rampe.

Digitized by Google

Voici un tableau indiquant les hauteurs des pas d'hélices pour les puits que l'on aura le plus souvent à sa disposition.

DIAMÈTRE des PUITS.	Inclinaison des échelles au point où l'ouvrier place les pieds, ou au point de la largeur à partir du montant extérieur.	HAUTEUR des PAS D'HÉLICES.	*Observations.*
Mètres.	Degrés.	Mètres.	La largeur des échelles est de 34 centimètres intérieurement aux montants et de 35 y compris ceux-ci. La distance entre la paroi du puits et le montant extérieur de l'échelle a été prise de 15 centimètres; c'est une limite en-dessous de laquelle il ne convient pas de la réduire; quand les puits ont de grands diamètres, il est même préférable de lui donner 20 centimètres.
1,00	45	1,65	
	70	4,53	
	75	6,15	
1,10	45	1,96	
	70	5,39	
	75	7,32	
1,20	45	2,28	
	70	6,25	
	75	8,50	
1,30	70	7,12	
1,40	70	7,98	
1,50	70	8,84	
1,60	70	9,71	
1,70	70	10,57	
1,80	70	11,44	
1,90	70	12,30	
2,00	70	13,16	

On voit, d'après ce tableau, que des puits n'ayant que 1 mètre 30 de diamètre sont déjà suffisants pour recevoir des échelles héliçoïdales à 70°, puisque le tour d'hélice n'y a lieu que sur une hauteur de 7 mètres 12, et que pour 75°, 1 mètre 10 suffit.

Avant de terminer la partie descriptive de la nouvelle échelle, disons que, malgré sa forme, il en faut une moindre longueur que des échelles ordinaires pour parvenir à une profondeur donnée. Ainsi, pour un puits de 1 mètre 70 de

Digitized by Google

diamètre, où la hauteur du pas de l'hélice est de 10 mètres 57, la longueur d'un tour d'échelle mesurée au point où l'ouvrier place les pieds, est seulement de 11 mètres 25. L'allongement n'est donc que de soixante-huit centimètres pour chaque tour, soit seize mètres pour une profondeur de 250 mètres. Dans le système ordinaire, l'échelle devant être double sur une hauteur de 1 m. 50 environ à chaque plancher, il en faut à-peu-près une longueur totale de 290 m. pour parvenir à 250 m. de profondeur.

Partie économique de la question.

Pour compléter les considérations précédentes en faveur des échelles à échelons doubles, soit droites, soit héliçoïdales, mais constamment inclinées à soixante-dix degrés sur le plan horizontal, nous ajouterons encore quelques mots relativement à la partie économique de la question.

En voyant attacher une persistance aussi opiniâtre à l'emploi des cuffats pour transporter les ouvriers, dans quelques districts miniers de la Belgique, on est tenté de se demander si c'est à l'économie qu'ils produisent que l'on doit attribuer la faveur qui les a fait préférer jusqu'aujourd'hui, à un système bien moins dangereux, c'est-à-dire aux échelles ?

Pour éclaircir cette question, extrayons d'abord le passage suivant de l'ouvrage de M.r E. Bidaut, sur les mines de houille de l'arrondissement de Charleroy ; il renferme des chiffres qui nous seront ici d'une haute utilité :

« J'ai dit tout-à-l'heure en traitant des moyens d'extraction, « qu'il était d'usage général, dans l'arrondissement de Charle« roy, de faire transporter les mineurs par la machine d'extrac« tion, pour entrer dans les travaux et pour en sortir. Il serait « difficile de comprendre comment ce système, si onéreux pour « l'intérêt des exploitants, a pu subsister jusqu'à présent, si

Digitized by Google

« nous n'avions pas vu dans ce qui précède, que bien d'autres « abus plus faciles à déraciner que celui-là continuent à peser « sur l'exploitation des mines. La gravité de celui-ci mérite « cependant d'attirer l'attention des propriétaires et du gou« vernement sous le double rapport de l'intérêt des exploitants, « comme nous l'avons dit tantôt, et de la sûreté des mineurs.

« Supposons une exploitation dans l'intérieur de laquelle « travaillent 150 mineurs : qu'on les descende et qu'on les « remonte par brigade de six, et qu'on admette que chaque « voyage avec le temps nécessaire pour entrer dans les cuffats, « pour en sortir et s'y arranger, exige six minutes. Il faudra « cinq heures pour cette double opération, c'est-à-dire que « pendant plus d'un cinquième du temps la machine ne pourra « pas être consacrée à l'usage auquel elle est spécialement « destinée.

« Evaluant l'entretien moyen d'une machine à vapeur à 50 « francs par jour, le cinquième montera à 10 francs et par an, « à raison de 300 jours de travail, à . . . . . fr. 3,000

« La machine et les bâtiments coûteront 40,000 « francs; le cinquième de cette somme, 8,000 frs., « donnera un intérêt annuel de 400

« Les câbles d'extraction, que l'on est obligé de « supprimer à la moindre avarie quand ils servent « aux mineurs, et que l'on use complètement quand « ils ne sont pas destinés à cet usage, occasionnent « une perte annuelle de 1,000

« Représentant un capital de 88,000 francs. Total. 4,400

Ce chiffre devrait en outre comprendre le montant des secours à donner et des pensions à accorder aux ouvriers victimes de l'emploi du cuffat; ainsi qu'à leurs veuves et orphelins, et comme, d'après les renseignements statistiques sur les mines de la Belgique, on peut admettre que sur douze cents ouvriers

Digitized by Google

qui font usage des cuffats pou descendre dans les travaux et pour en sortir, il y a chaque année une victime. On voit que l'augmentation de dépenses que nous venons d'indiquer est encore assez importante; nous manquons des éléments nécessaires pour la calculer rigoureusement, mais nous croyons ne pas la porter trop haut en l'estimant à 600 francs par an. Nous aurons ainsi pour le transport des 150 ouvriers à l'aide du cuffat, une dépense annuelle de 5,000 francs, soit 16 francs 66 centimes par jour ou 11 centimes par ouvrier. Nous verrons bientôt que ce chiffre est supérieur au prix que coûterait le même travail exécuté par l'ouvrier à l'aide d'échelles convenablement disposées.

Comparons maintenant les échelles ordinaires (verticales ou à-peu-près) avec les échelles inclinées. D'après ce qui précède la dénomination d'échelles inclinées ne s'entend ici que d'une échelle faisant avec le plan horizontal un angle de soixante-dix degrés environ.

Voici, à notre avis, la manière la plus simple d'établir exactement cette comparaison.

D'après Navier, le travail utile développé dans sa journée par un homme qui monte sans fardeau un escalier, est de 281,000 kilogrammes élevés à un mètre de hauteur. Le poids de cet homme étant supposé de 65 kilogrammes, il se sera donc élevé de $\frac{281\,000}{65}$ soit 4323 mètres.

En 1838, la profondeur moyenne des 480 puits destinés à l'extraction de la houille en Belgique, était de 124 mètres (Rapport officiel sur la statistique de la Belgique). Pendant l'année 1846, il y a eu dans le 1.er et le 2.me district des mines (Mons et Charleroy), 202 puits en activité pour l'extraction de la houille; ces 202 puits comprenaient 273 étages d'exploitation établis à une profondeur moyenne de 203 mètres, et comme

Digitized by Google

la profondeur moyenne des étages d'exploitation n'avait pas encore atteint 16 mètres, en 1845, dans les provinces de Liége et de Namur réunies, il s'ensuit qu'en estimant, comme nous l'avons fait dans les calculs qui suivent, la profondeur moyenne, actuelle (1847), des étages d'exploitation de toutes les mines de houille de la Belgique, à deux cent trente mètres, nous sommes plutôt au-dessus qu'au-dessous de la vérité.

Dans ce cas un ouvrier mineur pourrait s'élever $\frac{4323}{230}$ fois, soit 19 fois de cette profondeur, si pour exécuter ce travail, il avait à sa disposition un escalier ordinaire.

Il consommerait donc, journalièrement, la 19.me partie de sa force, pour remonter d'une profondeur de 230 mètres, et comme sa journée moyenne vaut environ 1 fr. 86 (caisse de prévoyance, rapport annuel pour les mines du Couchant de Mons, année 1845), il lui viendrait pour ce travail francs $\frac{1,86}{19}$, soit dix centimes. Si on ajoute à cette somme un demi-centime, pour l'intérêt et l'amortissement du capital dépensé pour l'établissement des échelles [1], on reconnaîtra que ce système comparé aux cuffats offre un demi-centime de bénéfice par jour et par ouvrier. [2]

[1] Un bon système d'échelles héliçoïdales, à échelons doubles, en fer, coûtera tout frais compris, environ deux mille six cent cinquante francs pour un puits de deux cent trente mètres, et en comptant dix pour cent de ce capital pour intérêt et amortissement, on trouvera seulement un demi-centime par jour et pour chacun des cent et cinquante ouvriers que nous supposerons occupés dans cette mine.

[2] Ce résultat n'a rien qui doive surprendre, si l'on se rappelle que Coulomb dit, dans son mémoire relatif aux expériences qu'il a faites, pour déterminer la quantité d'action que les hommes peuvent fournir par leur travail journalier, suivant les différentes manières dont ils emploient leurs forces : « L'effet « utile pour l'homme qui monte chargé (la charge est supposée de 68 kilog.) « n'est que le quart de la quantité totale d'action que fournit dans sa journée « l'homme qui monte naturellement un escalier, en sorte que si un homme « montait librement un escalier, et qu'en se laissant tomber, par un moyen « quelconque, il élevât un poids égal à sa pesanteur, il produirait à-peu-près

Digitized by Google

On n'a pas tenu compte dans ce calcul de la quantité d'action que l'homme consomme en descendant l'escalier, parce qu'il a été reconnu par Coulomb qu'il n'est pas beaucoup plus fatiguant de descendre un escalier que de marcher sur un terrain horizontal, où, d'après le même physicien, un homme dans une forte journée de travail parcourt au moins 50,000 mètres; dans un calcul approximatif de l'espèce du précédent, il est donc permis de négliger la fatigue dûe à une descente de 230 mètres, car elle n'équivant pas à la 217.^{me} partie de la journée.

Si au lieu de l'escalier ordinaire on fait usage de l'échelle inclinée à soixante-dix degrés et à échelons doubles, que nous avons reconnu être aussi facile à parcourir, les calculs précédents seront, nous semble-t-il, encore parfaitement applicables.

Les ouvriers mineurs du Couchant de Mons, très-habitués aux échelles, reconnaissent généralement qu'ils ne pourraient monter plus de sept fois par jour, d'une profondeur de 230 mètres (travail à continuer) sur les échelles actuelles. Ce travail nous a même toujours paru plutôt trop élevé que trop faible, car il faut ici tenir compte de la descente qui est très-

« autant d'effet que quatre hommes montant à dos le même poids. » . . . « J'ai « ensuite cherché à comparer la quantité totale d'action que les hommes « peuvent fournir en montant librement sur un escalier avec celle qu'ils pro- « duisent en agissant sur la sonnette, sur la manivelle, etc., et j'ai trouvé que « l'homme qui montait librement un escalier pouvait produire deux fois au « moins autant de travail que dans les autres moyens d'employer sa force. »

Ces résultats, qui ont été vérifiés dans une mine de houille du département de la Loire, par M.^{r} Combes (Voir son Traité de l'exploitation des mines), indiquent que si l'action d'élever son corps au moyen d'un escalier, peut être comptée à l'ouvrier comme travail utile (ainsi que cela a lieu pour sa sortie de la mine), c'est de cette manière qu'il en fournira la plus grande quantité. On voit même qu'à quantités égales ce travail coûtera trois fois moins que tout autre; il y a donc un grand nombre de cas dans lesquels l'homme qui aura un escalier à sa disposition sera lui-même le moteur le plus avantageux pour produire son élévation.

Digitized by Google

fatiguante sur ces échelles. Si donc on paie 1 fr. 86 par jour ou pour un travail équivalent à sept descentes et sept ascensions, sur les échelles ordinaires, pour une descente et une ascension on donnera sept fois moins, ou $\frac{1,86}{7}$, soit vingt-six centimes. [1]

Ainsi avec un escalier ordinaire ou avec une échelle à échelons doubles, inclinées à 70°, la descente et l'ascension d'un ouvrier mineur, dans un puits de 230 mètres de profondeur, coûteraient dix centimes, tandis qu'avec le système d'échelles actuellement en usage, le même travail coûte vingt-six centimes. Bénéfice en faveur de l'escalier ou de la nouvelle échelle 26 — 10 ou seize centimes.

On ne tient pas compte dans cette comparaison de la dépense d'établissement occasionnée par l'un et par l'autre de ces deux systèmes, parce que l'on peut admettre qu'elle est à-peu-près la même dans les deux cas; elle est du reste, ainsi que nous l'avons déjà vu, trop minime pour que son influence soit sensible.

Les chiffres que nous venons d'établir conduisent aux conclusions suivantes : 1.° L'emploi des tonnes d'extraction pour descendre les hommes dans la mine et les en retirer, donne lieu, dans l'état actuel des choses, à une dépense à-peu-près égale à celle qu'occasionnerait l'exécution du même travail au moyen d'échelles à échelons doubles inclinées à soixante-dix degrés; 2.° La substitution de ces dernières aux échelles ordinaires permettrait de réaliser chaque jour une économie de

[1] Ce qui confirme ce calcul c'est que déjà, aujourd'hui, les mineurs d'Anzin, exigent et reçoivent vingt-cinq centimes par jour, pour la fatigue que leur occasionnent la descente et l'ascension, sur des échelles ordinaires, lorsque les travaux sont établis à plus de quatre cents mètres de profondeur.

Digitized by Google

seize centimes par ouvrier, c'est-à-dire de un million cinq cent mille francs, annuellement, pour les trente mille ouvriers mineurs de la Belgique.

Après tant de faits et de considérations en faveur des échelles inclinées à 70 degrés, comment comprendrait-on que leur emploi exclusif fut plus long-temps ajourné?

Voilà bientôt un quart de siècle que la plupart des ingénieurs des mines de la Belgique réclament l'adoption de ce système, et malgré les nombreuses et saines raisons sur lesquelles ces réclamations, étaient appuyées, qu'a-t-on fait pour y donner suite? Rien ou bien peu de choses; car, à part les mines du couchant de Mons, où l'on a continué à faire usage des échelles verticales ou seulement inclinées de un à dix degrés sur la verticale, presque partout ailleurs les cuffats obtiennent encore la préférence; tout au plus a-t-on établi à chaque mine des échelles verticales en bois, qui doivent servir en cas d'accidents survenus dans les travaux, et qui sont souvent impraticables, soit par suite de leur vétusté, soit par suite de leur mauvais entretien.

Cependant, s'il est encore des mines, en Belgique, où les maîtres, sans craindre la responsabilité morale qui pèse sur eux, ne voient pas l'homme, mais seulement l'ouvrage fait, et négligent tout ce qui peut améliorer le sort de leurs ouvriers; dans le plus grand nombre, ce sont des principes plus humains et plus économiques, qui servent de règle, et là, si l'on n'a pas encore adopté les échelles inclinées, c'est, comme nous l'avons fait voir, parce que l'on ne pouvait obtenir l'inclinaison convenable dans les puits destinés à servir de puits aux échelles, et que, pour en creuser d'autres d'une section suffisante, les dépenses auraient été souvent trop considérables.

Aujourd'hui, la question est changée; rien ne fait plus

Digitized by Google

obstacle à l'adoption des échelles inclinées au degré le plus convenable; car au moyen de la forme héliçoïdale, on peut obtenir cette inclinaison aussi bien dans un puits de un mètre trente centimètres de diamètre, que dans un de quatre mètres. Ainsi, s'obstiner à employer les tonnes d'extraction et les échelles verticales ou peu inclinées, c'est exposer de sang froid les ouvriers mineurs à des dangers auxquels on aurait pu les soustraire; c'est en outre marcher contre les règles économiques.

Dans le cas où un concessionnaire de mine refuserait d'acquitter ses redevances fixes ou proportionnelles, il y serait bientôt contraint; pourquoi tolérer qu'il refuse de se conformer aux obligations formelles que lui imposent les arrêtés de la Députation dans la province de Hainaut, et souvent son cahier des charges dans toute la Belgique, relativement à une mesure d'où dépend la conservation de la santé et de la vie de la classe entière des ouvriers mineurs.

Nous ne sommes, du reste, pas les premiers qui élevons la voix à ce sujet, et voici en quels termes s'exprimait M.r Bidaut, déjà en 1844, dans son ouvrage sur les mines de l'arrondissement de Charleroy:

« On voit donc que l'intérêt des exploitants et la sûreté des « mineurs exigent impérieusement la pose et l'emploi des « échelles inclinées. La seconde de ces raisons est à elle seule « plus que suffisante pour en prouver la nécessité, et l'admi« nistration serait coupable de tolérer plus long-temps un état « de choses dont le danger est démontré et auquel elle a le « pouvoir de mettre un terme. »

Digitized by Google

RÉCAPITULATION.

A la profondeur à laquelle sont actuellement parvenues les mines de la Belgique, 200 à 230 mètres en moyenne, la descente et l'ascension des ouvriers mineurs est pour le moins aussi coûteuse et infiniment plus dangereuse par les cuffats que par un bon système d'échelles à échelons doubles, inclinées à 70 degrés.

Quant aux échelles dont l'angle d'inclinaison, sur le plan horizontal, n'est pas compris entre 70° et 75°, elles sont tellement fatiguantes et pénibles à parcourir, qu'elles donnent lieu à une foule d'accidents, qu'elles usent rapidement la santé de ceux qui les emploient, et qu'enfin le même travail y coûte deux fois et six dixièmes de fois plus que sur une échelle établie convenablement.

Pour remplacer les échelles actuelles dont l'angle d'inclinaison est généralement supérieur à 75° par des échelles de même espèce, inclinées à 70°, il faudrait commencer par élargir les puits, de manière à leur donner 3 mètres 85 de diamètre ou de côté.

Ce changement, que l'administration des mines réclame depuis très-longtemps, a été ajourné jusqu'aujourd'hui, et paraît devoir l'être indéfiniment, à cause des dépenses trop élevées auxquelles il donnerait lieu. Il est même peu probable que, pour les nouveaux siéges d'exploitation, on consacre, dès

Digitized by Google

aujourd'hui, des puits d'un telle section au service exclusif des échelles.

Dans cet état de choses les échelles héliçoïdales seront d'une grande utilité, puisqu'elles peuvent être inclinées au degré voulu dans un puits dont le diamètre ne surpasse pas 1 mètre 30 centimètres. Cet espoir est déjà en partie vérifié par le succès que l'application de ce système a obtenu.

Puisse le faible travail qui précède attirer l'attention du Gouvernement et des exploitants sur une question aussi intéressante que celle de la descente des ouvriers mineurs. Pour prouver la haute importance que nous lui attribuons, nous rappellerons que, déjà en 1843, nous proposions l'emploi de Fahrkunst, à une seule tige mobile; or en admettant, comme nous l'avons toujours fait, que ce système dérive des Fahrkunst à deux tiges mobiles du Hartz, [1] il n'en est pas moins incontestable que nous avons le premier appliqué cette idée dans les mines de la Belgique, et au besoin une pièce officielle est là pour en faire foi. C'est le rapport adressé le 24 novembre 1844, à M.r le Ministre des Travaux Publics, à Bruxelles, par M.r l'Ingénieur en chef des mines de la première division.

Quant au brevet d'invention que nous avons pris pour les échelles héliçoïdales à échelons doubles, nous ne le considérons

[1] C'est M.r Taylor, ingénieur anglais, qui le premier nous communiqua, le 5 juin mil huit cent quarante et un, l'idée des appareils à deux tiges mobiles, adoptés dans les mines du Cornwall, pour monter et descendre les ouvriers, et ce fut pendant le courant de l'année mil huit cent quarante quatre, alors que nous avions déjà fait l'application du système à une seule tige, que M.r Ponson, directeur du charbonnage de Houssu, eut l'obligeance de nous communiquer le dessin d'un appareil à deux tiges, tels qu'ils sont établis dans les mines profondes du Hartz.

Digitized by Google

que comme un moyen de rentrer dans les dépenses que nous ont occasionnées nos recherches et nos expériences sur cette question.

Les échelles héliçoïdales à échelons doubles, en fer et aux dimensions préindiquées, coûtent, avec leurs planchers de repos, dix francs environ par mètre de hauteur verticale.

G. LAMBERT.

Mons, le 10 avril 1847.

Digitized by Google

ANNEXES.

A.

Extrait du projet de règlement sur la police, la sûreté et l'économie des mines, adressé à M.r le gouverneur de la province de Hainaut, par M.r l'ingénieur du premier district des mines, Chevremont, le 14 juin 1825.

Art. 11. — « Dans les fosses d'aérage, ou mieux dans des fosses particulières et spéciales, on établira, pour la descente [1] des ouvriers dans la mine, des échelles inclinées de 70° environ (septante degrés), parallèles entr'elles et placées de manière à ce que leurs montants se trouvent de deux côtés dans un même plan vertical; les reposoirs devront être construits en fer, dont les barres ne pourront avoir moins de trois pouces (centimètres) de diamètre. »

Art. 14. — « Dans toutes les fosses d'aérage actuellement existantes, où il sera possible de le faire, on établira, pour la descente des ouvriers, des échelles inclinées comme il est dit aux articles précédents. »

Art. 15. — « Hors les cas de l'article 14, les échelles verticales seront prohibées pour la descente des ouvriers. »

[1] Pour la descente, est ici une expression abréviative, car l'ascension avait lieu par le même moyen.

Digitized by Google

B.

Extrait d'un rapport adressé aux Etats-Députés du Hainaut, en 1830, par M.r l'ingénieur du premier district des mines, Chevremont.

Mons, le 10 février 1830.

NOBLES ET TRÈS-HONORABLES SEIGNEURS,

Depuis mon entrée en fonctions, en juillet 1818, dans le premier district des mines, j'ai cherché à faire remplacer les échelles verticales que j'ai trouvées en usage dans les exploitations de houille au Couchant de Mons, pour la descente et la remonte des ouvriers, par des échelles inclinées qui sont bien moins fatiguantes et qui préviennent toute espèce de danger : cette amélioration ne paraissait pas devoir éprouver d'obstacles; mais j'ai rencontré en cela, comme dans toutes les innovations que j'ai proposées, cet esprit d'opposition que les exploitants de mines en général ne manquent jamais de déployer contre tout ce qui est nouveau, quelque soient d'ailleurs les avantages qui puissent en résulter. . . . . .

. . . . . .

Les avantages qu'elles (les échelles inclinées) présentent sur les échelles verticales sont trop évidents pour donner matière à discussion. En rendant la descente et la remonte plus faciles et bien moins fatiguantes, elles permettent aux ouvriers de travailler dans les mines jusqu'à un âge plus avancé; ceux mêmes qui ont dû renoncer à descendre dans les mines, ne pouvant plus supporter les fatigues des échelles verticales, pourront encore y reprendre du travail. . . .

. . . . . .

Enfin, une considération encore plus importante qui doit non-seulement faire préférer les échelles inclinées aux échelles verticales, mais qui doit en faire prescrire l'usage exclusif, c'est qu'elles préviennent toute espèce de danger, tandis qu'il n'est pas rare de trouver des ouvriers tués ou blessés en tombant des échelles verticales. » .

. . . . . .

Digitized by Google

C.

Extrait d'un rapport adressé au Collége des Etats-Députés, en 1830, par M.r l'ingénieur du premier district des mines, Chevremont.

Mons, le 1.er mai 1830.

Les accidents qui ont eu lieu dans les houillères ayant fixé l'attention de vos Nobles et Honorables Seigneuries, vous m'avez rappelé, par votre dépêche du 10 de ce mois, E, 9706, les dispositions de l'article 23 du décret du 3 janvier 1813. . . . . .

. . . . . .

Depuis que je suis entré en fonctions dans le premier district des mines, je n'ai cessé d'insister sur la nécessité de substituer des échelles inclinées aux deux modes de descente en usage dans les houillères de ce district. Le 10 février dernier, j'en ai encore écrit à vos Nobles et Honorables Seigneuries, sous le N.° 857; je demandais qu'il fut pris un arrêté qui obligeât tous les exploitants, à établir des échelles inclinées pour la descente des ouvriers: vos Nobles et Très-Honorables Seigneuries n'ont donné jusqu'à présent aucune suite à cette proposition; cependant je pense qu'elles en sentiront la nécessité lorsqu'elles sauront que sur cent soixante-neuf procès-verbaux, dressés pour accidents qui ont causé la mort d'ouvriers mineurs, trente-quatre l'ont été pour des chutes le long des échelles verticales: ainsi un cinquième et quinze pour des chutes au bas des cuffats; tandis qu'aucun accident de ce genre n'est survenu dans les houillères où l'ont fait usage d'échelles inclinées. Je dois ajouter que ce n'est pas par défaut d'entretien des échelles verticales que ces accidents ont lieu; car elles sont visitées avec attention par les officiers des mines chaque fois qu'ils descendent dans ces exploitations, mais par la fatigue que cause la difficulté de s'y mouvoir et le peu d'assiette qu'on y a. » . . . .

Digitized by Google

D.

Arrêté des Etats-Députés de la province de Hainaut, en date du 18 août 1830, concernant la substitution des échelles inclinées aux échelles verticales.

LA DÉPUTATION DES ÉTATS DE LA PROVINCE DE HAINAUT,

Considérant que le titre V de la loi du 21 avril 1810, met les mines sous la surveillance de l'administration;

Vu l'article 146 de la loi fondamentale;

Considérant que l'expérience a démontré la nécessité de remplacer dans toutes les houillères, les échelles verticales, qui sont encore en usage dans quelques-unes, par des échelles inclinées, qui sont moins fatiguantes pour les ouvriers, et qui préviennent toute espèce de danger;

Que les accidents qui arrivent fréquemment dans les houillères, où des échelles verticales sont encore en usage, rendent indispensable une disposition prompte à cet égard;

ARRÊTE :

1.° Dans toutes les exploitations de mines de notre province, soit que la descente des ouvriers s'opère par la fosse d'aérage, ou par un puits particulier, elle ne pourra plus avoir lieu que par des échelles inclinées de 75 degrés, parallèles entr'elles et placées de manière à ce que leurs montants se trouvent de deux côtés, dans un même plan vertical; au pied de chacune de ces échelles, il sera établi un reposoir construit en grille de fer, dont les barres ne pourront avoir moins de trois pouces (centimètres) de diamètre; il pourra aussi être construit en bois, et en ce cas, les barres auront une palme d'équarrissage.

2.° Le terme de rigueur, pour l'établissement des échelles inclinées, est fixé à six mois après la date de la publication du présent arrêté, pour donner aux échelles verticales déjà existantes une disposition

Digitized by Google

inclinée; et une année aussi après la date de la publication, pour établir les échelles inclinées dans les exploitations où la descente et la remonte des ouvriers s'opèrent dans des paniers ou cuffats.

3.° Aussitôt après l'établissement des échelles inclinées, il est expressément défendu d'opérer la descente ou la remonte des ouvriers par les paniers ou cuffats.

4.° A l'expiration des délais ci-dessus fixés, il sera dressé, pour chaque exploitation, par les officiers des mines, des procès-verbaux qui constateront que les échelles inclinées ont été convenablement et solidement établies.

5.° En cas d'inexécution, les échelles inclinées seront placées d'office, aux frais des exploitants retardataires, et ils demeureront responsables de tout accident qui pourrait être attribué à leur négligence à se conformer à cette mesure de sûreté.

Adopté en séance du 18 août 1830, E, 20,937, pour être soumis à la sanction de Sa Majesté.

(Suivent les signatures.)

POUR EXPÉDITION CONFORME :

Le Greffier des Etats-Députés du Hainaut, chevalier de l'Ordre du Lion Belgique,

H. LEBRUN.

---

4 septembre 1830, N.° 123.

Nous, GUILLAUME, par la grâce de Dieu, etc.;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur, en date du 31 août 1830, N.° 123,

Avons trouvé bon et entendu d'approuver, par le présent, la résolution de la députation des Etats de la province de Hainaut, en date du 18 août passé, concernant l'introduction d'un système d'échelles inclinées dans les exploitations de mines de ladite province.

Notre ministre susdit est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(*Signé*) GUILLAUME.

Digitized by Google

LA DÉPUTATION DES ÉTATS DU HAINAUT,

Ordonne que les actes qui précèdent seront imprimés en forme de placards, pour être publiés et affichés partout où besoin sera.

Insertion en sera faite en outre, tant au Recueil des actes administratifs, qu'au Journal de la province.

En séance, le 15 septembre 1830.

Le Président,
F. DE MACAR.

PAR LA DÉPUTATION :
Le Greffier, H. LEBRUN.

E.

Arrêté de la Députation des Etats du 13 *décembre* 1831.

LA DÉPUTATION DES ÉTATS DU HAINAUT.

Vu le rapport de l'ingénieur en chef des mines, en date du 16 septembre dernier, N.° 1236;

Vu la loi du 21 avril 1810;

Considérant que l'expérience et récemment encore l'accident arrivé au charbonnage de la Grande-Veine du Bois d'Epinois sur Elouges, ont démontré la nécessité d'introduire dans le système d'aérage en usage dans une grande partie des houillères sujettes à grisou, des améliorations propres à prévenir les dangers auxquels le système vicieux d'aérage suivi expose les ouvriers mineurs et les exploitations;

ARRÊTE :

Art. 1.er — A l'avenir, on donnera aux nouveaux enfoncements qui seront pratiqués dans les houillères sujettes au feu grisou, pour autant qu'il n'y ait pas de trop forts niveaux à traverser, des dimensions telles qu'on puisse les séparer en deux compartiments, dont l'un sera destiné à l'emplacement d'un système d'échelles inclinées à soixante-dix degrés, et l'autre à l'extraction de la houille.

Digitized by Google

Art. 2. — Il sera ouvert un puits particulier et uniquement destiné à l'aérage de la mine, et dont, etc., etc. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Art. 5. — En cas d'inexécution des présentes dispositions, les travaux d'exploitation seront provisoirement interdits, comme compromettant la sûreté des ouvrages et celle des ouvriers mineurs ; les contrevenants seront en outre poursuivis devant les tribunaux, conformément aux art. 93 et suivants de la loi du 21 avril 1810.

Fait en séance à Mons, le 13 décembre 1831, D. 1018.

(Suivent les signatures)

POUR EXPÉDITION CONFORME :

Le Greffier des Etats du Hainaut,

L. FREMIET.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, *Salut !*

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

L'arrêté de la Députation des Etats du Hainaut, du 13 décembre 1831, D. 1018, relatif au système d'aérage à adopter dans les houillères sujettes au feu grisou (combustion du gaz hydrogène carboné) est approuvé.

Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 18 décembre 1832.

(*Signé*) LÉOPOLD.

Digitized by Google

F.

Rapport de la commission médicale du Hainaut, du 5 juin 1840, sur l'emploi des échelles inclinées. [1]

Mons, le 5 juin 1840.

Monsieur le Gouverneur,

Nous avons l'honneur de satisfaire par la présente, à la lettre que vous avez bien voulu nous écrire, le 15 avril dernier, E. 3547, transmissive d'une copie d'une dépêche de M.r le Ministre des Travaux Publics, en date du 11 du même mois, 3.me Division, N.° 625. Cette lettre appelle notre attention sur les nombreux accidents qui arrivent dans les mines par suite de l'usage où sont les ouvriers, près de la plupart des exploitations, de descendre par les cuffats, ainsi que sur les moyens de remédier à cet abus, en employant des échelles inclinées. M.r le Ministre désire connaître en fait, s'il se rattache quelqu'influence pernicieuse à l'usage qui existe dans le premier district, de ne se servir que des échelles. En même temps il fait remarquer qu'il faut soigneusement distinguer, dans les observations à recueillir, entre les échelles droites et les échelles inclinées; avoir égard, entre-autres, à l'aérage plus ou moins vicieux des mines, au dégagement du gaz acide carbonique, qui est très-abondant dans plusieurs d'entr'elles, et enfin apprécier les inconvénients résultant de l'habitude qu'ont parfois les ouvriers de remonter trop vite.

Les ouvriers des établissements houillers, qui persistent à descendre dans les mines et à remonter au jour, à l'aide du cuffat, prétendent, en face même des accidents nombreux et presque constamment mortels qui résultent de cet usage, que l'emploi des échelles est plus nuisible encore, qu'il est une cause de grande fatigue, comme

[1] Comme on va le voir, le rapport, annexe F, est en partie en contradiction avec la notice qui précède, relativement aux échelles verticales; mais nous croyons avoir suffisamment éclairci la question et justifié la grande différence que nous avons admise entre les échelles ordinaires et les échelles convenablement inclinées, pour qu'il ne reste, à cet égard, aucun doute dans les esprits.

Digitized by Google

aussi la cause principale de l'asthme, affection pénible à laquelle plusieurs d'entr'eux sont en proie. Pour répondre à ces objections, il faut analyser la position du mineur dans la bure aux échelles. C'est ce que nous allons faire. — Le temps qu'emploie l'ouvrier à descendre par ce moyen pour arriver au fond de la fosse, est plus long, il est vrai, que celui qu'il met à y atteindre par le cuffat; il est ainsi plus longtemps exposé à l'impression de l'air froid et humide qui y règne habituellement; mais l'effet en est paralysé par l'exercice du corps. Il met surtout en mouvement les extrémités pelviennes, tandis que les membres thoraciques sont presque dans l'immobilité et ne servent que de moyens d'appui contre l'échelle. Si la locomotion s'effectue d'une manière uniforme et régulière, sans précipitation, il touche à sa destination sans être fatigué et sans éprouver aucun trouble dans la respiration; si, au contraire, il accélère sa marche, s'il la presse sans ordre, sans uniformité dans les mouvements, il ressent alors quelque lassitude dans les extrémités pelviennes seulement, et il éprouve de la fréquence dans l'action de respirer; mais quelques instants de repos suffisent pour faire disparaître ces légers troubles, qui ne peuvent avoir aucune influence défavorable sur la santé, et le mineur est tout d'abord capable de remplir sa tâche, tout aussi bien que s'il fut descendu dans les travaux par le cuffat. Dans une descente rapide, il est exposé à perdre l'équilibre, à manquer l'échelon et à se précipiter, seul inconvénient que l'on peut rencontrer dans l'usage des échelles; comme cet accident est le fait de l'ouvrier on peut le prévenir et l'éviter.

Le retour de la mine au jour, par les échelles, ne diffère dans ses effets sur les fonctions, que par une plus grande dépense d'efforts musculaires, puisqu'ici l'ouvrier doit s'aider puissamment des bras; il y a donc, toutes choses égales d'ailleurs, un peu plus de fatigue pour lui; mais aussi sa journée est finie, et il peut prendre un repos qui rafraîchit ses membres et répare ses forces.

Les organes de la respiration sont dans une bonne condition pour l'exercice de cette fonction importante, dans l'état de rectitude ou de presque rectitude du corps, pendant la descente et la montée par

Digitized by Google

les échelles. En effet, le diaphragme est peu ou point entravé dans ses mouvements d'abaissement et d'élévation ; les muscles pectoraux qui ont alors leurs points fixes aux membres supérieurs, surtout pendant l'action de monter, contribuent à l'élargissement de la poitrine par l'effet de leur contraction, pour aider à soutenir la masse du corps.

En outre la circulation ne se trouve que légèrement accélérée, s'il n'y a pas eu de mouvements brusques et désordonnés, soit pour se rendre dans les travaux souterrains, soit pour en sortir. Ces considérations s'appliquent à l'usage des échelles droites comme à celui des échelles inclinées, mais les dernières offrent des avantages considérables sur les premières. Sans entrer dans de longues explications à ce sujet, nous dirons seulement que l'inclinaison des échelles demande bien moins d'efforts dans les mouvements d'ascension et de descente ; que le corps est alors plus facilement maintenu en équilibre ; qu'il y a moins de risque de faire faux échelon, et par suite moins de dangers d'être précipité.

Suivant les renseignements recueillis, sans pouvoir actuellement donner de chiffres à cet égard, il est prouvé que l'asthme est tout aussi fréquent chez les mineurs qui usent du cuffat, que chez ceux qui font emploi des échelles. Il faut bien chercher ailleurs les causes de l'asthme auquel est sujette cette classe de travailleurs. Dans les mines, l'air qu'on respire est malsain, d'abord par le nombre plus ou moins grand d'individus qui s'y trouvent réunis, et qui vicie cet air promptement, s'il n'est sans cesse renouvelé ; puis et principalement par le dégagement de plusieurs gaz impropres à la respiration et même délétères : tels sont les gaz hydrogène carboné, acide carbonique, azote, et parfois le gaz hydrogène sulfuré, qui rendraient impossible le séjour que font les ouvriers dans la mine, si un courant rapide, non interrompu, d'air atmosphérique n'emportait ces gaz loin d'eux. Les ouvriers traîneurs, dits *scloneurs*, et les ouvriers qui travaillent à la veine se trouvent pendant six heures consécutives dans une position plus ou moins fortement courbée en avant, la plus désavantageuse à la respiration. Ils sont obligés de faire des efforts violents d'inspira-

Digitized by Google

tion pour introduire dans la poitrine une quantité d'air plus ou moins grande, réclamée par l'instinct; ils l'y retiennent assez longtemps, par l'immobilité des parois thoraciques, pour qu'il éprouve un degré de dilatation capable de rompre les vésicules aériennes et de déterminer l'emphysème des poumons. C'est vraisemblablement à cette cause qu'il faut rapporter l'asthme si fréquent des ouvriers mineurs.

Placés dans les cuffats, où ils sont exposés à divers dangers, comme la chute des pierres, etc.; suspendus à un câble qui peut incessamment se rompre, les ouvriers sont forcément courbés, pressés les uns contre les autres, et subissent l'impression du froid et de l'humidité, d'autant plus nuisibles que le défaut de mouvement accroît l'influence de ces deux circonstances sur l'économie animale.

De ces considérations, il résulte qu'il serait à désirer de voir adopter, dans toutes les mines du royaume, l'usage des échelles pour la descente et la montée des ouvriers. Pour retirer des échelles tout l'avantage dont elles sont susceptibles, il faut leur donner une inclinaison de soixante-quinze degrés; les interrompre de vingt mètres en vingt mètres par des planchers solides [1]; ne laisser descendre qu'un petit nombre d'ouvriers à la fois; charger un porion ou un ouvrier âgé et prudent de diriger le mouvement de l'escouade, lequel mouvement sera uniforme et pour ainsi dire mesuré, de manière que la montée de vingt mètres s'effectue en une minute et demie, et la descente d'un même espace, également en une minute et demie.

L'application rigoureuse de ces règles offre toute la sécurité possible aux ouvriers, sous le rapport de leur santé.

Le Secrétaire, A. CULIS. *Le Président,* LEROY.

---

[1] Lorsque les auteurs de ce rapport ont recommandé de placer les planchers à vingt mètres de distance l'un de l'autre et de donner soixante-quinze degrés d'inclinaison aux échelles, ils avaient probablement perdu de vue que pour arriver à ces résultats il faudrait des puits n'ayant pas moins de six mètres quinze centimètres de diamètre ou de plus grande dimension horizontale, mesurée en dedans de la maçonnerie, soit six mètres soixante centimètres, à roche nue.

Digitized by Google

G.

Extrait du règlement concernant la police des mines, arrêté le 21 juillet 1841, par le Conseil Provincial du Hainaut, et approuvé par le Roi le 11 août 1841.

TITRE IV. — *De la descente et de la montée des ouvriers.*

Art. 11. — Pour chaque siége d'exploitation mis à l'avenir en activité, il sera établi, sous la surveillance des officiers des mines, et autant que possible dans un puits particulier, un système d'échelles inclinées à soixante-quinze degrés environ, dont les ouvriers devront exclusivement se servir, soit pour se rendre dans les travaux intérieurs, soit pour en sortir.

Art. 12. — Quant aux mines actuellement en exploitation, sur lesquelles il n'est point établi d'échelles inclinées et où son établissement ne nécessiterait pas le creusement d'une bure nouvelle, la disposition de l'article précédent ne leur sera applicable que dans un délai de deux ans. Ce délai néanmoins pourra, si les circonstances le permettent, être prorogé par la Députation permanente, sur la demande écrite et motivée de l'exploitant, et après que l'ingénieur en chef des mines aura été entendu.

Art. 13. — Etc., etc.

Digitized by Google

EXPLICATION DES FIGURES.

Fig. 1.re — Projection verticale d'une échelle héliçoïdale à échelons doubles, placée dans un puits de 1 m. 76 de diamètre. L'inclinaison adoptée est de 70° sur le plan horizontal, mesurée au point où l'ouvrier place les pieds et les mains. La hauteur du pas de l'hélice est de 11 m. 17. La partie *a b* de la même figure fait voir comment sont disposés les planchers de repos et de retenue.

La portion d'échelles représentées comprend un tour d'hélice et un vingtième environ.

Fig. 2. — Projection horizontale de fig. 1, sur la hauteur d'un tour d'hélice, ou depuis *k l* jusque A B.

On voit sur cette figure, en *g*, *i*, *h*, trois des pièces horizontales qui séparent l'échelle du reste du puits, et en *e f* un des supports sur lesquels est fixée l'échelle. Les autres pièces et les autres supports n'ont pas été figurés pour plus de clarté dans le dessin; on les voit du reste sur figure 1. Pour éviter la confusion on n'a tracé que la moitié du nombre de marches.

Digitized by Google

Fig. 3. — Coupe par un plan horizontal passant par A B, *fig.* 1. Cette coupe montre la disposition des planchers de repos. Le pied de l'échelle supérieure s'appuye en *m n*, et la tête de l'échelle inférieure est fixée en *o p*.

Fig. 4. — Croquis d'une coupe, par un plan vertical, passant par *c d*, *fig.* 3.

Fig. 5. — Position de l'homme qui monte le long d'une échelle verticale.

Fig. 6. — Disposition habituelle des échelles, au Couchant de Mons, dans un puits de 1 mètre 76 de diamètre. Position de l'homme qui parcourt ces échelles.

Fig. 7. — Disposition la plus convenable pour établir des échelles rectilignes dans un puits de 1 mètre 76 de diamètre. Position de l'homme qui se meut sur ces échelles.

Fig. 8. — Disposition habituelle des échelles, dans les mines de houille, lorsque les puits sont creusés dans les couches. Position de l'ouvrier qui parcourt ces échelles.

Fig. 9. — Echelles inclinées à 70° et à échelons doubles. Position de l'homme qui les parcoure.

Fig. 10. — Projection verticale d'une échelle héliçoïdale à échelons doubles, établie dans un puits de 1 mètre 30 de diamètre; l'inclinaison de l'échelle ici représentée est de 45° au point où l'ouvrier place les pieds, en sorte que c'est une espèce d'escalier sur lequel l'homme se maintient en équilibre au moyen de la rampe attachée à la muraille, comme l'indique la figure; *z z* est un axe ou noyau en bois.

Fig. 11. — Projection horizontale de l'échelle-escalier, de *fig.* 10, depuis *r s* jusqu'en *t u*, et de la rampe depuis sa naissance jusqu'en *v w*.

Digitized by Google

Fig. 12. — Disposition des échelles héliçoïdales dans les puits rectangulaires : x, base de l'échelle; y, tête de l'échelle : dans ce cas chacune des échelles ne comprenant qu'une demi-hélice, elles sont toutes disposées parallèlement et se projettent suivant $x\,y$.

Fig. 13. — Mode d'assemblage des montants des échelles héliçoïdales : a, face extérieure du montant; b, face intérieure.

Fig. 14. — Disposition de l'échelle sur son support, et forme de celui-ci lorsqu'on ne peut pas le placer immédiatement en-dessous d'une marche, ou mieux de manière à ce que sa partie supérieure soit de niveau avec une marche.

Fig. 15. — Disposition de l'échelle sur son support, lorsqu'il est possible, comme cela arrive presque toujours, d'établir ce support de niveau avec une des marches.

NOTA. Depuis la rédaction de cette notice, on a établi des échelles héliçoïdales à échelons doubles, au charbonnage de l'Escouffiaux, à Hornu, dans un puits de trois cents mètres de profondeur, qui n'a, en certains points, que 1 mètre 10 centimètres de diamètre; elles sont sûres et commodes à parcourir comme si les dimensions du puits étaient beaucoup plus grandes. Leur inclinaison, dans ces parties de 1 mètre 10 centimètres de diamètre, est de 74° à 75°, en sorte qu'elles font un tour sur une hauteur de 7 m. 32.

Digitized by Google

TABLE.

Page.

Moyens à l'aide desquels les ouvriers mineurs de la Belgique doivent actuellement pénétrer dans les travaux souterrains et en sortir, . . 89

Transports des mineurs à l'aide des tonnes d'extraction ou cuffats, . . 90

Descente et ascension des ouvriers mineurs sur des échelles, ... 92

Premier cas : échelle verticale, ... 93

Deuxième cas : échelles inclinées, ... 98

Compte rendu des expériences faites par l'auteur pour déterminer rigoureusement les efforts exercés par les mains pendant l'ascension de l'homme, le long d'une échelle, ... 100

Efforts exercés par les mains, pendant l'ascension de l'homme, le long d'une échelle, ... 101

Influence de l'âge sur le développement de la force des mains, observée au moyen du dynamomètre de Regnier, ... 102

Évaluation de l'inclinaison la plus rapprochée de soixante-dix degrés sur le plan horizontal, qu'il soit possible d'atteindre dans les puits ordinaires, ... 105

Échelle d'un nouveau système pouvant recevoir une inclinaison de soixante-dix degrés dans les puits de mines ordinaires, ... 107

Rapport adressé à M.r le Gouverneur de la Province de Hainaut, par M.r Gonot, Ingénieur des mines de la 1.re division, ... 110

Rapport sur les échelles héliçoïdales adressé à M.r l'Ingénieur en chef des mines de la première division, par M.r Delneufcour, ingénieur des mines du premier district, ... 115

Rapport adressé à M.r le Ministre des Travaux Publics, par M.r Gonot, Ingénieur en chef des mines de la première division, ... 117

Nouvelles modifications apportées aux échelles héliçoïdales, ... 119

Renseignements pratiques sur l'emploi des escaliers tournants, . . . 120

Section minimum des puits pour l'établissement des échelles héliçoïdales, 121

Partie économique de la question, ... 124

Récapitulation, ... 132

Annexes, ... 135

Explication des figures, ... 147

Digitized by Google

ÉCHELLES HELIÇOÏDALES

à échelons doubles,
de Mr G. LAMBERT,
et Echelles ordinaires
des Mineurs.

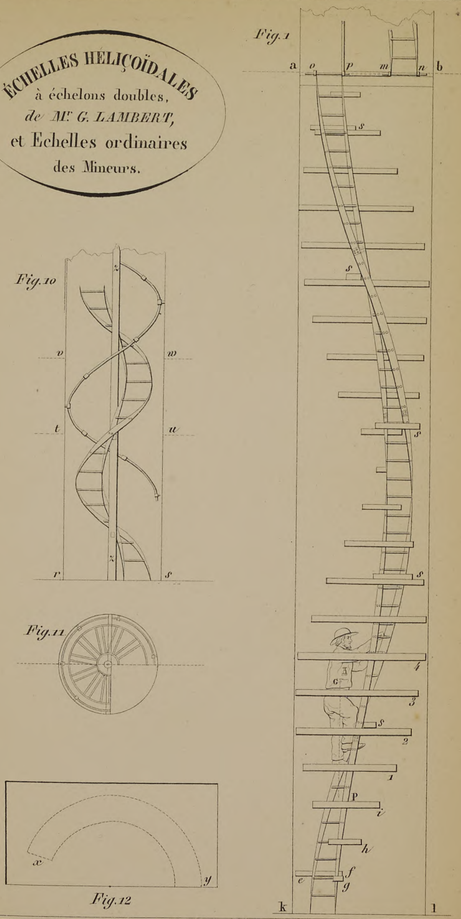

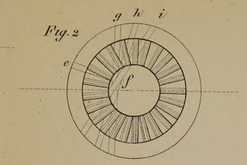

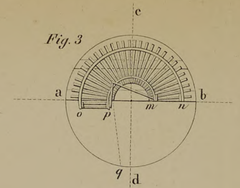

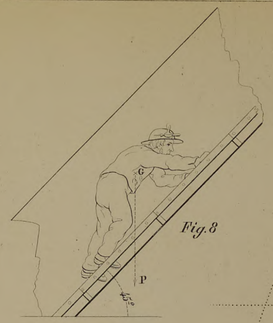

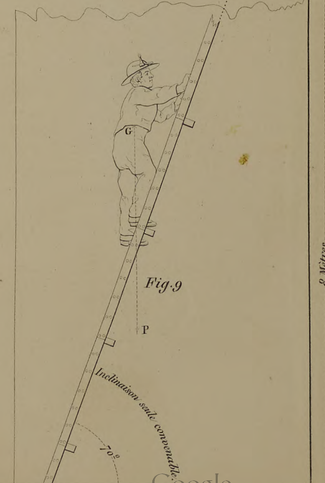

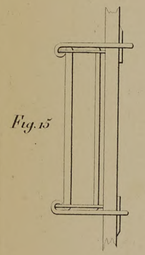

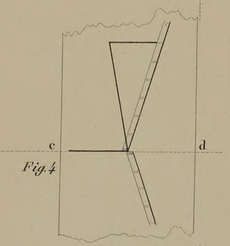

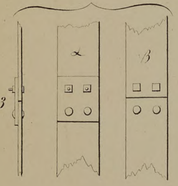

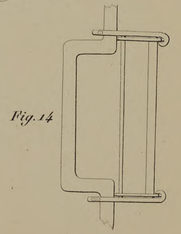

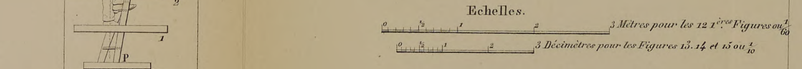

Etablissement Géographique de Bruxelles, Fondé par Ph. Vandermaelen.

Digitized by Google

Digitized by Google

Liste des Fonctionnaires et Membres de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut au 5 avril 1847.

Président honoraire à vie : M.r LIEDTS, CHARLES.
Vice-Présidents honoraires à vie :
M.r DE REIFFENBERG (le baron FRÉDERIC);
M.r FÉTIS, FRANÇOIS;
M.r QUÉTELET, LAMBERT-ADOLPHE-JACQUES.

Fonctionnaires.

Président : M.r WINS, CAMILLE.
Vice-Présidents : M.r RAINGO, GERMAIN;
M.r GONOT, JEAN.
Secrétaire perpétuel : M.r MATHIEU, ADOLPHE.
Secrétaire annuel : M.r WAUQUIER, ÉTIENNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M.r ERMEL, EUGÈNE.
Trésorier : M.r NEVE, ÉDOUARD.
Questeurs : M.r LACROIX, AUGUSTIN;
M.r ROUSSELLE, HIPPOLYTE;
M.r FUMIÈRE, LOUIS;
M.r CLESSE, ANTOINE.

Digitized by Google

Membres effectifs.

Messieurs :

ACCARAIN, Adrien, Industriel, à *Pâturages.*
BAUGNIET, Henri, Entrepreneur de travaux publics, à *Faulx.*
BOTY, Alexandre, Directeur des charbonnages d'Hornu et Wasmes, à *Hornu.*
BOUILLIOT, François, Avocat, à *Mons.*
BOUVEZ, Emmanuel, Agronome, à *Dour.*
CAMBIER, Jean-Baptiste, Docteur en médecine, à *Lens.*
CASTIAU, Adelson, Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, à *Péruwelz.*
CHARLÉ DE TYBERCHAMPS, M.-F., Archéologue, à *Seneffe.*
CLESSE, Antoine, Littérateur, à *Mons.*
CUERENS, Paul, Docteur en médecine, à *Enghien.*
CULIS, Alexandre, Docteur en médecine, à *Mons.*
D'AUXY, Gaston, Docteur en droit, à *Frasnes-lez-Buissenal.*
DEFRISE, Camille, Docteur en médecine, à *Dour.*
DEFUISSEAUX, Nicolas, Avocat, Membre du Conseil provincial, à *Mons.*
DELBAR, André, Ingénieur civil, à *Mons.*
DELHAYE, Victor, Docteur en médecine, à *Montignies-sur-Roc.*
DELNEST, Jacques, Naturaliste, à *Quaregnon.*
DELNEUFCOUR, Pierre, Ingénieur, des Mines, à *Mons.*
DE LIGNE (le Prince Eugène LAMORAL), Ambassadeur Belge à *Paris.*
DEMORIAME, J.-B.-J., Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons.*
DESCAMPS, Henri, Professeur au Collége, à *Mons.*
DESTOMBES, Aimé-Joseph-Hector, Négociant, à *Mons.*
DEVILLEZ, Barthélemy, Professeur à l'Ecole spéciale de Commerce, d'Industrie et des Mines, à *Mons.*
DUCORRON, Peintre paysagiste, Directeur de l'Académie de Dessin, à *Ath.*
ERMEL, Eugène, Pharmacien, à *Mons.*
FAGNIART, Antoine, Professeur, à *Quiévrain.*
FUMIÈRE, Louis, Chef de Division au Gouvernement provincial, à *Mons.*
GOFFINT-DELRUE, Avocat, à *Mons.*
GONOT, Jean, Ingénieur en chef des Mines, à *Mons.*
GONTHIER, Edmond, Architecte-voyer, à *Charleroy.*
GUIBAL, Théophile, Professeur à l'Ecole spéciale de Commerce, d'Industrie et des Mines, à *Mons.*
HALBRECQ, Charles, Avocat, à *Mons.*
HALLEZ, Jules, Professeur à l'Ecole de Dessin, à *Charleroy.*
HENNEBERT, Frédéric, Archiviste, à *Tournay.*
HENRARD, Paul, Directeur des usines et des hauts-fourneaux de *Couillet.*
HERBAUT, Alexandre, Principal du Collége, à *Mons.*
HOYOIS, Emmanuel, Typographe, à *Mons.*
HUART-CHAPEL, Chimiste, à *Charleroy.*
LACROIX, Augustin, Archiviste de l'État et de la Ville, à *Mons.*
LAMBERT, Guillaume, Aspirant des Mines, à *Mons.*
LE BIDART (le Chevalier DE), Jurisconsulte, Membre du Conseil provincial, à *Thumaide.*
LEFEVRE, Jean-Joseph, Architecte et Géomètre, à *Mons.*

Digitized by Google

Membres effectifs.

Messieurs :

LEHARDY DE BEAULIEU, Charles, Professeur à l'École spéciale de Commerce, d'Industrie et des Mines, à *Mons*.
LEROY, H.-E.-J., Docteur en médecine, à *Soignies*.
LE TELLIER, Adrien-Léopold, Avocat, à *Mons*.
LETORET, Charles, Docteur en médecine, à *Mons*.
MANFROY, Antoine, Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons*.
MARCQ, Florent, Agronome, à *Saint-Symphorien*.
MATHIEU, Adolphe-Charles-Ghislain, ex-Conservateur de la Bibliothèque publique, à *Mons*.
MAUROY, Louis, Notaire, à *Gœgnies-Houdeng*.
MICHOT, Norbert-Louis, Botaniste, à *Mons*.
MISSON, Victor, Commissaire d'Arrondissement, à *Mons*.
MONTÉGNIE, Ildephonse, Docteur en médecine, à *Mons*.
NÈVE, Edouard, Docteur en médecine, à *Mons*.
PETIT, Firmin, Directeur de charbonnages, à *Dour*.
PETIT, Louis, Professeur de rhétorique, à *Mons*.
PLETAIN Armand, Notaire, à *Mons*.
PLUMAT, Emmanuel, Directeur de charbonnages, à *Cuesmes*.
QUINET, Benoit, Littérateur, à *Mons*
RAINGO, Benoît, Notaire, à *Enghien*.
RAINGO, Germain, Professeur à l'École spéciale, de Commerce, d'Industrie et des Mines, à *Mons*.
RAOUT, Louis-Victor, Commissaire d'Arrondissement, à *Ath*.
ROUSSELLE, Hippolyte, Avocat, à *Mons*.
STIEVENART, François, Chirurgien-Oculiste, à *Mons*.
TOILLIEZ, Albert, Sous Ingénieur des Mines, à *Mons*.
VANDENBROECK, Médecin principal de la garnison, à *Mons*.
VANMIERT, Dominique, Pharmacien, à *Mons*.
VAN YZENDYCK, Directeur de l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons*.
WAUQUIER, Etienne, Professeur à l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons*.
WINS, Camille, Avocat, à *Mons*.
WINS, Valère, Architecte-voyer, à *Mons*.

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

ARRIVABÈNE (le Comte JEAN), Économiste, à *Bruxelles*.
BAUD, J.-M, Docteur et Professeur de Médecine, à *Bruxelles*.
BECART, ANTOINE-JOSEPH, Professeur aggrégé à l'Université de *Liége*.
BIVORT, JEAN-BAPTISTE, Chef de bureau au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles*.
BLARGNIES, CHARLES, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles*.
BOGAERTS, FÉLIX, Professeur, à *Anvers*.
BORGNET, ADOLPHE, Professeur à l'Université de *Liége*.
BOSSUET, Peintre, à *Bruxelles*.
BRAEMT, JOSEPH-PIERRE, Graveur en chef de la Monnaie, à *Bruxelles*.
BROGNIEZ, ANDRÉ, Professeur, à *Bruxelles*.
CHALON, RÉGNIER, Receveur, à *Bruxelles*.
CHEVREMONT, LAMBERT, Ingénieur en chef des Mines, pensionné, à *Bruxelles*.
CORNU, Capitaine du Génie, pensionné, à *Menin*.
CROMMELINCK, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
CUNIER, FLORENT, Médecin-Oculiste, à *Bruxelles*.
DAILLY, Professeur, à *Bruxelles*.
DAINEZ, PIERRE-JOSEPH, Professeur, à *Rouen*.
DAVREUX, CHARLES-JOSEPH, Professeur de Chimie et de Minéralogie, à *Liége*.
DEBONNARD, ARTHUR, Docteur en médecine, à *Paris*.
DEBURBURE, LÉON-PHILIPPE-MARIE, Compositeur de musique, à *Termonde*.
DE BUSSCHER, S., Littérateur, à *Termonde*.
DE CUYPER, JEAN-BAPTISTE, Sculpteur, à *Anvers*.
DELECOURT, VICTOR, Vice-président du Tribunal de première instance, à *Bruxelles*.
DELEPIERRE, JOSEPH-OCTAVE, attaché à l'Ambassade Belge, à *Londres*.
DE MEYER, J, Docteur en médecine, à *Bruges*.
DEPRET, Professeur de chimie et de physique, à *Paris*.
DE REIFFENBERG (le Baron FRÉDÉRIC), Conservateur de la Bibliothèque royale, à *Bruxelles*.
DERIVE, BÉNOIT, Directeur des Hauts-Fourneaux du Nord, à *Haumont*.
DERIVE, THÉODORE, Professeur, à *Spa*.
DE ROISIN (le Baron FERDINAND), Littérateur, à *Lille*.
DE SAINT-GÉNOIS, JULES, Archiviste de la Flandre orientale, à *Gand*.
DESHAYE, GÉRARD, Géologue, à *Paris*.
DE STASSART (le Baron GOSWIN-JOSEPH-AUGUSTIN), Littérateur, Membre du Sénat, à *Bruxelles*.
DINAUX, ARTHUR, Littérateur, à *Valenciennes*.
DOLEZ, HUBERT, Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, à *Bruxelles*.
DU CHASTEL (le Comte FERDINAND), Naturaliste, à *Bruxelles*.
DUCPÉTIAUX, EDOUARD, Inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance de Belgique, à *Bruxelles*.
DUMONT, ANDRÉ-HUBERT, Géologue, à *Liége*.
DUPONT, Naturaliste, à *Paris*.
FABRÉ-PALAPRAT, Président de la Société des Sciences Physiques et Chimiques de France, à *Paris*.
FÉTIS, FRANÇOIS, Directeur du Conservatoire, à *Bruxelles*.
FOURMOIS, THÉODORE, Peintre paysagiste, à *Bruxelles*.

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

FRAIKIN, C.-A., Statuaire, à *Bruxelles*.
FRANÇOIS, Victor, Docteur et Professeur de médecine, à *Louvain*.
GACHARD, Louis-Prosper, Archiviste-général du Royaume, à *Bruxelles*.
GACHEZ, Emile, Littérateur, à *Bruxelles*.
GEEFS, Guillaume, Statuaire, à *Bruxelles*.
GENDEBIEN, Alexandre, Avocat et ancien Représentant, à *Bruxelles*.
GÉRARD, Pierre-Auguste-Florent, Substitut de l'Auditeur-général près de la Haute-Cour militaire, à *Bruxelles*.
GOETHAELS, Félix-Victor, Bibliothécaire de la ville, à *Bruxelles*.
GRART, Adolphe, Major, à *Namur*.
GRAUX, Docteur et Professeur, à *Bruxelles*.
GROUVELLE, Ingénieur civil, à *Paris*.
GUÉRIN, Jules, Docteur en médecine, à *Paris*.
GUILLERY, Charles-François, Professeur à l'Université, de *Bruxelles*.
GUILLERY, Hippolyte, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Liege*.
HANCART, Victor, Professeur, à *Bruxelles*.
HÉCART, Littérateur, à *Valenciennes*.
HEUSCHLING, Xavier, Chef du bureau de la Statistique générale au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
HIENSON, ... , Économiste, à *Londres*.
JOLY, Conseiller à la Cour de Cassation, à *Bruxelles*.
JULIA DE FONTENELLE, Secrétaire de la Société des Sciences Physiques et Chimiques de France, à *Paris*.
JUSTE, Théodore, Littérateur, à *Bruxelles*.
KERCKHOVE D'EXAERDE (le Vicomte François-Antoine-Maximilien DE), Littérateur, à *Anvers*.
KERCKHOVE (le Chevalier Joseph-Romain-Louis DE), Littérateur, à *Anvers*.
KEYSER (DE), Nicaise, Peintre, à *Anvers*.
LACOMBLÉ, Adolphe, Peintre, à *Bruxelles*.
LE GLAY, Archiviste général du Département du Nord, à *Lille*.
LEGRAND, Edouard, Littérateur, à *Bruxelles*.
LEHON, Capitaine-instructeur, Peintre paysagiste, à *Bruxelles*.
LELEWEL, Joachim, ancien Professeur d'histoire, à *Bruxelles*.
LEROY, Aimé, Litiérateur, à *Valenciennes*.
LESBROUSSART, Jean-Baptiste-Philippe, Professeur à l'Université de *Liége*.
LEYS, H., Peintre, à *Anvers*.
LIEDTS, Charles, Président de la Chambre des Représentants, Gouverneur de la Province de Brabant, à *Bruxelles*.
MATHIEU, Lambert-Joseph, Peintre d'histoire, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Louvain*.
MEISSER, F.-J., Docteur et Professeur à l'Université libre, à *Bruxelles*.
MESSINE, Charles, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles*.
MOURONVAL, Docteur en médecine, à *Bapaume*.
NAVEZ, Peintre, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruxelles*.
PARIDAENS, Ferdinand, Littérateur, à *Bruxelles*.
PAYEN, Chimiste, à *Paris*.
PEIGNOT, Gabriel, Membre de l'Académie de *Dijon*.
PETIAU, Benoit, Docteur en médecine, à *Saint-Amand*.

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

POLAIN, M.-L., Archiviste, à *Liége*.
QUÉTELET, Lambert-Adolphe-Jacq., Directeur de l'Observatoire, à *Bruxelles*.
RAINBAUX, Emile, Propriétaire de Charbonnages, à *Paris*.
RAOUL, Louis-Vincent, Littérateur, à *Bruxelles*.
ROBBE, Louis, Peintre, à *Bruxelles*.
ROGIER, Charles, Membre de la Chambre des Représentants, à *Bruxelles*.
SCHELER, Auguste, Adjoint au Conservateur de la Bibliothèque de S. M. le Roi, à *Bruxelles*.
SEUTIN, Louis, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
SURMONT DE VOLSBERGHE, Amateur de Beaux-Arts, à *Gand*.
SEYBURE, Constantin-Philippe, Professeur, à *Gand*.
SIMONIS, Eugène, Statuaire, à *Bruxelles*.
SIRET, Adolphe, Littérateur, à *Gand*.
SMITS, Édouard, Littérateur, à *Bruxelles*.
TEICHMAN, Gouverneur de la province d'Anvers, Inspecteur-général des Ponts et Chaussées, à *Bruxelles*.
THIRY, Charles, Président du conseil des Monnaies, à *Bruxelles*.
VAN DER ELST, Constant, Négociant, à *Bruxelles*.
VANDERMAELEN, Philippe, Directeur de l'Établissement géographique, à *Bruxelles*.
VAN DE WEYER, Sylvain, Ambassadeur Belge, à *Londres*.
VAN DUYSE, Prudent, Professeur, à *Gand*.
VAN HASSELT, André-Henri-Constant, Inspecteur des Écoles, à *Bruxelles*.
VAN MALDEGHEM, Compositeur, à *Bruxelles*.
VAN THIELEN, J.-C., Membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers*.
VARLET, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
WAPPERS, Gustave, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers*.

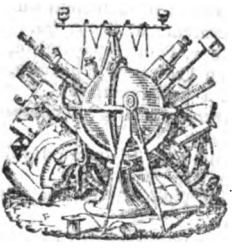

Nota. M.rs les Sociétaires sont priés de donner connaissance, au Secrétaire perpétuel, des erreurs qui pourraient s'être glissées dans l'orthographe de leurs noms ou dans l'indication de leurs professions et qualités, ainsi que des changements survenus dans leur résidence.

Digitized by Google

MEMBRES DÉCÉDÉS.

DEBRY, Jean, ancien Administrateur, à *Paris*. (1833)
HABERLÉ, François, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Mons*. (1833)
DELMOTTE, Henri, Conservateur de la Bibliothèque publique, à *Mons*. (1836)
LAISNÉ, Célestin-Albert-Joseph, Docteur en médecine, à *Bruxelles*. (1837)
MARCQ, P.-A., Docteur en médecine, à *Charleroy*. (1837)
POLLARIS, Architecte provincial, à *Mons* (1838)
VANESSCHEN, P.-J., Docteur en médecine, à *Bruxelles*. (1838)
VERMEREN, Frédéric, Calligraphe, à *Mons*. (1838)
ACCARAIN, Antoine, Docteur en médecine, à *Mons*. (1839)
DELECOURT, Charles, Avocat, à *Mons*. (1839)
VANBRÉE, Mathieu, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers*. (1839)
BURCKHARD-EBLE, Docteur en médecine, à *Vienne*. (183 .)
LANGLOIS, Hyacinthe, Membre de l'Académie de *Rouen*. (183 .)
HALLEZ, Germain Directeur de l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons*. (1840)
COUREUX, Henri, Artiste vétérinaire, à *Mons*. (1841)
TOEPKEN, Médecin, à *Brême*. (1841)
CAVENAILE, François, Docteur en médecine, à *Boussu*. (1842)
LAPORTE, Léopold, Architecte-voyer, à *Enghien*. (1842)
L'HOEST, Isidore, Botaniste, à *Peruwelz*. (1842)
PLAPIED, Joseph, Amateur de Beaux-Arts, à *Mons*. (25 juin 1842)
CAUCHY, Philippe-François, Ingénieur en chef des Mines, à *Namur*. (1845)
VOISIN, Auguste, Bibliothécaire de l'Université de *Gand*. (1843)
FORTIA D'URBAN (le Marquis), Littérateur, à *Paris*, *décédé Président honoraire*. (1844)
CAMPION, Pierre-Louis, Instituteur, à *Mons*. (1844)
NODIER, Charles, Littérateur, à *Paris*. (1844)

Digitized by Google

SIMONS, Ingénieur en chef des chemins de fer, à *Bruxelles.* (1845)
MALBRENNE, MAXIMILIEN, Professeur de Mathématiques, à *Mons.* (1845)
THAUVOYE, JEAN-BAPTISTE, Docteur en médecine, à *Pâturages.* (1845)
DE PUYDT, REMY, Colonel du Génie, à *Bruxelles.* (1845)
DE BOCARMÉ (le Comte VISART), Propriétaire de charbonnages, à *Thieu.* (1846)
SAUVEUR, père, Docteur en médecine, à *Bruxelles.*
VANDENCORPUT, Pharmacien, à *Bruxelles.*
WILLEMS, JEAN-FRANÇOIS, Membre de l'Académie de Bruxelles, etc, à *Gand.* (1847)
LABRIQUE, NESTOR, Avocat, à *Haine-Saint-Paul.* (1847)
THAUVOYE, EMMANUEL, Pharmacien, à *Wasmes.* (1847)
LESSINES, F.-J., Docteur en médecine, à *Binche.* (1847)

Digitized by Google

LE HAINAUT, COMTÉ HÉRÉDITAIRE.

« Il y a dans le cours de la civilisation, dit M.r Guizot, des « époques où la société est incapable de s'élever à l'unité « nationale, où elle ne possède ni les lumières, ni les intérêts, « ni les principes d'action qui font d'une multitude éparse « sur un vaste territoire, un seul peuple uni sous les mêmes « lois, vivant de la même vie et animé de la même impulsion. « Quand l'existence des hommes ne s'étend guère hors de « l'étroit espace où ils naissent et meurent, quand l'absence « du commerce, de l'industrie, du mouvement d'esprit, la « nullité ou la rareté des communications matérielles et intel= « lectuelles resserrent leur pensée dans un horizon à peu près « aussi borné que celui qu'embrasse leur vue, comment une « grande société pourrait-elle subsister? Quelles idées, quelles « relations, quels intérêts en seraient le lien et l'aliment? La « seule société qui soit possible alors est une société étroite, « locale comme l'esprit et la vie de ses membres; et si par « quelque cause passagère, par quelque puissant accident, « une société plus vaste est un moment formée, on la voit « bientôt se dissoudre, et à sa place naissent une multitude de « petites sociétés faites à la mesure du degré de développement « des hommes, et qui bientôt produisent chacune dans ses « limites un gouvernement de même dimension. »

Digitized by Google

Charlemagne fut cette cause passagère au 8.me siècle dans l'occident de l'Europe. Dès qu'il cessa de vivre, son empire se démembra, et le dernier terme du démembrement fut l'établissement du régime féodal.

La mort de cet empereur date de l'année 814. En 843, c'est-à-dire au bout de 29 ans, après le traité de Verdun, par lequel les fils de Louis-le-débonnaire, Lothaire, Charles-le-chauve et Louis-le-germanique se partagèrent l'empire, trois royaumes le remplacent : les royaumes de France, d'Italie et de Germanie, royaumes dont les délimitations sont fort bizarres. Plus tard le démembrement poursuit son cours. Quarante-cinq ans après cette époque, en 888, à la mort de Charles-le-gros, le dernier des descendants de Charlemagne qui ait réuni un moment tous les états de cet empereur, au lieu de trois royaumes on en compte sept : les royaumes de France, de Navarre, de Provence ou Bourgogne cisjurane, de Bourgogne transjurane, de Lorraine, d'Allemagne et d'Italie.

Le démembrement ne s'arrête pas là. Vers la fin du même siècle (9.me) déjà sur l'étendue actuelle du royaume de France, vingt-neuf provinces ou portions de provinces ont été érigées en petits états, dont les anciens gouverneurs sont devenus sous les noms de ducs, comtes, vicomtes, de véritables souverains. Depuis longtemps les possesseurs de domaines et d'offices royaux tendaient à se rendre indépendants et héréditaires, à s'assurer la propriété perpétuelle de leurs terres et des gouvernements qui leur avaient été confiés par les rois.

Le démembrement continue jusqu'à la fin du 10.me siècle, époque où le nombre des états indépendants est de cinquante-cinq sur la même étendue.

Dans les tableaux que M.r Guizot a rédigés, on trouve que le comté de Flandre a été créé fief héréditaire en 862; que l'hérédité dans le comté de Vermandois (Picardie) date de 880; dans le comté de Boulogne, de 860; de sorte qu'on peut admettre que l'hérédité du Hainaut date de la fin du 9.me siècle.

Ces documents sont d'accord avec ceux dont l'abbé Hossart

Digitized by Google

a fait usage. Dans son histoire, il donne au Hainaut, sous la date de 880, le comte Régnier-au-long-col, qui *rend*, dit il, *le comté héréditaire dans sa maison*. « Les comtés de Hainaut et de « Vermandois enclavés dans la Flandre, dit Capefigue, dépen= « daient de Régnier-au-long-col, car les surnoms alors étaient « la distinction et le titre de tous ces intrépides barons. Ils ne « connaissaient d'autres mérites que les qualités physiques, la « force, la faiblesse, la beauté ou la laideur. Qui aurait « cherché une idée morale dans cette vie de combats et de « grands chemins? »

Dans la table chronologique des annales du Hainaut de De Guise, rédigée par le marquis Fortia d'Urban, on lit que « Régnier-au-long-col fut le premier comte du Hainaut dont « les auteurs de l'Art de vérifier les dates se soient crus « certains. »

L'incertitude sur l'origine de Régnier est très-grande. On peut le voir au livre second de l'abbé Hossart; De Guise, Vinchant, Delewarde et Dewez ne sont pas des guides plus sûrs.

On trouve dans un tableau du démembrement féodal, vers la fin 9.me siècle, du territoire formant aujourd'hui le royaume de France, qu'en 882 un Régnier possédait le comté de Boulogne. Cette date correspond à celle du gouvernement de Régnier-au-long-col dans le Hainaut.

Nos annalistes du Hainaut ne disent pas que Régnier ait gouverné le Vermandois, mais ils lui attribuent, outre le Hainaut, le duché de Hasbaye ou Hesbaie (pays de Landen). « Dudon, dit Vinchant, en son histoire des Normands escrite « environ l'an 995, le qualifie duc de la Hasbaye et d'Haynau. »

Que Régnier descendit, d'après De Guise, d'un Manichérius ou Manassès, fils d'un Albon, ou bien que, selon Hossart et d'autres historiens, il fut fils de Gislebert, comte de Mansuarie (pays de Diest) et de Darnau (pays de Gembloux), lequel Gislebert aurait eu pour femme une fille de Lothaire, mère de Régnier, ou bien encore que, selon Rosières, son père fut un duc de Bouillon et d'Ardennes nommé Sadiger, nous devons,

Digitized by Google

vu l'absence de documents authentiques à cet égard, nous abstenir de nouvelles suppositions. Régnier descendait-il d'une famille de Francs Saliens ou d'une famille de Francs Ripuaires? Qui peut répondre affirmativement à cette question?

Quoiqu'il en soit, l'événement le plus remarquable de la vie de Régnier-au-long-col, de ce guerrier intrépide, comme l'appelle Capefigue, fut sa guerre contre les Normands, qui profitaient des divisions intestines des princes des Gaules pour piller et dévaster ces pays. Toutes les chroniques de l'époque carolingienne sont remplies de gémissements sur les invasions de ces barbares de Scandinavie, qui remontaient audacieusement les fleuves et les rivières sur des barques légères. De toutes parts les populations agenouillées suppliaient le ciel de les délivrer de ces dévastateurs. « C'était, dit encore Capefigue, « la prière publique des pèlerins, des moines au milieu des « églises en cendres. Quand les litanies étaient récitées dans « le plein chant des monastères, une voix lamentable se faisait « entendre: *Libera nos à Normanis,* s'écriaient les tristes reli« gieux à matines; et les souterrains creusés au-dessous des « églises, ces grottes profondes éparses dans les campagnes « étaient destinées à recevoir les trésors des abbayes et des « populations. On reconnaissait au loin ces hommes terribles, « à la blonde chevelure, qui maniaient le fer et le feu. »

Ce tableau est conforme à tout ce que disent les historiens sur ces temps malheureux. « Pour mettre en assurance les « saintes reliques auxquelles ces barbares livraient particu« lièrement la guerre, dit notre annaliste Vinchant, le comte « Régnier fit porter dans Mons les corps des saints Vincent, « Landelin et Aldegonde, qui furent enterrés, avec ceux de « sainte Waudru et de sa cousine sainte Aye, dans la cave du « château qui, pour plus grande assurance, fut muraillée; ce « qui a donné sujet au peuple de visiter encore aujourd'hui ce « lieu qui a servi d'asile à ces corps saints. »

Lorsque Rollon ou Raoul, chef des Normands, entra avec sa horde dans le Hainaut, Régnier-au-long-col se porta contre lui;

Digitized by Google

mais il fut vaincu et fait prisonnier près de Valenciennes. L'abbé Hossart, à la manière des historiens grecs et romains, a fabriqué deux discours qu'il met dans la bouche du Scandinave, à l'adresse de son prisonnier et des envoyés de la comtesse Albrade, sa femme, qui avait offert son or et ses bijoux en échange de Régnier. Les historiens disent que le barbare, satisfait de la bravoure du comte et de la générosité de la comtesse, rendit la liberté au prisonnier et la moitié des trésors offerts pour sa rançon. Ce fait n'a rien d'invraisemblable, bien que Rollon ne fut qu'un chef de flibustiers; l'histoire de ses pareils relate des traits plus remarquables encore. Ce Normand est regardé comme le fondateur de l'établissement de sa nation en Normandie; il fut, peut-être, le seul parmi les barbares dévastateurs de cette époque qui cessa d'en mériter le nom. Maître de Rouen, il en fit relever les murs et se fixa dans le pays.

Régnier-au-long-col, premier comte héréditaire du Hainaut, mourut vers 916. Il fut, disent nos historiens, regretté des peuples qu'il avait gouvernés.

L. FUMIÈRE.

Digitized by Google

DES MACHINES A VAPEUR D'ÉPUISEMENT.

J'ai adressé, l'année dernière, sur la demande qui m'en a été faite, à M.r le Ministre de l'Intérieur, un rapport général sur les avantages relatifs des divers systèmes de machines à vapeur appliqués à l'épuisement des eaux dans les mines. L'étendue de ce travail, et surtout la forme du tableau qui l'accompagne, ne permet pas de l'insérer en entier dans les Publications de la Société; cependant comme les exploitants et les constructeurs de machines peuvent y trouver d'utiles renseignements, je crois devoir en donner ici quelques extraits, en renvoyant, pour les éclaircissements et pour la discussion détaillée des résultats, au Mémoire original qui bientôt, je crois, sera publié par le Gouvernement.

La question d'économie de combustible, dans l'emploi des machines à vapeur d'épuisement, est depuis longtemps résolue. On sait que ce sont les machines à vapeur dites du *Cornouailles*, c'est-à-dire les machines à balancier, à haute pression, à détente et à condensation, qui, pour un travail déterminé, consomment le moins de charbon.

On a, depuis quelque temps, désigné sous le nom de machine à *traction directe*, celle dont le piston est directement attaché, et communique le mouvement, sans l'intermédiaire de balancier, à la maîtresse tige des pompes.

C'est M.r Ch. Léthoret, l'un des membres de notre Société,

Digitized by Google

qui, le premier, dans la province de Hainaut, a imaginé d'établir et a établi, en 1837, une machine à vapeur d'épuisement de ce système, sur le puits n.° 3 ou *Grand Trait* du charbonnage de l'Agrappe à Frameries, à deux lieues au sud-ouest de Mons.

Dans les machines à vapeur à traction directe, on peut, sans aucune difficulté, ainsi que l'on en a fait l'expérience, depuis 1837, mettre à profit la détente et la condensation de la vapeur, et comme elles coûtent beaucoup moins et s'établissent beaucoup plus facilement et en moins de temps que les machines du Cornouailles, il s'ensuit, qu'au point de vue théorique, ce système mérite la préférence sur tous les autres.

Cependant l'expérience ne vient pas toujours confirmer cette indication de la théorie, et il est même assez rare de voir deux machines semblables, en apparence, donner des résultats identiques. Cela tient à une construction vicieuse, à une mauvaise disposition des appareils ou à d'autres circonstances accidentelles, contre lesquelles il importe, d'autant plus, de prémunir les exploitants, qu'elles ont souvent, sur les frais d'épuisement, une plus grande influence que le choix même du système de la machine à vapeur.

C'est donc principalement au point de vue industriel, c'est-à-dire de la dépense, que je traiterai ici la question de l'application des divers systèmes de machines à vapeur à l'épuisement des eaux des mines.

J'ai visité toutes les machines à vapeur d'exhaure en activité dans la province de Hainaut, j'ai pris moi-même les principales dimensions des chaudières, des cylindres, des balanciers, des pompes, etc.; j'ai soigneusement recueilli tous les renseignements que les directeurs ou les propriétaires de mines ont bien voulu me communiquer, sur la consommation, sur le travail et sur la dépense de premier établissement, d'entretien et de réparation de ces puissants moteurs. Parmi tous ces éléments, j'ai choisi ceux que j'ai jugés les plus importants, et je les ai consignés dans un tableau général et synoptique, qui présente les résultats du travail de *soixante-neuf* machines à

Digitized by Google

vapeur pendant une année, mais dont je ne puis malheureusement donner une idée complète dans ce résumé.

Les machines à vapeur d'épuisement peuvent, selon moi, se diviser d'abord en deux grandes catégories : *machines à balancier* transmettant la puissance de la vapeur du cylindre aux pompes, par l'intermédiaire d'un grand levier en bois ou en fonte, appelé *balancier*, et *machines à traction directe*, placées sur les puits mêmes d'exhaure, et dont les pistons communiquent directement les mouvements aux maîtresses tiges des pompes.

Chacune de ces deux grandes catégories peut se subdiviser ensuite en machines de *Newcomen*, c'est-à-dire à pression atmosphérique et où la vapeur ne sert qu'à faire le vide sous le piston, après qu'il a été soulevé par les attirails des pompes; en machines de *Watt*, à simple ou à double effet, à basse ou à moyenne pression et à condensation; en machines du *Cornouailles*, à moyenne ou à haute pression, à détente ou expansion et à condensation; en machines sans condensation de vapeur, et encore à simple ou à double effet, à moyenne ou à haute pression, avec ou sans détente, etc.

On compte, dans la province de Hainaut, *quatorze* systèmes différents de machines à vapeur d'épuisement; je les ai rangés, dans le tableau, autant que possible, dans l'ordre que je viens d'indiquer, et à peu près aussi, dans l'ordre chronologique où on a fait l'essai de ces divers systèmes.

Ainsi, dans la catégorie des machines à balancier, nous avons : 1.° les machines de Newcomen; 2.° de Watt à simple effet; 3.° de Watt à double effet; 4.° de Watt à moyenne pression; 5.° du Cornouailles; 6.° machines à simple effet, à moyenne pression, sans condensation; 7.° à double effet, avec volant; 8.° à balancier inférieur au cylindre, à simple effet; 9.° à balancier inférieur au cylindre à double effet. Une petite machine sans balancier à double effet, à rotation, avec volant, forme la transition des machines à balancier, aux machines à traction directe. Celles-ci se divisent, à leur tour : 1.° en

Digitized by Google

machines à simple effet, à moyenne pression, sans condensation ; 2.° à double effet ; 3.° à simple effet, à moyenne pression et à condensation ; 4.° et enfin à double effet, à moyenne pression, à détente et à condensation.

Avant de comparer entre eux quelques-uns de ces systèmes, je crois devoir signaler ici, plusieurs faits que j'ai constatés moi-même, et d'où me paraît principalement dépendre l'économie du travail des machines à vapeur, quel que soit d'ailleurs le système auquel elles appartiennent.

Pompes. — Les meilleures sont, sans contredit, les pompes foulantes à cylindres plongeurs, telles qu'on les construit généralement aujourd'hui, non-seulement parce qu'elles sont faciles à entretenir et peu sujettes à se détériorer, mais parce qu'agissant, pour fouler l'eau, lorsque la maîtresse tige descend, elles équilibrent, en grande partie, le poids de cette maîtresse tige, et préviennent ainsi les chocs violents et les accidents qui peuvent en résulter.

Lorsqu'elles sont en bon état, elles perdent très-peu d'eau, comme j'ai eu l'occasion de le vérifier, pour trois machines, dont une était en activité depuis plusieurs années et dont les deux autres venaient d'être établies.

Pour la première, la perte d'eau était de 8 p. °/₀ dans la marche ordinaire.

Pour la seconde, de 0,042 ou d'un peu plus de 4 p. °/₀, lors de l'essai qui en a été fait par moi.

Et pour la troisième, de 0,056, soit un peu moins de 6 p. °/₀, aussi dans une expérience qui a été faite par moi.

Je crois donc que l'on peut dire, en général, que la perte des pompes foulantes à cylindres plongeurs bien construites, ne dépasse jamais 10 p. °/₀.

Maîtresses tiges des pompes. — On laisse ordinairement aux maîtresses tiges des pompes, un excédant de poids beaucoup trop considérable eu égard au poids total des colonnes d'eau à

Digitized by Google

mettre en mouvement, de manière que les machines, en soulevant, à chaque coup de piston, cet excédant de charge, font un travail inutile qui dépasse quelquefois le travail utile auquel correspond l'épuisement des eaux des mines.

C'est à cette circonstance, comme j'ai pu m'en assurer par des expériences directes, que l'on doit attribuer l'énorme consommation de deux machines à vapeur de Watt, qui, cependant, m'ont paru d'une construction parfaite, quant au moteur en lui-même.

Ainsi j'ai trouvé pour l'une, que le poids total de la maîtresse tige avec tous ses attirails, était environ de 65,000 kilog., tandis qu'un poids de 32,000 kilog. aurait suffi pour élever l'eau avec une vitesse convenable à la surface. Cette machine faisait donc un travail mécanique plus que double du travail réellement utile.

Il en était à peu près de même de l'autre machine, qui, à chaque coup de piston, élevait *inutilement* un poids qui surpassait celui de la colonne d'eau, lequel était estimé à 35,640 kilog.

Consommation de charbon. — Je vais rapporter, en supprimant les calculs, les résultats de quelques expériences qui ont été faites pour déterminer l'influence que peuvent avoir, sur la consommation générale, la qualité du combustible employé, l'allumage des feux et la préparation de la vapeur, avant la mise en train des appareils.

1.° Une machine à vapeur du système de Newcomen a consommé par heure et par force de cheval utile, 12, 18 et 20 kilogrammes, selon que l'on a employé : *a.* du charbon menu pur, *b.* un mélange de menu et de charbon sale dit *chaufours* dans le rapport de 14 : 9, *c.* et seulement des chaufours.

2.° La consommation en *chaufours*, d'une machine du Cornouailles, est ordinairement de 6 à 7 kilog., par heure et par cheval utile, c'est-à-dire précisément le double de la consommation en charbon menu de bonne qualité du *Flénu*.

Digitized by Google

3.° Sans tenir compte de la quantité de charbon employée à la préparation des foyers, il a été constaté, dans un premier essai, qu'une machine à vapeur à traction directe, consommait 4,64 kilog. par cheval utile et par heure; la consommation ordinaire de la même machine, en combustible de qualité médiocre est de 7,73 kilog. en y comprenant toutefois la consommation préparatoire des foyers.

4.° La consommation ordinaire d'une autre machine à traction directe est de 6 kilog. 37, ou de 4,41 kilog. de charbon, de qualité médiocre, selon que l'on fait entrer ou que l'on ne fait pas entrer, en ligne de compte, la consommation préparatoire des foyers.

5.° La consommation ordinaire d'une troisième machine à vapeur, à traction directe, par heure et par cheval utile, est respectivement comme suit :

a. *Chaufours* de charbon gras..... 8.85 kilog.
b. Mélange de 1/3 de chaufours et de 2/3 de fines du Flénu,.. 6,00
c. Fines du Flénu,..... 4,33

Si l'on tient compte des quantités de charbon employées à la préparation des foyers, ces nombres deviennent respectivement : *a*. 11,80 kilog., *b*. 8,00 kilog., et *c*. 6,00 kilog.; la machine fonctionnant 4 à 5 heures par jour, c'est-à-dire qu'il faut les augmenter à peu près *d'un tiers*.

6.° Enfin le travail d'une quatrième machine à traction directe, a donné lieu aux observations suivantes :

Lorsqu'après cinq jours de repos, c'est-à-dire après que les maçonneries du fourneau, l'eau des chaudières, etc., ont été complètement refroidies, on remet la machine en activité, il faut environ 30 hectolitres de chaufours pour préparer la vapeur, à 1,75 atm. de pression effective dans les chaudières. Le lendemain, après 12 heures de marche et 8 à 9 heures de repos, l'on ne consomme que 15 hectolitres de chaufours, ou la moitié, pour cette opération préliminaire.

Lorsqu'on emploie du charbon de qualité marchande, c'est-à-dire des fines du Flénu, on n'en consomme à peu près que les

Digitized by Google

deux tiers des quantités que je viens d'indiquer, c'est-à-dire 20 hectolitres le premier jour, et 10 hectolitres le second.

Du reste, la consommation ordinaire de la machine pendant le travail, est, par heure et par cheval utile,

de 4, 70 kilog. de fines du Flénu
et de 7,77 kilog. de chaufours du Flénu.

Je vais maintenant établir quelques comparaisons entre les principaux systèmes de machines à vapeur d'épuisement.

Système de Newcomen.

Les machines à vapeur de Newcomen ont, du moins sur les autres machines à balancier, l'avantage d'être d'une construction simple et peu coûteuse; de plus elles sont faciles à diriger et à entretenir, et n'exigent que des réparations peu fréquentes et qui peuvent être faites par les ouvriers mêmes des établissements où elles fonctionnent.

Mais dans le Hainaut, aucune machine à vapeur de Newcomen n'étant munie d'un condenseur isolé, les parois du cylindre où se fait alors la condensation, sont considérablement refroidies à chaque descente du piston, par l'eau dont on le recouvre, pour empêcher les fuites de vapeur. et principalement par l'eau d'injection. De là, condensation d'une grande partie de la vapeur, à son entrée dans le cylindre, perte de calorique, et, par conséquent, de combustible, surtout lorsque la vitesse du piston n'est pas grande. Il faut donc, non-seulement à cause de cette absorption inutile de chaleur, par les parois du cylindre, mais encore pour condenser la vapeur qui, après avoir produit son effet, est restée sous le piston, une grande quantité d'eau froide; ce qui rend l'épuisement sensiblement plus onéreux dans les mines asséchées par une galerie d'écoulement, sur laquelle, sans cela, il serait possible de verser le superflu des eaux. Du reste, quoiqu'à un moindre degré, ce désavantage est commun aux machines à basse ou à haute pression pourvues de condenseurs. Enfin malgré la grande quantité d'eau injectée

Digitized by Google

dans le cylindre, on ne parvient encore à obtenir, sous le piston, qu'un vide incomplet, de manière que l'excédant de la pression atmosphérique ne dépasse guère 0,75 kilog. par centimètre carré, ou trois quarts d'atmosphère, et la puissance de la machine se trouve limitée par les dimensions extraordinaires qu'il serait nécessaire de donner aux diverses parties qui la composent.

Mais il est d'autres circonstances accidentelles qui influent, peut-être plus que les inconvénients inhérents au système, sur la consommation de combustible. Il ne faut pas oublier que les machines à vapeur de Newcomen, sont les premières qui, dans l'industrie, aient été appliquées à l'épuisement des eaux; que presque toutes sont déjà très-anciennes, et par conséquent, en assez mauvais état, et que la plupart ne sont encore munies que des chaudières en forme de champignon, qui sont les moins économiques, et de vieilles pompes élévatoires d'un petit diamètre, dans lesquelles l'eau subit un frottement considérable.

La moyenne générale de la consommation par cheval-vapeur et par heure, moyenne déterminée exactement d'après la quantité et la durée du travail des trente-trois machines à vapeur de Newcomen qui existent dans le Hainaut, est de 12,73 kilog., soit près de 13 kilog.; mais, comme je viens de le dire, l'élévation de cette moyenne n'est entièrement due aux défauts inhérents au système de Newcomen.

On remarque de très-grandes différences dans la consommation des diverses machines. Ces différences ne proviennent pas seulement du système, des vices de construction, ou des dispositions bien ou mal entendues de la machine; mais encore de la nature et de la qualité du combustible employé, de la durée journalière du travail, de la manière dont ce travail est réglé, de l'état d'entretien de la machine et des pompes, etc., circonstances qui, dans certains cas, peuvent diminuer ou augmenter, de moitié, la dépense de combustible.

La plupart des machines fonctionnent tous les jours, mais seulement pendant quelques heures; d'autres pendant un cer-

Digitized by Google

tain nombre de jours de chaque semaine ; d'autres irrégulièrement, selon l'affluence des eaux dans les mines ; et enfin quelques-unes pendant deux, trois ou quatre mois consécutifs, en hiver, et lorsque les terrains sont inondés par les eaux pluviales. En général, il y a bénéfice à tenir continuellement et régulièrement les machines en activité, parce que l'on profite ainsi de l'intérêt du capital, et que les foyers restant allumés, on consomme, pour un effet déterminé, une moindre quantité de combustible. Cependant je ferai remarquer que les machines d'épuisement doivent toujours être beaucoup plus fortes que le travail auquel on les destine dès le principe ; car ce serait une économie très-mal entendue que d'établir des machines trop faibles, ou du moins, qui ne seraient pas disposées de manière à parer à l'éventualité si fréquente, dans les mines, de venues d'eau extraordinaires et inattendues.

En comprenant, dans la dépense, l'intérêt à 10 p. % du capital de premier établissement, le coût moyen du millier de tonneaux d'eau élevé à un mètre, par les machines de Newcomen, est de 71 centimes, et, abstraction faite de l'intérêt du capital, de 43 centimes.

Système de Watt, à simple effet et à basse pression.

Les machines de ce système n'ont d'autres avantages, sur celles de Newcomen, que d'économiser la vapeur, et par conséquent, le combustible, d'exiger moins d'eau, pour une condensation plus complète, d'avoir, sous un même volume, une plus grande puissance, ou, sous un moindre volume, la même puissance, et de pouvoir exécuter un travail variable, dans certaines limites, selon le degré de tension de la vapeur, lorsque cela est nécessaire.

Mais ces machines ont l'inconvénient d'être plus coûteuses et moins faciles à établir et à entretenir, d'exiger plus de soin et d'attention de la part des ouvriers machinistes, et de pouvoir marcher, sans que la maîtresse tige des pompes soit contrebalancée, et par le simple retrécissement ou étranglement du

Digitized by Google

conduit par où la vapeur passe du dessus au-dessous du piston, dans le cylindre; ce qui expose à de graves accidents et détruit presque toujours l'économie que l'on devait attendre de la bonne construction des appareils.

Quoi qu'il en soit, la consommation moyenne de charbon de mauvaise qualité, par heure et par force de cheval, en y comprenant toujours, bien entendu, comme pour les autres machines, la consommation préparatoire des foyers, est de 9,11 kilog., et par conséquent, inférieure de 3,62 kilog. ou de plus d'un quart, à celle des machines de Newcomen.

Le coût moyen du millier de tonneaux d'eau élevé à un mètre est de 73 centimes, c'est-à-dire supérieur de 2 centimes, à celui que j'ai trouvé pour les machines de Newcomen; mais si l'on élimine l'intérêt du capital de premier établissement, il se reduit à 34 centimes, et devient alors inférieur de 8 centimes au prix de revient correspondant des machines à vapeur de Newcomen.

Du reste les observations que j'ai faites précédemment, concernant les effets de la durée et de la périodicité du travail, s'appliquent aux machines du système de Watt, comme à toutes les autres.

Système de Watt à double effet.

D'abord je ferai ici une observation générale, c'est que l'application des machines à vapeur à double effet, à l'épuisement des eaux, me semble un contre sens; en voici les raisons :

Lorsqu'on fait usage de pompes aspirantes et élévatoires, le travail du moteur consiste simplement à soulever et à faire monter, un certain nombre de fois par minute, la colonne d'eau; il faut donc alors, pour éviter toute perte de force, contrebalancer la maîtresse tige de manière à ne lui laisser que l'excédant de poids nécessaire à la vitesse que l'on veut obtenir.

Quand on emploie des pompes foulantes, ce qui est le cas le

Digitized by Google

plus favorable, le travail de la machine consiste à élever la maîtresse tige qui, en redescendant, fait monter la colonne d'eau. Alors le poids de cette maîtresse tige ne doit dépasser celui de la colonne d'eau, que de la quantité strictement nécessaire pour vaincre les frottements et pour imprimer à l'eau, dans les tuyaux de pompes, la vitesse déterminée par les circonstances de l'épuisement.

La grande difficulté est donc de construire une maîtresse tige assez solide pour supporter, sans se rompre, les chocs violents auxquels elle est souvent exposée, en ne lui donnant, toutefois, que le poids exactement nécessaire pour vaincre les résistances qui lui sont opposées.

Or s'il est déjà difficile de satisfaire à cette double condition, même avec des pompes foulantes et avec des machines à simple effet, comme il est aisé de s'en convaincre, par un examen attentif des plus puissants appareils de cette espèce récemment établis, on conçoit qu'il est presqu'impossible de la remplir avec des machines à double effet, dont la moitié du travail doit s'exécuter lorsque le piston monte, et l'autre moitié, lorsque le piston descend; ce qui oblige à équilibrer la maîtresse tige ou le grand tirant des pompes, de manière à ne lui laisser, avec des pompes foulantes, qu'un peu plus de la moitié du poids de la colonne d'eau à soulever, et avec des pompes aspirantes, un poids égal, mais négatif; c'est-à-dire que l'on doit alors charger le contrebalancier, de manière à ce qu'il tende toujours à soulever le grand tirant, avec un effort égal à un peu plus de la moitié du poids de la colonne d'eau.

Un autre inconvénient, peut être plus grave encore, des machines à vapeur à double effet, consiste en ce que, par suite de l'affluence nécessairement continue de la vapeur dans le cylindre, et des dispositions qui en sont la conséquence et dont il vient d'être fait mention, la maîtresse tige alternativement soumise à une traction et à une pression en sens contraire, de bas en haut et de haut en bas, est beaucoup plus sujette à se disloquer et à se rompre, rupture qui peut occasionner celle

Digitized by Google

des principaux organes de l'appareil, et même compromettre la sûreté des ouvriers qui le surveillent et le dirigent.

Deux machines à vapeur de Watt à double effet ont consommé en moyenne, pendant l'année 1845, 9,02 kilog. de charbon par heure et par force de cheval utile. Le prix de revient de l'unité de travail ou du millier de tonneaux d'eau élevé à un mètre a été, avec l'intérêt du capital, de 86 centimes, et sans l'intérêt du capital, de 55 centimes.

Système du Cornouailles.

Je crois devoir passer rapidement en revue les principales dispositions adoptées pour les trois machines à vapeur de ce système, établies dans la province de Hainaut.

Toutes les chaudières sont cylindriques et munies chacune, soit d'un simple tube, pour le retour de la flamme et de la fumée, soit d'un tube d'un grand diamètre et contenant le foyer, et un tube bouilleur.

La pression effective de la vapeur, dans les chaudières, est en moyenne, de 1,67 atmosphère; l'on devrait, pour économiser le combustible, la porter beaucoup plus haut et n'admettre, dans le cylindre, que pendant une partie beaucoup plus petite de la course du piston, la vapeur qui agirait ensuite, par expansion; mais on craint de le faire, parce que le manque d'habileté ou la moindre négligence de la part des ouvriers mécaniciens pourrait alors donner lieu à de graves accidents.

Outre la soupape régulatrice d'entrée de la vapeur ou *modérateur*, qui est de forme ordinaire, chaque machine est pourvue de trois soupapes du système perfectionné de Hornblower, employées ordinairement dans le Cornouailles; l'une, dite *d'admission*, admet, au-dessus du piston, la vapeur venant directement des chaudières; la seconde, dite *d'équilibre*, laisse passer la vapeur, après qu'elle a produit son effet, du dessus au-dessous du piston, afin de permettre à celui-ci de reprendre sa position primitive au haut du cylindre; et la troisième, dite *d'exhaustion*, ou de condensation, laisse passer la vapeur de la

Digitized by Google

partie inférieure du cylindre dans le condenseur. Deux appareils, dits *cataractes*, règlent, indépendamment du mouvement du piston, l'ouverture de ces trois soupapes, de manière que, quand cela est nécessaire, il peut y avoir un moment d'arrêt, au commencement et à fin de la course du piston. La soupape d'admission se ferme plus au moins vite, au moyen d'un taquet fixé au régulateur ou poutrelle, selon que le piston doit achever une partie plus ou moins grande de son excursion, par le seul effet de la détente de la vapeur.

Les cylindres ont, en moyenne, 3 m. 90 de hauteur et 2 m. 28 de diamètre; la course moyenne des pistons est de 3 m. 01.

La fraction de la course du piston pendant laquelle la vapeur se détend dans le cylindre, n'est, en moyenne, que de *un tiers* ou *un* mètre environ.

Il y a quatre pompes élévatoires seulement et quinze pompes foulantes à cylindres plongeurs. La hauteur moyenne de ces dernières est de 53 mètres, et leur diamètre moyen de 0m. 426. La course moyenne de la maîtresse tige est de 2 m. 46.

Voici le résultat de ces dispositions : La consommation moyenne des trois machines, en charbon de très-médiocre qualité, est de 5,11 kilog. par heure et par cheval-vapeur utile, et le millier de tonneaux d'eau élevé à un mètre, ne coûte que 55 centimes y compris l'intérêt du capital de premier établissement, et 21 centimes sans l'intérêt du capital.

Système à balancier inférieur au cylindre, à simple effet, à moyenne pression, sans condensation.

Une machine de ce système m'a paru parfaitement construite; à part le condenseur, ses accessoires sont à peu près les mêmes que ceux des machines du Cornouailles. Il me suffira donc de dire qu'elle ne consomme que 4,35 kilog. de charbon par heure et par cheval utile, et qu'elle fournit l'unité de travail au prix de 27 et de 16 centimes, y compris l'intérêt du capital ou déduction faite de cet intérêt.

Digitized by Google

Système à traction directe.

Les machines de ce système établies dans le Hainaut, se divisent en quatre espèces : 1.° à simple effet, à moyenne pression, sans condenseur; 2.° à double effet, à moyenne pression, sans condenseur; 3.° à simple effet, à moyenne pression, à condensation, et 4.° à double effet, à moyenne pression, à expansion, à condensation. Elles ne diffèrent de celles qui ont été précédemment décrites, que par la suppression du balancier et par la communication directe du mouvement du piston à la maîtresse tige des pompes. Cette simplification de l'appareil tend à une diminution considérable des frais de premier établissement; aussi le coût moyen de l'unité de travail ou du millier de tonneaux d'eau élevé à un mètre, est-il, pour chacun des quatre systèmes de machines à traction directe, selon les diverses circonstances de l'épuisement, et y compris l'intérêt du capital : 1.° de 39; 2.° de 41; 3.° de 68; 4.° de 38 centimes; et sans l'intérêt du capital : 1.° de 23; 2.° de 26; 3.° de 39; 4.° de 20 centimes.

Quant à la consommation ordinaire de charbon, en y comprenant toujours celle qui est nécessaire à la préparation des foyers, elle est respectivement : 1.° de 7,14; 2.° de 7,14; 3.° de 8,00; 4.° de 7,36 kilogrammes par cheval utile et par heure.

Après avoir donné la statistique générale des machines à vapeur qui ont fait l'objet de mes recherches et de mon examen comparatif, je rapporterai les conclusions qui terminent mon travail.

Résultats généraux.

Les 69 machines à vapeur d'épuisement qui, en 1846, étaient en activité sur les mines de houille de la province de Hainaut, avaient ensemble : 25 chaudières en champignon, 11 chaudières en caisson ou en tombeau, et 128 chaudières cylindriques, total 164, dont 122, d'une capacité de 4,064 mètres cubes, ordi-

Digitized by Google

nairement chauffées et contenant de la vapeur à une pression effective moyenne de 0,95 atm ou de près de une atmosphère.

Les machines sont munies de 56 soupapes à disques ou à tiroirs, de 11 soupapes plates et de 60 soupapes à lanternes du système de Hornblower ou du Cornouailles. Les cylindres ont en moyenne, 3 m. 12 de hauteur et 1 m. 46 de diamètre intérieur. La course moyenne des pistons est de 2 m. 19, le nombre de coups de 8,42 par minute, et leur vitesse moyenne pendant l'action de la vapeur de 0 m. 59.

Il y a 349 pompes élévatoires ordinaires, 20 pompes foulantes à pistons pleins, et 93 pompes foulantes à cylindres plongeurs; elles ont respectivement des hauteurs moyennes de 28, de 38 et de 47 mètres, et des diamètres moyens de 0 m. 232, de 0 m. 233 et de 0 m. 321. La course des pistons est de 1 m. 81, leur vitesse, pendant que l'eau monte dans les tuyaux élévatoires, de 0 m. 49.

La surface moyenne de la section horizontale des colonnes d'eau est de 6,26 décimètres carrés; leur hauteur, ou la profondeur moyenne de l'épuisement, de 209 mètres. Les pompes fournissent théoriquement et en moyenne : 1.° par coup de piston, 2.° par minute et 3.° par seconde, des volumes d'eau respectifs : 1.° de 121, 2.° de 913 et 3.° de 15,21 litres.

Le travail utile moyen est de 3,240 kilogrammètres, par seconde ou de 43,2 chevaux-vapeur. La force nominale des 69 machines à vapeur est évaluée, dans les états tenus par l'administration des mines, à 8,022 chevaux-vapeur, tandis que, mesurée par l'effet produit, elle n'est réellement que de 2,981 chevaux-vapeur, c'est-à-dire de $^5/_8$ environ moindre; mais à ce sujet, je ferai remarquer d'abord, que peut-être plus de la moitié de la différence doit être attribuée au jeu des pompes et à la disposition vicieuse de leurs attirails, et ensuite que la plupart des machines récemment construites, sont loin d'avoir atteint la profondeur à laquelle on compte porter l'épuisement dans quelques années; c'est-à-dire que, jusqu'à présent, elles ne font qu'une partie du travail dont elles sont capables.

Digitized by Google

La consommation totale de charbon menu, ordinairement de qualité inférieure, est, pendant un an, de 1,458,573 hectolitres ou de 129,020 tonneaux, et la consommation moyenne, par heure et par force de cheval utile, de 9,83 soit de 10 kilog. Cette consommation se réduirait probablement d'un tiers, au moins, si l'on employait du charbon de bonne qualité.

D'après les renseignements recueillis, j'ai évalué les frais de premier établissement des 69 machines à vapeur, avec leurs accessoires, à 9,454,350 francs, dont la moyenne est de 137,020 francs, et la dépense annuelle et totale d'exhaure, sans y comprendre, bien entendu, les frais d'entretien et de réparation des puits, à 2,032,676 francs.

Cette dépense annuelle se compose comme suit :

Intérêt et amortissement du capital de premier établissement, comptés à 10 pour cent,	fr.	945,435, ou	47 p. %.
Valeur du charbon consommé,		659,087, ou	32 p. %.
Salaires ou main d'œuvre,		258,721, ou	12 p. %.
Autres frais,		189,433, ou	9 p. %.
TOTAL	2,032,676.		100 p. %.

La moyenne de la dépense annuelle, pour une machine à vapeur d'épuisement, est de 29,459 francs.

La quantité totale d'eau extraite, en une année, de la profondeur approximative de 209 mètres, est de 16,296,012 ton. de 1,000 kilog., et la totalité du travail mécanique utilement exécuté, pendant une année, de 3,187,965,000 ton. × m., c'est-à-dire de plus de *trois milliards* de tonneaux de 1,000 kilogrammes élevés à *un* mètre de hauteur.

Enfin le coût moyen, la dépense moyenne, du millier de tonneaux d'eau, ou *d'un million de kilogrammes* élevés à *un* mètre de hauteur, est de fr. 0,638, soit de *soixante-quatre centimes*.

Digitized by Google

CONCLUSIONS.

J'ai démontré, par la discussion des résultats consignés au tableau et par des expériences directes :

1.° Que le travail économique d'une machine à vapeur d'épuisement dépendait souvent, moins du système du moteur proprement dit, que d'autres circonstances telles que la forme des générateurs, le mode d'application de la force à la résistance, le système des pompes, etc. ;

2.° Que toutes choses égales d'ailleurs, le système de machines à traction directe, mérite la préférence sur le système de machines à balancier, parce qu'il est plus facile à établir et, surtout, beaucoup moins coûteux ;

3.° Qu'en général, et surtout quand il s'agit d'épuiser de fortes quantités d'eau et à des profondeurs considérables, l'on doit aussi préférer les machines à simple effet aux machines à double effet ;

4.° Que, quant à la consommation du combustible, on trouve un grand bénéfice à faire usage de générateurs de forme cylindrique à tubes bouilleurs, et de machines à haute pression, à expansion et à condensation ;

5.° Que l'emploi de cataractes et de soupapes du système perfectionné de Hornblower est presqu'indispensable, pour régler convenablement la marche du piston et la distribution de la vapeur dans le cylindre ;

6.° Que les anciennes pompes ne peuvent, sous aucun rapport, soutenir la comparaison avec les nouvelles pompes foulantes à cylindres plongeurs, qui présentent des avantages tels, que, bientôt, elles seront exclusivement adoptées pour l'épuisement des eaux dans les mines ;

7.° Qu'il faut donner aux pistons des pompes, le plus grand diamètre possible, eu égard à la puissance du moteur, et apporter le plus grand soin à équilibrer convenablement la

Digitized by Google

maîtresse tige, avec tous ses attirails, et cela non-seulement afin d'éviter un travail inutile, mais principalement afin de prévenir de graves accidents;

8.° Que la consommation de menu charbon de bonne qualité (fines) est à la consommation de charbon menu mêlé de poussière et de fragments de schiste (chaufours), comme 2 est à 3, ou même quelquefois, comme 1 est à 2, c'est-à-dire d'un tiers ou de moitié moindre;

9.° Et qu'enfin, pour une machine à vapeur de la force de 100 à 150 chevaux utiles, la consommation préparatoire de combustible, est de 20 à 30 hectolitres de 85 kilogrammes, après 4 à 5 jours de suspension de travail, et seulement de moitié ou de 10 à 15 hectolitres, après 8 à 10 heures de repos.

D'après ces considérations, il me paraît facile de se diriger dans le choix d'une machine à vapeur d'épuisement et de ses accessoires.

Quant aux générateurs de la vapeur, on doit préférer, comme moins coûteuses, plus solides et plus économiques, les chaudières de forme cylindrique, de dix mètres environ de longueur, avec tubes bouilleurs.

Quant au moteur proprement dit, une machine à vapeur à traction directe, à simple effet, à haute, ou du moins, à moyenne pression, à détente et à condensation, d'une force déterminée par la plus grande venue d'eau que l'on aura à extraire, et par le maximum de la profondeur à laquelle devra se faire l'exhaure, et munie d'un cylindre dont le diamètre corresponde au poids de la colonne d'eau à soulever et la hauteur, fixée selon la force de la machine, entre 2 et 4 mètres, se rapproche cependant, autant que possible, de cette dernière limite.

Quant à l'appareil d'épuisement, des pompes foulantes à cylindres plongeurs, du diamètre le plus grand possible, proportion gardée avec la puissance du moteur.

Il sera nécessaire d'apporter la plus grande attention, à contrebalancer l'excédant du poids de la maîtresse tige sur la

Digitized by Google

colonne d'eau, à éloigner, autant que possible, les limites de la course du piston, et à régler la marche de ce piston et la distribution de la vapeur dans le cylindre, au moyen de cataractes et de soupapes à lanternes ou du Cornouailles.

Si l'épuisement doit successivement être porté à de plus grandes profondeurs, l'on y pourvoira par une augmentation correspondante de la tension de la vapeur, dans les chaudières, en ayant soin toutefois, de ne jamais dépasser le maximum qui aura dû être fixé lors de la construction de l'appareil.

Lorsque, dans le principe ou dans certaines saisons de l'année, l'épuisement des eaux n'exigera, par jour, que quelques heures du travail de la machine, il faudra, sans diminuer le nombre de coups, ni la vitesse normale et la plus convenable du piston, donner aux réservoirs souterrains, une capacité suffisante, pour que l'on puisse ne faire fonctionner la machine, d'une manière continue, qu'après des interruptions périodiques de plusieurs jours.

Enfin connaissant les prix et les quantités relatives des diverses espèces de charbon consommées, en un temps et pour un travail donné, on ne trouvera aucune difficulté dans la détermination de la qualité qu'il conviendra d'employer.

Si les règles que je viens d'exposer, en peu de mots, étaient rigoureusement observées, je ne fais aucun doute que l'on ne parvînt à diminuer, environ de moitié ou d'*un million de francs*, la dépense annuelle d'épuisement des mines de houille du Hainaut.

J. GONOT.

Mons, le 10 mars 1848.

Digitized by Google

ELOY (NICOLAS-FRANÇOIS-JOSEPH),

Membre correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris, né à Mons le 20 septembre 1714, de Pierre-Joseph et d'Anne-Marie Hardenpont, négociants, mourut dans la même ville le 10 mars 1788, d'un asthme humide auquel il succomba en moins de huit jours.

Son père étant mort le 8 novembre 1724 et sa mère le 2 avril 1727, son éducation resta confiée à un de ses oncles maternels qui lui fit faire ses humanités au collége de Houdain, fondé, comme on sait, en 1545. Eloy se rendit ensuite à Louvain, où il suivit un cours de philosophie au collége du Lys et étudia la médecine sous les célèbres professeurs Javelot, Rega, Devillers et Narez. Élu bientôt fisc et doyen des bacheliers de cette faculté et reçu licencié le 3 septembre 1736, il revint à Mons, pour se rendre de là à Paris, afin de se perfectionner dans son art. Il suivit à Paris les cours de Jean Astruc et de Nicolas Andry, professeurs au Collége royal, de Louis Lemery, Hunauld et Jussieu, professeurs au Jardin Royal des Plantes, fréquenta assidûment les amphithéâtres de Saint-Côme, de l'Hôtel-Dieu, de la Charité, et s'exerça pendant un an à la pratique de la médecine. De retour dans sa ville natale en octobre 1737, il y épousa le 13 juin 1741, Jeanne-Maguerite Migeot [1] dont il eut sept enfants. Nommé Médecin-consultant [2] de S. A. R.

[1] Fille de Gaspard Migeot, imprimeur-libraire à Mons, et petite-fille d'un autre Gaspard Migeot, aussi imprimeur montois, sous le nom duquel parut, en 1667, la traduction française du Nouveau Testament, par M.rs de Port-Royal, généralement connu sous le nom de Nouveau Testament de Mons, mais imprimé soit en Hollande, soit plutôt chez Savreux, à Paris.

[2] Par lettres-patentes en date du 1.er décembre 1754.

Digitized by Google

Charlotte de Lorraine, lors de l'arrivée de cette princesse dans la capitale du Hainaut, et, plus tard, conseiller-médecin ordinaire de la même princesse, il fut maintenu dans ses titres et dignités par le prince Charles-Alexandre, à la mort de la princesse Charlotte, sa sœur. Eloy était en même temps médecin pensionnaire de la ville de Mons [1] où il exerça sa profession pendant plus de cinquante ans. Vers la fin de sa carrière, les États du pays et comté de Hainaut, en témoignage de reconnaissance pour les services qu'il avait rendus à la ville et à la province, tant par la publication de ses ouvrages que par le zèle qu'il déployait dans l'exercice de ses fonctions, lui votèrent spontanément, en assemblée générale, une tabatière d'or richement doublée, portant sur le couvercle, en dehors, les armes des États avec cette inscription : *Ex dono patriæ,* et, en dedans, ces mots : *Æmulationis incitamentum*, surmontés d'une Renommée.

On a de lui :

— Réflexions sur l'usage du thé, dans lesquelles après avoir fait l'histoire de cette boisson étrangère, on donne les précautions nécessaires pour la prendre avec avantage. Par N*** Licentié en Médecine. — A Mons, chez Plon, imprimeur rue de Nimy, 1750. Avec permission. In-12 de 56 pages, compris le titre.

— Réflexions sur une brochure intitulée : Apologie du thé, Par N*** — A Mons, chez Plon, 1751. In- 12 de 73 pages. Réponse à une critique dont l'ouvrage précédent avait été l'objet.

— Dictionnaire historique de la Médecine, contenant son origine, ses progrès, ses révolutions, ses sectes et son état chez différens peuples; ce que l'on a dit des Dieux ou Héros anciens de cette science : l'Histoire des plus célèbres Médecins, Philo-

[1] Depuis le 16 décembre 1752.

Digitized by Google

sophes ou personnes savantes de toutes nations qui ont concouru à son avancement; des fameux Anatomistes, Chirurgiens, Botanistes et Chimistes ; avec l'Exposition de leurs sentimens et de leurs découvertes, et le Catalogue de leurs principaux Ouvrages; le tout d'après ce que les meilleurs Auteurs ont écrit sur cette matière. — Liége, J.-F. Bassompierre, 1755; 2 volumes in-8.° de 433 et 471 pages.

Cette publication, dans laquelle Eloy reconnait lui-même qu'il s'est glissé quelques inexactitudes, lui valut de la part de Du Monchaux des reproches et une critique qui n'eurent du reste aucune influence sur le jugement qu'il porte de ce médecin, son contemporain, dans la seconde édition de cet ouvrage, sous le titre suivant :

Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne ou mémoires disposés en ordre alphabétique pour servir à l'histoire de cette science, et à celles des médecins, anatomistes, botanistes, chirurgiens et chymistes de toutes nations. Par N.-F.-J. Eloy, conseiller-médecin ordinaire de son Altesse Royale Monseigneur le Duc Charles de Lorraine et de Bar,... etc.,... etc.,... et médecin pensionnaire de la ville de Mons. Dédié à S. A. R. Charles-Alexandre de Lorraine, lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas,... etc... —A Mons, chez H. Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef, MDCCLXXVIII, 4 volumes in-4.° — 1.er volume : liminaires 24 pages, texte 745, errata une page non cotée. — 2.me volume : titre et faux titre, texte 649 pages, errata, une page non cotée. — 3.me volume : titre et faux titre, texte 648 pages. — 4.me volume : titre et faux titre, texte 622 pages cotées de 5 à 626. Permission une page non cotée, errata, une page non cotée.

Cet ouvrage, que l'auteur ne considère que comme *un extrait des livres qu'il a pris pour guide*, renferme cependant une foule d'idées jusqu'alors inédites et retrace succinctement, mais d'une manière claire et précise, dans plusieurs articles spéciaux qu'Eloy n'a puisés nulle part, l'histoire et les progrès de la médecine.

Digitized by Google

— Cours élémentaire des accouchemens, distribué en 40 leçons, avec l'exposition sommaire de la matière qu'on doit expliquer dans chacune d'elles, rédigé pour l'instruction des élèves, par ordre des États du Pays et Comté d'Hainau. — A Mons, chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, 1775, in-12, de 368 pages. (Réimprimé en MDCCLXXXII, à Mons, Chez H. Hoyois, Imprimeur-Libraire, in-12. XVIII — 307 pages; table et permission, 6 pages non cotées.)

Il existe de cet ouvrage, qui est aussi attribué à Capiaumont, une traduction flamande par Philippe Bradechal, chirurgien et docteur en accouchement, pensionné des États de Hainaut; Bruges, J. Van Praet, 1778; in-8° de 318 pages.

M.r C. Broeckx, dans ses Documents pour servir à l'histoire de la bibliographie médicale belge avant le XIX.e siècle, cite comme d'Eloy un ouvrage dont il donne ainsi le titre :

Enchiridion medicum of't medecyn boeksken waerin verhandelt worden veel siekten die dagelyks voorvallen, daerby de remedien om die te genesen. Hier by een tractaet van de chirugie en de remedien om veel accidenten te genesen. Ook een correctie en klaer licht aengaene de pharmacie, om veel medicamenten te bereyden op eene bequame maniere. Waervan diversche vermaerde doctoren approbatie hebben gegeven. Uytgegeven door eenen liefhebber der selve konste. Antw., Vander Hey, 1757, in-8.°

La première partie, dit M.r Broeckx, contient 78 pages, le traité de chirurgie 31; le *Clarius et majus lumen pharmacopœorum dat is claerder en meerder licht der apothekers, alwaer wordt voorgestelt eene zekere maniere, hoe dat eenige medecyne moeten bereyt gemaekt worden, soo Gallenice als chimice, alles met redenen bewesen, dienende tot onderwysinge van de leerlingen,* contient 86 pages et a été en imprimé 1750.

— Mémoire sur la marche, la nature, les causes et le traitement de la dyssenterie qui a régné dans plusieurs cantons de la Province de Hainaut en 1779. Par N.-F.-J. Eloy, Conseiller-Médecin ordinaire de son Altesse Royale Monseigneur le Duc

Digitized by Google

Charles de Lorraine et de Bar,... etc.,... etc.,...etc.,... Médecin pensionnaire de la ville de Mons, et correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris. — A Mons, chez H. Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. MDCCLXXX, in-8.° Liminaires, 12 pages, texte, 98; permission, etc., 2 pages non cotées.

— Examen de la question médico - politique : Si l'usage habituel du caffé est avantageux ou doit être mis au rang des choses indifférentes à la conservation de la santé; s'il peut se concilier avec le bien de l'état dans les Provinces Belgiques; ou s'il est nuisible et contraire à tous égards? Par N.-F.-J. Eloy, Conseiller-Médecin de feu S. A. R. le Duc Charles-Alxandre de Lorraine et de Bar,... etc.,... etc.,...etc.,... Médecin pensionnaire de la ville de Mons, correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris.— A Mons, chez H. Hoyois, Imprimeur-Libraire rue de la Clef. Sans date, mais avec permission d'imprimer du 14 avril 1781. In-8.° Titre et faux titre, 4 pages non cotées, XLIV — 48.

Dans son Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne, Eloy présente, comme je l'ai dit, d'une manière rapide mais qui occupe fortement, l'histoire de cette science et des révolutions qu'elle a essuyées. Quand il a occasion de parler de ces médecins désintéressés qui regardent comme un salaire précieux la satisfaction de secourir des malades indigents, de visiter des cabanes obscures et infectes où l'infirmité est unie à la misère, il le fait avec un langage de sentiment qui honore infiniment sa philosophie. On a souvent cité le passage suivant où il prouve que l'étude de la médecine ne détruit pas le sentiment religieux, comme on l'a prétendu : « Parmi les reproches qu'on a faits à la médecine, le plus outrageant est celui d'accuser cette science de conduire à l'athéisme et à l'irréligion. Mais quand l'étude du mécanisme animal ne serait pas celle des merveilles du créateur, dont on reconnaît le doigt et la toute puissance dans la structure de la

Digitized by Google

plus petite fibre, quand cette étude ne porterait pas au culte d'un Dieu dont le médecin a tous les jours occasion d'admirer les ouvrages, il suffirait de faire l'énumération des personnes qui se sont sanctifiées dans l'exercice de la médecine, pour laver cette science des reproches odieux qu'on lui fait encore aujourd'hui jusque dans le sein de l'église catholique. Il y a eu des médecins impies, il y a eu des athées, mais c'est à la perversité de leur cœur, à l'aveuglement de leur esprit, et non point à l'art qu'ils professaient qu'on doit attribuer leurs écarts. Les esprits forts de nos jours me mettront sans doute au rang de ces bonnes gens que leur philosophie regarde comme des dupes, parce qu'ils croient ce que leurs pères ont cru. A cette condition, je consens d'être mis dans la même classe, et, pour mériter davantage le mépris dont ils m'honoreront, je place ici sous leurs yeux, les noms des saints médecins que l'église révère. Elle leur a décerné un culte public, soit pour avoir généreusement soutenu les intérêts de la foi qu'ils ont scellée de leur sang, soit pour avoir illustré leur profession par la pratique des vertus les plus sublimes. »

Eloy participa à la rédaction du *Codex medicamentarius amplissimi Senatûs Montensis auctoritate munitus.* - Montibus Hannoniæ, ex typographiâ Henrici Bottin, in plateâ Clavis, MDCCLV, in-4.° — Liminaires 12 pages non côtées, texte 215, index 18 pages non côtées, taxa 26 pages non cotées. Les autres auteurs de ce Codex sont M.rs A.-J. Roncar de Roechoudt, H.-J. Delecourt et G.-J. Jacquelart.

FELLERIES (Augustin de),

Né à Mons au commencement du 17.me siècle, mort à l'abbaye de Bonne-Espérance, le 31 mars 1671 et enterré dans l'église.

Il fut d'abort chanoine régulier de cette abbaye, où il acheva ses études et fut reçu prêtre, puis curé de Haine-Saint-Paul.

Digitized by Google

En 1643, Philippe IV le nomma abbé de Bonne-Espérance, en remplacement de Nicolas Chamart, mort à Binche le 26 septembre 1642. Il reçut la bénédiction, en cette qualité, à l'abbaye du Val des Ecoliers, à Mons, le 22 février 1644.

En 1666, il fut élevé, par le chapitre général de l'ordre, à la dignité de vicaire général des Circaries ou provinces de Floreffe et de Flandre, en remplacement de Charles de Severy, mort le 4 septembre 1662, et dont il remplissait les fonctions depuis cette époque.

Les Dominicains de Mons [1] le regardaient comme leur principal bienfaiteur. Les armes de sa famille se trouvaient dans le réfectoire de leur communauté, sur une boiserie dont lui-même leur avait fait cadeau.

On a de lui :

— Sermons sur l'*Ave Maria*, composés et preschés par F. Augustin de Felleries, abbé de Bonne-Espérance, de l'Ordre des Prémontrés. — Bruxelles, chez Martyn de Bossuyt, à l'enseigne de Saint Pierre, 1653. 1 vol. in-8.°. Réimprimé à Bruxelles, in-4.°, la même année.

— Les plaintes amoureuses de Jésus et Marie en la croix; ou sermons sur les sept paroles de Notre Sauveur; composés et preschés par le Révérend Père F. Augustin de Felleries, abbé de Bonne-Espérance, de l'Ordre des Prémontrés. — Bruxelles, 1653, 2 volumes in-4.°. — A Mons, de l'imprimerie des héritiers de Jean Havart, ruë de Nimy, au Mont de Parnasse; 1661. In-4.° — Liminaires, 22 pages non cotées, texte 501, errata 1. Ouvrage dédié au P. Augustin le Scellier, général de l'Ordre de Prémonstré.

[1] Établis en cette ville en 1620.

Digitized by Google

FELLERIES (MARTIN de),

On ne connaît ni la date de sa naissance, ni aucune particularité de sa vie. Il publia quelques épithalames.

FONSON (MICHEL-JOSEPH),

Prêtre et licencié en droit à l'Université de Louvain, né à Mons, en 1737, mort dans la même ville le 27 décembre 1812.

Il se mit sur les rangs pour la place de conseiller-ecclésiastique au Conseil souverain du Hainaut, vacante par la mort de Jean-François Descamps, en concurrence avec Charles-Bernard-Joseph Hardenpont, qui lui fut préféré.

On a de lui :

— Les adieux de sœur Rose à son cloître, avec cette épigraphe:

Nos larmes sont à nous..... nous pouvons les répandre.
Colardeau, épître d'Héloïse à Abeilard.

—A Vienne, chez Noble De Trattner, imprimeur de S. M. l'Empereur Joseph II. (Mons, C.-J. Beugnies.) M DCC LXXXIV. In-12 de 68 pages, plus 4 pages de titre et faux titre.

— Exhortation très courte aux religieuses supprimées qui sont d'avis de demeurer dans le monde. Par l'abbé Fonson, prêtre, gradué en théologie et droits. — A Mons, chez C.-J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef, (1783), in-12 de 13 pages, compris le titre.

— Le petit tableau de la ville de Mons, capitale du Hainaut autrichien; des mœurs, et caractères de ses habitans. Suivi de la fondation de ses maisons religieuses. (Mons, C.-J. Beugnies.) M. D. CC. LXXXIV, in-8.° de 86 pages, compris le titre.

Digitized by Google

FOSLARD (JACQUES-JOSEPH),

Fils de Jean-Baptiste, né au village de Ressaix, près de Binche, et de Marie-Jeanne-Antoinette Degheille, veuf en premières noces de Catherine-Ernestine-Joseph Bernard, époux en secondes noces de Jeanne-Joseph Mauroy, naquit à Mons le 17 avril 1749 et mourut dans la même ville le 12 décembre 1828.

Il fit ses premières études aux Oratoriens de Mons, sa philosophie et son droit à l'université de Louvain, où il passa ses licences le 20 août 1777.

On a de lui :

— Le cri de l'équité, ou Réclamation de toute la Belgique contre l'effet rétroactif que l'injustice si nuisible à la vraie liberté s'efforce à donner à l'égard des Rentes et Dettes contractées avant la domination de la République Française dans ce pays, aux Lois ordonnant de recevoir le Papier-Monnaie au pair du numéraire. Par J. J. Foslard, Avocat à Mons, et Secrétaire de l'Administration de l'Arrondissement du Hainau. — L'an III de la République Française, 1795 v. st. — (Mons, Monjot.) In-8.° de 32 pages.

— Les heureux effets de la Paix, ou Discours sur la liberté des cultes, précédé d'une lettre à Bonaparte, et suivi d'observations, 1.° sur la nullité des remboursemens en assignats au pair ; 2.° sur le paiement des cours des rentes sur les ci-devant Etats, etc., à échoir après la paix. Par J. J. Foslard, Juge de Paix en la ville d'Enghien, département de Jemappes, ci-devant Avocat. — (Mons, H.-J. Hoyois.) An IX (1801). In-8.° de 80 pages.

— L'Anti-Sorcier, ou les préjugés dévoilés, tels que les sortileges, les charmes, les esprits, l'art de prédire l'avenir et dire la bonne aventure, par le desir d'en prévenir les funestes efets, ou les prevenus, de Silly et de Bassilly, d'actes de violences

Digitized by Google

graves et d'atentat à la sûreté individuelle d'une pauvre femme, come prétendûment sorciere ou d'avoir comencé à la pendre et à la brûler, le 28 germinal an 9. Par J. J. Foslard, Juge de Paix en la ville d'Enghien, département de Jemmappes et ci-devant Avocat. — (Mons, H.-J. Hoyois.) An IX (1801); in-8.° de 32 pages.

— Antidote salutaire contre le poison moral du diabolisme de la Consultation ci-jointe des Médecins Mauroy et Bourlard, de Mons, du 15 vendémiaire an XI (6 octobre 1802), pour ou plutôt contre les enfants du charpentier Giroux, ou Défense de l'Anti-Sorcier ci-joint, comme servant aussi de Réfutation du diabolisme de la Consultation, par le desir d'en prévenir les funestes effets. Avec cette épigraphe : Amore veritatis non convicii ductus. — (Mons, H.-J. Hoyois.) An XI (1803); in-8.° de 18 (20) pages.

Foslard a laissé en manuscrit :

1.° Plusieurs morceaux rimés qu'il a réunis en un volume in-4.° de 166 pages, avec quelques pièces de vers, de M.rs J. J. G. Delmotte et H. J. Hoyois, sous ce titre : Nouveau recueil des nouveautés recemment nouvelles; elles seront toujours par ceux qui ne les ont pas encore lues; contenant 1000 vers françois en très bon stile gallo-belgique et 13 latins. OEuvres d'un an, par M.rs J. J. G. D., H. J. H., J. J. F., T. T. M., membres futurs non encore reçus, mais postulants des academies à établir l'an VVIVII dans les pays wallons, avec des figures en taille si douce qu'elles sont invisibles, l'an IIVXLCCDM (1767). Tome I.er. — A Notridée, chez Mal de Tête, rue Sans Cervelle, à la Folie; et chez Migraine, rue Sotte Pensée, au Caprice. Avec permission et approbation de J. J. F. Cet ouvrage porte pour épigraphe : Critique, critique; voici de quoi. Je dis : tolle, lege, vade.

2.° L'art ou les seuls moyens de se rendre heureux, ou offices (instructions) et conseils d'un pere à son fils d'age à penser au choix d'un état, ou J. J. Foslard, avocat à Mons, à

Digitized by Google

son fils unique, eleve au lycée de Bruxelles, le 19 mars 1805 (an 3). In-8.° de 97 pages, plus deux pages de titre; avec cette épigraphe : Le bonheur n'est autre chose que la satisfaction intérieure excitée en nous par les actes de vertus; c'est ce sentiment doux et paisible qu'aucun regret, qu'aucun remords n'altère. (P. Gallet.)

3.° La véritable Peine du vol ou Prejugé en matiere de vol nomémant celui des chevaux à reformer conformémant à la celebre disposicion de Sa Majeste l'Empereur Joseph II, adressée aux chefs des departemants, sur-tout à ces mots à decouvrir et banir les prejugés qui resultent des coutumes invetérees. Decouvert par J.-J. Foslard, avocat à Mons. 1786. In-8.° de 86 pages, avec cette épigraphe : Stet pro voluntate aut lege ratio.

4.° Recueil de diverses bagatelles amusantes. Mons en Hainaut, 1772. Petit in-8.° de 86 pages, suivi d'un Recueil des tours d'adresse. 12 pages. Extrait de divers ouvrages.

5.° Le langage ecrit ou l'ortografe raisonable française tele qu'ele doit etre sur la prononciacion. 1781. Petit in-8.° de 107 pages.[1]

Il se proposait de publier :

1.° Le Cri du Laboureur et de l'Ouvrier, contre l'excessive cherté du Bled, ou moyens infaillibles de la diminuer. Avec cette épigraphe : « Hors le seul cas de précautions forcées et « momentanées que peut exiger *la Subsistance publique* dans « les tems de *Crise*, et qu'il faut toujours concilier avec le « respect pour la propriété et avec la justice, la Production, « les Arts et le Commerce doivent être parfaitement libres, » art. 10 de la déclaration des principes essentiels de l'ordre social et de la République que la Convention a fait solemnellement publier.

[1] Ces manuscrits font partie de la bibliothèque de M.r Emm. Hoyois, petit-neveu de Foslard.

Digitized by Google

2.° La Haine de l'Arbitraire et l'Amour du regne de la Loi, ou motif d'un mémoire en faveur d'un condamné à mort en 1783, sans aucune Loi, par le plus horrible abus, et arraché du supplice déjà annoncé par le son de la grosse cloche de la Ville de Mons.

3.° La véritable Noblesse, ou le Regne des Vertus et des Talents. Avec cette épigraphe :

Le vice seul est bas, la vertu fait le rang,
Et l'homme le plus juste est aussi le plus grand.

4.° Orthographe Philosophique et Républicaine, ou le langage écrit ou muet, autrement dit orthographe conforme au sonore, ou à la prononciation.

FROMONT (PHILIPPE),

De l'ordre de Saint-Benoît, moine et prieur d'Haumont, né à Mons dans le 16.me siècle et mort en 1636.

Il a rassemblé, mis en ordre et publié les annales de l'abbaye d'Haumont: Annales abbatiæ Altimontensis, cum gestis Abbatum.

FRANÇOIS (L.-M.-D.-V.),

Né à Mons dans la première moitié du 18.me siècle.

On a de lui :

— Recueil des pièces qui ont paru à la louange de l'Empereur, par L.-M.-D.-V. François. — A Mons, chez C.-J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, rue d'Enghien (1781); in-8.° de 48 pages, compris le titre. (A la suite se trouvent communément : Vers présentés à l'Empereur. Par M. Poyart, à Anvers. — A Mons, de l'imprimerie de C.-J. Beugnies. In-8.° de 7 pages.)

Digitized by Google

— Vers au sujet de l'inauguration des États du Hainaut. — A Mons, le 27 août 1781. Par L.-M.-D.-V. François. — A Mons, chez C.-J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, rue d'Enghien (1781). In-8.° de 8 pages, y compris le titre.

GALLEMART (Jean de),

Né à Frameries, à la fin du 16.me siècle et mort, victime de son dévouement, lors de la peste de Douai, en 1625.

Après de brillantes études, il se fit recevoir docteur en théologie, professa cette science à l'université de Douai, et fut ensuite placé dans la même ville à la tête du séminaire royal.

On a de lui (en collaboration avec Léandre de Saint Martin, bénédictin anglais et docteur en théologie à l'Université de Douai) :

— Commentarium in prologos S. Hieronymi et illustrationes in glossam ordinariam Livani, etc. — Duaci, 1617; 6 vol. In-fol.

Il corrigea et augmenta : Decisiones ac declarationes illustrium Cardinalium Concilii Tridentini interpretum, ad diversa exemplaria, ac præsertim correctionem Petri de Marcillâ. — Duaci, 1618. In-8.°

Ouvrage réprouvé par décret de la congrégation des cardinaux, en date du 6 juin 1621, comme contenant plusieurs déclarations suspectes ou du moins peu authentiques.

GALOPIN (Georges),

Moine bénédictin de l'abbaye de S.t-Ghislain, professeur de théologie à la même abbaye, né à Mons vers l'an 1600, mort le 21 mars 1657, à Douai où il avait fait ses études.

Il fut un des hommes de son temps les plus versés dans

Digitized by Google

l'étude des antiquités ecclésiastiques et tira de l'oubli plusieurs ouvrages recommandables dont il donna des éditions soignées et enrichies de notes.

Il quitta le monastère de S.t-Ghislain par suite d'un différend survenu dans cette communauté pour la réforme de Saint-Vanne, qui y fut introduite malgré lui et dans laquelle il vit une innovation peu conforme à ses principes. Il se retira alors à Douai où il professa jusqu'à sa mort la philosophie au Collége du Roi.

François Dubois de Braine-le-Comte (Franciscus Sylvius), mort vice-chancelier de l'université de Douai, le 27 février 1640, l'avait choisi pour un de ses exécuteurs testamentaires.

Il édita ou écrivit :

— Un recueil d'antiquités ecclésiastiques dans lequel on trouve une nomenclature de tout ce qui a rapport aux rites, cérémonies,... etc.,... des anciens.

— Vidua Sareptana exposita sensu litterali ac mystico in libros III distributa. — Duaci, typis Bogardi, 1634; in-8.° (Auteur anonyme.)

— Venerabilis Petri Cantoris ecclesiæ B. Mariæ Parisiensis, ac S. Theologiæ doctoris et professoris, verbvm abbreviatvm, opvs morale, ab annis ferè qvingentis conscriptvm, omnibvs theologis, pastoribvs, confessariis, cincionatoribus, jurisconsultis et cvjvscvmque conditionis hominibus vtilissimum : e tenebris nunc primùm erutum, et notis illustratum studio et operà R.di P. D. Georgii Galopini, monasterii S. Gisleni, ordinis S. Benedicti Provinciæ Hannoniæ religiosi et Bibliothecarii. Cum indice duplici : in fronte capitum, in calce rerum, et sententiarum. — Montibvs ex typographià Francisci Wavdræi sub Bibliis. MDCXXXIX. Svperiorvm permissv. In-4.° Liminaires, 20 pages non cotées, texte, 560. Cvm exemplar Marchianense ferè continuâ varietate lectionis, ab aliis duobus redeceret, scilicet à cap. 66, usque ad cap. 80. illud verbotenus, ut loquuntur, descripsimus, et descriptum hic consultò reposuimus. 35 pages, index et errata, 35 pages non cotées. Les approbations sont

Digitized by Google

en date, à Douay, du 29 octobre 1636, et à Bruxelles, du 12 janvier 1638.

— Sancti Brunonis, Episcopi Herbipolensis, Conradi II, imperatoris patruelis, in pentateuchum Moysi commentaria. Opus doctissimum, theologicis omnibus et maximè concionatoribus utilissimum, ab annis sexcentis conscriptum, nunc primùm in lucem editum, et notis illustratum studio et labore R. D. Georgii Galopini, monasterii S. Gisleni in cellâ Ord. S. Benedicti Religiosi, et quondam S. Theol. Lectoris. — Duaci, typis Joanni Serrurier, 1648; in-4.° de 428 pages.

—Miracvla Sancti Veroni confessoris, Lembecanorvm patroni cujus sacræ reliquæ, partim Lembecæ, partim Montibvs Hannoniæ in nobili ecclesiâ S. Waldetrvdis honorificè adservantur, ab annis sexcentis et ampliùs a venerabili Olberto Gemblacensi abbate conscripta, nunc primùm in lucem edita, et scholiis illustrata studio et operâ R. P. D. Georgii Galopini, monasterii Sancti Ghisleni in cellâ religiosi. — Montibvs Hannoniæ, typis Johannis Havart, in plateâ Nimianâ, prope minimos. 1636. Svperiorvm permissv. Petit in-8.°· Liminaires, 12 pages non chiffrées, texte, 60 pages.

Inséré dans les Bollandistes sous la date du 30 mars, tome 3, pages 845-850.

— La vie toute admirable de S. Veron, patron de Lembeke, par le R. P. D. Georges Galopin, etc. — Mons, Jean Havart, 1636, in-12.

— Flandria generosa sev compendiosa series genealogica comitvm Flandriæ, cvm eorvmdem gestis, ab anno 792 usquè ad 1212 : E. manuscriptis monasterii S. Ghisleni collecta; studio D. G. G. ejusdem monast. religiosi. Index capitum in fronte, in calce Elenchus illustrium aulicorum ac feudalium virorum. Balduini imperatoris Constantinopolitani, Flandriæ et Hannoniæ comitis. Ad illustrissimum ducem Havreum, Croyum, etc. — Montibvs, ex typographia Wavdræi filii, 1645. Superiorvm permissv. In-4.°· Liminaires, 4 pages non cotées,

Digitized by Google

approbation, etc., ... 2 pages, texte..... Dédié à Philippe François De Croy, Duc d'Havré et de Croy. La dédicace signée par l'auteur est datée : Ghislenopoli, 20 maii 1643.

Ouvrage dont Paquot a donné une réimpression sous ce titre: Historiæ Flandriæ sinopsis ab anonymo scriptore Flandriæ generosæ titulo circa annum 1562 exhibita : anno 1643 cum brevissimis Georgii Galopini scholiis primùm edita : cum iisdem nunc, aliisque amplioribus et perpetuo usque ad annum 1482 supplemento luci reddita studio Joannis Natalis Paquot. — Bruxellæ, typis Josephi Ermens, ad forum Carbonarium 1781, in-4.°

Un exemplaire manuscrit de la *Flandria generosa*, in-fol., sur parchemin, caractères du 13.me siècle, existait encore en 1794 à l'abbaye de Cambron.

L'explicit de cet exemplaire était précédé de ces mots : *Queat obstinere gaudia. Amen.* L'*Historiæ Flandriæ synopsis* contient du reste beaucoup de choses qui ne se trouvaient pas dans cet exemplaire.

Paquot croit que la *Flandria generosa* a été écrite vers l'année 1163, par un anonyme; mais l'opinion de Foppens (Bibliotheca Belgica, tome 1.er, page 5) qui l'attribue à Baudouin d'Avesnes, m'a toujours paru la plus rationelle.

— Exim. D. Francisci Sylvii judicium super assertionibus quinque de libero arbitrio. Ouvrage de Galopin qui se trouve à la suite du Veritas et æquitas censuræ pontificiæ Pie V, Georgii XIII et Urbani VIII, etc. Imprimé à Douai, chez la veuve Marc Wyon, en 1649; in-folio.

— Petri de Riga, clerici Merensis, aurora. Abrégé de la Bible en vers élégiaques.

Galopin a laissé en manuscrit :

Histoire du diocèse d'Arras depuis sa séparation d'avec celui de Cambray.

Digitized by Google

GARDÉ (FRANÇOIS),

Né à Mons, au commencement du 17.me siècle.

On a de lui quelques pièces fugitives et un poème intitulé : La Jvdit de ce tems représentée en la personne de très havte et très vertvevse princesse, Madame Lovise de Lorraine, princesse de Ligne, d'Amblise et dv S. Empire,... etc.,... Relligievse professe au couvent des pénitentes capvcines à Dovay sovs le nom de s.r Claire-Francise de Nancy, par le sieur Gardé, prestre. — A Mons, de l'imprimerie Francois De Wavdret 1641 ; in-4.°. Liminaires, 10 pages non cotées, texte, 237; approbation (en date à Mons du 19 novembre 1640), une page.

GILBERT, GILLEBERT ou GISLEBERT,

Chancelier de Baudouin V, comte de Hainaut, dit le courageux, abbé de Notre-Dame, prévôt de Saint-Aubin à Namur, de Sainte-Waudru et de Saint-Germain à Mons, naquit à Mons dans la seconde moitié du 12.me siècle et signa en 1221 une charte de Philippe, comte de Namur, en faveur de l'église de Saint-Aubin.

On a de lui :

Gisleberti Balduini quinti Hannoniæ comitis cancellarii chronica Hannoniæ, publiée in-4.°, à Bruxelles, [1] par notre concitoyen le marquis Du Chasteler (François-Gabriël-Joseph), d'après un manuscrit du commencement du 15.me siècle, in-f.° sur papier, qui reposait aux archives du chapitre de S.te-Waudru. Cette chronique contient l'histoire du Hainaut de 1030 environ

[1] Gisleberti Balduini quinti Hannoniæ comitis cancellarii Chronica Hannoniæ nunc primùm edita curâ et studio Marchionis Du Chasteler, Bruxellensis Academiæ socii. Accedunt notæ altero volumine comprehensæ. — Bruxellis, typis Emmamuelis (*sic*) Flon. M. DCC. LXXXIV.

Digitized by Google

à 1195 et se divise par année à dater de 1168, page 69, où finit l'introduction de l'ouvrage. [1]

Il est évident, dit Du Chasteler dans sa préface, que le but de Gilbert a été d'écrire la vie de Baudouin V, qui succéda à son père en 1175 et mourut à Mons, d'une fièvre lente, le 17 décembre 1195. Son livre est d'autant plus précieux que l'auteur a non-seulement été témoin de la plus grande partie des faits qu'il décrit, mais qu'il a été souvent l'agent des négociations qu'il transmet à la postérité. Sa manière d'écrire, sans être élégante, mérite néanmoins des éloges; elle n'est ni aussi diffuse, ni aussi affectée que celle de la plupart de ses contemporains.

Gilbert, dit encore Du Chasteler, n'est pas exempt d'erreurs quand il parle des faits antérieurs à la comtesse Richilde, fille de Régnier IV, comte de Hainaut, laquelle succéda à son père en 1036, épousa en premières noces Herman de Thuringe, en deuxièmes noces (1051) Baudouin I.er, dit le Pacifique, en troisièmes noces (1070) le comte de Herfort, et mourut à Mons le 15 mars 1086. Ces erreurs, le savant académicien se promettait d'en faire l'objet d'un volume de notes qui malheureusement n'a point paru. [2]

Gilbert, sous l'année 1191, affirme qu'il a toujours eu soin de s'appuyer de pièces authentiques, mais aucune de ces pièces ne se retrouvant dans le seul manuscrit de son livre qui soit venu jusqu'à nous, il est permis de conjecturer avec Dom Brial [3]

[1] Elle a été imprimée par parties dans les Tomes XIII et XVIII du Recueil des Historiens des Gaules et de la France.

[2] Accedunt notæ altero volumine comprehensæ. *Titre.*

Je releverai dans les notes celles où il me paroît être tombé. *Préface.*

J'espérois de pouvoir publier les notes peu de tems après le texte, mais n'ayant pu jusqu'à présent me procurer plusieurs éclaircissemens qui m'ont paru essentiels, j'ai préféré de différer la publication de ce second volume, persuadé qu'il vaut mieux ne pas donner de notes, que d'en donner de peu intéressantes. *Idem.*

[3] Recueil des Historiens des Gaules et de la France, XVIII, 1822, préface, page XIV. — Histoire littéraire de la France, XII, 236; XV, 129; XVII, 184.

Digitized by Google

que lui aussi avait écrit ou se proposait d'écrire un second volume, qui eût été spécialement consacré à la reproduction de ces précieux documents.

Le volume publié par Du Chasteler contient 288 pages de texte, une table onomastique cotée 289 à 312, plus 8 pages de titre, faux titre, épître et préface. Il est enrichi de quelques notes marginales, dédié aux dames chanoinesses du très-illustre chapitre de Sainte-Waudru, et revêtu d'une approbation ou permis d'imprimer en date du 23 avril 1783, signée J. Des Roches, secrétaire perpétuel (de l'Académie de Bruxelles).

Delmotte (Henri-Florent) a publié dans les Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique (tom 2, page 173), un curieux *Rôle des offices héréditaires de la cour des comtes de Hainaut* (1209 à 1214) dans lequel il est fait mention de Gilbert, qui eut diverses prébendes dans les chapitres de Soignies, de Maubeuge, de Condé et de Saint-Pierre à Namur.

GUILLEMOT (SIMON),

Né à Mons en 1619, mort à l'abbaye de Saint-Ghislain le 30 mars 1687.

Il acheva ses premières études et ses humanités au collége de Houdain, entra dans l'ordre de Saint-Benoît et fit sa profession à l'abbaye de Saint-Ghislain, sous l'abbé Sulpice De Blois, en 1638. Il embrassa avec ardeur, le 29 juin 1642, avec cinq autres religieux de ce monastère, la réforme de saint Vanne, que le successeur de De Blois, Augustin Crulay, avait entrepris d'y introduire. Il fut député plusieurs fois aux assemblées ou chapitres de la Congrégation de Notre-Dame (congregatio B. Mariæ in Belgio) qui n'exista que dix ans et dont faisait partie l'abbaye de Saint-Ghislain, ainsi que les abbayes de Saint-Denis, près de Mons, de Grammont et d'Affligheim. Il fut successivement sous-prieur et prieur du monastère de Saint-Ghislain, et fournit aux Actes des Saints Bénédictins, de Mabillon,

Digitized by Google

quatre différentes vies de saint Ghislain, enrichies de notes et de dissertations savantes. (Auctore sex bibliothecâ Cellensi, seu Gislenianâ, accepimus beneficio R. P. Domni Simonis Guillemotti, Supprioris, nunquam satis à nobis laudati, quem in hisce Actis eruderandis adjutorem studiosissimum habuimus. Sæc. II p. 789.)

Il a laissé en manuscrit :

— Epitome rerum gestarum monasterii S. Ghisleni. (Depuis saint Ghislain (630 ou 633) jusqu'en 1649. — 20 pages.)

— Abrégé des faits mémorables arrivés dans l'Abbaye Impériale et Royale de Saint-Ghislain. (Il ne reste de cet ouvrage que des fragments concernant les difficultés que rencontra Augustin Crulay dans la réforme qu'il établit.)

— Mémoires sur ce qui s'est passé dans le monastère de Saint-Ghislain sous Jérôme Marlier qui succèda à Crulay et remplit, pendant trente-trois ans, les fonctions d'abbé que la mort de celui-ci avait laissées vacantes. (Plus complet que ceux de Marlier sur le même sujet.)

GUYSE ou GUISE (JACQUES DE),

Né à Mons dans la première moitié du 14.me siècle, d'une ancienne famille et des plus considérables du Hainaut.

Engagé dans l'ordre des Franciscains, il fut reçu docteur en théologie et enseigna cette science, ainsi que la philosophie et les mathématiques, pendant environ vingt-cinq ans, aux jeunes religieux et en différentes maisons de son ordre.

Il consacra ses loisirs à la recherche de l'histoire et des antiquités du Hainaut, et composa, avec les extraits de ses lectures, une chronique latine qu'on pourrait appeler universelle, s'il ne s'était plus particulièrement attaché aux annales de sa patrie.

Cette chronique est dédiée à Albert ou Aubiert, comte de Hainaut. « Jaloux, dit l'auteur en parlant de lui-même, de

Digitized by Google

suivre les traces de ses ancêtres, mais n'ayant pas de quoi servir dignement les chefs de sa patrie, parce qu'il est pauvre et mendiant, Jacques s'en est allé, comme la Moabite, dans les champs de Booz. Là, derrière les moissonneurs, il a glané, non sans peine, quelques épis, qu'il a liés en gerbes; il vient déposer humblement le denier de la veuve dans le trésor du prince. » (Livre 1.er, chapitre 10.)

De Guyse fit à Paris un voyage dont il ne paraît pas avoir eu à se louer, et mourut, vers sa 65.me année, au couvent des Récollets à Valenciennes, le 6 février 1399 (1398 vieux style). Il fut enterré dans l'église de ce monastère, vis-à-vis de l'autel de la Sainte-Vierge, où Nicolas De Guyse, qui descendait de la même famille, lui fit faire un tombeau en pierre bleue du pays.

Il y est représenté tenant un livre à la main avec cette inscription : Chy gist Maistre Jacques de Guise, Docteur et Frere Mineur, Auteur des Cronicques de Haynau, qui tres-passa l'an Mil IIIC nonante-huict le sixiesme de febvrier. Priez Dieu pour s'ame.

Cette épitaphe est rapportée par Paquot et par Foppens. On en trouve une autre, composée par De Guyse lui-même, dans le manuscrit (N.° 5995) de la bibliothèque du Roi de France :

Quæ mihi de Guysiâ
Jacobo fert lucra Thalia,
Aut pæna varia?
Quid confert scita sophia?
Cum necis imperia
Formidet philosophia?
Rogo mente sciâ
Recolatur theologia
Emendans vitia.
Fac sic ut virgo Maria
Sit tibi propitia,
Dans et mihi gaudia Dia!

Me tumulo m (ersum si respicis, ecce cin ' (er sum.
Vermes me v) corrodunt, atque rev)

' Ciner pour cinis.

Digitized by Google

Jacques De Guyse était grand oncle du père de Marie De Guyse, fondatrice des Ursulines de Mons, en 1634. Marie De Guyse avait épousé Jean Malapert, seigneur de La Buissière.

Bayle dit que le manuscrit autographe de la chronique de Jacques De Guyse était conservé dans la bibliothèque des Cordeliers de Mons, et que ni le gardien du couvent, ni les moines les plus habiles, ne pouvaient le déchiffrer; il ajoute que ce manuscrit périt avec le couvent, qui fut détruit au siége de cette ville en 1691. C'est une erreur, car ce manuscrit devint la propriété des frères Jacques et Pierre Dupuy, et fait actuellement partie de la bibliothèque du roi, à Paris. On en connaît des copies presque aussi anciennes.

Simon Norkart, probablement natif de Mons, clerc du bailliage de Hainaut et conseiller au conseil ordinaire du roi en Hainaut, traduisit ou fit traduire le premier l'ouvrage de Jacques De Guyse en français. Cette traduction existe en trois somptueux volumes à la Bibliothèque de Bourgogne. Le premier volume fut terminé en 1446 et le deuxième le 8 octobre 1449. Comme l'a remarqué M.r le baron de Reiffenberg[1], l'auteur primitif de la traduction française de Jacques de Guyse est donc beaucoup plus ancien que Jacques Lessabé, qui n'aura fait que resserrer l'ouvrage de Nockart pour le livrer à l'impression. Le livre de Lessabé est loin d'être une traduction complète de De Guyse, comme l'affirme Prosper Marchand. Il a paru sous ce titre : Illustrations de la Gaulle Belgique, antiquitez du pays de Haynnau et de la grad cite des Belges : a present dicte Bavay, etc. Paris, 1531-32, chez Gaillot Dupré, 3 parties, in-fol.

On reproche à Jacques De Guyse de manquer de critique, défaut commun aux historiens du même temps; mais on lui doit la connaissance d'un grand nombre de faits intéressants qui, sans sa chronique, ne seraient pas probablement parvenus jusqu'à nous.

Marchand cite une chronique des comtes de Flandre, qui fut

[1] Préface du tome I.er des Monuments pour servir à l'Histoire des provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg.

Digitized by Google

attribuée à Jacques De Guyse, et dont il existait une copie dans la bibliothèque des Petits-Augustins, à Lyon.

M.r le marquis De Fortia d'Urban a donné une traduction en français de l'histoire du Hainaut, avec le texte en regard, d'après le manuscrit qui repose à la bibliothèque du Roi, à Paris. (Paris, 1826-1837.) Cette édition est enrichie de figures qui imitent les miniatures du manuscrit, ainsi que de notes, de dissertations, d'annotations, de commentaires et de préfaces.

La traduction, dit M.r de Reiffenberg, n'est propre qu'à égarer par les négligences et les contre-sens dont elle fourmille à chaque page. Les quinze premiers chapitres seuls ont été traduits par M.r De Fortia; le reste a été abandonné à des jeunes gens inexprimentés, qui ont quelquefois été aidés néanmoins par des hommes d'un vrai mérite, tels que M.rs B. Guerard, E. Miller, de Gaule, A. Aubenas, etc.

Jacques De Guyse, avant d'aborder l'histoire de son temps, est tout plein de fables : or, ce furent précisément ces fables qui séduisirent le marquis. Il avait cru en Annius de Viterbe, en Tritheim; il crut religieusement en Lucius de Tongres, en Hugue de Toul; les rois troyens de la Gaule, les archidruides lui parurent chose démontrée.

Ce n'est pas tout, Jacques De Guyse est d'une longueur démesurée; M.r De Fortia, qui s'y attachait chaque jour davantage à raison des sacrifices auxquels cette publication l'obligeait, eut le secret de l'allonger beaucoup encore. Outre la traduction, il y ajouta une interminable dissertation sur les Celtes et l'antiquité du monde, où il reproduisit son opinion que le monde est beaucoup plus ancien que ne le marque la chronologie vulgaire, et qu'il peut avoir cent millions comme cent milliards d'années d'existence, sans que ce calcul blesse en rien la croyance religieuse.

Dans ce Mémoire se lit un glossaire curieux de mots celtiques tirés des auteurs grecs et latins.

Il est suivi d'un traité en forme sur les étymologies, copié

Digitized by Google

mot à mot de l'Encyclopédie [1], sauf quelques légers changements et additions.

Un peu plus loin l'éditeur reprend la défense d'Annius de Viterbe.

Par une génération d'idées dont l'enchaînement est difficile à saisir, il place ailleurs divers autres traités sur l'origine de l'écriture, sur l'existence d'Homère, sur saint Denis; tout cela dans les annales du Hainaut! et, poursuivant ce système jusqu'à ses dernières conséquences, il fait de Jacques De Guyse une espèce d'encyclopédie en vingt-deux volumes in-8.°, publiés dans l'espace de douze années et qui lui coutèrent au delà de 220,000 francs.

M.r De Fortia a inséré dans son édition, t. x, pages 303, 350, des articles que M.r Raynouard lui avait consacrés dans le *Journal des savants* et M.r Saint-Marc Girardin dans le *Journal des Débats*.

Une quantité énorme de manuscrits et d'imprimés de M.r De Fortia a été vendue après sa mort à vil prix. Le libraire Porquet, quai Voltaire, à Paris, a acheté le Jacques De Guyse à 20 centimes la livre.

Le roi des Pays-Bas, à qui M.r De Fortia, par l'intermédiaire de M.r le ministre Van Gobbelschroy, avait fait hommage des premiers volumes de Jacques de Guyse, lui envoya la croix du Lion Belgique.

Il existe de Jacques De Guyse à la Bibliothèque publique de Mons :

1.° *Les Annales du Haynaut de Jacques De Guyse*. 2.me volume (du 8.me au 14.me livre inclusivement). A la fin se trouvent ces mots : « *Escript en 1448.* » In-folio sur papier.

Les renseignements suivants se lisent sur les gardes : « Ceste seconde partie des histoires du Haynn apptient à moy Jehan Thirou dit Brassot et le fich (*sic*) escripre de mes despens en l'an mil iiij^c L. (Signé) Brassot. »

[1] *Paris, 1756*, t. VI, *p. 98 et suiv.*

Digitized by Google

« Touttes les correctons de ce livre ont esté faictes de pr. le main de Jehan Wandelin translateur de tous le trois volumes. »

2.° *Les mêmes :* In-folio sur papier. Explicit : « Fin du tiers volume des cronicque et annalles de hainault escrit par Philippe Masure, portier à la porte de Havreh à Mons, 1641.

Ce manuscrit renferme la traduction des 21 livres des Annales.

3.° Les mêmes, texte latin. In-folio sur papier :

« Explicit pma pars historii illustrim. p r d c p n hainonii edita a fratre Jacobo de Guisiâ ordis fratrum mior. conventus Valenchen. scripta et expleta p. manus Johes de Loe sp. Jacobi de Gadavocleci Tornacen. dioces. m. in artibus die veneris que (*sic*) fuit xxviij^a^ mensis aprilis anno dni. millo (*sic*) quadge^mo^ liij. Deo gratias. »

Ce manuscrit ne contient que les sept premiers livres. Il a été relié avec les suivants :

1.° « Incipit declaratio proprietatum quarud. regionm. in diversis locis situatarum ultra mare. »

2.° « Sequuntur testameta xij ppharum in qbs snt aptissie de xpe pphetie quas mgr Robertus Grossu caput de greco trastulit in latinm. »

3.° « Sequunt^r^ statuta papalia in officiis dmmis et quedam alia utilia. »

4.° « Incipit dialogus Jacobi de Merland fladren. Ad Martinu Trajecten. socium sum translatus de flamingo in latinum. » (En vers latins rimés.) « Explicit Martinus latine translatus a Johane Bukelare p^bre^ »

La Bibliothèque publique de Valenciennes possède un manuscrit des *Annales du Hainaut* en 3 volumes, petit in-folio. En tête se voit une miniature représentant Jacques De Guyse en robe, occupé à écrire devant un pupitre, à côté d'un bureau sur lequel sont rangés plusieurs volumes. L'ouvrage n'est pas terminé; le recto d'un feuillet finit par ces mots : *Dum rex;* le verso est blanc. Puis viennent un feuillet également blanc et la table alphabétique.

Digitized by Google

Plusieurs autres manuscrits du même ouvrage se trouvent dans différentes bibliothèques, tant en Belgique qu'en France; à Cambrai, à Anvers, à Tournai, etc.

Jean Lefèvre a continué le travail de Jacques De Guyse jusqu'à l'année 1550.

En 1397, Jacques De Guyse et son frère Jean ont fait donation entre vifs, à charge de services religieux, au couvent des Frères Mineurs de Mons, établis en cette ville depuis 1238, de plusieurs ouvrages au nombre desquels se trouvait, probablement, le manuscrit autographe des Annales. Cette donation comprenait en outre les joyaux et pièces d'argenteries que les deux frères possédaient; mais l'usage seulement en était laissé, sous certaines conditions, aux Frères Mineurs. Ceux-ci devaient représenter chaque année, le jour de la saint François, aux échevins de Mons, tous les objets légués.

GUYSE ou GUISE (NICOLAS De),

Chanoine de la métropole de Cambrai, frère de Marie, femme de Jean Malapert, fondatrice du couvent des Ursulines, né à Mons vers le milieu du 15.me siècle, de Nicolas et de Marie Warlu; mort, le 17 juillet 1621, à Cambrai, où il fut inhumé dans l'église des Récollets.

Il passa ses licences en droit civil et en droit canon à l'Université de Louvain, embrassa l'état ecclésiastique et devint secrétaire de François Buisseret, alors évêque de Namur, qui lui résigna un canonicat qu'il possédait dans la métropole de Cambrai. De Guyse en fut pourvu le 16 juin 1603 et le conserva jusqu'à sa mort.

Il consacrait à l'étude des belles-lettres et à des voyages tout le temps que lui laissaient ses fonctions. Paquot rapporte, comme une chose digne d'être citée, qu'il avait Liége, Rheims,

Digitized by Google

Paris, Rouen, Londres et Cantorbéry. Il recueillit sur l'histoire de notre ville des renseignements assez curieux, puisés en partie dans les Annales du Hainaut de Jacques De Guyse, son parent, et qu'il publia sous ce titre :

Mons Hannoniæ Metropolis, interjectâ Comitum Hannoniæ chronologiâ brevi, usque ad Philippum secundum. Authore Nicolao De Guisi I. V, licentiato et canonico Cameracensi. — Cameraci, ex officinâ Joannis Riverii, in plateâ arboris aureæ. M. DC. XXI. Cum gracià et privilegio. In-4.°

On a en outre de lui :

Illustrissimi ac reverendissimi Domini D. Francisci Buisseret, archiepiscopi, et ducis Cameracensis vita, et panegyris. — Cameraci, ex officinâ Joannis Riverii. M. DC. XVI. Cum gratia et privilegio. In-4.°

Il avait pour devise : *La croix guide De Guise.*

HALLEZ (GERMAIN-JOSEPH),

Membre de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, etc., né à Frameries le 18 juillet 1769, mort, dans un état voisin de la misère, à Bruxelles, le 18 mai 1840, victime du système réactionnaire pratiqué par la nouvelle administration communale de Mons, depuis 1836, contre tous ceux qui ne partagent pas ses vues et ses opinions.

Ses parents le destinaient à la prêtrise, mais telle n'était sa vocation. En vain le curé de son village avait-il offert de le faire étudier à ses frais.

En 1780, il vint suivre à Mons les cours de l'École de dessin, récemment instituée sous les auspices de Marie-Thérèse, et fréquenter en même temps l'atelier du sculpteur Sclobas, artiste de mérite, que l'indifférence de ses concitoyens laissa

Digitized by Google

mourir, à plus de quatre-vingts ans, sur le pavé de nos rues, après lui avoir obstinément refusé l'entrée dans un hospice.

Pendant six années, Hallez remporta successivement tous les premiers prix à l'École de dessin, et chaque fois ses succès donnaient lieu à une fête au village de Frameries, où l'on ne désignait plus notre artiste que sous le sobriquet du Petit Borain, dont sont signées la plupart de ses toiles.

En 1787, un nommé Clisorius, marchand de tableaux, fit à Hallez des offres avantageuses pour qu'il l'accompagnât en France. Ce voyage compléta l'éducation du jeune peintre.

A son retour, sur la proposition d'un des membres des États du Hainaut, il obtint une pension de vingt-cinq louis à titre d'encouragement, mais la révolution brabançonne en arrêta le paiement après la première année.

Hallez, à cette époque, quitta son père, qui l'avait suivi à Mons, sa ville natale, et se rendit à Bruxelles, où il fit quelques tableaux de famille. Il y demeura deux ans, chez M.r De Barteinsten, conseiller à la Cour de Brabant.

Il exécuta dans cette ville deux portraits du général Beaulieu, dont l'un, en pied, est une de ses meilleures compositions. (Il fait aujourd'hui partie du Musée de Mons); le portrait en grand de l'empereur Léopold, portrait qui lui fut commandé par Marie-Christine et le prince de Saxe-Teschen, celui enfin du maréchal Bender, commandant en chef de l'armée autrichienne dans les Pays-Bas, . . . etc., etc.

On raconte, à propos de ce dernier portrait, une anecdote qui peint bien le caractère d'Hallez. Il venait de mettre la dernière main à son travail, et le général, bien qu'enchanté de pouvoir se contempler chamarré de croix et revêtu de son plus bel uniforme, avait cru payer grassement l'artiste en lui donnant six ducats. Hallez les reçoit, part, et, arrivé au bas de l'escalier qui conduisait à la chambre où il avait été reçu, appelle un valet, lui met les six ducats dans la main. Le valet rapporte le fait à l'aide-de-camp du maréchal qui en informe son

Digitized by Google

supérieur. Zébro (c'était le nom de l'aide-de-camp) court à l'atelier du peintre pour le prier d'excuser l'inadvertance commise par le maréchal et lui faire accepter cinquante nouveaux ducats.

A la première invasion française. Hallez revint à Mons auprès de son père et y fit quelques tableaux de chevalet. Il entreprit aussi l'exécution de trois tableaux de la vie de saint Jean décollé, qui lui furent commandés par les Frères de la Miséricorde; mais ces tableaux n'ont pas été terminés. Il n'en reste aujourd'hui que l'esquisse de celui qui devait représenter la décollation.

Dumouriez, vainqueur à Jemmapes, chargea Hallez de quatre dessins représentant la bataille de ce nom, qui venait d'ouvrir la Belgique aux armées républicaines. L'artiste s'acquitta de cette tâche avec son talent ordinaire, mais lorsqu'elle fut achevée, Dumouriez avait quitté Mons et les dessins restèrent dans l'atelier du peintre.

En 1796, Hallez fut choisi pour professeur de dessin à l'École centrale, qui venait d'être instituée.

A la suppression de cette école, il conçut le projet de se rendre à Paris pour s'essayer sur un plus grand théâtre; mais le préfet du département de Jemmapes, Garnier, qui l'avait pris en affection, le décida à ne pas quitter Mons, en lui faisant espérer l'institution prochaine d'une nouvelle école de dessin. Cette école fut établie, et Hallez en fut nommé directeur. C'est à cette époque qu'il se maria.

Après l'union de Napoléon et de Marie-Louise, il exécuta un dessin au pastel représentant la Victoire dictant à Clio les hauts-faits de l'empereur. Ce dessin fut offert à l'impératrice lors de son séjour à Laeken en 1812.

Hallez, comme j'ai eu occasion de le dire dans l'*Observateur du Hainaut* du 19 juillet 1829, est peut-être de tous les peintres de son temps celui qui approche le plus des anciens, par la fraîcheur et la netteté du coloris, la délicatesse de la touche, la correction du style et l'originalité des conceptions.

Ce qui rend surtout son talent recommandable, c'est que

Digitized by Google

non-seulement il a su traiter de main de maître les tableaux d'histoire et de genre, mais exceller encore dans les portraits et les paysages; c'est en outre qu'il n'appartient à aucune école, ainsi que l'ont fait judicieusement remarquer M.r De Burtin, dans le compte-rendu d'une exposition de tableaux qui a eu lieu à Bruxelles, et M.r Pasquier-Symphorien, dans la relation de son voyage en Belgique, où il le désigne comme *élève de la seule nature.*

Il était depuis quarante-trois ans professeur à l'Académie de dessin de la ville de Mons et depuis quarante-deux ans directeur de cet établissement, lorsque, sous prétexte d'une réorganisation que rien ne motivait, on lui fit donner sa démission en juin 1859. Onze mois plus tard, il n'existait plus.

Hallez avait droit à une pension, mais toutes les réclamations qu'il put faire ne parvinrent pas à la faire liquider de son vivant. Il mourut infirme, obéré, dans le besoin, quoique jouissant à juste titre de l'estime et de la vénération publiques, qui furent la récompense seule de ses longs et honorables services.

C'est à lui, en grande partie, qu'on doit la conservation de la belle basilique de Sainte-Waudru, qu'il avait été question de raser dans les premiers temps de la révolution française. Hallez protesta au nom de l'art contre cet acte de vandalisme, et le marteau se brisa à sa voix dans les mains des démolisseurs. C'est la plus belle page de sa vie.

•

Ses principales toiles, avec celles que nous avons déjà citées, sont :

La Fête du Bon Papa, ou le Petit déjeûner. (Appartenant à M.r Joseph Cousin-Delnest, de Mons.)

Une copie de ce tableau. (M.r Camille Wins, de Mons.)

La Jeune Mère attentive. (M.r J. Hallez, fils.)

Le portrait de l'auteur. (Offert au Musée de la ville de Mons, par les héritiers Hallez.)

Digitized by Google

Le portrait du père de l'auteur. (M.r J. Hallez.)
Le portrait en pied du marchand de tableaux Clisorius. (Id.)
La Charité romaine. (Musée de Mons.)
La Fidélité défendant l'innocence. (M.r Cousin-Delnest.)
Le réveil de Jupiter. (M.r J. Hallez.)
Une Mère baignant son enfant. (M.r Jean Defontaine, de Mons.)
L'enlèvement d'Hylas, tableau de dix pieds de long sur sept de large. (M.r J. Hallez.)
Le retour à la Vertu. (M.r Didot, de Dinant.)
Samson et Dalila. (M.r Habart, de Charleroy.)
Un Christ en croix, de neuf pieds de haut. (M.r J. Hallez.)
Un petit Christ. (M.r Cousin-Delnest.)
La Devineresse. (Id.)
Les Horaces modernes. (M.r Fonson, de Mons.)
Offrande à Vénus par une bergère. (M.r J. Hallez.)
Une Tête d'enfant. (Id.)
Un portrait de l'abbé François. (M.r Noirsain, de Mons.)

Deux paysages de Hallez faisaient partie du Musée de Moscou lors de l'incendie de cette ville en 1812.

Il a en outre laissé plusieurs dessins :

Allégorie à Napoléon. (Appartenant à M.r J. Hallez.)
Une vue des environs de Chimay. (Id.)
La Charité Romaine. (M.r Cousin-Delnest.)
Le réveil de Jupiter. (M.r Philibert Bron, de Mons.)
La jeune Mère attentive. (M.r Cousin-Delnest.)
Une Mère baignant son enfant. (Id.)
Un portrait de M.r Duval, ancien maire de Mons. (Adolphe Mathieu, de Mons.)
Le Petit Déjeûner. (M.r le général Malherbe, à Mons.)
Une vue aux environs de Malines (M.r J. Hallez.)
Bataille de Jemmapes, 4 vues, déjà citées. (Id.)
Sainte-Barbe. (Id.)

Digitized by Google

Les portraits de Philibert Delobel et de son épouse, père et mère de M.r Louis Delobel; celui des D.lles Maricaux, etc. Un carton contenant 20 études. (M.r J. Hallez.)

En 1814, M.r Derodder, commissaire-général des fournitures pour l'armée anglaise en Belgique, offrit cinquante mille francs des tableaux que renfermait l'atelier du peintre; celui-ci refusa.

Après sa mort, ils furent mis en tombola ou adjugés à vil prix à divers particuliers.

Hallez a laissé deux enfants, une fille et un garçon. Ce dernier dirige aujourd'hui l'Académie de dessin de Charleroi.

HARCHIES (Josse De),

Médecin, né à Mons au commencement du 16.me siècle.

Il exerça d'abord sa profession dans sa ville natale, puis à Strasbourg où il s'occupa aussi de théologie, et s'efforça, mais sans succès, de mettre d'accord les catholiques-romains et les protestants sur la question du mystère de l'Eucharistie.

Les ouvrages qu'il publia à ce sujet, ne sont point parvenus jusqu'à nous; du moins n'ai-je pu les rencontrer nulle part.

On a de lui:

— De causis contemptæ Medicinæ. — Leodii, apud Gualt. Morberium, 1563. In-8.°

— Enchyridion Medicum simplicium Pharmacorum, quæ in usu sunt, nomenclaturam, historiam, facultatem et usum eleganti Poëmate comprehendens. — Basileæ, 1573. In-8.°

Cet ouvrage est aussi attribué à un autre de nos concitoyens Philippe De Harchies, probablement frère de Josse; mais il est douteux qu'il en soit l'auteur.

Digitized by Google

HARMIGNIES (PIERRE-PHILIPPE-JOSEPH),

Avocat, né à Belœil, en 1755, de Jacques-Philippe et de Marie-Françoise-Joseph Rogier, mort à Mons le 26 janvier 1825, époux de Marie-Albertine-Ursule-Joseph De Wesemael.

Il fut successivement greffier féodal près du Conseil souverain du Hainaut et notaire à Mons.

Il adressa aux États de la province, le 22 juin 1787, un Mémoire anonyme contre les innovations de Joseph II. Cette œuvre fut bien accueillie par les États, qui en ordonnèrent l'impression à leurs frais. Elle parut sous ce titre :

Vœu des Patriotes adressé aux États de Hainau (par l'Avocat P. P. J. Harmignies). — (A Mons, chez N. J. Bocquet, 1787.) Brochure de 8 pages in-8.°

« Ce Mémoire, dit M.r A.-J. Paridaëns, dans son journal historique inédit (tome I.er, pages 275 — 276), mérita dans la suite à l'auteur la disgrâce du gouvernement, car ayant demandé des lettres de comptabilité pour pouvoir être nommé au consulat vacant par la mort de M.r De Behault, décédé le 22 août 1788, le ministre, comte de Trauttmansdorff, lui délivra dans sa dernière audience un exemplaire du *Vœu des Patriotes*, en lui disant : « Voilà ma réponse, » et il lui tourna le dos, et ce le 3 ou 4 octobre 1788. »

On attribue encore à Harmignies une brochure politique sur la révolution belgique, qui fut publiée sous ce titre : La vie du Bienheureux B. J. Labre. — Mons, 1787. In-8.°

Bien qu'Harmignies fût mon parent, il m'a été impossible jusqu'ici de me procurer un exemplaire de cet opuscule, imprimé probablement chez N.-J. Bocquet.

Digitized by Google

HARPIGNIES (Maurice),

Ingénieur des ponts et chaussées, né à Mons le 11 novembre 1792, décédé à Charleroy le 10 janvier 1848.

On a de lui :

— Principes de dessin, d'après les meilleurs maîtres, à l'usage des élèves de l'École de Dessin de Charleroy. Par M. H., professeur de Dessin. — Charleroy, Lalieu-Deltombe. 1830. In-8.° de 29 pages et 4 planches.

HAUPORT (Robert De),

Écuyer, seigneur de Grandsars, de Rumégnies,... etc.,... né à Mons au 16.me siècle.

On a de lui :

— Les principavlx miracles advenves par l'intercession de la très glorievse mère de Diev es chapelles de Tongres, Cambron et Chierves, par R. De Hauport. — Mons, Charles Michel, 1602, in-16.

HARVENT (Philippe De),

Abbé de Bonne-Espérance, né à Mons au commencement du 12.me siècle, mort dans la même ville en 1183.

On a de lui entr'autres ouvrages imprimés à l'abbaye de Bonne-Espérance, par ordre de l'abbé Nicolas Chamart :

— La vie de saint Vincent.

— Traité de questions théologiques.

— Traité de l'institution des clercs.

Digitized by Google

HEEST (CHRISTOPHE DE),

Abbé de Floreffe (près de Namur), élu en cette qualité le 14 août 1677, vicaire général dans les circaries de Floreffe et de Flandre, ordre des Prémontrés, né à Mons, mort à Namur, au refuge de l'abbaye, le 6 mars 1686.

Son frère Ignace lui succéda dans sa charge d'abbé.

Il a écrit en latin les annales de l'abbaye de Floreffe depuis sa fondation par saint Norbert en 1121. Manuscrit in-folio dont Galliot a extrait la plupart des documents qu'il a publiés sur cette abbaye dans son Histoire du comté de Namur, tome 4.

HENNEKINNE (MICHEL),

Conseiller de robe longue à la Cour souveraine du Hainaut, reçu en cette qualité le 24 décembre 1676, en remplacement de Philippe Haulchin, naquit à Mons et mourut dans la même ville le 20 janvier 1720.

Il avait une fille du nom de Marie-Anne, qui, en 1692, fut accusée de nestorianisme, c'est-à-d'ire de dénier à la vierge Marie la qualité de *mère de Dieu*, pour ne lui reconnaître que celle de *mère du Christ*.

Cette singulière distinction, qui divisait les jésuites et les oratoriens, servit de texte à une accusation dirigée contre cette demoiselle dans trois libelles intitulés :

1.° Jugement légitime porté contre les prestres de l'Oratoire de Mons, ... etc., ... par Louis Bénoit. (A Cologne, chez Pierre Marteau, imprimeur et libraire, 1692. In-8.° de 145 pages, plus 6 pages de titre et liminaires.) Ce Louis Bénoit était le pseudonyme du père Rahier, jésuite à Mons.

Digitized by Google

2.° Plainte d'un ami de Louis Bénoit sur ce qu'on le cite à Cambrai.

3.° L'Oratoire de Mons convaincu de tous les troubles du Haynault.

Hennekinne prit fait et cause pour sa fille dans ce singulier procès. Il adressa requêtes sur requêtes à l'archevêque de Cambrai, Jacques-Théodore de Brias, qui, après une instruction tenue à Mons par Zacharie Maes, curé de Sainte-Élisabeth et doyen du district avec adjoints, prononça, le 12 novembre 1792, une sentence portant: « que la demoiselle Marie-Anne Hennekinne a été mal à propos, faussement, injustement et calomnieusement accusée de nestorianisme par les susdits trois libelles, la déchargeant en conséquence de ladite hérésie à elle imputée à tort sans aucun fondement, requerrant tous ceux de notre diocèse de la regarder comme une fille orthodoxe, et obéissante à notre sainte mère la sainte église catholique, apostolique et romaine, avec défense de lui faire aucun reproche à ce sujet; etc.,... déclarant lesdits trois libelles être scandaleux, diffamatoires, injurieux à notre caractère et autorité, à la réputation et à l'intégrité de ceux de notre vicariat, à la piété et à la religion des prêtres de l'oratoire de Mons, à la foi orthodoxe de ladite demoiselle Hennekinne et à divers autres personnes de vertu et de probité de notre diocèse,... etc.,... et, comme tels, les condamnant et faisant défense très exprèse à tous ceux du diocèse, de quelque qualité et condition qu'ils puissent être, de les lire ou retenir chez eux sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*,... etc... »

Hennekinne a laissé sur les chartes du Hainaut des notes en trois volumes in-folio, dont un manuscrit, exécuté après la mort de l'auteur, fait partie de la Bibliothèque publique de Mons.

Digitized by Google

HOCQUART (LÉOPOLD),

Prêtre, principal et professeur de mathématiques et botanique au collége d'Ath, né à Mons vers le milieu du 18.me siècle.

On a de lui :

— Flore du département de Jemmape ou définitions des plantes qui y croisent spontanément, faites d'après le système de Linnée, à l'usage des élèves en Botanique. Par M.r Hocquart, prêtre, Principal et Professeur de Mathématiques et de Botanique au Collége d'Ath. — A Mons, chez Monjot, imprimeur-libraire, 1814. In-12. Feuillets liminaires, 8 p., texte 305, errata 1 p.

HONTOYE (PIERRE),

Récollet, né à Mons dans la seconde moitié du 16.me siècle.

On a de lui :

— Sermonaire. 6 volumes in-8.vo

— Commentaire sur les Epitres de Saint-Paul. — Cologne, 1604.

HOSSART (PHILIPPE),

Naquit au village de Givry, à deux lieues de Mons, le 9 mai 1741, d'honnêtes ouvriers qui l'envoyèrent faire ses humanités au collége des Jésuites à Mons.

Ses cours terminés, il se fit recevoir de cette congrégation et

Digitized by Google

se consacra presque exclusivement aux missions et à l'enseignement.

Il professait un cours de théologie à Luxembourg, lorsque fut promulgué, le 21 juillet 1773, le bref solennel du pape Clément XIV qui prononça l'extinction des jésuites dans toute la chrétienté.

Hossart revint alors à Mons, où il vécut fort retiré et mourut en 1792, rue des Compagnons.

Deux de ses frères, qui embrassèrent aussi l'état ecclésiastique, furent membres de l'oratoire de Mons.

On a de lui :

— Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut, par M.r l'Abbé Hossart. — A Mons, chez A.-J. Lelong, imprimeur, et se trouve chez L. Wadin, libraire, à Ath. 1792, 2 vol. in-8.°· 1.er vol : titre, une page, avertissement, une page, texte, 416; 2.me vol : titre, une page, texte,... etc.,... 360, pièces justificatives, 361 — 367.

HOYOIS (HENRI-JOSEPH),

Né à Mons le 13 janvier 1749, de Louis-Joseph et de Marie-Catherine-Joseph Loire, mort à Kehl, dans le duché de Bade, le 3 décembre 1785.

Il reçut dès l'enfance les premières notions de l'imprimerie et de la librairie chez Henri Bottin, son oncle et son parrain, imprimeur, rue de la Clef, n.° 19 (33 nouveau), à Mons.

Il partit ensuite pour Paris et parcourut une partie de la France.

De retour chez ses parents, qui étaient liés d'amitié avec J.-F. Bassompierre, imprimeur-libraire, à Liége, il se rendit chez ce dernier pour s'y perfectionner dans le commerce de la librairie, et dirigea pendant quelque temps les vastes ateliers

Digitized by Google

de cette maison si renommée alors en Europe, et qui tient un rang distingué à côté de celles des Plantin, des Moretus, des Foppens,... etc...

Hoyois revint à Mons en 1772 et conserva jusqu'à sa mort des relations avec la famille Bassompierre.

Sous la domination autrichienne, il fallait une autorisation spéciale pour tenir une imprimerie et une librairie. Par lettres-patentes en date du 19 août 1772, « sur l'avis favorable du conseiller-avocat fiscal au Conseil souverain du Hainaut, constatant qu'Hoyois avait justifié s'être appliqué constamment, pendant neuf années consécutives, de l'imprimerie et de la librairie, tant à Mons qu'à Paris et à Liége, » Marie-Thérèse lui accorda l'autorisation « d'exercer les fonctions d'imprimeur et libraire à Mons, et d'y vendre et débiter toutes sortes de livres, non suspects ni reprouvés, à la charge et condition qu'il n'imprimerait rien sans permission et congé, et sans avoir été préalablement examiné et approuvé par les commis à la censure des livres. »

Il prêta le serment requis, à Bruxelles, le 23 novembre 1772; ses lettres-patentes furent vérifiées au Conseil souverain du Hainaut et inscrites au registre des octrois le 5 décembre de la même année.

Hoyois s'établit d'abord rue de la Clef, n.° 1 (1 nouveau); puis, même rue, n.° 11, (19 nouveau).

Il édita à ses frais un grand nombre d'ouvrages qu'on rencontre encore aujourd'hui dans le commerce, et n'employait pas moins de 20 ouvriers.

Il entreprit, entr'autres impressions, celle du Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne d'Éloy, en 4 volumes in-4.°, avec frontispice gravé à Bâle en 1777. C'est, comme typographie, le labeur le plus important qui ait encore été exécuté à Mons. Malheureusement l'ouvrage ne se vendit pas; on accusa l'auteur de compilation, de plagiat, comme si une biographie pouvait être autre chose qu'une compilation, un plagiat fait avec plus ou moins de discernement!

Digitized by Google

La librairie d'Hoyois jouissait d'une réputation méritée, comme le prouve assez le catalogue qu'il en publia en 1779, et qui comprend plus de 200 pages in-4.°, avec les suppléments.

Qui ne connaît la réputation des éditions publiées vers la fin du 18.e siècle, à Genève, à Kehl, à Neufchâtel, à Nyon? La Suisse était alors le centre le plus actif de la contrefaçon, le pays où les lettres étaient le plus libres. Là du moins la censure n'existait pas.

Hoyois, voyant que, malgré tous ses efforts, son industrie ne pouvait devenir assez lucrative dans sa ville natale, partit, vers la fin de 1782, pour la République helvétique, et céda son établissement à N.-J. Bocquet, officiel attaché à l'administration communale, qui devint plus tard imprimeur des États et de la Ville.

Il passa par Liége, pour y revoir les Bassompierre, et, après s'être arrêté à Neufchâtel, il se rendit à Nyon, où il publia, chez Natthey, sa bibliographie des Pays-Bas.

Lors de son voyage en France, il avait particulièrement connu à Besançon un nommé Gruet, imprimeur-libraire, qui, en 1782, faisait déjà partie du principal comptoir des libraires associés qui s'était formé à Kehl. Gruet, apprenant l'arrivée à Nyon de son ancien camarade, l'engagea à faire partie de l'association. Hoyois se transporta à Kehl, où il fut rejoint par sa famille.

Les grandes et belles éditions de cette ville, à l'époque où Hoyois y exerçait son art, sont encore recherchées. Voltaire et Rousseau y ont publié de leurs œuvres dans des éditions de divers formats, dont quelques-unes sont enrichies de gravures très-estimées.

Hoyois n'habita la Suisse que trois années; il mourut à Kehl, le 3 décembre 1785, d'apoplexie foudroyante, à l'âge de 36 ans.

En avril 1786, sa veuve et ses enfants revinrent à Mons dans le sein de leur famille. L'aîné de ses fils, Henri-Joseph, apprit l'état de son père; il fit son apprentissage dans l'établissement

Digitized by Google

que celui-ci avait cédé à Bocquet et qui passa, à la mort de ce dernier, entre les mains de Carion-Bocquet, son beau-fils.

Dans le peu de loisirs que lui laissait son commerce, Hoyois, qui était en relation avec les premières maisons de librairie de Belgique et de France, s'adonnait à la bibliologie, pour laquelle il ressentait un goût très-prononcé; il avait la mémoire heureuse, ce qui est la première qualité d'un libraire. Pour le bien juger, il fallait l'entendre causer livres, imprimés, manuscrits, etc.

La poésie légère, qu'on appelait alors poésie fugitive, avait occupé ses heures de repos avant son mariage (avec Marie-Joseph Foslard, le 8 septembre 1772). C'était un franc compagnon, un gai et jovial favori des muses, pour me servir d'une expression de l'époque. [1]

Il faisait partie de ce poétique triumvirat [2] dans lequel figuraient J.-J.-G. Delmotte et F.-J. Foslard, qui s'étaient associés pour la publication du « Nouveau Recueil des Nouveautés récemment nouvelles » dont il a été question à l'article Foslard.

Les éditions sorties des presses d'Hoyois se distinguent par leur correction, la netteté du tirage et principalement par un ensemble d'exécution qui dénote une connaissance approfondie de l'art; il entreprit aussi la réimpression de plusieurs ouvrages français, dont quelques-uns portent sur le titre: *A Paris, et se vend à Mons, chez Henri Hoyois.* Ses volumes de peu d'étendue,

[1] Son petit-fils, voulant honorer la mémoire de son aïeul, a recueilli ses diverses productions, qu'il va publier sous ce titre : BOUQUETS DE FAMILLE ET ENTRETIENS INTIMES; *choix de morceaux en vers*, par Henri Hoyois. Vol. in-8.°, avec encadrements. Edition de luxe, imprimée à 50 exemplaires, destinés à la famille de l'auteur et aux bibliophiles.

[2] Nom qu'Hoyois, Delmotte et Foslard donnaient à leur petit cénacle, par allusion aux trois inventeurs de l'imprimerie, Gutenberg, Fust et Schœffer, qu'on représente ayant leurs têtes sous le même bonnet. Nos trois amis consacraient leurs loisirs à la typographie : Delmotte remplissait les fonctions de correcteur, Foslard était au *barreau* et aspirait à devenir auteur; Hoyois étudiait l'imprimerie.

Digitized by Google

qu'on nomme en librairie *plaquettes*, sont surtout remarquables par une élégance assez rare à l'époque où il vivait. La plupart de ses bilboquets en vers, composés de vignettes et de fleurons mobiles, feraient envie à nos meilleurs typographes; et cependant, combien les ressources d'alors étaient inférieures à celles d'aujourd'hui! La fonderie n'avait pas inventé ces pièces à combinaisons, ces cadrats géométriques qui lèvent toutes les difficultés de composition. On peut citer comme un chef-d'œuvre de goût et de patience, le compliment adressé à M.r Bernard Pepin lors de sa nomination comme supérieur de l'abbaye de Cambron, en 1782. La composition de la forme, les vers, les anagrammes et l'acrostiche sont d'Hoyois. C'était un véritable artiste.

On a de lui, comme auteur :

— Bibliographie des Pays-Bas, avec quelques notes; portant pour épigraphe: Ex uno nosce *multos*. — A Nyon, *en Suisse*, de l'imprimerie de Natthey et Compagnie. M. DCC. LXXXIII. Avant-titre, titre et liminaires, 8 pages non cotées; texte, 84 p. compris le Supplément et les Manuscrits. Volume in-4.°, avec encadrements, orné de culs-de-lampe. (La dédicace à M.r le marquis de Gages, qui portait à l'auteur un grand intérêt.)

On lit dans l'Avertissement de cet ouvrage qu'il n'est pas destiné à être vendu et qu'il n'a été imprimé qu'à cinquante exemplaires; il en existe peu sur grand papier fort. Au verso du titre du Supplément se trouve un Avis de l'auteur. On y remarque le passage suivant, qui est une réponse au reproche qu'Hoyois prévoyait sans doute qu'on pourrait lui faire d'avoir publié une bibliographie incomplète : « J'ai omis dans cette Bibliographie beaucoup d'ouvrages concernant l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas, qui ne me paroissoient pas utiles, ni rares, ni recherchés, tels que les Vies des Saints, etc. Je n'ai point cru devoir annoncer les chartes, placards, ordonnances des différentes provinces ou villes : ces ouvrages sont assez connus; la description de quelques siéges, celle des entrées de plusieurs

Digitized by Google

souverains dans lesdits pays, m'ont parues inutiles, ainsi qu'une quantité de bagatelles qui pourroient former une seconde partie, que je donnerois avec plaisir, si on la désiroit. » Le prix de commerce est indiqué à la plupart des ouvrages, et même les variations que ce prix a subies dans les différentes ventes; l'auteur a placé après chaque titre une observation pour faire mieux apprécier la valeur du livre. Cette bibliographie, depuis longtemps presque introuvable, est imprimée avec soin; la disposition des titres et des notes qui les accompagnent en rend la composition parfaite. Elle devrait servir de spécimen à ceux qui sont chargés de l'impression de catalogues.

Hoyois a laissé en manuscrit :

— Catalogue des livres et auteurs défendus et impies modernes, qui nient la providence, la religion et la loi naturelle, ou qui les révoquent en doute, publiés depuis 1650 jusqu'en 1785.

— A M.r Godefroid Jacquart, échevin du duché d'Havré, le jour de sa fête, 28 novembre 1767. Satire de 450 vers.

— Ode à mon ami J.-J. Foslard, du 19 mars 1768. Pièce de 200 vers.

— Nouveau Recueil des Nouveautés récemment nouvelles; œuvres par M.rs J.-J.-G. Delmotte, H.-J. Hoyois et J.-J. Foslard, tous trois montois; etc.,... etc. — Ce Recueil, commencé en juin 1766 et terminé en mars 1768, renferme environ trois mille vers, dont Hoyois composa plus de la moitié.

— Un cahier de poésies légères (mars 1768 à juin 1769), dont quelques-unes ont été imprimées.

— Loterie d'amour, dédiée aux Grâces. 1771. — En deux cahiers. Chaque cahier comprend 51 feuillets numérotés.

— Le Mois de Mai, dédié, en 1771, à M.lle ***; poème de 300 vers.

Ces manuscrits sont aujourd'hui en la possession de M.r Emmanuel Hoyois.

Digitized by Google

HOYOIS (HENRI-JOSEPH[1]),

Imprimeur-libraire-éditeur, né à Mons, le 20 septembre 1775, d'Henri-Joseph et de Marie-Joseph Foslard, mort dans la même ville le 9 octobre 1841, veuf de Julie-Françoise-Désirée Senault, qu'il épousa le 20 juin 1796.

Il entra, en 1786, chez N.-J. Bocquet, pour y étudier l'imprimerie et la librairie, et prit bientôt une part active à la direction des affaires de cette maison, dont les éditions à l'écureuil sont assez connues.[2]

Par suite de la succession qu'il fit de sa grande tante Marguerite Loire, veuve d'Henri Bottin, qui n'avait pas d'enfant, et en exécution des volontés testamentaires, il devait recevoir, « quand il prendrait un état honorable, » une certaine somme pour l'aider à s'établir convenablement. Ce legs lui donna la facilité de fonder, en 1798, rue des Fripiers n.° 12 (26 nouveau), sa maison d'imprimerie et de librairie. Son premier matériel provenait en partie de l'atelier de son oncle Bottin, décédé en 1783, dont l'établissement a été continué quelques années par sa veuve, puis entièrement usé et gaspillé par un commis qu'on fit venir de Bruxelles en 1787, sur les instances du confesseur d'une parente influente, et malgré les remontrances du reste de la famille. Le fonds de cette ancienne maison Bottin fut vendu le 10 janvier 1791, après la mort de la veuve Bottin.

[1] Il était d'usage de donner aux aînés les noms de baptême du père. Hoyois père signait *Henri*, et son fils *Henri-Joseph*.

[2] La plupart des livres imprimés chez Bocquet portent pour vignette allégorique un écureuil dressé sur ses pattes de derrière et rongeant un fruit qu'il tient entre ses pattes de devant. — Le mot *écureuil* se traduit par *bocquet* en patois de Mons.

Digitized by Google

Hoyois partagea longtemps les illusions politiques de son ancien patron, qui devait sa fortune au gouvernement autrichien et qui attendait avec une confiance aveugle le retour de la famille d'Autriche; il ne crut pas d'abord à la stabilité de la République française et vit avec peine les grands événements de la fin du 18.me siècle. Ce n'est qu'à la mort de Bocquet qu'il put se débarrasser de cette espèce de tutelle allemande et qu'il osa, d'après les conseils de quelques amis, adopter les idées nouvelles. Il se livra alors avec activité aux entreprises lucratives que lui offrait le gouvernement, et, en décembre 1803, il transféra son domicile dans la même rue des Fripiers n.° 24 (4 nouveau).

En 1809, Napoléon, après avoir déjà posé bien des barrières à la liberté de la presse, à cause des écrits de toute espèce répandus contre son gouvernement, voulut aussi limiter le nombre toujours croissant des imprimeurs et des libraires, qui formaient en France deux catégories distinctes. Il fut décidé qu'on restreindrait l'exercice de ces professions, que les imprimeurs et les libraires existants qui n'obtiendraient pas de brevet ne resteraient en possession de leurs établissements que pendant un temps fixé, après lequel leur fonds devrait être vendu. Par suite de cette mesure, la ville de Mons, qui comptait six imprimeurs en 1810 et huit libraires en 1812, ne devait plus avoir à l'avenir que trois imprimeurs et quatre libraires, lesquels ne pourraient exercer qu'après avoir obtenu des brevets et prêté serment de « ne rien imprimer, ni vendre, débiter et distribuer qui pût porter atteinte aux devoirs des sujets envers le souverain et à l'intérêt de l'état. » Hoyois fut de ce nombre.

L'avantage de cette nouvelle législation pour les titulaires, c'était que leurs descendants *masculins* jouissaient des priviléges attachés aux brevets (les femmes ne pouvant exercer aucune de ces deux professions). Les brevets *à toujours* devenaient une propriété assez recherchée; on pouvait les vendre avec l'approbation du gouvernement, pourvu que l'acheteur offrit les garanties nécessaires.

Digitized by Google

Cette loi sur l'imprimerie et la librairie existe encore en France, et le prix des brevets y varie selon l'importance des localités. Un titre d'imprimeur s'achète comme une charge de notaire ou d'avoué. A Paris, il se paie de quatre-vingts à cent mille francs. En Belgique, depuis 1814, l'imprimerie et la librairie s'exercent librement comme toutes les autres industries.

En exécution de l'article 5 du décret du 5 février 1810, contenant réglement sur l'imprimerie et la librairie, conformément à l'article 9 du même décret et suivant les dispositions de celui du 2 février 1811, Hoyois reçut le brevet d'imprimeur, qui lui fut délivré à Paris le 15 juillet 1811, au nom de l'Empereur, avec l'approbation du ministre de l'intérieur et par ordre du conseiller d'État, directeur général de la direction de l'imprimerie et de la librairie. Il prêta serment à l'audience publique du 19 décembre 1811, entre les mains de M.r Devigneron, président du tribunal de première instance séant à Mons, chef-lieu du département de Jemmapes.

D'après le décret du 5 février 1810, en conformité des articles 30 et 33, et suivant les dispositions du décret du 11 juillet 1812, le brevet de libraire lui fut délivré le 12 janvier 1813, sous le n.° 722. [1]

En 1816, Hoyois s'attacha plus particulièrement à l'impression des classiques à l'usage des écoles primaires, et sa librairie prit alors le titre de Librairie d'éducation, qu'elle a conservé jusqu'aujourd'hui. Par son impulsion, il encouragea la publication des ouvrages destinés aux enfants.

Il édita, à dater de 1817, les nombreuses productions de M.r G.-B.-J. Raingo, à qui l'on doit la réforme de l'enseignement élémentaire dans les provinces méridionales du royaume

[1] Ces brevets sont sur parchemin; ils ont été exécutés à l'imprimerie impériale avec les caractères calligraphiques de Firmin Didot père, qui sont encore les plus beaux, les plus élégants que la gravure et la fonderie aient produits jusqu'à ce jour; il est même douteux qu'on puisse faire mieux d'ici à longtemps.

Digitized by Google

des Pays-Bas. Le Cours d'instruction primaire et les autres ouvrages de l'auteur étaient admis dans tous les établissements de Belgique, et même à l'étranger. Plusieurs de ces livres sont à leur 30.ème édition. La Bibliothèque des Instituteurs, fondée par M.r Raingo, était aussi imprimée chez H.-J. Hoyois; 17 volumes in-8.° avec planches ont été publiés de 1819 à 1835. Ce recueil était principalement destiné à propager, à expliquer les nouvelles méthodes d'enseignement; il servait en outre de journal bibliographique pour tout ce qui concernait l'instruction primaire en général.

Les presses d'Hoyois ont successivement mis au jour les ouvrages de M.rs Dubuisson, Campion, Van der Elst, Mazion, Degrave-Gantois, Neute et de beaucoup d'autres, tous maîtres de pension ou instituteurs primaires. Les livres élémentaires des deux premiers ont obtenu un grand nombre d'éditions et sont encore entre les mains de l'enfance.

Il augmenta son fonds de librairie par des ouvrages propres à être donnés en prix à la jeunesse.

Hoyois se retira des affaires en juin 1854; il céda son imprimerie à son fils, déjà établi à Mons, rue des Clercs, n.° 10 (17 nouveau), depuis 1828, et sa librairie à sa fille. La famille Hoyois compte donc à Mons trois générations d'imprimeurs-libraires; c'est une des plus anciennes du pays dans cette branche de commerce.

Dès l'année 1820, Hoyois fit partie des officiers dignitaires de la loge chapitrale de Saint-Jean, sous le titre distinctif de la Concorde, à l'Orient de Mons. Cette loge de la Concorde occupait une place remarquable dans le royaume des Pays-Bas, tant par le rang et le zèle de ses membres, que par l'ordre et l'importance de ses tenues. Les tracés qu'elle publiait régulièrement, les députations distinguées qui se rendaient à ses fêtes solsticiales, les visiteurs illustres qu'elle recevait chaque année, le grand nombre de loges qui y étaient affiliées et avec lesquelles elle entretenait une correspondance très-active,

Digitized by Google

attestent cette haute position qu'elle tenait dans l'ordre maçonnique.

Hoyois fut président du 3.me arrondissement de charité de la ville de Mons pendant trois années, après lesquelles il donna sa démission, motivée sur un refus du Bureau de Bienfaisance de seconder plus efficacement le zèle et la charité des maîtres des pauvres, en faisant disparaître certains abus qui existaient depuis longtemps dans la distribution des secours, en admettant des réformes indispensables à l'amélioration physique et morale de la classe indigente,... etc.,... etc.

Par ses grandes connaissances dans la librairie ancienne, Hoyois devait figurer parmi les membres de la Société des Bibliophiles établie à Mons le 4 avril 1835; il fut un des fondateurs de cette société, à qui l'on doit l'idée d'avoir réuni quelques amis des *livres vielz et antiques*. Les autres sociétés de Belgique ont été créées à l'imitation de celle de Mons.

Dès son début dans le commerce, Hoyois suivit les traces de son père en s'appliquant à l'étude des livres; il le surpassa même dans cette partie, car il était plutôt libraire qu'imprimeur, tandis que son père s'attachait plus particulièrement à l'imprimerie. Les manuscrits qu'il a laissés le prouvent suffisamment. C'est à juste titre qu'on pouvait lui appliquer le passage suivant de Barbier, dans le portrait qu'il fait des bibliographes : « Le bibliographe digne de ce nom sera celui qui, préférant les bons ouvrages à ceux qui ne sont remarquables que par leur rareté ou leur bizarrerie, aura puisé une véritable doctrine dans les meilleurs auteurs anciens et modernes. Les recherches diverses dont il se sera occupé lui donneront en outre la facilité d'assigner à chaque ouvrage la place qui lui convient. On n'apprécie pas assez ce talent, qui ne peut être que le fruit d'une immense lecture et de profondes méditations. En effet, les livres sont presque aussi multipliés aujourd'hui que les productions de la nature, et le bibliographe doit éprouver dans le classement des travaux de l'esprit humain plus de difficultés que n'en

Digitized by Google

rencontre un naturaliste dans la classification des êtres. Un *bibliographe*, tel que je le dépeins ici, mérite aussi le nom de *bibliophile*, c'est-à-dire, amateur de livres, et il ne faut pas le confondre avec les *bibliomanes*, qui ne s'attachent qu'à certains livres rares et chers, ni avec les *bibliotaphes*, qui ne possèdent des livres que pour eux-mêmes, sans vouloir les communiquer à leurs amis. »

On a d'Hoyois, comme auteur :

— Musée bibliographique; collection d'ouvrages imprimés et manuscrits, dont le moindre prix est de mille francs, recueillis et publiés par H.-J. Hoyois, ancien imprimeur-libraire. — Mons, typographie d'Hoyois-Derely, libraire. 1837. Grand in-8.° de XXIV et 92 pages.

Il se proposait de faire suivre cet ouvrage d'un second volume dans lequel il eût fait figurer des livres rares dont le prix ne s'élève pas à mille francs. Il avait projeté aussi d'y joindre une notice sur les principaux imprimeurs, et de terminer par un choix de variétés bibliographiques, d'anecdotes littéraires,... etc...; mais il mourut avant d'avoir pu mettre ce projet à exécution.

La compilation d'Hoyois, dit M.r Ch. de Chênédollé, en parlant du volume qui a paru, ne sera pas inutile aux amateurs riches pour les guider dans leur choix; elle sera aussi consultée avec fruit et intérêt par tous ceux qu'entraine une passion irrésistible vers l'innocente ambition des découvertes et des conquêtes bibliographiques. L'auteur a suivi l'ordre alphabétique, le plus commode et le plus facile dans les écrits de ce genre; il ne s'est pas borné à une sèche nomenclature, il a su tempérer l'aridité des détails techniques par des notes savantes ou curieuses, empruntées à De Bure, Brunet, Peignot, Los Rios, La Serna-Santander, Van Praet,... etc...

L'ouvrage de notre concitoyen n'est pas seulement d'un grand intérêt de curiosité, mais encore d'une grande utilité pour les bibliophiles, à cause des nombreuses et exactes indications qu'il

Digitized by Google

fournit sur un grand nombre d'ouvrages rares et précieux. Il est précédé d'une introduction où l'auteur traite de plusieurs sujets de bibliographie et d'histoire littéraire. On y remarque une notice intéressante sur le manuscrit de la passion (*Liber Passionis Domini nostri J.-C. cum figuris et caracteribus ex nullâ materiâ compositis*), qui forme un fidei-commis dans la maison de Ligne, ainsi qu'il *appert* des trois quatrains ci-dessous, les plus pitoyables sans doute qu'ait jamais griffonnés main sérénissime :

La contesse Isabeau d'Hochstrate et Culembourg
Tint ce chef-d'œuvre ancien entre son héritage ;
Depuis sa chère niepce Anne de Rennenbourg,
Succédant à ses biens, eut ce livre en partage.

Sa fille de Lalaing Marie l'hérita,
De qui les quatre sœurs après le possederent,
Dont ma mère eut un quart qu'elle me transporta
Les trois en ma faueur leur part me délaisserent.

Or, maintenant j'ordonne et commande à mon filz
De le gûarder soingeux comme un œuvre tres digne,
Et qu'à mes successeurs tousiours de père en filz
Ce livre soit au chef de ma maison de Ligne.

Signé : *Lamoral prince de Ligne* (1609).

Ce pauvre prince! affronter ainsi de gaîté de cœur l'immortalité du ridicule! Comptez donc après cela parmi vos descendants un ambassadeur de S. M. le premier roi des Belges!

Hoyois a laissé en manuscrit :

— Bibliographie des Pays-Bas, avec quelques notes, commencée en 1797.

Ce manuscrit, composé de 750 pages in-folio, d'une écriture compacte, contient environ 5000 articles imprimés et 700 manuscrits ; il est suivi de tables. Hoyois y a travaillé, pour ainsi dire, jusqu'à sa dernière heure.

La désignation de chaque ouvrage est accompagnée de notes

Digitized by Google

instructives puisées dans De Bure, Gaignat, Fournier, Lelong, Cailleau, Ermens, Meerman, les Jésuites des Pays-Bas, le Manuel du Libraire, etc., et dans plus de 50 catalogues particuliers. On y trouve aussi les différents prix de vente et les évaluations d'après les meilleurs bibliographes.

Le gouvernement hollandais, désirant posséder une histoire nationale complète, devait faire faire des recherches dans les bibliothèques publiques à l'effet de connaître les ouvrages, tant anciens que modernes, qui traitaient de l'histoire du royaume, et publier ensuite un Dictionnaire bibliographique des Pays-Bas. Hoyois s'adressa, le 6 février 1827, au ministre de l'intérieur, pour lui proposer l'achat de son manuscrit, moyennant une somme de 3000 francs, s'engageant à revoir les épreuves, et, si on le jugeait nécessaire, à augmenter son travail d'un traité sur la manière de former la bibliothèque belgique, d'après les meilleurs bibliographes, par classes, divisions et subdivisions. Cette affaire subit le sort de beaucoup d'autres : une fois entrée dans les cartons ministériels, elle y resta en oubli ; la tourmente des événements politiques se faisait, du reste, déjà pressentir, la révolution de 1830 s'accomplit, et l'on ne pensa plus au Dictionnaire bibliographique des Pays-Bas.

— Bibliographie des livres précieux, composée d'ouvrages dont le moindre prix est de cent francs, et dont le plus élevé n'atteint pas mille francs. — 900 pages in-folio.

— Notice de quelques livres rares dont le prix a excédé cent louis dans les ventes publiques, et dans laquelle on a suivi l'ordre chronologique des éditions en remontant au berceau de l'imprimerie — 60 pages in-folio.

— Dictionnaire bibliographique choisi du 15.e siècle ; éditions incunables extraites des deux ouvrages qui précèdent. Chacun des articles mentionnés dans ces deux manuscrits contient des remarques bibliographiques qui en rendent la lecture attrayante. — 140 pages in-8.°

— Description des livres imprimés sur vélin, qui se trouvent

Digitized by Google

dans la Bibliothèque du roi à Paris et dans des bibliothèques publiques ou particulières. — 300 pages in-8.°

Hoyois a laissé en outre plusieurs notes sur la bibliographie montoise et les imprimeurs de Mons, notes qu'il a léguées à son fils, ainsi que les autres documents bibliographiques dont l'énumération précède.

JASPAR ou JASPART (HUBERT),

Prêtre ermite de Saint-Barthélemi, né à Mons à la fin du 16.me siècle.

On a de lui :

— Le droict chemin dv desert. Diuisé en deux parties. L'une condvit à la solitvde extérievre, l'autre à l'interieure. Dressé par F. Hvbert Iaspart, Prestre, Hermite lez Maubeuge. — A Mons, chez Jean Havart, ruë de la Chaussée, à l'Escu de France; 1632. In-24. Titre et liminaires 30 pages non cotées, texte 461.

— Solitvde interievre, dans laquelle le fidele Solitaire, par l'vsage d'vn Regard continuel, dans la seule volonté Diuine, trouuera le moyen d'estre, viure, operer et mourir en Dieu. Bastie par Frere Hvbert Iaspart, Prestre Hermite lez Maubeuge. — A Mons, de l'imprimerie, De Waydret Fils, à la Bible. 1643. In-12. Titre et liminaires 32 pages, texte 231, table et approbation 4.

Les vers suivants de François Gardé, intitulés *à la solitude intérieure en faveur de l'auteur*, se lisent sur le verso du titre :

Interieure Solitude,
Qui dans la seule volonté
De celui qui seul est Bonté,
Vois le bien dans sa plenitude;
Qui ne cheriroit tes appas,
Puis qu'adoucissans nos souffrances
Ils nous rendent gays dans les transes,
Et nous font aimer le trespas ?

Digitized by Google

Il ne sçay pas si c'est un Ange
Qui nous monstre icy ton portraict ;
Mais ie sçay bien que ce Livret
Est si digne de ta loüange,
Que si celuy-là qui l'a faict
N'est pas un Ange par nature,
Il donne assés de conjecture
Qu'il est par grace Ange parfait.

Sus donc, Chrétien, ie te conjure
De chercher en toy le Desert :
Ce liure est sainctement disert,
Tu l'apprendras par sa lecture :
Et si tu veux en faire cas,
Je te promets que tes merites
Esgaleront ceux des Hermites
Les plus esloignez du tracas.

— Banissement spiritvel des Heretiqves ennemis ivrez de l'eglise catholiqve, apostoliqve et romaine. Tres-vtile pour confirmer les vrays Chrestiens, enseigner les simples et douteux, ramener les errans au chemin de la vérité. Recueilly par Pere Hvbert Iaspart Prestre Hermite à S. Barthelemy lez Mons en Haynau. — A Mons. De l'imprimerie, François Stievenart ruë du Haut-Bois dessoubs la Halle. 1653. In-8.° Titre et liminaires 16 pages non cotées; texte, etc., 198 pages; table, 199 à 200.

JONNART (LADISLAS),

Né à Mons en 1594, mort à Cambrai le 22 septembre 1674, se livra de bonne heure à l'étude des sciences ecclésiastiques et reçut les ordres sacrés dans le diocèse de Cambrai, où il fut investi d'un canonicat immédiatement après sa promotion à la prêtrise. Nommé le 5 décembre 1633, doyen de la cathédrale,

Digitized by Google

en remplacement de Carondelet, il s'attira tout d'abord la bienveillance et les faveurs de la Cour d'Espagne par un acte qu'on ne peut passer sous silence : La garnison s'étant révoltée parce qu'il lui était dû beaucoup d'arrérages, Jonnart prit sur lui de calmer cette espèce d'insurrection en distribuant de l'argent aux troupes. Il se donna aussi beaucoup de peine pendant le siége de Cambrai, en 1649, pour faire échouer les efforts de l'armée française. Le roi voulut l'en récompenser en le nommant, en 1651, à l'évêché d'Arras; mais cette place étant restée à la France, la nomination dut être considérée comme non avenue. Il obtint en compensation l'évêché de Saint-Omer, d'où il passa à l'archevêché de Cambrai, comme successeur de Gaspard Némiers. Il en prit possession en 1671, un peu plus de trois ans avant sa mort, et eut pour successeur Théodore de Brias.

Il avait fait de brillantes études, et sa rare modestie n'empêcha pas ses contemporains de rendre pleine justice à ses talents. Il est cité en outre pour sa piété et sa tendre sollicitude envers les pauvres, qu'il ne cessa de secourir et qu'il institua ses héritiers, comme le prouve l'épitaphe placée sur son tombeau :

D. O. M.

Conditur sub hoc tumulo Illustrissimus Reverendissimus Dominus De Ladislaus Jonnart, Archiepiscopus et Dux Cameracensis S. R. I. Princeps Comes Cameracesii, vir gloriæ magis capax quam avidus, qui cum latere vult sub pallio modestiæ à gloriâ deprehensus est, et per gradus honoris ad dignitatem ductus ex Canonico, Decano et Vicario-generali hujus Ecclesiæ nominatus Episcopus Atrebatensis, Audomarensis inauguratus, huic tandem sedi præficitur, per tres et amplius annos vixit non sibi, sed Deo et gregi, pauperes hujus civitatis suos scripsit hæredes, obiit octogenario major XXII septembris 1674. Requiescat in pace.

Digitized by Google

KNAPP (Jean-Baptiste-Louis-François-Joseph),

Né à Mons, le 5 juin 1777, de Jean-Chrétien, chirurgien juré de la ville de Mons, et de Marie-Thérèse Ghiselain; mort dans la même ville le 10 novembre 1822.

Il n'avait pas quinze ans lorsqu'il embrassa la carrière militaire et entra comme cadet dans le régiment de Ligne. Un coup de feu, qu'il reçut à la main droite en 1804, lui fit demander sa retraite en qualité de premier lieutenant, grade qu'il avait alors, et, deux ans après, il revint se fixer dans sa ville natale, où il s'adonna presque exclusivement à la littérature. En 1814, lors de l'évacuation de la Belgique par les Français, il sollicita et obtint de M.r le baron de Vincent, la perception des impositions directes dans les communes de Cambron, Lombise, etc.,... fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort.

On a de lui :

— Régnier, tragédie en vers et en cinq actes, à l'usage des colléges. Ouvrage posthume du R. P. Cripse. A la suite se trouvent quelques poésies du même auteur : contes, stances, épigrammes, etc. — Bruxelles, de l'imprimerie de la veuve De Braeckenier. 1817. In-12 de IV—94.

— Le Testament, comédie en cinq actes et en prose. — Bruxelles, de l'imprimerie de la veuve De Braeckenier. 1818. In-12 de 125 pages.

Digitized by Google

KNAPP (ANTOINE),

Médecin, fils de Jean-Christophe et de Marie-Élisabeth Gerard, époux de Michelle-Marie-Josephe Hennekinne, né à Mons en 1739, y décédé, le même jour que son parent J.-B.-L.-F.-J. Knapp, le 10 novembre 1822.

On a de lui :

— De la Médecine, ouvrage traduit de l'anglais, par *****. Avec cette épigraphe : « Le remède nous tue et non pas la nature. » — Mons, chez Leroux, libraire. MDCCCXXI. (Imprimerie de H.-J. Hoyois.) In-8.° de 78 pages, plus 2 pages de table.

LANGUERANT ou L'ENGUERRAND (GEORGE),

Gentilhomme, né à Mons vers le milieu du 15.me siècle.

Il écrivit la relation des voyages qu'il avait faits à Rome, à Jérusalem, etc. Cette relation, selon Foppens, aurait paru en 1489, sous ce titre : Les saints voiages et pelerinages de la saincte Citè de Hierusalem et du Mont de Sinay, à Madame saincte Catharine Vierge et Martyre. — In-folio, avec figures. Sans lieu d'impression.

Un manuscrit in-4.° de cet ouvrage, comprenant 197 feuillets en 394 pages et intitulé : *Voyage à Jérusalem en 1485*, figure au numéro 58 du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Lille, dressé en juin 1828, par sir Thomas Philipps, baronnet anglais, et reproduit, avec additions et corrections, par M.r Arthur Dinaux dans les Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, 2.me série, tome 2, page 465 et suivantes.

Digitized by Google

En voici le commencement :

« S'ensieuvent les gistes, repaistres et séjours que moy George Lenguerand ay faict en cuidant mer de prime fache à Romme, avec et en la Compaignie de Sire Nicollas de Saint Genois, et Arnoul, son frère, et leur serviteur, et Jhéromme Dentiers fils Jaques, et du dit Romme à Venise, et en Jhérusalem et Saincte Catherine du Mont de Sinay; et se joindy avec nous Arnoul Crocquevillain et son serviteur jusques à Milan.,... etc.,... ainsy et par la manière qu'il s'ensieut :

« Et premiers

« Le Jeudy, second jour de karesme IX^e^ jour de Fevrier MCCCCLXXX et cincq, moy George Lengueran party de la ville de Mons en Haynnau à l'intencion de faire les voyages dessusdits, et m'en allay au giste en la ville de Vallenchiennes où l'on compte sept lieuwes, auquel lieu je trouvay les dessusdits Nicolas et Arnoul de S.^t^ Genois, frères, Géromme Dentiers avec le serviteur, etc.,... etc.,... etc. »

Languerand revint dans sa patrie par Venise, le Milanais, tout le nord de l'Italie et l'Allemagne. Il se sépara de ses compagnons à Diest (en Brabant), « où très-grande chère fut faite par nous, dit-il, tous ensemble au souper avec plusieurs nobles personnes. Le vendredi 16 février 1486, ajoute Languerand, après avoir entendu la messe et déjeuné, je montai à cheval avec mes compagnons, et nous allâmes d'un trait jusqu'à Mons, où j'arrivai le jour même à quatre heures de l'après-dinée, ce dont je remercie Notre-Seigneur qui m'a permis ainsi d'accomplir mes voyages de Jérusalem et de Sainte-Catherine du mont Sinaï, ainsi que le voyage de Rome, de Notre-Dame de Lorette et d'autres lieux visités par les pèlerins. »

Languerand était receveur général de Hainaut en 1481. Il existe, dit M.^r^ J. De Saint-Génois, aux archives de la chambre des comptes de Lille, sous la date du mois d'octobre même année (n.° 57 des manuscrits), une instruction qui lui mande de se transporter à Beaumont pour y ouvrir une enquête sur

Digitized by Google

les travaux de fortifications qui s'exécutaient depuis quatre ans dans cette ville.

LEBEGHE (HENRI),

Récollet, né à Mons dans la seconde moitié du 17.me siècle.
On a de lui :
— Divers dégrès de la perfection chrétienne. — Mons, 1726.

LECLERCQZ (GABRIEL),

Époux de Joséphine de La Houssière, médecin pensionnaire de la ville d'Avesnes, médecin ordinaire de Louis XIV, etc., naquit à Mons le 18 mars 1644, de Thomas, seigneur de La Haye, à Frasnes-lez-Buissenal, près de Leuze, et de Marie Depuiche,[1] dont il était le troisième fils.

« Leclercqz, dit Eloi dans son Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne, tome 3, page 35, se fit de la réputation par les ouvrages qu'il donna au public. On remarque surtout sa Chirurgie complette, qui de tous les livres élémentaires qui ont paru sur cet art important, est le mieux fait et le plus instructif. Boerhaave et Haller ont même dit que le traité d'Ostéologie inséré dans cet ouvrage, étoit le plus exact qui ait paru depuis Vésale ; et, suivant M.r Portal, il est encore un des meilleurs que nous ayons. »

On a de lui :

— Gabrielis Leclercqz, medici Avesnensis, in Hannoniâ, discursus succinctus physico-medicus, de morbis pauperum. — Insulis, ex officinâ Maite. 1683. In-12, titre et liminaires

[1] Voir, relativement à cette dame, l'Histoire des miracles de Notre-Dame de Chièvres, page 135.

Digitized by Google

10 pages, texte 209, approbation 1. Cet ouvrage porte l'écusson des armes de l'auteur.

— L'école du chirurgien, ou principes de la chirurgie française. — Paris, 1684. In-12.

— Chirurgie complette. Traité par demandes et par réponses, dédié à M.r Fagon, premier médecin du roi (Louis XIV). Cet ouvrage eut un grand nombre d'éditions. Paris, 1694; ib. 1702;... etc...

— Appareil commode en faveur des jeunes chirurgiens. — Paris, 1700. In-12, avec figures.

— Catalogue des drogues. — Paris, 1701. In-12.

— La médecine aisée. — Paris, 1719. 2 volumes in-12.

Les armes de la famille Leclercqz sont croix de gueule fleurdelisée sur fond d'argent, avec cette devise : *Audaci prudentia.*

LECLERCQZ (JEAN-BAPTISTE-DESIRÉ-JOSEPH),

Petit-fils du précédent, avocat, membre des États de la province de Hainaut, capitaine des Patriotes, né à Mons le 23 mars 1761, décédé le 8 décembre 1828, époux de Natalie Charlez de Vrequem.

Il fit ses humanités au collége de Houdain à Mons et passa ses licences, à Louvain, le 21 mars 1786.

Il descendait des comtes de Moulart, ou Moulaert, une des familles patrices du Cambrésis, laquelle a compté au nombre de ses membres Goubert Moulart, prévôt de Cambrai en 1341, et Matthieu Moulart, évêque d'Arras. Pierre Baudry donne la vie de ce prelat dans ses Annales de l'abbaye de S.t-Ghislain, depuis 633 jusqu'en 1734, dont un manuscrit, augmenté de la continuation de ces Annales par Dom. A. Durot, se trouve à la Bibliothèque publique de Mons. (2 volumes in-folio, sur papier.)

La famille Leclercqz était alliée aux familles Malapert, Dumont de Gages et Buisseret.

Digitized by Google

Lors de son mariage, Leclercqz réunit aux siennes les armes de la famille Charlez de Vrequem : d'argent, au chevron d'or, deux glands d'or, étoile surmontant à six rayons, avec cette divise : *Je maintiendrai Charlez.*

Il fut un des plus ardents et des plus infatigables collectionneurs de son temps. Il avait rassemblé un nombre considérable de médailles, dont le catalogue a été rédigé par M.r Lelewel, et une collection complète des éditions elzéviriennes; sa bibliothèque, une des plus belles de la ville, se composait d'ouvrages en tous genres, autographes et manuscrits, d'une haute importance, qui ont été vendus à vil prix, les uns à Mons, les autres à Bruxelles, un an après la mort du propriétaire, le seul enfant qu'il a laissé étant alors trop jeune pour apprécier convenablement cette partie de l'héritage paternel.

Leclercqz avait en sa possession la plupart des pièces originales du procès du comte d'Egmont. Ces curieux documents, que le gouvernement a vainement tenté d'acquérir, forment 3 volumes in-f.°, demi-reliure. (Bibliothèque de M.r Leclercqz, fils, à Mons.)

Il possédait un beau cabinet d'antiquités, et l'on remarquait dans sa bibliothèque un magnifique livre d'heures in-8.°, sur vélin d'une blancheur remarquable, dédié à l'empereur Charles-Quint. Ce manuscrit, de 1552, contient un calendrier représentant les travaux de la vie champêtre pendant les douze mois de l'année, les signes du zodiaque et les instruments aratoires; il est illustré de seize figures en pied et de lettrines allégoriques; chaque page est ornée d'un encadrement différent, ... etc... (reliure primitive en chagrin noir, doré sur tranches, avec agraffes). Cet ouvrage conservé religieusement par M.r Leclercqz, fils, vient de la famille De la Cauchie, ou De la Chaussée, d'où il est passé successivement dans celle de Cuvelier et dans celle de Pollart, dont Leclercqz descendait.

Il a laissé en manuscrit :

— La Fée bienfaisante, comédie pastorale. Vers et prose. In-8.° de 135 pages. (Bibliothèque de M.r Leclercqz, fils.)

Digitized by Google

— Recueil des épitaphes qui se trouvoient en 1787 encore tant soit peu déchiffrables, des personnes nobles, conseillers,... etc.,... qui furent enterrés dans l'église de S.te-Waudru, paroisse des étrangers et nobles de la ville de Mons, capitale du Hainau autrichien. — In-4.° sur papier. (Bibliothèque publique de Mons.)

C'est lui-même qui a recueilli ces épitaphes.

A ce volume se joint un autre manuscrit du même auteur (in-4.° sur papier), contenant les épitaphes des personnes nobles, épitaphes recueillies dans les autres églises de la ville de Mons. Ce dernier ne porte pas de titre.

— Projet de réponse à cette question : Quand et comment les comtes devinrent-ils souverains en Hainaut? — In-4.°, sur papier. (Ib.)

— Mémoire historique sur les compagnies bourgeoises (de la ville de Mons) In-4.°, sur papier. (Ib.)

— Dictionnaire du vieux langage montois. — In-4.°, sur papier. (Bibliothèque de M.r Leclercqz, fils.)

— Recueil de généalogies des familles de Mons alliées à la famille Leclercqz et à la famille Charlez. — Plusieurs portefeuilles. In-4.°, sur papier. (Ib.)

On a en outre de Leclercqz :

— Une copie in-4.°, sur papier, d'une chronique intitulée : Cou est des fais et des generacions des signeurs et contes de haynau extrais danciennes chroniques ensi qu'il appert chi apres. (Bibliothèque publique de Mons.)

Cette chronique, dont une copie se trouve aux archives de Mons et qui n'est en réalité qu'un abrégé de l'ouvrage de Gilbert, traduit dans le 14.me siècle, a été publiée, en 1842, par M.r Augustin Lacroix, sous ce titre : Chronique du Hainaut et de Mons,... etc.,... — Variétés historiques, N.° 2. — Mons, Em. Hoyois,... etc. Grand in-4.° Titres et liminaires 14 pages, texte et notes 56 pages non cotées.

Digitized by Google

LEDOUX (LOUIS),

Sculpteur et architecte, né à Mons, y décédé vers 1690, à un âge très-avancé, et inhumé dans l'église de Saint-Germain.

Jeune encore, il se rendit à Rome où il étudia la sculpture sous François Du Quesnoi.

On a de lui :

— Le plan de la tour du château ornée de plusieurs ordres d'architecture. (1662.)

— Les statues de saint Pierre et de saint Paul qui décorent la nef principale de l'église de Sainte-Waudru.

— Les figures de saint George et de saint Guirin qui se trouvaient à la chapelle Saint-George, attenante à l'hôtel de ville.

— Le mausolée en marbre d'Henri-François Vanderburck, archevêque de Cambrai, dans l'ancienne église des Jésuites, à Cambrai.

Ledoux enduisait la pierre et le bois d'une composition qui y donnait l'apparence du marbre. Les colonnes de l'église de Notre-Dame de Lorette à Paris prouvent suffisamment que ce secret, longtemps perdu, est enfin retrouvé.

LEDUC (PHILIPPE),

Né à Mons dans la première moitié du 17.me siècle, mort dans la même ville le 8 décembre 1703.

Le 29 avril 1658, il prêta serment en qualité de conseiller au conseil ordinaire du roi en Hainaut, en remplacement de son père, Pierre Leduc.

En 1671, il fut promu au grade de premier clerc du conseil, et, lors de la réunion des deux conseils, en 1702, sous le titre de conseil souverain du Hainaut, il fut appelé à en faire partie.

Digitized by Google

On a de lui des Annotations sur les chartes nouvelles du Hainaut.

Ces annotations sont restées manuscrites, comme la plupart des recherches de nos anciens avocats sur la législation du Hainaut. Elles forment un gros volume in-folio dont des copies se trouvent à la Bibliothèque publique de Mons et dans les bibliothèques de presque tous les jurisconsultes de la province.

LEDUC (PIERRE)

Licencié en droit, avocat au conseil ordinaire, nommé pensionnaire de la ville de Mons en 1612, puis conseiller au conseil ordinaire du roi en Hainaut, naquit à Mons dans la seconde moitié du 16.me siècle et mourut dans la même ville en 1657.

On conserve de lui à la Bibliothèque publique de Mons, sous le n.° 2028, un manuscrit original, in-folio de 121 feuillets, contenant des pièces fort curieuses pour l'histoire des institutions de la ville.

LE FORT ou FORTIUS (MARTIN),

Jurisconsulte, avocat au conseil souverain du Hainaut, né à Mons au commencement du 17.me siècle.

Il est connu par la publication des Chartes nouvelles du Hainaut, dont la première édition parut avec son nom en 1666, sous ce titre :

Les Chartes Novvelles dv Pays et Comté de Haynnav. Augmentées par M. Fortivs J. C. Advocat en la Noble et Sovveraine Cour à Mons, de la Table des Chapitres selon l'Alphabet, aussi d'un Sommaire ou Repertoire general de toutes les Matières

Digitized by Google

contenuës en icelles. Ensemble de la disposition desdites Chartes nouvelles rapportée à l'ordre du Droict escrit, avec vne parallele ou renvoy général des Tiltres et Chapitres aux Rubriques du Droict Civil et Canonique. Ayant estés adjoustez a cette nouvelle édition les Concordats entre les deux Jurisdictions spirituelle et temporelle, mentionnez esdites Chartes. — A Mons, de l'imprimerie de la vefve Siméon De La Roche, rüe des Clercqs. 1666. In-4.° Feuillets liminaires, 8 pages et une planche représentant les armes du duc d'Arschot. Texte 397 pages, tables, sommaires.,... etc... 139. Ensemble 544

L'imprimeur Gaspard Migeot a donné une nouvelle édition de ces chartes en 1756. In-4.° de 562 pages.

On a encore de lui :

Loix, Chartes et Covstvmes dv Chef-liev de la ville de Mons et des villes et villages y ressortissans; avec plusieurs decrets en dependans, aussi diverses autres chartres et coustumes : Si comme des villes de Binche, Landrechies, Lessines, Chimay, Valenchiennes, Cambray, Doüay, Tournay, la Bassée, du Comté de Namur et du pays de Liège. — A Mons, de l'imprimerie de Siméon De La Roche. MDCLXIII. In-4.° Titre et liminaires 16 pages non cotées, texte 486, table 2 pages non cotées.

LE FORT ou FORTIUS (MICHEL),

Docteur en théologie, licencié en droit à l'université de Louvain, né à Mons au commencement du 17.me siècle, mort le 7 novembre 1663.

Il fut successivement chanoine de la collégiale de Condé, chapelain forain de Notre-Dame d'Eugies et chanoine de Soignies. Il remplaça en cette qualité Jean De La Barre, à qui il fit

Digitized by Google

une pension annuelle de soixante florins et céda son canonicat de Condé ainsi que sa chapellenie d'Eugies; comme il conste d'une dépêche donnée, au nom de Philippe IV, à Bruxelles le 24 mai 1639.

On a de lui :

— Histoire de S.-Vincent, Comte de Haynnav, Patron de Soignies, auec les Miracles anciens et nouueaux, et aucunes graces particulieres impetrées par ses merites et intercession. Vray et fidele Miroir de la Noblesse. Première édition. — Par M.r Le Fort dict Fortivs, Licentié és Droicts et chanoine du dict Soignies. — A Mons, de l'imprimerie Ph. de Waudrét fils, à la Bible. M.D.CLIV. Petit in-8.°. Titre et liminaires, 8 pages non cotées; texte, 362 pages; table, approbation et errata, 13 pages non cotées.

Cet ouvrage n'a pas eu de seconde édition.

LE MAYEUR (ADRIEN-JACQUES-JOSEPH),

Avocat, secrétaire-général de la faculté de droit à l'Académie de Bruxelles, né à Mons en 1761, mort dans la même ville le 25 février 1846, veuf de Thérèse-Philippine Leclercqz, petite nièce de Mathieu Moulart, ou Moulaert, évêque d'Arras.

On a de lui :

— A Monsieur Delobel, Licencié en droits, professeur de Poésie, et chanoine de S.-Germain, au jour de sa prise de Possession. — De l'imprimerie de Nicolas-Joseph Bocquet, Libraire, rue de la Clef, à Mons. 1784. In-4.° de 8 pages.

— Ode à Son Altesse M.gneur le Duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy; Prince du S.t-Empire Romain;... etc.,... Pair de Hainau; Grand d'Espagne de la première Classe; Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or; Grand Bailli et Officier souverain du Pays et Comté de Hainau, ... etc.,... etc.,... etc... M. D. CCLXXXVII. —

Digitized by Google

In-8.° de 7 pages, compris le titre. Sans nom d'imprimeur, mais sans doute chez N.-J. Bocquet.— Signé: *Par l'avocat Le Mayeur, fils, auteur de l'ode présentée à Messieurs les Brabançons.* Cette dernière pièce est presque introuvable; je ne l'ai vue nulle part.

— Ode à Son Éminence le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, primat des Pays-Bas,... etc.,... par M. Le Mayeur, avocat. — Mons, A. Jevenois, 1789. 8 pages in-8.°

— Ode sur l'expédition d'Angleterre...

— Cantique des Belges avant l'attaque générale des troupes autrichiennes, par M. Le Mayeur, avocat à Mons... In-8.°

— Épître au premier Consul sur le bruit de sa prochaine arrivée dans la Belgique.

J'ai eu sous les yeux le manuscrit autographe de cette pièce, qui contient cent vingt vers environ et qu'il ne faut pas confondre avec celle dont la désignation suit. J'ignore si elle est restée inédite.

— Épître au premier Consul de la république française, à son arrivée dans la Belgique. Par le citoyen Le Mayeur, habitant de Mons. — Bruxelles, M. Lemaire. Brochure in-8.° de 15 pages (11 pour l'épître, 4 pour les notes).

— Vers présentés à l'Empereur, sur son arrivée à Anvers. 4 pages in-8.°, sans nom d'auteur.

— Ode sur l'avénement de Napoléon Bonaparte à l'empire des François. Par M. Le Mayeur, habitant de la ville de Mons, département de Jemmapes; auteur de l'épître au premier Consul à son arrivée dans la Belgique, et de l'ode sur l'expédition d'Angleterre.—Paris, Debray. An XIII. Brochure in-8.° de 16 pages (14 pour l'ode, 2 pour indication de textes sacrés dont il est fait usage dans l'ode).

— Ode à Sa Sainteté le souverain Pontife Pie VII, au jour du couronnement de Sa Majesté l'Empereur des Français, par M. Le Mayeur, Habitant de la ville de Mons, département de Jemappes, auteur de l'Épître au premier Consul, à son arrivée dans la Belgique; de l'Ode sur l'avénement de Napoléon Bona-

Digitized by Google

parte à l'Empire des Français, etc.,... etc. — A Mons, chez N.-J. Bocquet, Imp. Lib. rue de la Clef, n° 11. Et se trouve à Paris chez Leclerc, Imp. Lib. de son Eminence le Cardinal Caprara, Légat du S.t-Siége.

— Les Belges, poëme, contenant le précis de leur Histoire, l'exposition de leurs progrès dans les Arts et les Sciences, le tableau de leur génie et de leurs mœurs, depuis l'origine de la Nation jusqu'à nos jours. Ouvrage accompagné de Remarques historiques, tirées des meilleures auteurs.[1] Par M.r Le Mayeur, né Belge. — A Bruxelles, de l'imprimerie de la V.e Lemaire, libraire, rue de l'Impératrice, n.° 615. 1812. In-8.° de 359 pages non compris le titre et l'avertissement. Avec gravure. Poème composé en 1810, lors du concours ouvert par le gouvernement pour la meilleure pièce de vers sur la gloire nationale, concours dans lequel M.r Lesbroussart (Jean-Baptiste-Philippe), ex-administrateur de l'instruction publique, actuellement professeur de littérature française à l'université de Liége, remporta le prix, et qui donna lieu à un rapport que le jury d'examen crut devoir résumer en ces termes : « Il nous serait impossible d'établir le moindre parallèle entre l'ouvrage de M.r Lebroussart et celui de son concurrent. »

C'est de ce même poème que Le Mayeur a donné, en 1830, une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, sous le titre de *la Gloire Belgique*, après avoir fait précéder cette publication d'un prospectus où il s'annonce lui-même comme le patriarche, le propagandiste des saines doctrines, l'ange gardien de la morale publique, le saint Jean précurseur de la littérature dans les dix-sept provinces dont se composait alors le royaume des Pays-Bas.

— Ode sur la bataille de Waterloo, ou de Mont-Saint-Jean, suivie de remarques historiques relatives à cette bataille, à celles qui ont été livrées antérieurement dans les mêmes plaines, et aux monuments érigés jusqu'ici à Waterloo et dans ses environs,

[1] Attribuées pour la plupart à Delmotte (Philibert-Ignace-Marie-Joseph).

Digitized by Google

Par M. Le Mayeur, secrétaire-général de la faculté de droit en l'Académie de Bruxelles, auteur du poème national intitulé les Belges, etc.,... etc. — Bruxelles, P.-J. Demat, 1816. Brochure in-8.° de 76 pages, non compris l'avertissement. Avec un portrait de Guillaume d'Orange-Nassau, gravé et dessiné par Ambr. Tardieu. (26 pages pour l'ode, 60 pages pour les notes.)

— La délivrance de la Belgique. Ode. Par M. Le Mayeur, avocat. — A Mons, chez A.-J. Lelong, Imprimeur-Libraire, rue de la Chaussée, 1790. In-4.° de 11 pages.

— Traduction et Paraphrase en vers françois du Pseaume 50. *Miserere mei, Deus,...* Par M. Le Mayeur, avocat. — A Mons, chez N.-J. Bocquet, Libraire, Imprimeur des États et de la Ville, rue de la Clef, vis-à-vis du Patacon. In-4.° de 8 pages. Sans date.

— Ode sur le rétablissement du bonheur de l'Europe; adressée à leurs majestés les souverains libérateurs. — Bruxelles, imprimerie de E. Rampelberg, rue du Lait, 1814. In-8.°; 9 pages. *In fine :* adressée à Paris à leurs majestés, par M. Le Mayeur, jurisconsulte, habitant de Bruxelles, auteur du poëme national intitulé « les Belges. »

— Ode sur la réunion des provinces des Pays-Bas sous la domination de S. M. Guillaume I.er...

M.r Ferdinand Paridaëns publia contre Le Mayeur une satire intitulée : Épitre de Chapelain, auteur de la Pucelle, à l'auteur de l'Ode sur la réunion des provinces belges et bataves. — 2 pages in-folio.

— Ode à Louis XVIII...

— La Gloire Belgique, poème national en dix chants, suivis de remarques historiques sur tout ce qui fait connaître cette Gloire, depuis l'origine de la nation jusqu'aujourd'hui; par M. Le Mayeur de Merprès et Rogeries, ancien secrétaire général de la faculté de droit, de Bruxelles, auteur du poème des Belges, des odes sur la réunion des provinces des Pays-Bas sous la domination de S. M. le roi Guillaume 1.er, sur la bataille de Waterloo, etc ,... etc.,... etc.... — Louvain, chez Valinthout et Vandenzande, 1830. 2 volumes in-8.° Premier volume : titre

Digitized by Google

et liminaires, 14 pages; texte, notes et table, 461. Deuxième volume : titre, 4 pages, texte, notes, table et errata, 676.

« Il ne faut pas, dit Le Mayeur, dans le prospectus de cet ouvrage, que le public cherche à satisfaire son goût de lecture avec des poisons. Cette lutte prodigieuse du bien et du mal, qui caractérise le moment actuel, nous annonce que nous sommes arrivés à une époque décisive où les destinées de notre patrie et celles des autres régions se pèsent dans le ciel. Jetons encore une bonne œuvre dans la balance pour faire le contre-poids de tant de fautes. Belges, le poème de la *Gloire Belgique* est pour vous cette bonne œuvre ; elle est prête à être jetée dans la balance. Pour qu'elle s'y place et y demeure, il faut l'appui des souscriptions. »

Et plus loin : « Près de quarante années se sont écoulées depuis le début de notre auteur dans la carrière littéraire ; ce début a été, l'an 1789,[1] l'ode au cardinal de Frankenberg. Depuis ce temps jusqu'en 1815, époque de son ode sur la bataille de Waterloo, l'orthodoxe écrivain n'a cessé de répandre dans sa patrie, à l'aide d'une poésie du bon siècle, fortifiée de notes de bon choix, les principes conservateurs et réparateurs du bonheur social. »

Le poème de *La Gloire Belgique*, qui ne contient pas moins de 8,000 vers et de 16,000 notes, est précédé d'un avertissement des éditeurs et d'une épître adressée de Vienne à Le Mayeur, le 14 septembre 1813,[2] par le maréchal prince de Ligne; espèce d'introduction bien propre à donner un avant-goût de l'ouvrage. En voici quelques vers :

O chantre harmonieux de la bonne Belgique,
Mêlant à d'heureux vers la gêne du Technique ;
Que ne vous citez-vous aussi pour notre honneur
Dans le chant qui célèbre ou l'artiste ou l'auteur?
.....

[1] L'auteur se trompe sur la date de son début littéraire, qui remonte à 1784, époque de l'Épître à Delobel.

[2] La publication du poème *Les Belges* date, comme on l'a vu, de 1812

Digitized by Google

Votre Muse ennoblit votre érudition,
Et vous fait pardonner chaque citation,
Et le trait de la Fable, et le trait historique,
Et vous adoucissez tout, jusqu'à la critique.
Tant pis pour les Flamands si peu mélodieux
Leurs noms choquent parfois un timpan dédaigneux.

Oui, j'ai vu du pays l'antique bonhommie,
Quand membre actif alors de chaque confrairie, [1]
Chantant dans nos banquets le nom de *liberté*,
Nous n'y remarquions point celui d'*égalité*.
Sans vouloir être Grec, le mot *philantropie*
Ignoré du Flamand, comme *philosophie*,
N'entra qu'en l'idiôme approuvé des méchans
Qui pour troubler l'Europe essayaient leurs talens.
.....
De nos braves Wallons *j'ai vu jadis la gloire*,
Quand à Colin, Hochkirch [2], *enchaînant la victoire*,
Admirés et rivaux des fiers Autrichiens,
Nous faisions des faisceaux d'aigles des Prussiens.
Que de corps à citer! trois légions de Ligne,
D'entrer dans ces beaux vers votre nom était digne : *(sic)*
Et Clairfait, sous moi, manœuvrant à l'envi,
Depuis, a mérité le bien qu'on dit de lui.

Cette épître, — dit Le Mayeur à la fin d'une *variante*, « qu'il en a ôtée et qui aurait été encore *moins digne* de son excellent compatriote. à qui il ne peut assez dire à quel point il l'admire, » — a été écrite par le prince sous les yeux du baron Du Mont de Florgies, officier autrichien, qui l'a remise à son adresse, au château de Boussoit en Hainaut.

— Cantique en l'honneur de saint Quentin, patron de Gœgnies-Chaussée, dont on vient de rebâtir l'église (4 pages in-12, sans lieu ni date). — Mons, Piérart, 1843.

[1] Le prince de Ligne a soin de nous apprendre dans une note « qu'il était de celle de S.t-Sébastien pour l'arc, de S.t-Antoine pour le canon, à Gand, de celle des Pénitens à Mons, de la Miséricorde à Ath, et du Concert bourgeois à Bruxelles. »

[2] 1758.

Digitized by Google

— Enfin, plusieurs *panégyriques;* entr'autres ceux de l'archiduchesse Isabelle, *patronne des vertus dans Bruxelles;*... de S.te-Julienne de Mont Cornillon, *si glorieuse pour la piété des Liégeois;* de son altesse royale la duchesse d'Angoulême, *à propos du pardon des injures.*

Quelque circonspection que j'aie apportée dans cette notice, il m'a a été impossible de dissimuler entièrement ma manière de voir sur les écrits et les opinions de Le Mayeur, dont l'affiliation à la sacro-sainte compagnie de Jésus n'était un mystère pour personne. Mais ce que je n'ai pas dit, et ce que je tiens à constater, c'est que, dès 1814, il était déjà question pour lui du rétablissement des Saints-Pères dans notre heureuse patrie. Le Mayeur avait réellement devancé son siècle.

Je citerai à l'appui de ce qui précède une pièce vraiment curieuse, dont un de nos bibliophiles les plus distingués a bien voulu me confier l'autographe; c'est une lettre de Le Mayeur, adressée de Bruxelles à M.r Vandevelde, ancien docteur en théologie à Gand :

« Bruxelles, le 12 juin 1814.

« Monsieur le Docteur,

« Dans sa réponse en date du 8 courant à la demande que je lui ai transmise par vos mains, M.r le chanoine Duvivier me dit : « Je vous prie de prévenir M.r Vandevelde que je compte aller à Mons après l'octave de la Fête-Dieu, et que comme les objets qu'il me demande sont dans cette dernière ville, je différerai jusqu'alors ma réponse pour lui envoyer le tout ensemble à l'adresse qu'il m'a indiquée.

« En m'acquittant, Monsieur, de cette commission, je saisis l'occasion de vous remercier de la transmission que vous avez bien voulu faire de ma lettre à M.r Duvivier et de l'appui que vous y avez donné. Je compte aller à Gand dans peu. Si je vous y trouve, je causerai volontiers avec vous sur plusieurs objets importants. Premièrement sur les moyens de rétablissement de la bonne éduca-

Digitized by Google

tion dans nos provinces. J'ai dernièrement présenté quelques réflexions sur cet objet dans la *Gazette de la Belgique*. Elles ont été accueillies. *J'allai jusqu'à motiver le rétablissement des jésuites comme principal moyen.*

« Secondement, je désirerais causer de ces objets avec Monseigneur l'évêque de Gand et lui être présenté de votre main.

« Troisièmement, je désire tirer de vous quelques précieux renseignements sur l'établissement du christianisme en nos provinces, par le soin des Willibrord, des Amand, des Bonifous, des Bertin et autres ouvriers évangéliques. J'ai compulsé les *Acta selecta sanctorum Belgii*, mais vous pouvez m'indiquer d'autres sources, ou me communiquer des notes. Je me propose de présenter, dans la seconde édition de mon poème national intitulé : « *Les Belges*, » un beau tableau des services qu'ont rendus ces missionnaires à la religion, aux lettres, à l'agriculture, et déjà j'ai amassé des remarques bien curieuses, bien utiles ! Tachez de fortifier mon travail du secours de votre érudition ; j'aurai une souscription qui me donnera la facilité de présenter une belle édition au public.

« *Pour le plus grand bien de la religion et de nos compatriotes, je viens tâcher de me faire nommer à une charge publique par le futur gouvernement.* Il paraît que je pourrai réussir. Les braves gens peuvent compter sur mon zèle à opérer le bien.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-dévoué serviteur,

« LE MAYEUR. »

« A Monsieur Monsieur Vandevelde, ancien docteur en théologie à Gand. »

Le Mayeur fut moins heureux que les Révérends Pères jésuites, ses anciens professeurs, et le futur gouvernement (celui du roi Guillaume) eut l'indélicatesse de ne pas accepter des offres de services marquées au coin d'un si noble désintéressement.

Digitized by Google

Je suis parvenu à me procurer l'autographe du cantique en l'honneur de Saint-Quentin, patron de Gœgnies-Chaussée, et ce n'est pas ce que ma petite bibliothèque contient de moins précieux.

Les armes de la famille Le Mayeur sont d'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoiles en chef et d'une croix d'or en pointe.

Voir sur cette famille, sur le domaine de Rogeries,... etc.,... *La gloire belgique,* tome I.^er^, pages 254 à 257 et 320 à 327.

LE POIVRE (JACQUES),

Né à Mons au 17.^me^ siècle.

On a de lui :

— Introduction à l'arithmétique. — Mons, Migeot, 1687.

— Traité des sections du cône, dédié à S. A. le duc de Bavière; imprimé d'abord à Paris et réimprimé à Mons en 1708, sans doute chez Migeot.

Le Poivre, au dire de De Boussu, dire consigné dans des notes qui sont restées inédites, « étoit l'un de plus beaux génies du pays, possédant la poésie françoise et latine et toutes autres sciences. » Je ne cite pas toutefois De Boussu comme faisant autorité en matière de poésie et de style.

LEROY,

(Plus connu sous le nom de Père Hilarion de Sainte-Ursule), définiteur des Carmes déchaussés dans l'évêché de Lisieux, prédicateur de la reine Anne d'Autriche,... etc.,... né à Mons en 1599.

Il prononça, à Paris, l'oraison funèbre de Louise de Bourbon,

Digitized by Google

abbesse de Fontevrauld, et celle de Jeanne de Lorraine, abbesse de Jouarre.

Il était neveu de notre savant théologien et célèbre prédicateur Philippe Cospeau.

LEROY (BAUDUIN),

Licencié en droit, avocat, puis greffier féodal de la Cour à Mons, né à Mons dans la première moitié du 17.me siècle.

Il est auteur d'un poème en vers alexandrins dédié à Charles-Albert de Lengueval, comte de Bucquoy, grand bailly du Hainaut :

Dialogve de la fermeté, constance et reconfort es adversitez. Tiré en partie d'avcvns graves avthevrs latins. — A Mons, de l'imprimerie de la Vefve Iean Havart, ruë de Nimy au Mont Parnasse. 1654. Petit in-8.° de 63 pages, y compris titre et feuillets liminaires.

LONGHAYE (DAVID),

Licencié en droit, avocat à la cour souveraine du Hainaut, né à Mons au 16.e siècle.

On a de lui :

Les Martyrs de Gorgomes. Poème français. — Mons, 1618.

Digitized by Google

MALAPERT (CHARLES),

Poète et prosateur, né à Mons en 1581, se livra à l'étude de la philosophie, entra dans la compagnie de Jésus en 1600, devint, après son noviciat, régent de mathématiques au collége des jésuites de Mons et fut ensuite un des professeurs les plus distingués du collége des jésuites de Pont-à-Mousson, en Lorraine, où il occupa la chaire de philosophie. Très-versé dans les sciences mathématiques, il les enseigna successivement à Cracovie et à Douai. Il eut aussi, dans cette dernière ville, la direction du séminaire des Ecossais, et fut nommé plus tard recteur du collége d'Arras. Envoyé en Espagne par ses supérieurs, à la demande de Philippe IV, pour y professer un cours de mathématiques à l'académie de Madrid, fondée en 1629, il mourut, chemin faisant, à Vittoria, en Catalogne, le 5 novembre 1630.

Ce fut un des poètes les plus élégants et les plus châtiés de son époque; Chaudon et Delandine ne se sont pas écartés de la vérité en avançant, dans leur Dictionnaire historique, que sa latinité est pure, sa diction nette, ses images vives et toujours variées; qu'il n'a jamais donné dans les jeux de mots et les mauvaises pointes si communes de son temps.

On a de lui :

— Caroli Malapertii Montensis Belgæ e societate Jesu Poemata. — Calissii (Kalisch), Albertus Gedelius. 1615, in-4.°; Antwerpiæ, ex officina plantinianâ apud viduam et filios Jo. Moreti. 1616, in-16; Cologniæ Agrippinæ, Bernardus Gualtherus. 1620, in-16 de 158 pages. Dilingæ, Udalricus Rem. 1622, in-12... etc...

La plupart de ces éditions contiennent, outre une épître dédicatoire en douze vers à Wladislas, fils de Sigismond III, roi de Pologne :

Digitized by Google

1.° Pages 5 à 61, Sédécias, tragédie dans le goût antique, qui fait partie des Selectæ Patrum Societatis Jesu tragœdiæ, imprimées à Anvers, chez Jean Cnobbar, en 1634. In-24. (Tome I.er, pages 288 à 306.)

2.° Pages 62 à 75, De Ventis, liber I quo tempestas describitur, quæ Festis Paschalibus in Belgio vicinisque locis magnâ strage desæviit, anno M. DC. VI. — Pages 67 à 88, Liber II quo de ventorum origine et progressu disseritur.

Paquot cite de ce poème l'épisode suivant sur Henri IV :

Tu quoque Magne Ducum nostros Henrice tumultus
Hausisti proprior, cum bello et sanguine nullo
Arma manu posuit Sedanum, culpamque probumque
Henrico (hoc uno poterat) victore redemit.
Vidisse, et vicisse fuit ; tantum instar in illo est.
Non tamen hæc fuerat trucibus reverentia ventis :
Tu quoque Magne Ducum stragis pars magna jaceres,
Esseda ni prudens vitares. Esseda semper,
Esseda vitares, Henrice! hoc ipse monebat
Sequana, dejectos placido cum gurgite Reges
Agnovitque suos, et castis reddidit undis.
Ah miserum! in quantos servabant fata dolores
Pectora, tot pugnis, tot frustra erepta periclis,
Pectora devoto nimis, heu nimis obvia cultro!

3.° Pages 89 à 106, Christus patiens ; neuf élégies renfermant l'histoire de la passion.

4.° Pages 107 à 127, Miscellaneorum liber unus; ode, épitre, élégie et épigrammes.

5.° Pages 128 à 138, Deux pièces de vers latins sur l'ange gardien, la première d'Angelin Gazet, la seconde d'Antoine Deslions.

— Paraphrasis in omnes Aristotelis libros didacticos.

— Oratio habita dum lectionem Mathematicam auspicaretur. — Duaci, Balth. Belleri. 1620. In-12.

Éloge des mathématiques, dans lequel Malapert parle des télescopes inventés en Hollande vers 1609.

Digitized by Google

— Arithmeticæ practicæ brevis institutio: in quâ ratio multiplicandi et dividendi per tabulam pythagoricam et alia non passim obvia explicantur; opera Caroli Malapertii, Montensis, e societate Jesu. — Duaci, typis Balthazaris Belleri, sub circino aureo. 1620. In-12 de 131 pages. Ib., id., 1626. In-16 de 156 pages.

— Faciliorum geometriæ elementorum libri II; opera Caroli Malapertii. — Duaci, vid. Petri Telu; 1624. In-12 de 96 pages; avec planches.

— Euclidis elementorum libri sex priores, quorum demonstrationes, tùm alibi sparsim, tùm maximè libro quinto ad faciliorem captum accommodavit Carolus Malapertius, Montensis, e societate Jesu. — Duaci, typis Balthazaris Belleri, sub circino aureo, 1620.

Ouvrage précédé d'une dédicace et d'un privilége donné à Tournai le 9 novembre 1619, par Florent de Montmorency, et d'une approbation donnée à Douai le 20 décembre, même année, par George Colvenère, professeur de théologie. Ib., id., 1625 et 1633.

— Austriaca Sydera Heliocyclia, Astronomicis hypothesibus illigata; opera R. P. Caroli Malapertii, Belgæ Montensis — Duaci, Balth. Bellerus, 1633. In-4.°, avec figures gravées sur bois.

MALAPERT (PHILIPPE),

Né à Mons en 1595, y décédé le 29 novembre 1649, et inhumé au milieu du chœur de l'abbaye de Saint-Fœuillen à Rœulx, où se lisait son épitaphe :

Reverendus admodum dominus, Dominus Philippus Malapert, Ecclesiæ S. Foillani, Ord. Præmonst. Abbas prœclarissimus, migravit è vitâ 29 novemb. anno Verbi incarnati 1649, ætatis suæ 54.

Digitized by Google

Præclarum Malapert dum sacra Licentia fecit,
Lectoris merito jure subivit onus :
Inde Prioratûs completo munere, cinxit
Præsulis emeritas infula parta comas.
Præcipuum Clerus, celebrem quoque Curia vidit :
Ejus in adversis Patria sensit opem
Sic meritò dives pater, omnibus omnia factus,
Ad vitæ superæ gaudia cepit iter.

REQUIESCAT IN PACE.

Il fit ses humanités au collége des Jésuites de Mons et fut reçu licencié en théologie à l'université de Douai.

Très-jeune encore, il prit l'habit de Prémontré à l'abbaye de Saint-Fœuillen, dont il fut d'abord lecteur, puis prieur et enfin abbé, à la mort de Nicolas Scoriot, décédé en 1637 et dont Philippe IV lui conféra la place. Il reçut la bénédiction abbatiale le 25 mars 1638, et embellit considérablement les édifices de la communauté. Il en fit reconstruire le chapitre, le cloître et la chapelle dite de Saint-Fœuillen.

En 1642, il fit renfermer dans une châsse d'argent le corps de saint Siard, abbé de Mariengarde en Frise.

Malapert fut pendant six ans député des États du Hainaut.

Ses armoiries se composaient de fleurs de lis avec cette devise : Virtute floreant.

Il a laissé en manuscrit :

— Oratio in laudem D. Thomæ, Doctoris Angelici. Panégyrique prononcé à Mons en 1636 ou 1637.

— Elenchus Abbatum S. Foillani, digestus à Ph. Malapert.

— Collectanea diversa de origine, progressu et aliis rebus ad Ecclesiam S. Foillani pertinentibus.

Ouvrage dans lequel Philippe Brasseur puisa, avec la permission de Malapert, des renseignements pour son Theatrum abbatiarum Hannoniæ (Mons, Jean Havart. 1645, in-12), ses Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum (Mons, Philippe Waudret, 1650, in-12),... etc...

Digitized by Google

MALEINGREAU (JEAN DE),

Seigneur de Quenast, de Jayette, Macon,... etc.,... né à Mons, au 17.me siècle, mort dans la même ville le 26 juillet 1685.

Il fut successivement conseiller au conseil ordinaire, avocat du roi et premier du conseil à la cour souveraine du Hainaut.

On a de lui :

Procès-verbal d'entre les Procureurs des Rois catholique et très chrétien aux conférences de Courtray. Imprimé en 1682.

« Jean de Maleingreau Seigneur de Quenast, etc., Conseiller à la Cour, s'étoit acquitté si dignement de sa comission, lors qu'en l'an 1668, il plut au Roi[1] de le députer aux conferences tenuës à Lille, en exécution du traité de paix conclu lad. année à Aix-la-Chapelle, que Sa Majesté trouva bon le 17 de Mai 1681, de l'honorer ulterieurement du caractere de député aux conferences tenuës à Courtray, en consequence du traité de paix conclu à Nimegue en 1678. Il y soûtint le droit de Charles II, par des bons raisonnemens, et remplit son ministere en sçavant homme d'État. Il a donné au public un livre intitulé *le procès-verbal entre les Procureurs de deux rois*, par lequel on voit qu'il a appuïé le droit du Roi son maître par des principes solides et sans repliques; ce qui lui a procuré l'affection de Sa Majesté et l'honneur d'être son premier Conseiller à Mons l'an 1684. »

(De Boussu, Histoire de la ville de Mons, page 305, à la date de 1681.)

[1] Charles II, d'Espagne.

Digitized by Google

MALEINGREAU (Siméon-Florent De),

Écuyer, né à Mons.

Nommé conseiller de robe longue, en remplacement de Bernarts, par lettres patentes de 13 mai 1734, il prêta serment en cette qualité le 17 du même mois.

Il était jubilarisé comme conseiller en 1782.

On a de lui quelques notes sur les chartes.

MARCHIPON (De),

Prêtre, né à Mons.

On a de lui une Méthode de confessions, imprimée à Mons, chez Jean Havart, en 1640. In-8.°

MARLIER ou MARLIÈRE (Jérôme De),

Né à Mons en 1613, mort à l'abbaye de Saint-Ghislain le 2 juin 1681.

Il embrassa la règle de Saint-Benoît à l'abbaye de Saint-Ghislain, où il fit sa profession en 1631.

Le 29 juin 1642, il reçut des mains de l'abbé Augustin Crulay l'habit des bénédictins nouvellement réformés à Saint-Denis, près de Mons, conforme à celui de la congrégation de Saint-Vanne. Marlier était alors prieur de Saint-Ghislain et avait rendu à Crulay de grands services pour l'introduction de cette réforme. La même année, il fut promu aux fonctions de receveur ou procureur de la congrégation.

Doué d'une intelligence rare, très-versé dans la science canonique et dans la jurisprudence, il fut, à la mort de Crulay

Digitized by Google

appelé à la dignité abbatiale par lettres patentes de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, datées du 25 février 1649.

La guerre entre l'Espagne et la France, qui causait à cette époque de grands ravages dans le Hainaut, exposa aux désastres d'un siége la petite ville de Saint-Ghislain, dont la reddition à Louis XIV eut lieu le 24 août 1655, après sept jours de résistance.

Les circonstances de cette guerre, qui dura plusieurs années, imposèrent à l'abbaye de Saint-Ghislain de lourds sacrifices et ruinèrent ses finances.

A la fin de sa vie, Marlier trouva parmi les religieux, ses collègues, des ennemis qui, sans tenir compte des malheurs du temps, l'accusèrent d'avoir obéré le monastère et le déposèrent comme abbé.

La cour souveraine du Hainaut fut chargée du jugement de la gestion de Marlier, et celui-ci n'eut pas de peine à se justifier pleinement.

C'est dans cet but qu'il entreprit d'écrire l'histoire de l'abbaye de Saint-Ghislain pendant la durée de sa prélature, histoire qui n'est qu'une sorte de mémoire justificatif et dont la troisième édition parut à Mons sous ce titre :

« Abrégé de la vie de Saint Ghislain, dressé en faveur des Pele=
« rins. Par Dom Jérôme Marlier, Abbé du Monastère du même
« saint. Troisième édition. A Mons, de l'imprimerie de Jacques
« Grégoire, 1695. Petit in-8.° Titre et liminaires 6 pages, texte
56 pages, errata 1 page.

La première édition de cet ouvrage a été très-probablement imprimée à Mons en 1655.

Marlier avait été nommé, le 8 juillet 1658, conseiller ecclé=siastique à la cour souveraine du Hainaut en remplacement de Paul De Carondelet. Il se démit de cet office au mois de mars 1672, lorsque la cour eut à apprécier l'accusation dirigée contre lui à cause des prétendues dilapidations qu'il aurait commises dans le gouvernement de l'abbaye de Saint-Ghislain.

Digitized by Google

MARS (GILLES),

Chanoine de Saint-Germain, succéda en 1648 à la prébende sacerdotale de François De La Motte.

On a de lui un Recueil de plusieurs curiosités, à ce qu'assure De Boussu, page 349 de son Histoire de la ville de Mons.

MARS (SIMON),

Prédicateur émérite et provincial des récollets de la province de Saint-André, naquit à Mons dans la seconde moitié du 17.me siècle.

On a de lui :

— Orationes sacræ, ... etc. — Mons, 1674.

— L'église militante ou la cité de Dieu en terre, batie par les vertus, policée par les sacremens, attaquée par les puissances de l'enfer, et soutenue par les fidèles, sous les armes invincibles de Jesus Christ. — A Tournay, de l'imprimerie de Jacques Coulon, imprimeur juré à l'enseigne de S. Pierre et S. Paul. 1684. In-8.°

— Les mystères du royaume de Dieu qui est la sainte église contenus dans les saints Évangiles distribuez par tous les dimanches de l'année, expliquez en autant de sermons composez et preschez par le R. P. Simon Mars. — Douai, de l'imprimerie de Michel Mairesse; 1691. In-4.° (Deux tomes en un volume.)

Outre les *Orationes sacræ*, il publia, dit de Boussu dans le manuscrit autographe de son Histoire de la ville de Mons, « un recueil de ses sermons qui ne font guère honneur à leur auteur. »

Digitized by Google

MARTIN-CHRISTOPHE,

De la compagnie de Jésus, né à Mons dans la seconde moitié du 16.me siècle.

On a de lui :

— La Vie de Saint François-Xavier. — Douai. 1608.

MATHIEU (CHARLES-BERNARD-JOSEPH),

Né à Mons le 8 avril 1767, de Bernard-Joseph et de Marie-Anne-Joseph Majois, mort dans la même ville le 26 décembre 1837, veuf de Philippine-Joseph-Julie Senault, qu'il épousa le 19 avril 1796 et qui mourut à Mons le 28 septembre 1833.

Il fit ses humanités au collége de Houdain à Mons, sa philosophie et son droit au collége du Lys à Louvain.

De retour dans sa ville natale, il s'y consacra au barreau, fut successivement membre de l'administration du département de Jemmapes et membre du conseil municipal de Mons (à dater du 23 juillet 1800).

Il remplit simultanément les fonctions de notaire et d'avocat, depuis 1796 jusqu'au décret du 14 décembre 1810, qui établit l'incompatibilité entre ces deux fonctions.

Il opta alors pour la charge de notaire, dont il ne se démit qu'en 1837, quelques mois avant sa mort. Le premier acte qu'il passa comme notaire date du 5 fructidor an IV (22 août 1796).

On a de lui, en manuscrit :

— Études idéologiques. In-4.°, sur papier. Introduction, 88 pages non cotées; texte, 322.

Digitized by Google

MATTHIAS ou MATTHIEU (PIERRE),

Savant prédicateur et professeur de théologie, né à Mons vers 1575, mort à Namur le 19 juillet 1642.

Entré à vingt-deux ans dans la compagnie de Jésus, il y fit plus tard la profession des quatre vœux et occupa vingt-quatre ans différentes chaires d'éloquence sacrée dans les provinces wallonnes.

Il fut plusieurs années confesseur d'Engelbert Desbois, évêque de Namur.

On a de lui :

— L'Exercice de l'Amour divin, ou les stations de la Passion de N. S. J. C. — Lille, 1626. In-24

Ouvrage qui eut plusieurs éditions.

— Le Cénacle, ou Traité des Vertus que N. S. J. C. a pratiquées en sa dernière Cène. (L'obéissance, l'humilité et la charité.) 1631.

— Paradisus cœlestis Petri Matthiæ Montensis e Societate Jesu, Anno sæculari Societatis Jesu. M.DC.XL. — Antwerpiæ, Henricus Aertssens. 1640. Petit in-8.° Titre, dédicace, table des chapitres et approbations, 28 pages non cotées; texte 352; index et errata 13 pages non cotées. Traduit de l'italien de Nicolas Riccardi, dominicain génois, mort à Rome en 1639. La version de Riccardi n'est pas venue jusqu'à nous.

Matthias a laissé en manuscrit :

— De corporibus gloriosis;

— De glorià essentiali;

Ouvrages non terminés.

Digitized by Google

MAUROY (LÉOPOLD-JOSEPH),

Fils de Pierre et de Marie-Alexandrine Martinelle, époux de Marie-Rose-Henriette-Nicole-Joseph Perlau, né à Mons en 1753, y décédé le 11 février 1826; médecin pensionnaire de la ville de Mons, associé national de la Société de médecine de Paris, président du jury médical, membre du jury d'instruction publique,... etc.

Il avait la réputation d'être très-érudit, ce qui ne l'empêcha pas de croire aux sorciers dans le 19.me siècle, témoin une consultation qu'il a délibérée à Mons le 15 vendémiaire an XI (7 octobre 1802) avec son collègue F.-J. Bourlard, et dans laquelle ils conclurent que les exorcismes et les prières seraient plus utiles que les secours de la médecine pour guérir une maladie dont étaient atteints les enfants d'un charpentier, nommé Giroux.

Au lieu d'avouer leur impuissance ou celle de leur art, il a semblé plus commode à ces deux savants disciples d'Hippocrate de s'en prendre au diabolisme.

Foslard a fait paraître à cette occasion un ouvrage intitulé: « Antidote salutaire contre le poison moral du diabolisme de la Consultation ci-jointe des médecins Mauroy et Bourlard, de Mons, du 15 vendémiaire an XI (6 [*sic*] octobre 1802), pour ou plutôt contre les enfants du charpentier Giroux, ou Défense de l'anti-sorcier ci-joint, comme servant aussi de Réfutation du diabolisme de la Consultation par le désir d'en prévenir les effets. » Avec cette épigraphe: Amore veritatis non convicii ductus. (Mons, H.-J. Hoyois), an XI (1803). In-8.° de 68 pages.

On a de Mauroy :

— De usu purgantium salubri et noxio in morborum medela.

Digitized by Google

— Lovanii, 1778; in-4.° de 12 pages. Ib., 1795. In-8.° de 17 pages.

— Coup d'œil sur l'usage des poêles à houille, ou Réponse à l'avis sur l'usage des prédits poêles. Par L.-J. Mauroy, médecin pensionnaire de la ville de Mons. — A Mons, chez H.-J. Hoyois, imprimeur-libraire rue des Frippiers, N.° 12. Nivose an IX de la République (décembre 1800 ou janvier 1801). In-8.° de 31 pages.

— Existe-t-il des circonstances dans lesquelles les secours moraux peuvent être considérés comme principaux moyens curatifs, ou Essai sur la question proposée par la Société médicale de Londres, en l'année 1787, conçue en ces termes : Quelles sont les maladies qui peuvent être calmées ou guéries en excitant ou calmant des affections particulières de l'âme? Par L.-J. Mauroy, médecin pensionnaire de la ville de Mons, associé national de la Société de médecine de Paris, membre du jury d'instruction publique. An XI. — A Mons (chez H.-J. Hoyois, 1803). In-8.° de 15 pages.

Cet ouvrage obtint une mention au concours ouvert par la Société médicale de Londres.

Mauroy a travaillé avec M.rs A. Knapp, F.-J.-C. Preud'homme, L.-J. Cheoir, F.-J. Bourlard, J. Golenvaux, médecins, et Knapp fils, chirurgien, au Formularum pharmaceuticarum codex ad usum nosocomiorum necnon indigentium ægrorum urbis montensis. — Montibus-Hannoniæ, typis H.-J. Hoyois, bibliopolæ Reipublicæ. XI (1803).

Ouvrage composé à la demande de l'administration des hospices et réimprimé en 1811.

Digitized by Google

MICHEL (G.-J.),

Médecin et chirurgien lithotomiste à Maubeuge, chirurgien en chef de l'hôpital de la même ville, né à Mons vers 1745.

Les états du Hainaut lui payaient une pension pour venir à Mons faire les opérations de la pierre.

On a de lui :

— De febribus castrentibus ac præcipue de febre continua remittente putrida et dysenterica. — Lovanii, 1765. In-4.° de 8 pages.

MOTTE (ANTOINE-JOSEPH-AUGUSTE),

Avoué licencié près le tribunal de première instance de Mons, puis juge de paix du canton de Chièvres; né à Mons en 1759, y décédé le 2 juillet 1847.

On a de lui :

— Le Lumçon, poème burlesque. — Mons, Lelong, 1810. In-8.° de 4 pages.

MOUTON (LAURENT),

Évêque d'Ispahan, né à Mons en 1644, mort à San-Salvador le 14 février 1708.

Il entra à vingt ans dans l'ordre des Carmes, sous le nom de Père Elie de Saint-Albert, fut un des plus ardents missionnaires de son temps et devint ambassadeur du shah de Perse

Digitized by Google

près de l'empereur d'Allemagne, qui le combla de marques de sa munificence.

Il se disposait à s'en retourner dans son évêché d'Ispahan quand la mort le surprit à San-Salvador, à la fin d'une mission qu'il avait entreprise dans le Brésil.

NAREZ (J.-C.),

Médecin, né à Mons vers 1768.

On a de lui :

De corpore humano ut mixto. — Lovanii, 1788. In-4.° de 4 pages. Ib. 1796. In-8.° de 6 pages.

NOTEAU, NOTTAU ou NOTAU (FULGENCE),

Récollet, docteur en théologie, né à Mons au 17.me siècle.

On a de lui :

— De sigillo confessionis.

— Conclusiones theologicæ.

— Tractatus de sacramento pœnitentiæ ad menten Joannis Duns Scoti doctoris subtilis. Omnibus tum Confessariis, tum Pœnitentibus perutilis. In duas partes divisus. Auctore F. Fulgentio Notau Ordinis FF. Minorum Recollect. Provinciæ S. Andreæ, S. Theol. Lectore jubilato.—Montibus, ex Typographia Laurentii Preud'homme, in plateâ Clavis. 1697. 2 vol. in-8.°

Digitized by Google

OFFIGNIES (THÉODORE-THIRY D'),

Seigneur de Callenelle, licencié en droit, échevin de Mons en 1597 et 1598, conseiller de robe longue à la cour souveraine du Hainaut, avocat de S. M., nommé, en 1617, lors de la séparation des conseils, premier conseiller de la cour; fils de Gui d'Offignies, seigneur de Callenelle, et de Marguerite Fourneau, petit-fils de Jean d'Offignies, échevin de Mons en 1564, et de Catherine Des Champs, dame de Callenelle, arrière petit-fils d'un autre Jean d'Offignies, écuyer, et de Jeanne Fisseau; né à Mons vers 1570, y décédé le 3 avril 1632, veuf de Jeanne Capel.

Il a laissé en manuscrit des Observations sur les lois et coutumes de la province.

ORDIN (MATHIEU-MARTIN),

Correcteur des minimes, prédicateur distingué, né à Mons au 16.me siècle.

On a de lui :

— Le Triomphe de la vérité.

— Les apanages d'un cavalier chrétien, qualités ou vertus que Dieu requiert et demande parmi les grands et en tous les nobles, ou est naïvement représenté l'heureux état et la fortune triomphante d'un homme de bien, et par occasion et à diverses reprises, l'on y dépeint les mœurs corrompues de ce siècle, les noires malices des politiques qui abusent de l'autorité et bonté des rois et princes, leur ambition effrénée, convoitise, et du plus intime de ces désastres l'on entend la voix sourde, languissante et lamentable des peuples désolés, décrits en faveur des vertus

Digitized by Google

et mérites de feu Herman Philippe De Mérode, marquis de Trélon et de tous les bons cavaliers, par le P. Mathieu Martin, religieux minime. — Mons, chez François De Waudret, 1628, in-4.°, et à Bruxelles, aux frais de M. le comte Félix De Mérode, chez De Mortier frères, imprimeurs-éditeurs, rue Léopold, 84, faubourg de Namur. 1845, in-8.° de X, 2, 3, 310 pages, non compris le titre.

PALUDANT (JEAN),

Professeur à Louvain.

On a de lui un Dictionnaire latin-françois-flamand et quelques poésies latines.

PARIDAENS (ALBERT-JOSEPH),

Époux de Marie-Magdelaine-Joseph De Wesemael Des Mayries, né à Hal en 1739, mort à Mons le 20 fructidor an VIII (7 septembre 1800); avocat au conseil souverain, greffier et dépositaire des archives de la cour féodale du Hainaut, nommé conseiller de robe longue au conseil souverain le 24 décembre 1782.

Il a laissé, sous le titre de Journal du palais et historique, un manuscrit qui traite d'affaires judiciaires du 2 juillet 1783 au 27 avril 1787 et qui donne, on peut le dire, le dernier état de la jurisprudence du conseil souverain du Hainaut.

A partir de 1787 jusqu'au 31 août 1794, l'ouvrage du conseiller Paridaëns contient, en suivant l'ordre chronologique, de véritables éphémérides des événements politiques ou historiques qui se sont passés à Mons.

L'auteur avait joint à son recueil trois cent cinquante pièces,

Digitized by Google

telles que proclamations, libelles, pamphlets et autres écrits de l'époque, qu'il avait soigneusement rassemblées, mais cette collection ne se retrouve pas.

Henri Delmotte avait eu la patience de recueillir les pièces citées par Paridaëns et en avait fait un supplément à la copie qu'il possédait du manuscrit.

L'ouvrage de Paridaëns est resté inédit, et, certes, quelque soit mon degré de parenté avec l'auteur, force m'est bien de reconnaître que cette longue élucubration ne méritait, sous aucun rapport, d'être livrée à l'impression. Je ne la mentionne ici que parce qu'elle renferme, au point de vue de l'histoire de Mons à l'époque de la révolution belgique de 89, des renseignements qu'il serait difficile de trouver ailleurs.

Le manuscrit autographe forme deux volumes in-folio. Le premier, qui s'arrête au 2 juin 1790, appartient à M.r l'avocat François Dolez, et le second, qui va du 11 juin 1790 au 31 août 1794, à M.r l'avocat Letellier.

M.rs Nicolas Defuisseaux et Hippolyte Rousselle, avocats à Mons, en possèdent des copies.

Le conseiller Paridaëns est le père de M.r Ferdinand Paridaëns, receveur, puis inspecteur de l'enregistrement, auteur des ouvrages intitulés :

— Epître de Chapelain, auteur de La Pucelle, à l'auteur de l'Ode sur la réunion des provinces belges et bataves (M.r Le Mayeur), 2 pages in-folio.

— La Délivrance des Provinces-Unies. (Namur de l'imprimerie de Dieudonné Gérard.) 7 pages in-8.°, en vers.

— Épître de Corinne à Osvald. — A Mons, de l'imprimerie de H.-J. Hoyois. 1817. In-12 de 11 pages compris le titre.

— Souvenirs nationaux. — Tournay, imprimerie de D. Casterman, 1819. 1.er volume. In-12 de 209 pages, plus 16 pages de titres et de préface. Les autres volumes n'ont pas paru.

— Mons, sous les rapports historiques, statistiques, de mœurs, usages, littérature et beaux-arts. — Tournay, im-

Digitized by Google

primerie de D. Casterman. 1819. In-12 de 298 pages, plus 4 de titres.

— Navigation intérieure. Province de Hainaut. Mémoire. — Mons, Monjot, 1819. Brochure in-8.°

— Musée Montois, descriptions et portraits. — Mons, chez Hoyois-Derely. 1829. In-18 de 37 pages compris les titres.

— La Garde communale (cantate). Brochure in-8.° de 4 pages.

PEPIN (JEAN-ANTOINE-JOSEPH),

Licencié en droit, né à Mons dans la première moitié du 18.me siècle, décédé dans la même ville.

Nommé conseiller de robe longue au conseil souverain du Hainaut par lettres patentes du 3 novembre 1767, en remplacement de Charles-Antoine-Joseph Fontaine, il prêta, en cette qualité, serment le 12 du même mois et fut promu à la charge de président par lettres patentes datées de Vienne le 31 décembre 1782.

On lui attribue un recueil manuscrit intitulé :

— Mémorial contenant diverses réflexions et annotations sur les chartes du pays et comté de Haynaut, en 3 volumes in-folio.

Une copie de ce manuscrit existe à la Bibliothèque publique de Mons, et l'on pense que l'original se trouve en la possession de M.r Joly, conseiller à la cour de cassation de Belgique.

PESCHER (FRANÇOIS),

Doyen de Maubeuge, curé de Solre-le-Château, député des pasteurs au parlement de Tournay, né à Mons au 17.me siècle.

On a de lui :

— La Voix Pastorale entenduë à l'Isle, Tournay et Paris, sur les portions canoniques. — Mons, 1685.

Réimprimée sous ce titre :

Digitized by Google

La jvste defence de la portion canonique ov la voix dv salaire pastoral. Par Monsieur Pescher Montois Doyen de Maubeuge, Pasteur de Solre, deputé des Pasteurs soub le Parlement de Tournay. — A Mons, chez Erneste de la Roche, en la ruë des Clercs. M. DC. LXXXX. Avec permission. In-12, texte 716 pages ; table, errata, etc., 14 pages non cotées.

PETIT (PIERRE),

Né à Mons le 25 septembre 1648, d'Antoine et de Marie Capel ou Capelle, mort dans la même ville le 22 août 1716, époux d'Adrienne-Ludivine-Françoise Lefebure.

Nommé conseiller de robe longue à la cour souveraine du Hainaut le 4 mai 1671, il fut appelé aux fonctions d'avocat du Roi le 28 juillet 1685, et promu le 22 décembre 1789 au rang de premier avocat du conseil. Il resta en charge pendant quarante-cinq ans.

Jurisconsulte laborieux, il a laissé un commentaire sur la charte générale du pays et comté de Hainaut en 4 volumes in-folio, et un recueil des préjugés de la Cour du 10 juin 1671 au 5 août 1693, en 2 volumes aussi in-folio.

Le célèbre Merlin considérait ce travail comme le meilleur commentaire sur les chartes du Hainaut.

Des copies de ces deux manuscrits inédits se trouvent dans les bibliothèques de presque tous nos anciens avocats.

PIIART (PIERRE),

Minime.

On a de lui :

— La journée spirituelle. — Liége.

Digitized by Google

PHILIPPE-DE-MONS [1] (PHILIPPUS DE MONTE),

Célèbre musicien et savant compositeur, ainsi nommé à cause du lieu de sa naissance, naquit à Mons en 1522 ou sur la fin de 1521; son nom de famille est inconnu, ainsi que la date de sa mort.

Il fut élève de Roland De Lattre, avec qui il se trouvait probablement à Anvers en 1544 et 1555, et reçut de lui, si non, comme on l'a dit, les premières notions de la musique, au moins le complément de son éducation artistique.

Le premier ouvrage de sa composition : *Missarum quinque, sex et octo vocum, liber primus,* imprimé à Anvers en 1557, porte à croire qu'il resta attaché jusqu'à cette époque à quelque église de cette ville. Il se rendit ensuite en Italie.

Sa réputation devint bientôt presque égale à celle de son maître, et De Lattre, loin d'en concevoir de la jalousie, sentit au contraire redoubler pour lui sa vive affection et sa tendre sollicitude. Il le fit connaître à Maximilien, empereur d'Allemagne, qui lui accorda une pension assez considérable pour le temps, et l'attacha à sa chapelle, dont la direction lui fut confiée, à la mort du titulaire Nicolas Gombert.

Philippe ne démentit pas, dans l'exercice de ces fonctions, la haute idée que l'illustre rival de Palestrina avait donnée de ses talents. Maximilien rendit pleine justice à son mérite, l'honora constamment d'une bienveillance particulière et lui fit conférer le titre de chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai, où il fut admis en qualité de trésorier le 1.er septembre 1572, *virtute precum imperialium ;* ce qui ne l'empêcha pas de rester

[1] Et non *Philippe du Mont*, comme le prétend M.r de Reiffenberg sur la foi de Philippe Brasseur. *(Lettre à M.r F.-J. Fétis, sur quelques particularités de l'histoire musicale de la Belgique.)*

Digitized by Google

à Vienne, de ne pas faire acte de présence aux assemblées capitulaires, et de ne jamais visiter l'église de Cambrai.

Son admission, dit M. Leglay,[1] eut lieu par procureur. Le même jour, on lui enjoignit de justifier, dans le délai de quatre mois, qu'il était issu de légitime mariage, et le 8 octobre suivant, son fondé de pouvoir, Valerianus Serenus, chanoine de la métropole, jura que Philippe était né *legitimis nuptiis*. Le 2 janvier 1573, le chapitre prit une délibération ainsi conçue : Rescribatur ex parte capituli D. Philippo de Monte, magistro cantorum Cæsareæ majestatis, agenturque eidem gratiæ pro favore huic ecclesiæ et capitulo oblato utque salvum possit esse jus liberæ electionis archiepiscopi hujus ecclesiæ.

La réception de Philippe, en qualité de chanoine, eut lieu le 1.er mai 1577, et son procureur Philippe Gomin, aussi chanoine, fut obligé de renouveler, le 27 du même mois, le serment qu'avait prêté Valerianus Serenus en 1577.

Philippe résigna son canonicat le 4 mars 1603, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, en faveur de son neveu, Pierre Baralle, prêtre à Cambrai; quant à la trésorerie, il paraît qu'il l'a aussi résignée à son neveu, qui n'en profita pas, cette dignité ayant été supprimée aussitôt après la résignation.

Tout le monde se plaisait à reconnaître que De Lattre n'avait pu avoir d'élève qui fût plus digne de ce titre, dont la réputation approchât plus de la sienne, et qui professât pour sa mémoire plus d'estime et de vénération.

Après la mort de Maximilien, l'empereur Rodolphe II montra pour lui le même attachement que son prédécesseur, et le maintint dans ses charges, honneurs et dignités.

L'existence de Philippe fut ainsi des plus heureuses, et la fortune qu'il s'était acquise par ses talents, le mit à même de déployer tout ce que son caractère avait de bon, de noble, de généreux.

[1] *Lettre à M.r F.-J. Fétis.*

Digitized by Google

On vantait généralement la beauté de sa voix, l'excellence de sa méthode, la supériorité de son esprit et la pureté de ses mœurs. Ses compositions, dit Bullart, ont été applaudies de tous les curieux, chantées dans toutes les cours et parmi toutes les nations de l'Europe.

En voici la nomenclature :

— Missarum quinque, sex et octo vocum, liber primus. — Anvers, 1557 in-folio m.°· — Id., chez les héritiers de Pierre Phalèse. — Anvers, 1628. In-folio m.°·

— Missæ cum quatuor et quinque vocibus concinnatæ. — Anvers, Christ. Plantin, 1588. In-folio. — Réimprimées d'après une édition d'Ingolstadt, dont on ignore la date.

— Missa ad modulum : *Benedictus es,* sex vocum. — Anvers, 1580. In-folio m.°·

— Sacræ cantiones seu motectæ 5 vocum, liber I. — Ingolstadt, 1569. In-4.°·

— Sacrarum cantionum quinque vocum, liber secundus. — Anvers, 1571. — Id., libri 3. — Anvers, 1573. — Id., sex vocum, libri 4. — Anvers, 1573. — Id., quinque vocum, libri 5. — Anvers, 1574.

Ces cinq livres ont été réimprimés sous ces titres : Il... libro dé motetti a cinque e sei voci dal ecellentissimo musico Filippo di Monte. — Venise, 1572 — 1579. In-4.°·

— Il primo libro de madrigali a cinque voci. — Venise, 1561. In-4.°·

Le deuxième livre de ces madrigaux à cinq voix a été publié dans la même ville, en 1567, in-4.°; le troisième, en 1569, (réimprimé en 1576); le quatrième, en 1574, (réimprimé en 1581); le cinquième, en 1574; le sixième, en 1577, (réimprimé en 1588); le septième, en 1583, (réimprimé en 1586); — tous dans le même format.

— Il primo libro di madrigali a sei voci. — Venise, 1565, in-4.°·

Le deuxième livre parut dans la même ville en 1568; le

Digitized by Google

troisième, en 1570, (réimprimé en 1676); le quatrième, en 1576; (M.r F.-J. Fétis croit qu'il y a eu une édition antérieure); le cinquième, en 1579; le sixième, en 1582; le septième, en ****; le huitième, en 1592; — tous in-4.°·

Dlabacq assure que ces ouvrages ont été réimprimés à Ingolstadt. Je connais aussi, dit M.r F.-J. Fétis, le cinquième livre de madrigaux à cinq voix, publié à Nuremberg, en 1577, in-4.°·

— Chansons françoises, à cinq, six et sept parties.— Anvers, Plantin. 1575. In-4.° oblong.

Il a paru, la même année, à Venise, une édition de ces chansons, traduites en italien.

— Sonnetz de Pierre Ronsard, mis en musique à cinq, six et sept parties. — Louvain, Phalèse. 1576. In-4.°·

Beaucoup de morceaux extraits des œuvres de Philippe de Mons ont été insérés dans les collections de la fin 16.me siècle.[1] Il est à croire cependant qu'on ne connaît pas toutes ses compositions, et qu'une partie de ce qu'il a écrit pour la chapelle impériale est resté en manuscrit dans les archives de cette chapelle. Dlabacq nous apprend qu'en 1593 il fit un voyage à Prague où il composa un morceau de musique pour la consécration de l'archevêque nouveau. (Imprimé à Prague, même année, in-4.°)

Après Roland De Lattre, dit M.r F.-J. Fétis, le musicien belge dont la réputation eut le plus d'éclat et d'universalité à cette époque, est Philippe de Mons. Il fut le dernier de ces artistes célèbres que les Pays-Bas avaient vus naître, et qui tenaient le sceptre de la musique en Europe dès le 14.me siècle. Après lui, l'art dégénéra en Belgique. On peut juger par le madrigal

[1] Ces collections, dit M.r E. Fétis, portaient en général des titres prétentieux qui prouvent que le charlatanisme des annonces ne date pas de notre époque. C'étaient : *Les Epoux amoureux*, *La Musique divine*, *L'Harmonie céleste*, *La Symphonie angélique*, *La Mélodie olympique*, *Le Paradis musical*, *La Guirlande de Madrigaux*,... etc...

Digitized by Google

Da bei rami scendea, rapporté en partition par Hawkins dans l'Histoire générale de la musique (tome 2, pages 492 et suivantes), de son mérite sous le rapport de la pureté de l'harmonie et sous celui du rhythme; mais c'est surtout dans ses motets que Philippe de Mons s'est distingué par la noble simplicité de son style.

Il ne s'est pas élevé, ajoute M.r E. Fétis, jusqu'à la hauteur des conceptions du génie de Roland De Lattre dans les œuvres à grand développement, il n'aurait pas fait les Psaumes de la pénitence, mais il égala presque son maître et son émule dans les petites pièces. La grâce naïve de sa mélodie causerait autant de plaisir que de surprise à ceux qui demandent à grands cris du nouveau.

Plusieurs poètes ont chanté les louanges de cet artiste distingué; Philippe Brasseur entr'autres, dans ses Sidera illustrium Hannoniæ scriptorum, pages 88 et 89. — Mons, Jean Havart. 1637. In-12:

Qualiter abscondi nequit urbs in monte locata,
Longiùs ex variis conspicienda locis;
Sic nequit abscondi *Montis cognomine dictus*
Cantor hic, excelsus nomine, reque simul.
Quem Musæ et Charites vocis legere Magistrum,
Et modò scriptorem Musicus ordo colit.
Dulcia nam vocum variarum cantica scripsit;
Sive profana velis, sive sacrata petas.

Philippe Bosquier a de plus composé sur sa devise : *Absque labore nihil*, le distique suivant :

Si tellus inculta manet, nihil efferet illa :
Rectè igitur præfert, ABSQUE LABORE NIHIL.

Il existe un poème latin en son honneur composé par Élisabeth Weston, femme savante de la Bohême; ce poème a été inséré dans le livre de cette dame intitulé : Parthenicon.— Pragæ, typis Paulio Sessii. 1602. In-8.° (pages 16 et suiv.).

Digitized by Google

Je connais, dit M.r F.-J. Fétis, cinq portraits de Philippe de Mons : le premier, par Raphaël Sadeler,[1] a été fait à Vienne, d'après nature, en 1594, et a servi de type à tous les autres. Il fut reproduit avec un rare talent de burin par Théodore de Bry, dans la troisième partie des Icones illustrium virorum de Boissard (pl. 49); mais on n'y trouve pas, comme à celui de Sadeler, l'inscription qui fait connaître l'époque de la naissance de Philippe. Vient ensuite celui de Nicolas de Larmessin, dans l'Académie des sciences et des arts de Bullart, copie exacte de celui de Théodore de Bry; puis la gravure médiocre de celui qui se trouve dans le Theatrum virorum eruditione clarorum de Freher (pl. 78). Celui de Larmessin a été reproduit dans la Bibliotheca Belgica de Foppens, mais la planche, retouchée par une main maladroite, n'offre que de mauvaises épreuves. Caldwald a fait une bonne copie de celui de Sadeler, avec l'inscription, pour l'Histoire générale de la musique de Hawkins (tome 2, page 491).

Au bas d'un de ces protraits se lisent les deux vers suivants :

Cernimus excelsum mente, arte, et nomine Montem,
Quo Musæ charites constituere domum.

On a de lui à la Bibliothèque publique de Mons, dans les Meslanges d'Orlande de Lassus (Roland de Lattre) : Sonnetz de P. Ronsard, mis en musique à cinq, six et sept parties, par Philippe de Monte — Paris, Adrien Leroy et Robert Ballard, Imprimeurs de musique, 1575—1576; 2 volumes in-8.° oblong.

[1] Avec cette inscription :

Philippus de Monte Belga D. D. Max II et Rodolph. II Rom. Imp. chori musici præfectus metropol. Ecclesiæ Cameracensis canonicus et thesauricus. Aetatis suæ LXXVII A. D. MDXCIV.

Digitized by Google

PHILIPPRON (CHARLES-HENRI),

Maire d'Havré-lez-Mons, commissaire du canton du Rœulx, sous le gouvernement français,[1]... etc.,... d'une famille originaire d'Ath, fils de Nicolas-Joseph et de Marie Françoise Dargent, né à Binche en 1759, mort à Havré le 20 mars 1822, veuf en premières noces d'Augustine Dessart, de Binche, et en second noces d'Amélie Castiau, de Boussoit.

Il rendit pendant la domination française d'éminents services à la commune d'Havré et à la maison de Croy-Solre, services qui non-seulement furent bientôt méconnus, mais devinrent le texte des plus basses calomnies.

Philippron vécut et mourut pauvre. Il fut même quelque temps poursuivi judiciairement par ses créanciers pour diverses petites dettes qui ne s'élevaient pas en totalité à la somme de 3000 francs. Forcé de s'expatrier, il se rendit d'abord à Luxembourg, puis parcourut successivement la Hollande et une partie de l'Allemagne, vivant tantôt de l'état de menuisier-ébéniste qu'il avait appris dans sa jeunesse, tantôt du produit de quelques leçons de langue française et de mathématiques.

De retour à Havré, il y établit une école d'enseignement mutuel, qu'il ne tarda pas à abandonner.

Compromis dans une affaire d'acquisition clandestine de biens nationaux séquestrés, il fut arrêté en Hollande, où il avait séjourné quelque temps, et reçut l'ordre de se rendre immédiatement à Mons, où le parquet le fit écrouer à l'ancienne maison d'arrêt (près de la tour du Château), sous le poids d'une accusation qui n'a jamais été clairement formulée. Il subit ainsi trois mois de détention préventive, après lesquels il fut mis en liberté sans que l'accusation dont il avait été l'objet eut donné lieu à aucune instruction préparatoire ni à aucun jugement.

[1] Dès son entrée en fonctions, il réclama, comme maisons d'institution, les cures qui n'avaient pas été vendues pendant la révolution française, et fut assez heureux pour réussir dans ses démarches.

Digitized by Google

Il demeura alors pendant plusieurs années à Mons.

On a de lui :

— Une apologie de sa conduite et de son administration comme maire d'Havré, contenant un acte d'accusation dont il avait été l'objet et ses réponses justificatives. Adressée au préfet du département de Jemmapes.

— Un mémoire adressé au procureur du Roi lors de l'arrestation dont je viens de parler.

— Une adresse aux enfants d'Havré.

— Statut ou ordre de congrégation en l'honneur du grand Jéova (*sic*).

— La Maison méphitique, ou les malheureux dans la Maison d'Arrêt à Mons. Poëme en trois chants, par C.-H. Philippron, ex-maire d'Havré. — A Mons, de l'imprimerie de la veuve Tahon, Marché aux Herbes. In-8.° de 27 pages, compris le titre et les notes.

— Ode sur la prise de Paris, dédiée à Sa Majesté Alexandre Paulovitz, Grand Empereur de toutes les Russies. — A Mons, de l'imprimerie de la veuve Tahon, Marché aux Herbes, n.° 12. 4 pages in-8.°

— Le petit homme rouge, le petit homme vert, le petit homme blanc, ou la destinée de Bonaparte. Poëme en trois chants. Par un Paysan. — A Mons, de l'imprimerie Capront, rue des Gades, n.° 20. Brochure de 12 pages in-12, compris le titre.

Il a laissé en manuscrit :

— Grammaire française jusqu'à la quatrième conjugaison, à l'usage des écoles de Charles-H. Philippron. Suivie d'un traité d'arithmétique et d'algèbre (ce traité manque). 1807. In-4.° Préface 2 pages non cotées, texte 47 pages non cotées. (Incomplet.)

— Traité d'arithmétique, par C.-Henri Philippron. 1819. In-4.° de 42 pages non cotées, compris le titre.

— Un recueil contenant plusieurs pièces de vers, dont quelques-unes sont adressées à des membres de la famille du duc de Croy, à l'occasion de leur entrée à Havré ou à l'occasion de leur mariage.

Digitized by Google

POCHET (JACQUES),

Né à Mons dans la première moitié du 17.e siècle.

On a de lui :

— Les oracles du spirituel Apollon. — Bruxelles, 1651.

POTTIER (CORNEILLE OU CORNIL),

Prêtre et protonotaire apostolique, né à Mons dans la seconde moitié du 17.me siècle.

On a de lui, en vers latins :

— Panegyris sanctorum in singulos anni dies distributa. Morali è sanctis Patribus deprompto conclusa. Authore Cornelio Pottier Hanno-Montano sacerdote. — Montibus, ex typographiâ Laurentii Preud'homme, Senatûs typographi. 1713. In-8.° avec figure au verso du titre, représentant les armes de la ville de Mons. Titre et liminaires 30 pages non cotées, texte 439 pages, errata et index 10 pages non cotées.

POTTIER (NICOLAS),

Prêtre, né à Mons vers la fin du 16.me siècle.

On a de lui :

La noblesse sainte et royale de S. Walbert et S.te-Bertille, dvcs de Loraine et comtes de Haynnav, pères et mères de Ste Wavdrv et de Ste Aldegonde. Composé par N. Pottier, prestre. — A Mons, de l'imprimerie de Waudret fils, 1644. In-12. Titre et liminaires 16 pages non cotées, texte 382 pages.

— La vierge triomphante divisé en trois parties.

La première fait voir les prodiges qui ont été faits tant au ciel qu'en la terre depuis la création du monde pour faire triompher la vierge partout l'univers.

Digitized by Google

La seconde déclare ses perfections les plus sublimes et les plus éclatantes.

La troisième nous découvre l'éminence de la grace et les faveurs que nous avons par son moïen.

Le tout établi par la Sainte-Ecriture, confirmé par les passages des SS. Pères et des plus grands directeurs de l'Eglise. Enrichi des pensées de la sainte théologie et embelli de plusieurs histoires. Par M.r Pottier, prestre. — A Mons, de l'imprimerie François De Waudret. 1641. In-4.°, avec titre gravé et titre imprimé. Titres et liminaires 14 pages non cotées, texte 291 pages, table 5 pages non cotées.

PROCUREUR (PIERRE),

Principal au collége de Houdain, né à Ath et non à Mons, comme le prétend De Boussu, page 434 de son Histoire.

Il est auteur de la grammaire française dite de Houdain.

QUARRÉ (JEAN-HENRI),

De la congrégation de l'oratoire, que De Boussu fait naître à Mons dans le 16.me siècle, était originaire de la Bourgogne.

On a de lui :

— Thrésor spiritvel contenant les excellences dv christianisme, et les adresses pour arriuer à la perfection chrestienne par les voyes de la grace, et d'vn entier abandonnement à la conduitte de Jesus-Christ. Dédié à la Serenissime Infante. Par le R. Père J.-H. Quarré, Prestre de l'Oratoire de Jesus-Christ, N. S. Docteur en theologie, Bourguignon. Reueu, corrigé et augmenté par l'autheur. — A Mons, de l'imprimerie François De Waudré, à la Bible. 1633. In-8.° Titre et liminaires 20 pages, texte 390, table 5 pages non cotées.

Digitized by Google

REBREVIETTES (GUILLAUME DE),

Seigneur de Genly, Escœuvres,... etc.,... né à Mons dans la seconde moitié du 16.me siècle, mort à Bruxelles en 1655.

On a de lui, outre plusieurs beaux ouvrages pieux, s'il faut en croire De Boussu, page 431 de son Histoire de Mons :

— L'image de la noblesse figurée sur la vie de saincte Gertrude et de ses parens, histoire ecclésiastique par Guillaume de Rebreviettes, seigneur d'Escœuvres, gentilhomme. — Paris, de l'imprimerie de François Huby. 1612. In-8.°

— Le Miroir des Pasteurs. — Bruxelles, 1612.

RECQ (FRANÇOIS-DOMINIQUE),

Né à Braine-le-Comte en 1709, mort à Mons le 5 décembre 1775.

Il fut nommé conseiller de robe longue au conseil souverain du Hainaut le 30 janvier 1743, en remplacement de feu M. Louchier, et prêta serment en cette qualité le 4 février suivant. Il exerça ses fonctions judiciaires pendant près de 31 ans.

Il a laissé des annotations sur les chartes du Hainaut.

Ces annotations sont écrites sur papier intercalé en regard du texte imprimé des chartes. L'auteur indique en marge des articles, soit les articles correspondants, soit les autorités ou les sources qui peuvent être utilement consultées pour l'intelligence de la loi. Il cite aussi les arrêts et décisions diverses qui ont résolu certaines questions.

Ce commentaire du conseiller Recq est très-estimé et l'opinion de ce jurisconsulte fait même aujourd'hui autorité pour l'interprétation de nos chartes.

Le manuscrit autographe, en 2 vol. in-4.°, appartient à M.r Claus, actuellement bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Mons.

Digitized by Google

ROMBISE (ANTOINE DE),

Professeur et principal au collége de Rœulx (1639), né à Mons au commencement du 17.me siècle.

On a de lui :

— Itinerarii per diversa Galliæ ac Italiæ loca memores notæ et rervm Romanarvm cvriosi ac religiosi indagatoris dies decem. — Montibvs, ex officinâ Joannis Havart, in platcâ Nimianâ, propè Minimos. 1639. Cum approbatione. In-8.° Titre et liminaires 6 pages non cotées, texte 340 pages, indices 12 pages non cotées.

Relation en vers élégiaques d'un voyage qu'entreprit l'auteur en France et en Italie, en 1634, avec Philippe Du Mont, seigneur de Fanteignies, de Duez,... etc.,... échevin de Mons, en 1626, et Thierri Du Mont, seigneur de Fontenoy, d'Hembize,... etc.,...

Il revint dans les Pays-Bas en 1635.

ROMBISE (ANDRÉ-JACQUES LISON DE),

Né à Mons.

Il est auteur de deux ouvrages ayant pour titre : le premier, Itinerarium Germaniæ ; le second, Epigrammata in sanctos.

RUTEAU (ANTOINE),

Frère mineur de l'ordre de S.t-François de Paule, naquit à Mons dans le 16.me siècle et mourut au couvent d'Anderlecht, le 9 juillet 1657, au moment où il mettait la dernière main au second tome d'un ouvrage dont le tome premier parut sous ce

Digitized by Google

titre : Commentariorum ac disputationum in priorem partem D. Thomæ, tomus 1, de uno Deo. — Montibus, apud viduam Joannis Havart. 1655. In-fol.

Il fut d'abord professeur de théologie à Anvers, puis président en chef de son ordre et définiteur à l'Université de Louvain Ses supérieurs rendant, dit l'histoire, pleine justice à son mérite, le nommèrent ensuite provincial de l'ordre de Saint-François de Paule, pour les Pays-Bas.

Quoique l'édition qu'il nous a donnée d'une partie des Annales de Vinchant, si misérablement écourtées et mutilées par l'éditeur (qui se vantait pourtant de les avoir *augmentées* et *achevées*), ne nous permette de parler de cet ouvrage que pour engager les bibliophiles et tous ceux qui s'occupent de travaux historiques, à se tenir en garde contre l'infidélité du texte que nous a donné Ruteau, il n'en convient pas moins d'en transcrire ici le titre, ne fut-ce que comme souvenir bibliographique : Annales de la provincе et comté d'Haynav, ov l'on voit la svitte des Comtes depvis leur commencement. Les antiqvités de la religion, et de l'estat depvis l'entrée de Ivles Cesar dans le Pays. Ensemble les evesques de Cambray, qui y ont govverné. Les fondations pievses des églises et monastères. Et les descentes de la noblesse. Recueillies par feu M. François Vinchant, prestre. *Augmentées et achevées* par le R. P. Antoine Rvteav, de l'Ordre des PP Minimes. A la poursvitte de M. Iean Vinchant, S.r de la Haye,... etc... — A Mons en Haynav, de l'imprimerie de Iean Havart, ruë de Nimy, au Mont de Parnasse. M. DC. XLVIII. Auec priuilege, et approbation. — In-fol. Titre et liminaires 12 pages, texte 418, table 14 pages non cotées.

Les autres ouvrages de Ruteau sont :

— De fructu et applicatione sacrificii missæ et suffragorum, lib. tres. Auctore V. P. F. Antonio Ruteo, Hanno-Montani, ordinis Minimorum S. Francisci de Paula S. Theologiæ lectore. — Antwerpiæ, apud Henricum Aerssens. 1634. In-4.°

— De participationibvs sev litteris fraternitatis quibvs

Digitized by Google

amici et benefactores à prælatis religionvm admittvntvr ad commvnionem bonorvm operum ordinvm. Auctore V. P. F. Antonio Rvteo Hanno-Montensi, ordinis Minimorvm S. Francisci de Paula. — Montibvs typis Joannis Le Brvn, sub signo Leonis Aurei, anno 1637, cum gratia et privilegio. In-12. Titre et liminaires 18 pages non cotées, texte 190 pages, index et approbation 14 pages non cotées.

— De vitâ quadragesimali, quæ in sacro Fratrum minorum ordine sub voto servatur, lib. quinque, in quibus de illius origine, naturâ et effectibus, vitiisque et heresibus oppositis agitur, auctore R. P. Antonio Ruteo FF. minorum per Belgium provinciali. — Lovanii, typis Corneli Coenestenii. 1642. In-4.° Dédié au R. P. Gaspard Vincq, prélat du monastère de S.t-Denis près de Mons. (Le même ouvrage augmenté, ibid., 1646.)

— Historia miraculorum quæ ad invocationem B. M. Virginis in Wavriâ inferiori edita feruntur. (En français : L'arche d'alliance ou l'histoire de Notre Dame de Basse Wavre dite Marie de paix et de concorde, recueillie par le R. P. A. R. M. L. T. — Louvain, E. De Witte. 1642. In-12.) Lovanii, apud Everardium De Witte. 1642. In-12.

RUTEAU (Benoît),

Né à Mons vers la fin du 16.me siècle.

Il embrassa la règle de S.t-Benoit, au monastère de S.t-Denis, et remplit les fonctions de supérieur des études à l'abbaye de Grammont.

On a de lui :

— Vita et martyrium SS. Adriani et Nataliæ, unà cum chronico abbatiæ Gerardi. Montensis. — Ath, 1637. In-8.°

Une traduction française de cet ouvrage a paru à Ath, la même année, chez Jean Maes, imprimeur juré, sous ce titre :

Digitized by Google

La vie et martyre de S. Adrien tutelaire de la ville de Grand Mont, patron contre la peste et de sa S. compagne Natalie. Item, diverses translations, succès et miracles advenus par les sacrées reliques du S. Martyr, avec le commencement et chronique de son monastère en ladite ville de Grand Mont. Le tout tiré de la copie latine de Don Bénoist Ruteau montois, religieux bénédictin du monastère de S. Denys lez-Mons en Haynnau. par le mesme auteur. In-8.°

SAINT-GÉNOIS (François-Joseph, Comte De),

Baron du Saint-Empire, fils de Nicolas-Joseph, seigneur de Grand-Breucq, et de Marie-Élisabeth-Joseph Francgue, né à Mons le 28 mai 1749, mort à Bruxelles en 1816.

A peine eut-il terminé ses études, qu'il entra comme cadet dans le régiment de Kaunitz; mais, ne se sentant aucune disposition pour la carrière des armes, il la quitta en 1776, après avoir été élu membre de la noblesse aux États du Hainaut.

Il tâcha dès lors d'acquérir dans la retraite les connaissances nécessaires à un homme public.

Admis, à Mons, dans le bureau de l'avocat Paridaëns, greffier de la cour féodale du Hainaut et dépositaire des archives de cette cour, il eut l'occasion de recueillir sur les familles de cette province des notions très-curieuses.

Non content de l'immense dépôt de la cour féodale, il s'efforça de mériter la confiance de quelques abbayes pour y puiser de nouveaux renseignements.

Il profita aussi de son élection à la députation des États du Hainaut, pour avoir une communication plus libre aux archives des États; mais on lui en fit un crime, comme s'il eût travaillé à révéler quelque secret.

Cette inculpation n'ayant eu aucune suite, il continua ses

Digitized by Google

travaux généalogiques à Mons, jusqu'en 1786, époque où il eut à défendre contre la chambre héraldique de Bruxelles le titre de comte que lui avaient transmis ses ancêtres.

Appelé à Vienne par cette affaire, il ne cessa d'y compulser des titres et des documents authentiques, afin d'en extraire tout ce qui pouvait lui être utile pour ses ouvrages.

Il passa de là à Prague et y fut retenu plusieurs mois par la chancellerie de Bohême.

De retour en Belgique, où le feu du patriotisme avait exalté les têtes, il fut soupçonné d'être partisan de l'empire, et ce soupçon, dénué de fondement, le fit jeter dans la prison de Bruxelles.

Ne pouvant être inculpé dans aucune conspiration en faveur de l'empereur, il recouvra sa liberté après une détention de plusieurs semaines et s'empressa de se rendre à Prague où il avait laissé son épouse.

On a de lui :

— Mémoires généalogiques et historiques pour servir à l'histoire des familles des Pays-Bas. — Amsterdam, 1780. 2 volumes in-4.°· Outre des mémoires généalogiques, on trouve dans cet ouvrage des dissertations sur différentes inaugurations des souverains de la Belgique et l'histoire de plusieurs révolutions, entr'autres de celles de Gand et de Bruges en 1488. Le nombre de planches varie dans tous les exemplaires. L'exemplaire que possède M.r R. Chalon est le plus estimé des bibliophiles. Il ne faut pas confondre ces mémoires avec les recueils généalogiques que Dumont a publiés vers la même époque.

— Chronologie des gentilshommes reçus à la chambre de la noblesse des Etats du pays et comté du Hainaut depuis 1500 jusqu'en 1779, précédée d'un précis des preuves nécessaires pour y être admis selon les derniers règlements.—Paris, 1780. In-folio.

— Dictionnaire onomastique des chartes du pays et comté du Hainaut. 1785. — In-8.°·

Digitized by Google

— Inventaire des contrats de mariage, testaments et additions d'héritage déposés à la table du droit du pays de la Basse-Autriche à Vienne,... etc.,... et suivis d'un dictionnaire chronologique et historique des noms repris dans l'inventaire. — Vienne, 1788, in-folio. Extrait d'un ouvrage plus volumineux que l'auteur se proposait de publier en 1786 sous le titre d'amusements généalogiques et historiques. 4 volumes in-folio.

— Prolégomènes ou notes du comte Joseph (François-Joseph) de Saint-Génois, au sujet de son emprisonnement arrivé le 21 juin 1790. — Lille, 1790, in-4.°

Cet opuscule renferme, outre la justification de l'auteur, quelques traits intéressants tirés des actes des États du Hainaut, concernant les différents accords d'aides et subsides, depuis 1526 jusques 1660; palns terrestres de la rivière de la Dendre depuis les confins de la Flandre jusqu'au ruisseau d'Erbiseuil; catalogue des manuscrits de l'histoire profane qui se trouvent à la bibliothèque de Vienne.

— Monuments anciens essentiellement utiles à la France, aux provinces de Hainaut, etc.,... etc.

Ouvrage par souscription, annoncé en 1782 à Paris. — Saillant, rue Saint-Jacques de Beauvais. Premier volume, première partie, 463 pages et 3 feuilles liminaires, in-folio, y compris le titre primitif : Droits primitifs des anciennes terres, etc.

— Monuments, etc. Premier volume, deuxième partie. De la page 463 à 1071.

— Table générale des noms de familles, villes, villages, terres, etc.,... contenus dans les Monuments anciens, etc. In-folio. — A Lille, de l'imprimerie de Léonard Danel. Deux feuillets liminaires et 144 pages.

— Monuments anciens, etc. — Deuxième volume présenté à S. A. S. Monseigneur le prince Cambacérès, archi-chancelier de l'Empire français, etc.,... etc. — A Bruxelles, de l'imprimerie de Weissenbruch, place de la Cour, n.° 1085. Année 1806. In-folio de XLVII et 414 pages.

Digitized by Google

On n'en connaît que trois exemplaires qui vont jusqu'à cette page; beaucoup d'autres s'arrêtent à la page 394. M.r Dejonge, de Bruxelles, possède les *épreuves* de 18 à 20 pages de plus qui n'ont point été tirées.

— Prospectus d'un ouvrage diplomatique et historique, utile aux provinces belgiques, dont le titre est : Droits primitifs, etc.,... 18 pages in-folio.

— Prospectus, id., id. Vienne, chez Gay. 1786. In-4.° de 32 pages. — (Contient une partie de la chronique de Saint-Ghislain de 1114 à 1177.)

— Table provisoire, etc.,... etc.,... des Monuments anciens. In-4.°, 2 pages.

— Monuments, etc. Prospectus. — Paris, 24 novembre 1806. In-4.°, 4 pages

— Prospectus, etc. In-8.°, 4 pages. — Mons, Jevenois, 1807.

Il est bon d'avoir aussi les avis *en placard* collés sur les couvertures des livraisons ou cahiers du deuxième volume. Ces avis renferment des choses qui ne se trouvent pas dans l'ouvrage.

— Amusements généalogiques du comte Joseph de Saint-Génois. — Inventaire des contrats de mariage, testaments et additions d'héritages, déposés à la table du droit du pays de la Basse-Autriche à Vienne, etc.,... etc. — Vienne, de l'imprimerie de M.r Gay. MDCCLXXXVIH. In-folio de 6 feuilles liminaires et 94 pages.

— Histoire ecclésiastique du comté de Hainaut et de Tournesis — Abbayes — Saint-Ghislain. — In-folio de 26 pages. *(Sans date.)*

On n'en connaît d'autre exemplaire que celui de M.r Chalon. Cet exemplaire provient de la bibliothèque de M.r Deroovere, généalogiste, ami intime de Saint-Génois.

C'est le commencement de la Chronique de Baudry, continuée par Durot, dont le manuscrit repose à la Bibliothèque publique de Mons.

— Essai de diplomatique sur le Brabant, présenté au gouver-

Digitized by Google

nement des Pays-Bas par le comte Joseph de Saint-Génois, chambellan de S. M. l'empereur, etc.,... etc. 1794. In-folio de 16 pages.

— Collection générale des actes de mariages du département de Jemmapes, etc. — Bruxelles, 1809. In-4.° de XLIV et 32 pages.

— Projet d'un recueil général des registres civils,... etc.,... mariages célébrés à Anvers depuis 1650 jusqu'en 1807. — Bruxelles, 1807. In-4.° de VIII et 40 pages.

— Projet, idem. — Mariages célébrés à Gand depuis 1622 jusqu'en 1808. — A Gand, 1807. In-4.° de 16 pages. *(Volume ou cahier incomplet.)*

— Projet, idem — Mariages célébrés à Bruges depuis 1617 jusqu'en 1808. — Bruges, 1808. In-4.° de XXVII et 44 pages.

— Hommage de respect, de reconnaissance et de confiance à la Cour d'appel de Bruxelles, dédié à Monsieur Michaux, président de la troisième section; par Joseph de Saint-Génois de Grand-Breucq.—1809. In-4.° de 20, VIII, 44, 16 et 8 pages.

— Recueil de pièces pour prouver le droit de Saint-Génois à porter le titre de comte. In-4.° de 48 pages. Le titre a été arraché au seul exemplaire authentique qui existe de cet ouvrage sur timbres et revêtu de toutes les attestations signées et scellées. — Vienne, 1786. (Cet exemplaire, qui est aujourd'hui la propriété de M.r Chalon, provient de M.r Deroovere.)

— Recueil d'affaires, d'arrêtés, de consultations et de sentences utiles aux prévenus d'émigration,... etc.,... etc. Lille, MDCCCII. In-4.° de LXVIII et 392 pages.

— Cause célèbre en requête civile. 23 juillet 1810. In-4.° de 16 pages, plus un tableau.

On joint à cette brochure un mémoire à consulter pour M.r et M.me de Saint-Génois, par Tarte aîné, etc. In-4.° de 23 pages.

— Joseph de Saint-Genois de Grand-Breucq et Marie-Anne de Morzin, son épouse, à la Cour impériale de Bruxelles.

Digitized by Google

Audience du 17 août 1813. Cause célèbre. In-4.° de 244 pages et 2 feuilles liminaires.

— Projet d'accommodement. 28 juin 1814. 2 pages in-4.°

— Mendacia veritate coram judicibus repellere oportet. Audience du 28 décembre 1813. In-4.° de 85 à 94 pages.

— Le comte de Saint-Génois de Grand-Breucq à M.rs Wittouck et de Spoelbergh, conseillers commissaires ad accordandum. Visions financières. In-4.° de 10 pages.

— Opposition juridique et citation par Joseph de Saint-Génois à ses crédits rentiers anversois. In-4.° de 4 pages.

— Joseph de Saint-Génois de Grand-Breucq à ses crédits rentiers anversois. In-4.° de 2 pages.

— Action diffamatoire intentée par Boucqueau contre Joseph de Saint-Génois de Grand-Breucq. 3 janvier 1809. 12 pages in-4.°

— Ex judicatis (requête civile) cognoscetis judicanda. (Rescisoire.) In-4.° de 4 pages.

— Questions au nom de M.r de Saint-Génois, etc., à M.rs Van de Werve, Geelhand et consors, créanciers anversois. In-4.° de 4 pages.

— Joseph de Saint-Génois aux juges d'appel de Bruxelles, 16 Xbre. 1802. In-4.° de 8 pages.

— Vente faite le 11 prairial an X. In-4.° de 2 pages.

— Consultation pour Joseph de Saint-Génois par Goblet, Du Bus et Le Hon. In-4.° de 6 pages.

— Lettre d'invitation par Joseph de Saint-Génois à ses crédirentiers anversois pour assister, le 9 septembre 1804, à une fête nocturne qu'il donnera dans son parc de Grand-Breucq. In-4.° de 4 pages. (Facétie.)

— Lettre de Saint-Génois à ses crédirentiers anversois. 26 avril 1803. Une feuille.

— Le comte Jh. de Saint-Génois à M. de Gobart, procureur civil d'Anvers. 4 janvier 1815. Une feuille.

— Signification à l'avoué. 31 Xb. 1814. Une feuille.

Digitized by Google

— L'infamie vaincue par l'honneur. Recueil des consultations,... etc.,... etc. 20 pages in-4.°[1]

— Bouquet de pensées, présenté à M.r Louis Weissenbruch, le jour de sa fête, le 25 août 1815, par son ami le C.te Joseph de Saint-Génois de Grand-Breucq. Arrangé pour piano et violon par le même. Placard :

Des dons fleuris que le printemps
Répand sur la terre émaillée
La fleur vouée au sentiment
C'est la pensée. *(bis.)*
Des absents elle prend l'emploi.
L'illusion vers elle attire ;
L'amour, l'amitié lui font dire
Pensez à moi. *(bis.)* Etc., ... etc...

Manuscrits de Saint-Génois
qui se trouvent à la Bibliothèque publique de Mons :

— Généalogie de plusieurs familles du Hainaut. In-folio sur papier. Manuscrit de M.r de Saint-Génois.

— Noms des personnes qui sont intervenues aux assemblées des États du Hainau comme membres de la noblesse depuis le 19 de Xbre. 1536 jusques compris le 5 de 9bre. 1668, par le comte de St.-Genois. In-folio, sur papier.

— Extraits du greffe féodal de Hainaut commençant au 28 de mars 1556 et finissant au 23 d'avril 1566, par M. le comte de St.-Genois. In-folio, sur papier.

[1] Il suffit de compulser froidement les pièces de ce procès pour voir combien les prétentions du comte de Saint-Génois étaient fondées.

Un sieur Boucqueau, avocat de la partie adverse, étant allé jusqu'à lire à l'audience un faux certificat d'un conservateur des hypothèques de Tournay, il n'a pas fallu à notre concitoyen moins de dix ans pour obtenir la rescision de l'arrêt surpris ainsi à la conscience des juges, et, ces dix ans écoulés, rien ou presque plus rien, ne restait de l'objet en litige; tant c'est une belle chose que la justice, même quand elle finit par être juste !

Digitized by Google

— Extraits du livre des arrêts commençant au 23 février 1593 et finissant au 8 d'octobre 1604, par M. le comte de St.-Génois. In-folio, sur papier.

— Copies des comptes des anciens parchons des années 1507 et 1525, par M. le comte de St.-Génois. In-folio, sur papier.

— La généalogie de la maison de St.-Génois. In-folio, sur papier. Autographe de M.r de Saint-Génois.

SEINGENOIS (PIERRE DE),

Seigneur du Mesnage, poète français et latin.

On a de lui, dit de Boussu, plusieurs poésies qu'il composa en l'honneur de la vierge.

SÉBASTIEN (JEAN),

De la compagnie de Jésus.

Il fit, à ce qu'assure De Boussu, un Traité sur les cas de conscience.

Paquot cite un Joannes Sebastianus (probablement Jean Sébastien) aussi de la compagnie de Jésus, en 1585, né à Fontaine-l'Évêque et y décédé le 15 février 1649, qui a laissé trois ouvrages : De Sacramentos in genere, — De Baptismo, Confirmatione et Eucharistiâ, — De Extremâ Unctione.

Digitized by Google

SICILE, SECILE, CECILLE ou CECILE,

Héraut d'armes du roi d'Arragon, né à Mons.

On a de lui :

— Le blason des couleurs en armoiries, dont plusieurs éditions parurent successivement à Paris et à Lyon.

SIMON (JACQUES),

De la compagnie de Jésus, né à Mons dans le 16.me siècle.

On a de lui :

— La vie de Saint-Ghislain.

— Le povrtraict de l'estat de mariage et de continence fait svr la vie de la très illvstre S. Wavtrvde comtesse de Hainav et patronne de Mons. Par le R. P. Jacques Simon de la compagnie de Jésus. Avec les annotations du mesme autheur. — A Arras, chez Jean-Baptiste et Gvillavme De la Rivière, au Bon Pasteur. M.DC.XXIX. In-8.°, avec :

1.° Une Épître dédicatoire aux Dames du très illustre chapitre de S. Wautrude, datée du collége de Mons le 1.er janvier 1627;

2.° Une Épître à Messieurs les Montois;

3.° Une approbation, signée de Jean Sébastien (Mons, le 21 janvier 1627);

4.° Un permis d'imprimer, signé de François De Lacroix, provincial de la compagnie de Jésus au Pays-Bas (Valencienne, le 17 de mars M. DC. XXVIII);

5.° Un extrait du privilége accordé à J.-B. De la Rivière, par Sa Majesté Catholique, le 12 de juin l'an 1627, signé Prats.

Digitized by Google

Titre et liminaires 16 pages non cotées, texte 317 pages, annotations 100 pages, table 12 pages non cotées; figure.

Réimprimé à Mons en janvier 1846, chez Emm. Hoyois. Suivi de documents officiels relatifs aux cérémonies qui ont eu lieu lors du retour à Mons, en 1803, des reliques de Sainte Waudru et de Sainte Aye. Publiés pour la première fois d'après les originaux qui reposent aux archives de l'évêché de Tournay. In-8.° Titre et liminaires 12 pages, texte, table, ... etc., ... 116 pages; frontispice gravé.

SOTTEAU (AUGUSTIN-HYACINTHE-JOSEPH),

Chanoine régulier du monastère d'Oignies, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, professeur de poésie et de rhétorique à l'Athénée royal de la même ville, naquit à Mons le 24 décembre 1768 et mourut à Namur le 29 novembre 1828.

Il fit ses humanités au collége de Houdain à Mons, étudia la philosophie à Louvain et embrassa la carrière de l'instruction publique le 19 avril 1787, époque où les chanoines réguliers d'Oignies, à la suite de la suppression dont les avait frappés Joseph II, se chargèrent gratuitement de l'enseignement au collége de Namur. Sotteau y fut envoyé par ses supérieurs et y occupa les chaires de poésie et de rhétorique conjointement ou séparément, selon les circonstances, jusqu'à l'époque de sa mort.

On a de lui :

—Nouveau cours de Rhétorique à l'usage des jeunes gens qui se destinent à la chaire ou au barreau. Par Aug. Sotteau, Chanoine régulier du ci-devant Monastère d'Oignies, Chanoine honoraire de la Cathédrale de Namur, et Professeur de Rhétorique à l'Athénée, avec cette épigraphe extraite de Quintilien :

Digitized by Google

Habes quibus præcepta dicendi pro virili parte adjuvari poneper nos videbantur : quorum cognitio studiosis juvenibus si non magnam utilitatem afferet, at certè quod magis petimus, bonam voluntatem. — A Mons, chez H.-J. Hoyois, imprimeur-libraire, rue des Fripiers, N.° 24. 1819. 2 tomes in-12. Tome 1.er : titre et épitre dédicatoire à Son Excellence le Baron de Falch, Ministre des Colonies de S. M. le Roi des Pays-Bas, de l'Industrie nationale et de l'Instruction publique, 7 pages, texte 379, table 3. Tome second : texte 402 pages, tables 3.

— Nouvel abrégé de poétique française, ouvrage propre à former et régler le goût des jeunes gens dans la lecture des meilleurs poëtes, tant Latins que Français. Rédigé par M.r A. Sotteau, Professeur de Rhétorique à l'Athénée Royal de Namur, et Chanoine de la Cathédrale. — A Namur, de l'imprimerie de D. Gérard. 1821. In-12. Titre 2 pages, avertissement 2 pages, texte et table pages 9 à 185, errata 2 pages.

Sotteau prononça plusieurs sermons dans différentes églises de Namur et à Bruxelles même, où l'un de ses frères, célèbre prédicateur et savant théologien, mourut doyen de Sainte-Gudule.

On a de lui en manuscrit quelques poésies latines.

Ces poésies, dit la Galerie historique des contemporains, l'ont fait connaître avantageusement dans le monde littéraire, et ses sermons le mettent au premier rang des prédicateurs belges.

Digitized by Google

TAHON (ANDRÉ-FRANÇOIS),

Né à Mons, décédé à Bruxelles le 11 janvier 1738.

Après avoir fait partie du magistrat de la ville de Mons en qualité d'échevin, il prêta serment comme conseiller de robe longue au conseil souverain du Hainaut le 7 décembre 1707 et le 15 octobre 1727 il obtint l'honorable distinction d'être appelé au conseil privé du Roi.

On lit à ce sujet dans les Archives de Mons (Chef-lieu, — Résolutions journanalières ; — 1724 à 1755) :

« Le sieur Tahon, conseiller du conseil souverain d'Haynau, ayant esté nommé au conseil privé, Messieurs les magistrats ont résolu, en considération de ce qu'il avoit esté eschevin, de luy faire présent d'un bassin d'argent avec les armes de la ville. Le bassin a pesé quattre-vingt-cinq onces et a coûté trente-cinq escus de façon.

« Le sieur De Maleingreau, premier (du magistrat) et le pensionnaire et greffier Petit, luy ont présenté ledit bassin chez luy, qui a esté porté par l'huissier Estienne le 13 novembre 1727.

« Le 15, Monsieur Tahon a demandé l'heure pour remercier Messieurs les Magistrats ; il y est venu à onze heures et demie et l'on a ouvert les deux batans. »

Il a laissé un recueil manuscrit d'arrêts du conseil souverain du Hainaut, commençant au mois de janvier 1708 et finissant le 10 avril 1713.

La Bibliothèque publique de Mons en possède une copie en 4 volumes in-folio.

Digitized by Google

VINCHANT (FRANÇOIS),

Né à Mons vers 1580 d'une noble et ancienne famille de Mons,[1] fils de Gilles, seigneur de La Haye, échevin de Mons de 1563 à 1566,[2] et de Marguerite Dessus-le-Moustier,[3] mort dans la même ville, d'une maladie contagieuse qui la désolait, le 20 août 1635.

Après avoir terminé ses humanités, il étudia les sciences ecclésiastiques et reçut les ordres sacrés.

Vinchant avait un frère, Jean, conseiller à la cour souveraine du Hainaut, dont descendaient Charles-Antoine-Joseph, seigneur de Morval, et Pierre-Félix-Joseph, seigneur de La Haye, Milfort, etc., nommés comtes en 1756.

On a de lui :

— Une épitaphe en douze vers latins de Gilles Bricquet, décédé religieux du Val des Écoliers à Mons, le 15 décembre

[1] On cite parmi ses membres : en 1362, Gérard Vinchant, échevin de Cambrai ; en 1371, Jérôme Vinchant, écuyer, seigneur de Corieul et capitaine de Marcoin, ainsi que plusieurs échevins de Mons de 1476 à 1684. Antoine Vinchant était à la tête de cette magistrature dès 1527.

[2] Le duc d'Alençon en sortant de Mons, qui avait été surpris par Louis de Nassau le 24 mai 1572 et repris par le duc d'Albe le 19 septembre suivant, y laissa, dit Paquot, quelques gens qui ne cessaient de remuer en faveur du parti des États. Gilles Vinchant avança un jour contre ces mutins, fonça d'un coup d'épieu le tambour *séditieux* qu'on touchait pour les assembler, et les poussa les armes à la main jusques hors de la ville. S. M. Catholique récompensa cette action de bravoure en le gratifiant, lui et sa postérité, de diverses marques d'honneur, entr'autres d'un portrait du Roi suspendu à une chaîne d'or ; insigne qu'ils pouvaient porter.

[3] Collard Dessus-le-Moustier était échevin de Mons en 1465. Plusieurs de ses descendants ont occupé la même charge.

Digitized by Google

1514. Cette épitaphe a été insérée par Philippe Brasseur dans son ouvrage intitulé : Pratum marianum intrà Montes Hannoniæ ejusdemque prati vinea triginta pampinis interstincta, pages 33 et 34. — Mons, Jean Havart. 1637. In-12.

— Annales de la Province et Comté de Hainaut, contenant les choses les plus remarquables advenues dans ceste province, depuis l'entrée de Jules César jusqu'à la mort de l'infante Isabelle; par François Vinchant.

La Bibliothèque publique de Mons possède le manuscrit autographe de cet ouvrage dont Antoine Ruteau a publié une contrefaçon en 1648. (Mons, Jean Havart, in-folio.) Le manuscrit de Vinchant, aujourd'hui relié en 3 volumes in-folio, provient de la bibliothèque de M.r De Vinchant de Milfort. Ce n'était d'abord qu'une liasse de papiers détachés; il s'en est même perdu quelques-uns. Plusieurs de ces cahiers sont doubles, ou plutôt ce sont divers cahiers contenant les mêmes événements, mais traités d'une manière différente. D'autres sont des fragments, dont manquent tantôt le commencement, tantôt la fin, sans qu'on puisse reconnaître à quelle partie du texte ils appartiennent.

Le premier volume comprend ce que l'auteur nomme l'*appareil* ou *apparat* des Annales, en sept chapitres préliminaires, ainsi que la suite de ces Annales, qui commencent à l'an 56 avant Jésus-Christ et finissent à l'an 1280, époque de la mort de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, fille de Bauduin, empereur de Constantinople, décédée à Gand le 13 février.

Le deuxième commence à Jean d'Avesnes, petit-fils de cette princesse, et finit à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui eut la pleine possession du Hainaut après le décès de Jacqueline de Bavière.

Le troisième comprend ce qui s'est passé depuis Philippe-le-Bon (1437) jusqu'en 1633. La dernière page se termine par un sens incomplet, et le reste de l'ouvrage n'a pu être retrouvé.

Digitized by Google

Viennent après cela les cahiers doubles et les fragments dont il a été parlé plus haut.

Ruteau n'a rien donné des Annales après l'abdication de Charles-Quint (25 octobre 1555). Vinchant les a pourtant continuées, comme je viens de le dire, jusqu'en 1633; c'est donc une omission de soixante-dix-huit années, durant lesquelles ont eu lieu, entr'autres événements, les troubles et révolutions des Pays-Bas. Ajoutez à cela qu'on chercherait en vain dans l'édition de Ruteau une quantité de chartes et d'autres pièces relatives au droit public, que Vinchant a relatées en entier dans son ouvrage, comme preuves à l'appui. Il en est de même d'une foule de détails concernant les églises et des épitaphes qui s'y lisaient.

J'en ai dit assez pour faire voir à quoi il faut s'en tenir sur ce qu'avance Ruteau, au frontispice de son livre, que les Annales de Vinchant ont été par lui *augmentées et achevées*.

La Société des Bibliophiles, séant à Mons, se propose, depuis tantôt deux ans, de publier une édition complète des Annales, dans laquelle le texte sera religieusement conservé. Puisse un subside du Gouvernement et le concours empressé de tous ceux qui s'adonnent aux études historiques, la mettre bientôt à même de réaliser ce projet, et de faire pour les Annales de Vinchant ce que M.r De Fortia d'Urban a fait pour celles de J. De Guise. C'est le plus grand service qu'elle puisse rendre à la province, et en particulier à notre ville qui attend depuis si longtemps une histoire digne d'elle,.... car il faut compter absolument pour rien et l'exubérante compilation de De Boussu et les *à peu près* de M.r Paridaëns et les trop rares *essais* de M.r Fumière.

On rencontre dans Vinchant beaucoup d'erreurs, beaucoup d'opinions hasardées en ce qui concerne l'antiquité. A l'exemple des anciens chroniqueurs il a voulu faire remonter aux temps les plus reculés l'origine de la province et de sa ville natale, mais ses Annales sont assez exactes en ce qui concerne le moyen

Digitized by Google

âge et plus encore pour le quinzième et le seizième siècles. Il y a consigné beaucoup de documents historiques qu'on chercherait en vain ailleurs.

Philippe Brasseur nous a laissé les vers suivants sur cet écrivain :

Siccine, dum nostram pestis depascitur urbem,
Te quoque sæva lues, et flebilis abstulit hora?
Nec tua, teque simul, timuit Mors tangere scripta?
Ah! nondum decuit; Patriæque, tibique, tuisque
Non satis usque datum, quamvis dare magna pararet.
Te cuncti Mystæ querimur, te quærimus omnes;
Et querimur, quia luce carent tua scripta. Sed eheu!
In vanum; mors namque tibi pro lege subita est :
Nec scriptum, nec avita fides tibi profuit. Ergò,
Cùm nihil efficiam questu, patiensque dolensque
Hoc unum voveo, pacemque, locumque quietis.

Mortis Chronographicum, ex Matth. 24 :

Estote paratI, nesCItIs qUà hora DoMInUs Vester VentUrUs sIt.

La famille de Vinchant portait d'abord d'azur à la bande d'argent chargée de trois étoiles de sable; elle porte, depuis 1501, d'azur à la bande d'or chargée de trois étoiles de gueule.

WAUDRÉ, WAUDRET ou WAULDRET (Julien De),

Né à Mons vers la fin du 16.e siècle ou au commencement du 17.me, mort dans la même ville en 1650.

Il fit ses humanités au collége de Houdain, où il n'eut pas à se louer de tous ses professeurs, s'il faut ajouter foi au portrait très-peu flatteur qu'il trace de l'un deux dans ses vers.

A dix-neuf ans environ, il se rendit à Douai, où il suivit quelque temps le cours de philosophie qui se donnait à l'Université de

Digitized by Google

cette ville, mais tout son désir de s'instruire ne tint pas contre les nauséabondes aridités de la logique péripatéticienne telle qu'on l'enseignait alors, et il revint quelque temps à Mons, où il perdit son père, âgé de soixante-dix ans. Ce dernier avait épousé une Bousie.

Waudré voyagea ensuite en Italie, visita successivement Rome, Tivoli (Tibur), Frascati (Tusculum), Palestrine (Préneste), Florence,... etc...

En 1625, il fut nommé principal du collége de Houdain, et quatre ans après chanoine de Saint-Germain.

En 1631, il se démit de son principalat et ne conserva que sa chanoinie.

On a de lui :

— Lœmotheatrum. Elégie sur la peste qu'une femme apporta de Wesel à Mons le 15 juin 1615 et qui désola cette ville pendant treize mois environ. [1] — Montibus Hannoniæ, Lucas Rivius. 1618. In-16. Ib. apud Joannem Havart. 1638. In-12 de 112 pages, compris le titre.

A la suite de cette élégie se trouvent : Epigrammatum libri tres.

— Juliani Waudræi elegiarum ad Philomusum libri tres. — Montibus Hannoniæ, Lucas Rivius. 1626. In-12. Ib. Joannes Havart. 1638. In-12 de 309 pages, compris le titre.

Ces deux ouvrages sont dédiés à Charles le Danoy, baron de Cornay, que Waudré qualifie emphatiquement de grand homme et qu'il appelle son Mécène, selon l'expression stéréotypée de son temps en tête de presque toutes les dédicaces.

— Paraphrasis Psalmorum Davidis elegiaca, per Julianum Waudræum juxta editionem vulgatam. — Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, sub signo Montis Parnassi. 1648. In-18. Titre et liminaires 4 pages non cotées, texte 209 pages, approbations et index 6 pages non cotées.

[1] Fœnore Dat Lætos MatUro JULIUs agros,
Cum gravis afflictâ cessat in urbe lues.

Digitized by Google

C'est la seconde édition de cet ouvrage, qui avait paru chez le même imprimeur en 1638. In-12.

— Juliani Waudræi liber monastichorum. — Francofurti, typis ex scripta Wolfgang. Hoffmanni exhibetur à Joan. David. Zunnero. 1643. In 12.

Le magistrat de Mons fit présent à Waudré d'une coupe en argent.

Il a composé lui-même son épitaphe :

Jam quod es, antè fui : jam sum cinis, umbra minusque,
Tu quod es, et quod ego, simul omnia subjice puncto :
Omnia prætereunt. Nos ivimus, ibitis, ibunt.

Foppens nous le donne comme un poète facile et élégant: (in versibus pangendis facilis ac venustus), et on a même été jusqu'à le comparer à Ovide dans quelques-unes de ses compositions, ses épigrammes entr'autres et ses élégies. Quoiqu'il soit assez difficile d'admettre sans restriction un éloge aussi pompeux, il n'en est pas moins vrai que Waudré occupe un rang distingué parmi les auteurs modernes qui ont écrit en vers latins et que sa versification, presque toujours irréprochable, ne manque ni de grâce ni d'abondance.

On cite de lui ces vers sur le char qui porte les reliques de Sainte-Waudru à la procession de Mons et auquel force m'est bien de laisser son nom antique et solennel de.... *Car d'or :*

Fama deaurati nè sit tibi fabula currûs,
Hic est Montani gloria vera soli.
Hœc sacra ferratis servatur machina valvis,
Quam foret infandum contemerare nefas.
Unius et Trini redeunt cùm festa Tonantis.
Atque Ceres vernum florida tempus agit,
Accelerant, puerique manu contingere gaudent,
Et leve sacratâ pondus in œde rotant.
Evectum patriâ longè spatiatur ab urbe,
Turba secuta pias fundit in astra preces.

Digitized by Google

Quadrupedans rutilas capitis levat ungula plumas,
Splendet ad extremos quæ phalerata pedes.
Discernit bicolor visus auriga tuentes,
Tibia mirificis quem præit alta sonis.
In medio circùm sunt tintinnabula curru,
Aligerique pares bis duo plectra movent.
Eminet his sanctæ Comitis grave corpus, habetque
Presbyteri manibus fulta columna caput.
Subsequitur custos sociarum candidus ordo,
Belgarum castæ nobilitatis opes.
Non similes duxit Phaëton cœlestis habenas,
Atque triumphantes Roma superba rotas.

Je mentionnerai encore cette épigramme, *Ad populum Montensem :*

Frigidus est, calidus, siccus, nunc humidus aer,
Dant varias semper noxque diesque vices.
Cernitis hæc animis Lætantibus omnia, Cives :
Vos neque mutati temporis aura movet.
Quòd sic vivatis, Montenses, carpere nolo;
Romanos pariter vivere Roma docet.

Il avait pour devise : *Non latè, sed lætè.*

Notre concitoyen M.r Antoine-Joseph Bécart a écrit une dissertation critico-littéraire sur les poésies de Waudré.

WINS (PAUL-ANTOINE-HERMAND),

Né à Boussu le 19 décembre 1760, mort à Mons le 8 août 1834, doyen de l'église de Sainte-Élisabeth.

Il fit ses premières études au collége de Houdain, et fut reçu docteur en théologie à l'université de Louvain.

Jeune encore, il devint un des secrétaires de De Nélis, évêque

Digitized by Google

d'Anvers, et profita d'un voyage qu'il fit avec lui en Hollande, en Allemagne,... etc.,... pour se former un noyau de bibliothèque.

Nommé au chapitre de Turnhout, puis chapelain de la citadelle d'Anvers, il était pourvu d'un canonicat à Soignies lorsqu'éclata la révoluion française Il émigra alors en Allemagne.

De retour dans sa patrie, il continua son ministère ecclésiastique à Boussu, tout en s'occupant d'études littéraires et scientifiques, ainsi que de l'instruction de quelques jeunes gens. Il donnait en outre ses soins à la confection du Directoire annuel du diocèse.

Il fut ensuite curé d'Hainin jusqu'en 1826, époque où il fut appelé au décanat de Sainte-Élisabeth à Mons.

Peude temps avant sa mort, il fut nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Tournay.

On a de lui quelques copies d'anciens manuscrits et quelques notes sur les antiquités du Hainaut.

WITTEBORT (MAXIMILIEN),

Époux d'Anne Masquelier, licencié en droit civil et ecclésiastique à l'université de Louvain (30 août 1616), suppléa près de trois ans Pierre Goudelin, d'Ath, professeur ordinaire de droit civil à la même université, et devint quelque temps après conseiller de la cour souveraine du Hainaut. Né à Mons à la fin du seizième siècle, il y mourut en 1624, quatre ans après avoir été investi de ses dernières fonctions.

On a de lui :

— De Beatæ Virginis Assumptione, Oratio Panegyrica, Lovanii, in æde Sodalitatis apud P. P. Prædicatores habita

Digitized by Google

XVIII kal. septembris anno M.DC.XIX. — Lovanii, Philippus Dormalicus. 1619. In-4.° de 29 pages non cotées.

Dédiée à Inigo (Ignace) de Brizuela, dominicain espagnol, docteur en théologie, confesseur et conseiller d'État de l'archiduc Albert.

— Oratio funebris in obitum amplissimi et clarissimi viri Dn. Petri Gudelini, Jurisconsulti, et in Academiâ Lovaniensi Antecessoris meritissimi, habita Lovanii in exequiis 22 octob. 1619.

Imprimée à la suite des Commentaires de Goudelin, De jure novissimo, et dans les Memoriæ jurisconsultorum de Henning Witten.

Digitized by Google

ERRATA ET ADDENDA.

ASSONVILLE (HUBERT D'),

Bénédictin, né à Mons dans le 16.me siècle, mort en 1633.
On a de lui :
— Prompticarium curiositatis alphabeticum. 1625.
— Parenesis sive commonitorium ad errantes in fide. 1633.

Tome IV, page 244.

Bachie fut professeur de poésie et de rhétorique au collége de Houdain.

Tome IV, page 244.

Le titre exact du manuscrit de Baudry est : Annales de l'abbaye de S.t Ghislain, de 633 jusqu'en 1754, rédigées par Dom. P. Baudry, continuées par Dom. A. Durot. 2 volumes in-folio, sur papier. (Bibliothèque publique de Mons.)
Baudry fit ses humanités au collége de Houdain.

Digitized by Google

BETTIGNIES (CLAUDE-JOSEPH DE),

Sculpteur et architecte, né à Mons dans la seconde moitié du 17.me siècle.

Il donna le plan et dirigea les travaux, achevés en 1718, de la chapelle de l'ancien couvent des filles de Sainte-Marie, dites de la Visitation, aujourd'hui la prison civile.

On lui doit aussi l'élégant campanille de l'église de Sainte-Élisabeth, œuvre d'architecture remarquable qui fut exécutée en 1722 et 1723.

BONBLÉ ou BOMBLED,

Sculpteur, né à Mons.

Il a fait, vers 1775, les décorations du chœur, celles du buffet d'orgue et autres de l'église de l'abbaye de Saint-Ghislain.

Dom Nicolas Lesne, procureur de cette abbaye, dans une lettre adressée à Maria, secrétaire du Conseil privé, le 20 juillet 1779, en réponse à des renseignements demandés par Baert, architecte de S. M., sur les monuments et objets d'art du pays, dit en parlant de Bonblé : Ses ouvrages sont assez recevables pour le temps; il ne lui manquoit que quelques coups de rabot des académies modernes, pour en faire un excellent artiste.

Tome IV, page 250.

Philippe Bosquier avait un frère échevin ou conseiller de Mons et capitaine d'un régiment de milice bourgeoise; il fut tué dans une expédition en Artois (in provocando Artesiam, peregrè rediens frater meus tum Senator, et cohortis civicæ dux, interiit).

Philippe fit ses humanités au collége de Houdain, où il obtint plusieurs prix.

Vers 1580, il prit l'habit de récollet au couvent de Luxembourg, et, après son noviciat, il fut envoyé par ses supérieurs, non pas à Paris, mais à Namur, où il fit en quatre ans son cours de théo-

Digitized by Google

logie sous Henri Willot et se forma par son exemple au ministère de la chaire, qu'il exerça longtemps dans les provinces wallones.

Il prêcha en 1598 le carême à Saint-Omer.

Au commencement de 1595 il était au couvent d'Ath, et fut nommé gardien du couvent de Luxembourg en 1601 ou 1602.

Il se rendit en cette qualité à Bruxelles pour y réclamer contre un ordre du 20 octobre 1602, portant injonction aux récollets de Luxembourg, de céder leur couvent aux bénédictins de l'abbaye de Munster. Bosquier adressa à ce sujet une harangue latine aux archiducs Albert et Isabelle, et réussit à faire révoquer l'ordre.

Le 6 février 1603 il était à Douai, et le 14 septembre 1605 à Liége.

Il mourut, comme je l'ai dit, au couvent d'Avesnes.

Son livre intitulé : L'esclavage des Pêcheurs,... etc.,... a été imprimé, non pas à Mons, mais à Arras, chez Rivière, en 1599. In-8.°

BOULENGER (CHARLES-JOSEPH-PHILIPPE-ANTOINE-GHISLAIN),

Docteur en médecine, fisc et doyen de l'université de Louvain, professeur à l'école centrale du département de Jemmapes, et, après la suppression de cette école, percepteur des contributions à Soignies jusqu'en 1814, époque où il perdit sa place pour refus de prêter serment au gouvernement des puissances alliées; rentré en fonctions en 1816 pour la division d'Hennuyères et passé ensuite à celle de Neuville et Casteau.

Né à Mons le 8 octobre 1771, il y mourut le 25 septembre 1826.

Il avait fait ses humanités au collége de Houdain.

On a de lui :

— De præcipuis affectionibus nervosis. — Lovanii, 1794. In-4.° de 8 pages. Ib. 1796. In-8.° de 18 pages.

Digitized by Google

BOURGEOIS (JEAN),

Docteur en théologie et professeur à Louvain en 1506, né à Mons.

Il est fait mention de lui dans les Fasti academici Lovanienses, page 60. Renunciavit, y est-il dit, præbendæ et professioni suæ, factus episcopus Cyrenensis et vicarius sive suffraganeus archiespis. Coloniensis.

Il a laissé quelques poésies latines.

Un autre Bourgeois (Maurice), probablement aussi de Mons, a publié :

— Vallis-Mariana alias scholaris sive historia ecclesiæ abbatialis B. Mariæ Montibus Hannoniæ, sub regula S. Augustini Can. Reg. versu Phaleucio Laconicè descripta. Item Sylva-Isaacana, sev historia miracvli Sacri-Sangvinis, et Monasterii Busci D. Isaac eiusdem Ordinis, sed Congregationis VVindesemensis, eodem versu,... etc.,.. Auctore Ven. P. Mauritio Bourgeois, ibidem Can. Reg. — Montibvs, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, propè Minimos. 1636. In-12. Titre et liminaires 16 pages non cotées, texte 1 à 136, 127 à 254, approbation 1 page.

BOURLARD (FRANÇOIS-JOSEPH),

Médecin, né à Mons en 1754, y décédé le 1.er décembre 1823, époux de Catherine Bombled.

On a de lui :

— De bronchotomiâ. — Lovanii, 1782. In-4.° de 8 pages. Ib. 1795. In-8.° de 8 pages.

Digitized by Google

Tome v, page 85.

On a encore de G.-J. De Boussu :

— Cicerculle Vierge et Martyr. Tragédie dediée à la trés-Noble Demoiselle, Mademoiselle Anne Marie Vander-Burch, Dame de Vellereilles, et Supérieure de la Congrégation de Nôtre-Dame. Représentée par les Demoiselles Pensionnaires, le 1 de septembre 1711. — Se vend à Mons, chez Laurent Preud'homme, ruë de la Clef. 1711. Petit in-8.° de 55 pages.

Voir la description et l'analyse de cette bizarre production dans les Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique. Nouvelle série, tome 5, 2.me livraison, pages 220 à 222.

— Histoire admirable de Notre Dame de Wasmes écritte en faveur de la Confrérie érigée canoniquement sous ce titre en l'Eglise Paroissiale dudit Wasmes, avec la Bulle des Indulgences accordées à laditte Confrerie et quelques Prieres trés devotes. — A Mons, de l'Imprimerie de Michel Varret, Imprimeur de Messeigneurs les Etats et de Messieurs du Magistrat, ruë d'Havré. Avec Approbation. 1735. Petit in-12. Titre et dédicace 4 pages, texte 50; approbation une page. Id. Mons, chez J. B. Varret, Imprimeur, Rue de la Clef. 1771. Figure et titre 4 pages, texte 76,... etc.,... etc...

Tome v, page 90.

Philippe Brasseur avait fondé une messe de S.te Aldegonde en l'église de Sainte-Élisabeth à Mons.

Les Bollandistes, au 15 juin, disent qu'il a donné en français, en 1636, une vie abrégée de saint Landelin, ou portrait de ses vertus,... etc...

Brasseur eut pour professeur de grammaire au collége de Houdain Jean Sébastien, pour professeur de poésie et de rhétorique Allard Bachie.

Digitized by Google

Il fit sa philosophie à Douai, embrassa l'état ecclésiastique, fut ordonné prêtre et devint, selon toute probabilité, vicaire d'une paroisse de Mons, où il prêcha et confessa quelques années.

BRICQUET (PHILIPPE),

Né dans la première moitié du 17.me siècle, mort le 19 novembre 1708.

Il fut reçu conseiller à la cour souveraine du Hainaut le 21 février 1681, en remplacement de Philippe Bouriart, son oncle.

On lui attribue l'ouvrage suivant, resté inédit :

— Points notables jugés par la cour.

Ce manuscrit, dont il existe des copies dans la plupart des bibliothèques des anciens avocats du Hainaut, contient un grand nombre de questions concernant des points intéressants du droit coutumier.

M.r Alphonse Delebecque, avocat général à la cour de cassation de Belgique, possède un exemplaire de ce recueil avec le titre suivant : Arrêts de la noble et souveraine cour à Mons, recueillis par M.r Ph. Bricquet, conseiller d'icelle.

Tome v, page 101.

Brisselot possédait la langue grecque et la langue hébraïque; il prit le bonnet de docteur en Sorbonne en 1502, devint d'abord prieur du couvent des carmes de Valenciennes, où il avait fait sa profession, puis, en 1507, suffragant de Jacques (et non Guillaume) de Croy, évêque de Cambrai, successeur de Henri de Berghes; la même année il fut sacré évêque titulaire de Béryte.

Le 8 avril 1508, il fut nommé abbé d'Hautmont.

Digitized by Google

En 1517, il quitta son emploi de suffragant et eut pour successeur en cette qualité Adrien Arnoldi, religieux carme de Bruges.

Le 7 avril de la même année, il s'embarqua à Flessingue pour accompagner en Espagne le roi Charles, depuis empereur, qui l'avait choisi pour confesseur et conseiller.

Le 23 décembre, il fut élevé à la double dignité d'archevêque d'Arbor et de primat de Sardaigne. Le pallium lui fut envoyé par Léon X le 29 janvier 1518, mais ses fonctions près de Charles l'empêchèrent de se rendre en Sardaigne; il était encore à Saragosse en 1519.

Il mourut à l'abbaye d'Haumont le 11 (et non le 2) septembre 1520.

BROUSTIN (STÉPHANE),

Docteur en théologie.

C'est à tort que Valère André le fait naître à Mons.

On a de lui :

— Tractatus de IV hominis novissimis. — Lovanii, Masii typis. 1598. In-8.°

BROUTA (LUCIEN-ADOLPHE),

Employé dans l'administration du Waterstaat (Ponts et Chaussées) de 1817 à 1830, né à Mons le 11 décembre 1800, mort à Philippeville le 6 août 1846, capitaine de première classe à l'état-major du génie.

Il épousa à Mons, le 17 septembre 1822, Sophie Soucy, née dans la même ville le 28 janvier 1801, et embrassa la carrière militaire à la suite des événements politiques de 1830, après avoir, depuis son enfance, consacré à la littérature le peu de loisirs dont il pouvait disposer.

Digitized by Google

On a de lui :

— Ode sur l'établissement d'une société nationale de commerce, adressée à S. M. le Roi des Pays-Bas.—Mons, Piérart y Peralta. 1824. In-8.° de 12 pages, compris la dédicace en prose.

— Épître à M.r De F*****, sur les cafés de province. — Mons, Piérart. 1827. In-8.° de 15 pages.

— La Giliade, poème héroï-comique en deux chants (sur Gilles de Chin), par Luc Duroc. — Mons, Piérart. Avril 1827. In-4.° de 2 pages en 6 colonnes. (Supplément à *L'Écho du Hainaut* du 10 juin 1827.) Réimprimé dans les Morceaux choisis sur la Kermesse de Mons, par divers auteurs. — Mons, Hoyois-Derely, libraire, rue des Clercs. 1831. In-12 de 16, 10 et 6 pages.

— Plusieurs articles publiés tant dans le journal *Le Dragon* que dans *L'Écho du Hainaut* et diverses autres feuilles locales. J'extrais de l'Épître sur les cafés de province, qui m'a été adressée, les passages suivants, bien propres à donner une idée de la manière de l'auteur :

Sous ce roi qui long-temps enchaîna la victoire
Et féconda les arts pour briller de leur gloire,
Mais qui, vers son déclin, sur ses états en deuil
D'un sanglant fanatisme étendit le linceuil, [1]
Des amants des neuf-sœurs la sémillante élite
Tous les soirs au Cormier [2] daignait faire visite.
Phœbus en négligé venait verser le vin
Dont s'enivrait Chapelle à la Pomme-de-Pin. [3]
Là, se réunissaient Molière et La Fontaine,
Racine y récréait sa muse encor mondaine,
Et Boileau fabriquait l'ingénieux lardon
Qui livrait aux rieurs Chapelain et Pradon;
Le florentin Lully de l'antique Ausonie
Y vantait à bon droit la naissante harmonie,
Et Mignard, pour donner la vie à ses tableaux,
Dans l'Aï pétillant y trempait ses pinceaux.

[1] A cette époque on écrivait indifféremment *linceuil* ou *linceul*.
[2] Cabaret fameux sous Louis XIV.
[3] Idem.

Digitized by Google

Sous le joyeux Régent, lorsque la polémique
Occupa des auteurs la verve satirique,
Que dans les lieux publics les pamphlets répandus
En foule y rassemblaient les lecteurs assidus,
De Café, dont chacun venait y faire usage,
Le nom fut consacré. Célèbre d'âge en âge
Et noté dans des chants dont le fiel venimeux
A provoqué l'exil d'un poëte fameux,
Procope, à la faveur d'une vogue opportune,
Voyait fleurir alors sa gloire et sa fortune.
C'est là que des vainqueurs du Théâtre Français
On venait réviser la pièce et le succès;
Qu'on aiguisait le trait d'une épigramme amère
Qui cassait sans pitié les arrêts du parterre.
C'est là qu'on exaltait Dardanus et Rameau,
Que Boidin déplorait l'absence de Rousseau
Et souvent, au moyen d'un spécieux sophisme,
Professait sans pudeur son aveugle athéisme.
Là, les obscurs écrits du jésuite Fréron,
Soutenus en secret par l'envieux Piron,
Répandaient vainement de vils traits de satire
Sur le chantre immortel de Henri, de Zaïre.
On y trouvait encor Crébillon [1], Marmontel,
Houdart, Saurain, Saint-Foix, duelliste éternel
Dont la main à l'escrime avec soin occupée
Employait moins souvent la plume que l'épée.
.....

Fort contre le sommeil qui pourrait me saisir,
A lire *Le Dragon* j'occupe mon loisir;
J'affronte du *Courrier* la pesanteur mortelle;
J'ose même tenter, citoyen plein de zèle,
D'épeler de Harlem le lugubre journal
En langage assez dur, quoique national;
Quand tout à coup survient, par un bonheur extrême,
Le caustique *Valcourt*, ce docteur qui nous aime
Et dont le goût formé, daignant me censurer,
Sur mes nombreux défauts vient parfois m'éclairer.

[1] Crébillon fils.

Digitized by Google

D'une muse indigène un éloge emphatique
Que je mis sous ses yeux excita sa critique :
Quoi, toujours nous vanter des Smids[1], des Clavareau!
Dit-il, peut-on prôner ce dur poétereau
Qui, sans noble chaleur, sans verve, sur la scène,
Sous un masque bourgeois fit hurler Melpomène[2],
Par deux sujets usés[3] traités en mauvais vers
De Thalie en courroux s'attira les revers,
Dont un poëme obscur[4] et de froides épîtres
Aux lauriers d'Apollon composent tous les titres.
Aux derniers vers de Smids vantés *incognito*
Le public jusqu'ici n'a pas mis son *veto*,
Mais pour Mons Clavareau... Quoi! donc, ses Harmonies!
Par arrêt du bon goût seraient aussi bannies?
On y trouve pourtant quelques petits morceaux
De la belle nature agréables tableaux.
Ah! monsieur, si toujours nouvelle est la nature,
Des coteaux, des vallons l'éternelle peinture
Et des bergers transis l'amoureuse langueur
N'en sont pas moins chez lui d'une insigne fadeur!... etc...

Brouta a laissé en manuscrit diverses satires et quelques lettres en vers, dont la plupart m'ont été écrites et que je conserve avec soin.

Tome v, page 119.

Voici les titres exacts de quelques-uns des ouvrages de Buisseret que je n'ai fait qu'indiquer :

Oraison funèbre sur le trespas et inhumation de très-illustre et excellent seigneur Messire Emanuel de Lalaing, Marquis de Renty, Baron de Montigny,... Chevalier de l'Ordre du Toison d'Or, Admiral et Capitaine général de la Mer, Gouverneur, Capitaine général, et Grand-Bailly de Haynault,... prononcée

[1] Lisez : Smits (Edouard).
[2] *Valmore*, drame.
[3] *Mauvaise tête et bon cœur* et *le Caton par amour*.
[4] *La mort du comte d'Egmont*.

Digitized by Google

en l'église collègiale de N.-D. de Condet le XXIX jour de décembre M. D. LXXXX par Maistre François Buisseret, Doyen et Chanoine de l'Église Métropolitaine, Vicaire génèral de Monseigneur le R^mo^ et Illustrissime Archevesque et Duc de Cambray. — Mons, Charles Michel. 1591. In-12 de 67 pages, gros caractères.

— Decreta Synodi Diœcesanæ Namurcensis anno Domini M. DC. IIII, in Ecclesiâ Cathedrali celebratæ,... præsidente R^mo^ D. Francisco Buisseret, Episcopo Namurcensi. — Lovanii. 1605. *Item*, dans un autre recueil intitulé : Decreta Synodi Diœc. Namurc. habita... die 7 junii an. 1639. — Namurci, Joan. Van Milst. 1650. In-4.°, pages 179 — 279.

— Decreta facta per R^mum^ D. Franc. Buisseret,... in Capitulari Congregatione Concilii Geldoniensis in Gallicâ Brabantiâ, eodem R^mo^ D. præsente,... die 4 mensis junii anno 1612.

Son Discours admirable et véritable,... etc.,... a été traduit en flamand. — Louvain, Jean Van den Boogaerde, 1587. In-12 de 293 pages. L'édition de cet ouvrage qui a paru à Mons, chez Léopold Varret, en 1745, contient 135 pages, dont 2 non cotées.

La devise de Buisseret était : *Non secundùm faciem.*

CAMPION (PIERRE-LOUIS),

Instituteur primaire communal, membre de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, né à Mons le 29 janvier 1795, y décédé le 26 décembre 1843, dans un état voisin de la misère, par suite de la domination toujours croissante des frères de la doctrine chrétienne sur l'instruction inférieure en notre ville.

On a de lui :

— Exercices cacographiques, avec le corrigé; par P.-L. Campion, instituteur. — Mons, H.-J. Hoyois, imprimeur-libraire, rue des Fripiers, n.° 24. 1827.

Digitized by Google

— Cacographie rangée selon l'ordre grammatical, ou exercices français sur l'orthographe, la syntaxe et la ponctuation; à l'usage des maisons d'éducation. — Mons, à la librairie d'éducation de H.-J. Hoyois, rue des Fripiers, n.° 24. 1827. In-12 de 72 pages, compris titre et liminaires.

Cet ouvrage est aujourd'hui à sa 17.me édition.

— Recueil des homonymes les plus usités et des substantifs de différents genres sous différentes significations. — Mons, à la librairie d'éducation de H.-J. Hoyois. In-12.

— Nieuw nederduitsch leesboekje, ten gebruike der Lagere Scholen; door P.-L. Campion, schoolmeester, te Bergen. (Nouveau petit livre de lecture hollandais, à l'usage des Ecoles Primaires; par P.-L. Campion, instituteur primaire à Mons.) — A Mons, chez H.-J. Hoyois, imprimeur-Libraire. 1827. In-12 à 2 colonnes, en français et en hollandais. Titre et liminaires 4 pages, texte 68.

— Liberté illimitée de l'enseignement. Prédictions. — In-8.° de 8 pages; (Mons, Hoyois-Derely, 1833), à propos d'une altercation entre MM. Dubuisson et Papillon, instituteurs primaires à Mons. Les deux premières pages sont extraites de la Bibliothèque des instituteurs de M.r G.-B.-J. Raingo, les deux dernières sont de moi.

— Réduction des griefs à leur plus simple expression. — (Mons, imprimerie de Capront.) 1829. Petit in-12 de 4 pages.

Il a édité, pour la librairie d'éducation de M.r Manceaux-Hoyois, rue des Fripiers, n.° 24 :

Petite histoire universelle par Lesieur; augmentée d'un grand nombre de questions et d'un dictionnaire géographique, par un instituteur belge. — Mons, typographie de Hoyois-Derely. (Sans date.) In-18 de 204 pages non compris 4 pages de titre.

Il est l'auteur du Questionnaire qui se trouve à la Grammaire française de Noël et Chapsal publiée par la même librairie. Ce Questionnaire est le plus complet et le mieux rédigé de tous ceux qui se trouvent dans les nombreuses éditions de cette grammaire.

Digitized by Google

CARTIGNY (JEAN),

Docteur en théologie, prieur des carmélites de Bruxelles, n'est pas originaire de Mons, comme le prétend Valère André, mais bien de Valenciennes, où il naquit au commencement du 16.me siècle.

On a de lui :

— In X præcepta Decalogi.

— In Apocalypsin D. Joannis.

— In Epistolas aliquot D. Pauli.

— De quatuor Novissimis. — Unà cum Lud. Granatensi, et Ægidio Topiario, de eadem re. — Antverpiæ, typis Joannis Belleri. 1588 (?).

Cartigny mourut à Cambray en 1580.

CHARLÉ (IGNACE-FRANÇOIS-JOSEPH),

D'une des plus anciennes familles de la haute magistrature du Hainaut, avocat près la Cour souveraine, né à Mons le 7 janvier 1709, y décédé le 2 janvier 1786, veuf de Jeanne-Joseph De Behault, est fils de Joseph, seigneur de Tyberchamps et seigneur foncier, du moins en partie, de Famille reux, conseiller de S. M. I. et C., trésorier et garde des chartes du comté et pays de Hainaut, receveur général du chapitre de Sainte-Waudru à Mons, bailly du même chapitre, greffier de la prévoté de Saint-Germain et de Sainte-Waudru, syndic des capucins aux Pays-Bas.

Il a rédigé la Réponse à la circulaire de Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême, en date du 1.er octobre 1743, adressée aux chapitres de Sainte-Waudru à Mons, de Nivelles, d'Andenne et Moustier-sur-Sambre.

Cette Réponse, avec pièces à l'appui, explique ce qu'on

Digitized by Google

entendait dans les temps les plus reculés par *miles*, hommes d'armes, chevaliers, chevaleureuses.

H a laissé des manuscrits sur les Droits et Conflits de juridiction des abbesses du très-noble et très-illustre chapitre royal de Sainte-Waudru à Mons, qui étaient hautes vouées (protectrices) du comté du Hainaut, avec des Notes qui font la part des droits tant des souverains de la maison d'Autriche, comme comtes de la province du Hainaut, que des Droits de la ville de Mons, à la suppression du chapitre royal, laquelle eut lieu à l'entrée des Français en 1792.

Ces mémoires, notes et actes ont été transférés à Vienne avec les archives du chapitre de Sainte-Waudru.

Les Charlé de Tyberchamps portent d'or, à la face d'azur à l'aigle en chef; avec cette divise: *Justus amat lucem.*

COSPEAU (ADRIEN),

Médecin pensionnaire de la ville de Mons, né à Mons dans la première moitié du 17.me siècle.

On a de lui :

De febre maligna, sive de febre horvm temporvm dialogvs. Studio expertissimi Dni Adriani Cospeau, medicinæ licentiati et in civitate Montense pensionnarii. — Montibvs ex typographia viduæ Joannis Havart, svb signo Montis Parnassi. 1658. In-18 de 56 pages, compris le titre.

Tome v, page 134.

Philippe Cospeau était fils de Louis, petit-fils de Jacques et de Jeanne De Boussu.

C'est en 1588 qu'il fut pourvu d'un canonicat à l'église de Saint-Germain à Mons; il y renonça en 1597, et prit possession de l'évêché de Nantes en janvier 1621.

Digitized by Google

Ce fut lui qui célébra la messe dans la chambre du roi pour la délivrance de la reine Anne d'Autriche le 5 septembre 1638, jour de la naissance du dauphin qui devint plus tard Louis XIV. Il fit aussi la cérémonie des relevailles de cette princesse dans l'église de Notre-Dame de Paris le 26 du même mois.

Ses entrailles furent enterrées dans le chœur de la cathédrale de Lisieux vis-à-vis du maître-autel, son cœur fut porté chez les religieuses capucines de Paris, dites les filles de la Passion, et son corps inhumé dans l'église des bénédictines du calvaire, à Paris, devant le grand autel, où se lit son épitaphe :

Ci-gist le corps de Messire Philippe de Cospeau Évesque et comte de Lisieux, la lumière et le patron des illustres personnages de son siécle, qui après avoir excellé en doctrine, en éloquence, et en piété, après avoir porté la mitre quarante-deux ans avec l'approbation des souverains Pontifes, qui luy ont donné le titre de défenseur de l'héritage de Saint Pierre, après avoir esté l'honneur des Prélats de nostre France, le modèle des plus fameux Prédicateurs et scavans Théologiens, le pasteur sans intérêt, le pére des pauvres, le consolateur des affligez, le parfait amateur de la Croix, mourut dans son Evesché de Lisieux le 8 May 1646, agé de soixante-seize ans, prononçant ces paroles : Viximus in Christo, moriamur in Christo. Il estoit supérieur et protecteur des Religieuses du Calvaire, auxquelles, après avoir donné ses soins pendant sa vie, il leur a donné son corps par testament, pour estre inhumé en ce monastère.

Un Louis Cospeau a signé, comme docteur en médecine, une attestation du fameux miracle soi-disant opéré par François Buisseret « à l'endroit d'une religieuse (Jeanne Fery) possessée et ensuite délivrée. »

Digitized by Google

Tome v, page 142.

On a en outre d'un autre Criquellion ou plutôt Criquillion :

— Les départements réunis, partie essentielle du territoire de la France, dans le rapport de sa tranquillité, de son commerce, de son économie politique et de la stabilité de la paix. Par le C.en Criquillion, inspecteur des mines du département de Jemmapes. — A Paris. An VIII. De l'imprimerie de H.-J. Jansen, rue des Maçons-Sorbonne, n.° 406. In-8.° de 32 pages.

Un J. Criquelion a publié :

— De febre putrida. — Lovanii, 1790. In-4.°· Ib. 1796. in-8.° de 4 pages.

Tome vi, page 141.

Daelman naquit à Mons, non pas en 1670, mais le 2 octobre 1671, de Charles-François, anobli par Philippe V, roi d'Espagne, le 20 mars 1705, et de Marie-Anne-Josephine Motte ; il mourut à Louvain, le 21 décembre 1731, d'une apoplexie dont il fut frappé cinq jours auparavant, en prononçant dans l'église de Saint-Pierre l'oraison funèbre de Guillaume Renardi.

Son éloge fut prononcé par Jean-François Stoupy (de Thuin), et ses restes mortels furent déposés dans la chapelle de Saint-Charles Borromée, à Saint-Pierre.

On lit sur sa tombe :

« Carolus-Gislenus Daelman, Montensis, genere nobilis, « nobilior virtute, sapentiâ nobilissimus. S. Theol. doctor « eximius inter eximios, regens Facultatis, primarius pro- « fessor, præses collegii Pontificii, canonicus S. Petri Lovanii « et S. Gertrudis Nivellis, theologiæ lumen clarissimum et « splendidissimum, scholæ rex, cui nulla sæcula majorem « dederunt; quod testantur tam lectiones, quam scripta « publica quæipsum fecerunt immortalem. Pro nobilitate « moratus, rectus, intrepidus, gravis, totus irretortus; Aca-

Digitized by Google

« demiæ lingua, consilium, præsidium, rarâ apud principes « gratiâ. Sæpè rector, sæpè deputatus, utrimque mirificus; « omnia gessit incredibili facilitate. Nominatus etiam primo « loco ad episcopatus Namurcensem, Gandensem et Tornacen= « sem subterfugit. Obiit anno ætatis LXI decembris 21 anno « 1731. »

Le vicomte d'Enghien fit de lui, après sa mort, un éloge qui n'a rien d'hyperbolique pour l'époque.

Il acheva ses humanités au collége des Augustins à Enghien, d'où sa famille était originaire, se rendit de là à Louvain, où il étudia la philosophie au collége du Château et obtint, en 1691, la septième place de la première ligne. Il entra ensuite au grand collége, où il fit de rapides progrès sous Martin Steyaert, dont il se concilia l'affection, fut ordonné prêtre et choisi immédiatement, en juillet 1696, pour sous-régent de sa pédagogie.

Vers la fin de la même année, il fut nommé à une chaire de théologie à l'abbaye de Villers, ordre de Cîteaux, devint confesseur de l'oratoire de Montaigu, où il ouvrit des confé= rences avec les professeurs étrangers, et donna aussi des leçons de théologie chez les oratoriens, après avoir fait sa licence en cette faculté.

Le 30 août 1701, il prit possession de la prébende de la collégiale de Saint-Pierre, qu'il avait sollicitée à la mort de Steyaert, et se fit conférer le grade de docteur en théologie, pour l'obtention duquel il avait déjà précédemment soutenu des thèses, mais que la médiocrité de sa fortune l'avait empêché d'obtenir plus tôt. Il fut chargé quelque temps de l'adminis= tration du petit collége du Saint-Esprit, et obtint, en 1702, à la mort d'Huygens, la présidence du collége du Pape.

Dès l'année précédente il avait été admis à l'Étroite faculté, mais l'effet de cette nomination était resté un instant suspendu.

Le 30 août 1704, il fut élevé à la dignité rectorale, à la plu= ralité des voix, et continué, selon l'usage, dans ces fonctions

Digitized by Google

semestrielles, le 29 novembre suivant. En 1707, l'université gratifia en outre Daelman d'une prébende vacante au chapitre de Sainte-Gertrude, à Nivelles, par la mort du chanoine Snelle. Le chanoine Huvelier en prit possession, au nom du nouveau titulaire, le 25 octobre de la même année. Recteur pour la troisième fois, notre concitoyen s'occupa activement de la bibliothèque de l'université, dont il avait été nommé, le 22 décembre 1705, proviseur pour la section de théologie. C'est à lui en grande partie qu'est due la construction des nouveaux bâtiments affectés à cette bibliothèque, bâtiments dont la première pierre fut posée le 22 avril 1723.

Il refusa, dit-on, trois évêchés et le doyenné de la collégiale de Saint-Pierre à Louvain.

Son ouvrage, Theologia seu observationes theologicæ in summam D. Thomæ, fut imprimé pour la première fois, avec portrait et médaillon, de 1734 à 1737, en 9 tomes in-8.° ou 2 volumes in-folio, d'après le cahier d'un de ses élèves, Van der Staack, (Anvers, J.-B. (Jacques-Bernard) Jouret). Une deuxième édition *(emendatior)* en fut publiée en 9 volumes in-12, à Louvain (1746), par Martin Van Overbeck; une troisième, ibidem, id., en 9 volumes in-8.° (1759).

D'AVESNES,

Peintre, né à Mons.

Il a fait les tableaux du chœur de l'église et ceux du réfectoire de l'abbaye de S.t-Ghislain, vers le milieu du 18.me siècle.

Tome VI, page 142.

Decker fut enterré dans l'église de Saint-Rombaut à Malines.

Il fit présent à cette église d'un tableau représentant le martyre de saint Léger ou Léodègaire, évêque d'Autun; ce tableau figure encore aujourd'hui sur un des piliers de Saint-Rombaut.

Digitized by Google

Tome VI, page 147.

De la Cauchie était *coadjuteur spirituel formé* lorsqu'il mourut de la peste à Douai.

Une partie des airs de ses chansons pieuses sont de Jean Bettigny, maître des primtiers de la cathédrale de Tournai.

DELOBEL (PIERRE-LOUIS),

Employé de l'administration du Waterstaad (Ponts et Chaussées), conseiller communal de Mons, conservateur de la Bibliothèque publique de la même ville, l'un des membres fondateurs et ancien président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, membre correspondant de la Société des Sciences naturelles de Bruges, né à Mons le 27 juillet 1786, de Philibert-Antoine-Joseph et de Marie-Joseph-Pélagie Huvelle, y décédé, à la suite d'une apoplexie foudroyante, le 9 juillet 1847.

Nommé bibliothécaire en 1836, Delobel fut contraint de donner sa démission, en 1839, par les tracasseries sans nombre que lui suscita la nouvelle administration communale.

On a de lui :

— De la Cause de l'attraction, de la répulsion et du mouvement, ou Tous les phénomènes de la nature ramenés à une seule et même loi, ou Nouvelle théorie de l'univers. — Bruxelles, P.-J. De Mat. 1824. In-8.°

— Discours préliminaire d'un système du monde, basé sur la propriété la plus générale des corps ou sur une loi universelle, ou sur un principe unique, par Louis Delobel. Bruxelles, imprimerie de Delevingne et Callewaert. 1846. In-8.° Titre 4 pages, texte, errata et table 138 pages.

Il a laissé en manuscrit, pour l'édification de ses concitoyens, des documents qui élucident plus d'un point encore ignoré de l'histoire de Mons, depuis 1836 jusqu'à sa mort.

Digitized by Google

Tome VI, page 197.

Denis mourut à l'abbaye de Saint-Denis (près de Paris) en 1733. Ses prénoms étaient Pierre-Joseph.

Avant d'aller à Rome et à Paris, il était entré chez les bénédictins de l'abbaye de Saint-Denis lez-Mons en qualité de commis, nom sous lequel on désignait un laïque qui s'engageait à exercer son art selon les ordres de ses supérieurs, sans prendre cependant l'habit ecclésiastique.

Les grillages du monastère de Saint-Denis (près de Paris) qu'il fit avec son frère, abbé d'Orval, furent transportés en juillet 1796 à la bibliothèque du collége Mazarin.[1] Ces deux artistes les exécutèrent en 1702, avec le seul fer qu'ils forgèrent eux-mêmes et sans le secours de la tôle qu'on emploie aujourd'hui.

Les autres ouvrages de Pierre-Joseph sont : le lampadaire du cœur, la balustrade et les rampes du grand escalier de la même église, ainsi que la chaire du lecteur dans le réfectoire,... etc.,... la porte du chœur de Notre-Dame de Paris, la grille du chœur des religieuses de Chelles; celle de la cathédrale de Meaux, la grille de l'église, la porte du chœur, le grillage de la cour d'entrée de l'abbaye de Saint-Hubert, enfin la clôture du chœur de l'église de Sainte-Catherine à Lille.

Tome VI, page 197.

Derpion est né à Haut-Bourdon.

[1] CHATEAUBRIAND, *Génie du christianisme*, tome 3, quatrième partie, livre 2, chapitre 9, note X.

Digitized by Google

DOLEZ (JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH),

Fils d'Albert-Joseph et de Marie-Jeanne-Joseph Grard, né à Mons le 13 mars 1764, y décédé le 27 octobre 1834, veuf en premières noces de Narcisse Duvivier, et en secondes noces de Joséphine-Marie-Adrienne Moreau, qu'il épousa le 7 thermidor an X (26 juillet 1802).

Jurisconsulte distingué, il mérita l'honneur de présider l'ordre des avocats du barreau de Mons en qualité de bâtonnier.

On a de lui, indépendamment d'un grand nombre de consultations et de mémoires imprimés :

Mémoire sur la nature de la fourmorture dans la Coutume de Mons, dans lequel on démontre quelle était la succession anticipée du superstit des époux, qu'en conséquence elle est sujette à être rapportée par les enfants du premier lit rappelés par la loi nouvelle à partager avec ceux du second la succession mobiliaire du parent commun, etc.,... etc... Par le citoyen Dolez, homme de loi. — A Mons, de l'imprimerie de Monjot, libraire, rue de la Clef, n.° 19. Sans date. In-4.° de 63 pages.

DOUTREMER (LÉOPOLD-LAMBERT),

Officier de la garde nationale sous l'empire, négociant, membre du conseil communal, juge au tribunal de commerce et président de l'association libérale fondée à Mons le 1.er mai 1846, fils de Guillaume et de Marie-Ferdinande-Victoire Bonjean, né à Mons le 30 septembre 1780, mort à Paris le 6 octobre 1847, époux de Caroline-Joseph-Ghislaine Fraipon, fille de Charles-Joseph et de Bonne-Joseph Drion.

Selon ses désirs, il fut inhumé à Mons.

On a de Doutremer quelques chansons de circonstance et des notes excessivement curieuses sur l'histoire administrative de la ville de Mons, lesquelles probablement ne seront jamais imprimées.

Digitized by Google

On lui doit l'idée et le plan de la nouvelle salle de spectacle, construite à l'angle de la Grand'Place et de la rue Neuve, inaugurée le 19 octobre 1843.

Doutremer, alors conseiller communal, se fit accompagner, à ses frais, dans les principales villes de Belgique et de France, par un des conducteurs des travaux de la ville, M.r Charles Sury, actuellement architecte, chargé de lever sous ses ordres le plan des diverses parties de salles de spectacle qui étaient généralement considérées comme irréprochables et d'en faire un tout réduit à de justes proportions.

Le travail terminé et réunissant toutes les qualités qu'on pouvait désirer, Doutremer le présenta à ses collègues de l'administration communale, qui se mirent à le discuter et à le discuter encore, tant en si bien qu'après l'avoir passablement défiguré en plusieurs points, on tomba d'accord, à l'unanimité moins *une* voix, le 1.er février 1841, que rien ne lui était comparable.

Doutremer ne voulait, lui, qu'une façade simple, sans la moindre prétention monumentale, et il avait formellement déclaré, en séance publique, le 1.er février 1840, que son plan serait exécuté moyennant une somme qui ne dépasserait pas trois cents mille francs.

La chose décidée, on se hâta simplement de rendre autant que possible l'auteur du plan étranger à son exécution, de procéder à l'adjudication de l'entreprise des décors pendant le court espace de temps qui s'écoula, à partir du 31 décembre 1842, entre l'expiration et le renouvellement de son mandat comme conseiller communal, d'employer un nombre considérable de pierres, avec certificat d'origine [1], là où des briques pouvaient très-bien suffire, de transplanter au coin de la Grand' Place, à deux pas de l'Hôtel-de-ville, des archives communales, une forêt de sapins, qu'on peut évaluer à près de soixante mille

[1] Provenant de la carrière Rombaux, de Soignies, à l'exploitation de laquelle plusieurs membres de l'Administration communale de Mons étaient intéressés.

Digitized by Google

francs, et de ne laisser s'y mêler aucune pièce en fer de fonte.... dans la crainte probablement d'un nouvel incendie, auquel parera sans doute une magnifique Salle de bals et concerts, véritable boîte d'allumettes phosphoriques, où une futaie de sapinettes en paillotage semble n'attendre que la moindre étincelle,... etc.,... etc. (Salle de spectacle de Mons; Manuel de l'amateur. — A Mons, imprimerie de Piérart, rue d'Havré. In-32. Titre 2 pages, texte,.... etc.,... 52.)

Tome VI, page 201.

Du Brœucquez, d'une famille originaire de Belœil, médecin du prince de Ligne, fils cadet de Jean-Baptiste et de Marie-Agnès Paris, né à Mons en 1690, y décédé subitement d'un asthme idiopathique ou nerveux le 11 juillet 1749, époux de Dorothée-Ignace Dupond, fille de Jean-François, greffier du prince de Ligne, qu'il avait épousée en 1714.

Il fit ses humanités au collége de Houdain, sa philosophie et ses cours de médecine à Louvain.

Il eut pour professeurs en cette dernière science Laurent Peeters, Henri Somers et Philippe Verheyen, qui tentèrent vainement de le déterminer à s'établir à Louvain. Somers écrivit même à la Cour en 1712 pour lui faire obtenir dans cette dernière ville un poste lucratif.

Du Brœucquez pratiquait comme médecin lorsqu'il était encore élève à l'université, où il fut reçu licencié en 1712.

Il retourna alors à Belœil, et vint s'établir à Mons en 1726, pour y veiller à l'éducation de ses quatre fils et de ses deux filles. Ses deux aînés entrèrent dans les jésuites en 1733, le troisième devint prêtre séculier. La plus jeune des filles prit l'habit de Célestine à Mons, et l'aînée celui d'Ursuline dans la même ville, en 1736; mais le mauvais état de sa santé força bientôt celle-ci à renoncer à sa vocation.

Digitized by Google

On a de Du Brœucquez :

— Réflexions sur la guérison des fièvres intermittentes par le quinquina, et autres remedes qu'on appelle specifiques; où l'on verra les circonstances auxquelles il est dangereux de s'en servir, et celles auxquelles ils sont utiles. Par Jean - François Du Brœucquez, licentié en médecine. — A Mons de l'imprimerie de Jean-Nicolas Varret, imprimeur, ruë de la Clef. 1725. Petit in-8.° de 27 pages compris le titre.

— Preuves de la nécessité de regarder les urines et de l'usage que le médecin en doit faire pour la guérison des maladies. — Mons. 1729. In-12.

A cet ouvrage Narez (Ursmer, né à Binche) répondit par un opuscule intitulé : Lettre d'un médecin de Louvain à un de ses amis, à l'occasion du livre intitulé, ... etc., ... dans laquelle on montre le peu d'utilité de l'Inspection des Urines en général, et l'inutilité de celles qu'on apporte aux Médecins pour la guérison des maladies. — Louvain, Martin Van Overbeke. 1733. In-12 de 40 pages non compris la préface.

— Étrennes nouvelles servant de Réponses à la lettre que M.r Narez, docteur en médecine, a publiée; pour renverser le livre intitulé : Preuves de la nécessité de regarder les urines. Dans lesquelles réponses on montre que les arguments de la Lettre sont appliqués sans fondement, et on prouve davantage la nécessité de regarder les urines en général, et même celles qu'on apporte aux médecins, pour la guérison des maladies, par J.-F. Du Brœucquez, licent. en méd. — A Mons, chez Mathieu Wilmet, imprimeur du Roy et marchand libraire, rüe de la Clef. 1734. Avec approbation. In-12 de 68 pages compris le titre.

Le quatrième fils de Du Brœucquez, Antoine-François, naquit à Belœil en 1723. Après avoir commencé ses humanités au collége des Jésuites à Mons, où il obtint le second rang en dialectique (1741), il les continua à Douai, toujours sous la direction des jésuites, et remporta la sixième place en 1743.

Digitized by Google

Il fit ensuite son cours de médecine à Louvain, où il fut reçu licencié en 1747.

De retour à Mons, il commença à pratiquer comme médecin sous la direction de son père, et épousa en 1757, huit ans après la mort de ce dernier, la fille d'un avocat, bailli de Trélon, Marie-Thérèse Bonniau, qui mourut à Mons le 1.er mai 1760, et dont il eut un fils et une fille.

Le 7 juin 1761, il convola en secondes noces avec Suzanne-Louise Dumont, fille de Claude, capitaine et aide-major de la place de Mons.

On a d'Antoine-François :

— Discours sur les erreurs vulgaires qui se commettent dans le traitement des jeunes enfants, depuis leur naissance jusqu'à leur âge adulte, où l'on fait voir la bonne méthode de les élever avec toute sureté, aisée à concevoir par toutes personnes non médecins. Par M. Du Brœucquez, licentié en médecine. — A Mons chez Henri Bottin, imprimeur et marchand libraire, rüe de la Clef. MDCCLV. In-12. Liminaires 4 pages non cotées, texte 59 pages.

— Réfutation des Erreurs vulgaires sur le régime que la médecine prescrit aux malades et convalescens, par Du Brœucquez, licentié en médecine. — A Mons chez Henri Bottin, imprimeur et marchand libraire, rue de la clef. MDCCLVII. In-12.

DUBUISSON ou RUBUS (JEAN),

Chanoine de Saint-Germain à Mons, de 1558 à 1560.

Il fit son cours de philosophie à Louvain, où il obtint le troisième rang à la promotion de 1544; quelque temps après, il enseigna la même science au collége du Porc, qu'il quitta, en 1563, pour remplir les mêmes fonctions à Douai, au collége du roi, dont il fut le premier principal ou régent. Le 16 juillet 1571, il fut reçu docteur dans la même ville, où l'on croit qu'il avait occupé précédemment la chaire de l'écriture sainte. Il fut

Digitized by Google

nommé prévôt de Saint-Pierre à Louvain et vice-chancelier de l'université vers 1574.

Né vers 1525, à Villers, dans la châtellenie d'Ath, et non à Mons, comme le prétend Valère André, il mourut à Douai, le 11 avril 1595, après avoir laissé par testament tous ses biens pour l'entretien des étudiants pauvres.

Valère André assure qu'il demeura quelque temps à Rome, probablement lors d'un voyage qu'il fit en cette ville pour le jubilé de 1575.

On a de lui :

— Aristotelis Organum, post Boëtium, aliòsque, denuò Latinè redditum. — Cologne, 1572.

Ouvrage réimprimé plusieurs fois à Douai, où il fut longtemps en usage pour l'étude de la philosophie.

— Historia et Harmonia Evangelica, sive Vita D. N. Jesu Christi ex IV Evangelistis in unum historiæ corpus congesta, adjectâ suis locis ordinis et consensûs ratione. — Cologne, 1573; Douai, 1575; Rome, 1575; ib., 1576; Liége, 1593. In-12.

Tome VI, page 205.

L'article *Duet* ne vient, alphabétiquement, qu'après l'article *Du Chasteler*.

DUMONT dit DE HOLDRE (ADRIEN-JOSEPH-MARIE),

Écuyer, né à Mons vers le milieu du 17.me siècle.

On a de lui, en manuscrit :

— Recueil d'Épitaphes montoises, monuments et portraits des comtes du Hainaut. — In-folio de 164 pages, sans titre.

— Histoire chronologique des comtes et comtesses d'Haynau, avec une ample description de tout ce qui s'est passé de plus remarquable sous chaque souverain et dans la ville de Mons, depuis son origine, 600, jusqu'à présent, 1728. Comme aussi la liste des Baillis et Grands Baillis d'Haynau, des Prevots de Mons, des Conseillers de la noble et souveraine Cour, des Chefs de

Digitized by Google

Mons et des Maîtres d'Artillerie de ladite ville. Le tout enrichi de leurs armes. Un volume in-folio, contenant une innombrable quantité de blasons en couleur et deux dessins à la plume : l'Hôtel-de-Ville de Mons et l'église de Sainte-Waudru.

De Boussu, dans son Histoire de la ville de Mons, s'est puissamment aidé de ce travail, dont l'autographe est aujourd'hui la propriété de M.r Rénier Chalon.

Delmotte (Henri-Florent) en a fait faire une copie en deux volumes in-4.°

DU VIVIER (AUGUSTIN-JOSEPH),

Né à Mons le 12 décembre 1772, de Joseph-Maximilien, médecin, décédé à Mons le 12 thermidor an IV (30 juillet 1796) et de Marie-Thérèse-Joseph Naveau, décédée dans la même ville le 3 octobre 1810; mort à Bruxelles le 1.er juillet 1846, des suites d'une attaque d'apoplexie, et inhumé à Mesvin près de Mons.

Après avoir terminé ses humanités au collége de Houdain à Mons, il se fit recevoir docteur en médecine à l'université de Louvain, s'étant proposé d'abord de suivre la carrière de son père, un de nos praticiens les plus en renom.

Le 28 germinal an VI (17 avril 1798), il fut nommé professeur d'histoire naturelle à l'école centrale du département de Jemmapes, et, à la suppression de cette école, il entra dans l'administration des contributions.

De 1804 à 1815, il passa successivement des fonctions d'inspecteur particulier à celles d'inspecteur principal et d'inspecteur général.

Il fut en cette dernière qualité chargé de missions importantes, tant dans les provinces rhénanes qu'en Espagne, où il organisa la régie des tabacs et séjourna jusqu'à la retraite de l'armée du maréchal Suchet, duc d'Albuféra.

Le gouvernement français le chargea en 1814 de la rentrée en France des tabacs de la régie.

De retour en Belgique (1815), il fut nommé receveur des

Digitized by Google

convois et licences à Courtrai, et promu, en 1816, à la direction des impositions directes et indirectes dans la province d'Anvers, comme spécialement chargé de l'organisation de ce service.

En 1828, il fut appelé à Bruxelles en la même qualité.

Après les journées de septembre 1830, le gouvernement provisoire le maintint dans ses fonctions et le nomma peu après administrateur des douanes.

En 1831, le régent Surlet de Chokier le choisit comme ministre des finances ad interim; il exerça de nouveau les mêmes fonctions du 20 octobre 1832 au 4 août 1834.

A sa sortie du ministère, il obtint le titre purement honorifique de ministre d'État.

Élu membre de la Chambre des Représentants par le district de Soignies le 6 octobre 1831, il fit sans interruption partie de cette chambre jusqu'à sa mort.

Il était officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre Léopold.

On a de lui quelques poésies fugaces qu'il ne destinait pas à voir le jour.

ESTIEVENART (JEAN-BAPTISTE-FULGENCE),

Médecin, né à Dour le 30 mars 1765, y décédé le 1.er juin 1839.

Il fut reçu docteur en médecine à l'université de Louvain le 31 mars 1788.

On a de lui :

— De præcipuis ab irâ in corpore humano productis effectibus. — Lovanii, 1788 In-8.° de 8 pages. Ib. 1796. In-8.° de 6 pages.

EUTROBE (JEAN),

N'est pas originaire de Mons, comme le prétend Valère André.

Il naquit au commencement du 16.me siècle.

Il a traduit du français :

Commentarium, seu potiùs Diarium expeditionis Tuniceæ à Carolo V susceptæ. — Excusum Louvanii à Joan. Batio. 1547. Et recusum anno 1575. Tomo 2, rerum Germanicarum.

Digitized by Google

FONÇON (CHARLES-AUGUSTE),

Sculpteur, né à Mons au commencement du 18.me siècle.

Il a laissé :

Une statue de Jacques-le-mineur, érigée en monument à l'église de Sainte-Waudru, la veille de Noël 1746, et qui a été payée 2660 livres, compris la dringuelle (le pour-boire) des ouvriers.

Le portrait de Jacques-le-mineur a été peint par D'Avesnes pour le prix de 48 livres.

GENDEBIEN (JEAN-FRANÇOIS),

Fils d'un avocat de la cour supérieure de Liége, décoré des ordres de la Légion d'Honneur (1810), du Lion Belgique, de la Croix de Fer et de Léopold, naquit à Givet (France) le 21 février 1753 et mourut à Mons le 4 mars 1838.

Attaché comme conseil à la direction des affaires de la maison d'Arenberg, il se voua de bonne heure à la carrière du barreau, et, après avoir fait de brillantes études, d'abord à Liége et à Louvain, puis à Vienne et à Paris, il vint se fixer à Mons en qualité d'avocat au Conseil souverain du Hainaut (1779). Il fut plus tard pensionnaire de la ville.

Il avait été nommé dès 1784 greffier échevinal du magistrat de Mons.

Destitué de ses fonctions par le gouvernement autrichien à cause de ses principes politiques, il fut retenu plusieurs mois à Bruxelles, comme otage, jusqu'à la révolution brabançonne, époque où il fut élu par les États du Hainaut au congrès des provinces belgiques Unies (1790). Il présida à plusieurs reprises cette assemblée, notamment le jour où des furieux s'y présentèrent portant en triomphe la tête du malheureux Vankricken, dont le crime était de n'avoir pas fléchi les genoux devant une procession. Gendebien fit preuve en cette circonstance d'un courage et d'une fermeté égale à l'héroïsme que montra plus

Digitized by Google

tard Boissy-d'Anglas, à la Convention nationale de France, dans la mémorable journée du 1.er prairial an III (20 mai 1795), lors de l'assassinat du député Ferraud.

Député aux États-Généraux, il fut un des membres de la commission chargée de négocier à La Haye la réconciliation qui fut signée avec l'Autriche le 10 décembre 1790.

Forcé d'émigrer par suite des événements de 1794, il rentra l'année suivante dans sa patrie.

Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) il fut nommé membre du Conseil général du département de Jemmapes, puis successivement membre du Corps législatif de France jusqu'en 1813, membre des États-Généraux belges-néerlandais de 1816 à 1822, membre du Congrès national de Belgique en 1830, président du tribunal de première instance de l'arrondissement de Mons (1830), membre du Conseil communal de la même ville,... etc.,... etc. Il était depuis le concordat de 1802 marguillier de la paroisse de Saint-Nicolas en Havré.

Il fit partie, en 1831, de la députation du Congrès chargée d'aller offrir la couronne au duc de Nemours.

Il fut un des principaux rédacteurs de la loi du 21 avril 1810 sur les mines.

On a de lui, outre plusieurs mémoires et consultations :

— Questions de Droit public sur les mines. Par Gendebien. — A Mons, Monjot. 1816... etc... In-8.°

GILET (JEAN),

Premier Régent au collége de Houdain, né à Mons à la fin du 15.me siècle.

Il se distingua dans la poésie.

Brasseur ne se fait aucun scrupule de le comparer à Virgile.

On n'a pas le titre de ses ouvrages.

Digitized by Google

GRIEZ (ALEXANDRE),

Médecin, né à Mons vers 1760.

On a de lui :

— De causis morborum litteratorum, eorum effectibus et medendi methodo. — Lovanii, 1780. In-4.° de 14 pages. Ib., 1795. In-8.° de 16 pages.

HARCHIES (PHILIPPE),

Il fit, dit De Boussu, un traité de médecine imprimé à Mons.

HONOREZ,

Médecin, né à Mons vers 1743.

On a de lui :

— De morbis chronicis.— Lovanii, 1764. In-4.° de 12 pages.

Il était oncle d'Augustin-Joseph Honorez, né à Mons en 1770 et y décédé le 27 septembre 1840, qui a entrepris et exécuté les travaux du canal de Mons à Condé, et des canaux de la Sensée, de Saint-Quentin, etc.

JONNART (A.-J.),

Médecin, né à Mons vers 1768.

On a de lui :

— De impotentiâ conjugali. — Lovanii, 1788. In-4.° Ib., 1796. In-8.° de 11 pages.

LAITAT (PHILIPPE),

Inspecteur en chef des contributions directes, du cadastre, des douanes et accises, des entrepôts de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent, des poids et mesures, dans la province du Brabant; né à Mons le 9 décembre 1795, mort à Ixelles-lez-Bruxelles, le 19 janvier 1847, époux de Louise-Françoise Duparque.

Il entra comme expéditionnaire au commissariat général des

Digitized by Google

finances, le 5 novembre 1814. Il fut nommé le 1.er janvier 1816, clerc à la direction générale; le 1.er janvier 1817, vérificateur à la même direction; le 1.er janvier 1824, contrôleur des contributions; le 1.er juillet 1830, inspecteur d'arrondissement; le 1.er mai 1843, inspecteur en chef.

Le 2 avril 1846, il perdit un de ses deux fils âgé de 18 ans, sur lequel reposaient ses plus chères espérances. Le chagrin qu'il éprouva de cette perte lui fit contracter une phthisie pulmonaire à laquelle il succomba.

On a de lui :

Un Éloge historique de 65 pages in-8.°, en réponse à cette question proposée, pour le concours de 1820, par l'Académie de Gand : Mémoire à écrire sur Lamoral, comte d'Egmont, considéré comme citoyen, sujet du Roi, général, homme d'État, homme privé.

Le travail de notre concitoyen fut couronné par l'Académie.

Tome VII, page 236.

Ledoux donna le plan de la Tour du Château de Mons et en commença la construction en 1662. La première pierre fut posée au nom de Charles de Longueval, comte de Bucquoy, Grand Bailli du Hainaut.

Le mausolée de Vanderburck, mort à Mons en 1644, fut d'abord érigé contre la muraille à gauche du chœur de l'église des Jésuites de Mons, puis transporté à Cambrai, après leur suppression, dans l'oratoire de la maison dite des Boursières, fondée par Vanderburck.

Il y est représenté en une statue de marbre blanc de grandeur naturelle, couchée sur un sarcophage de marbre noir, sous une arcade, aussi de marbre noir, décorée des attributs pontificaux et de figures d'anges tenant des ornements allégoriques.

Tome VII, page 247.

M.r Quetelet possède le Traité des sections du Cône, de Le Poivre, ouvrage très loué par Charles dans son histoire de la géométrie.

Digitized by Google

LEUZE (De),

Licencié en droit et avocat à la noble et souveraine cour à Mons, né à Mons au commencement du 18.me siècle.

Il a laissé un recueil manuscrit en un ou deux volumes in-folio, dont il existe des copies sous ces divers titres :

1.° Recueil de l'usage de la province de Haynault, tiré des manuscrits des anciens avocats de la province, le tout par ordre alphabétique;

2.° Recueil sur la pratique du pays et comté d'Haynau;

3.° Opinions d'anciens avocats sur diverses matières de jurisprudence du pays et comté de Hainaut, recueillis et dirigés suivant l'ordre alphabétique par M.r De Leuze, licencié ès droits et avocat fameux en la noble et souveraine Cour à Mons. Mons, 1746;

4.° Recueil des manuscrits de la pratique et usage de la province du Hainaut, par les anciens avocats de ladite province.

LONGHAYE (Jean),

Prêtre de l'église de Saint-Germain.

Il composa, dit De Boussu, un traité du sacrement de pénitence.

LUCIDEL dit NEUFCHATEL (Nicolas),

Peintre, né à Mons au 16.me siècle, mort à Nuremberg, où probablement il s'était établi.

On a de lui :

— Portrait d'un jeune homme. (Vienne.)

— Portrait d'homme. (Berlin.)

— Le mathématicien J. Neudorf instruisant son fils. (Munich.)

ONDOYER (Jean).

Ce médecin, que De Boussu fait naître à Mons, n'est pas originaire de cette ville. Son nom du reste est : O'Dwyers de Clonihorpe.

On a de lui :

Querela medica,... etc... — Montibus Hannoniæ. 1686.

Digitized by Google

Tome VII, page 264.

M.r Paridaëns (Ferdinand-Charles-Hyacinthe-Joseph), membre de la Société de Littérature de Bruxelles, a en outre composé :

— Essais de poésies, par F. Paridaëns. — Bruxelles, veuve de Braeckenier. 1815. 28 pages in-12.

— Stances lyriques, épitres et contes en vers, par F. Paridaëns. — A Mons, H.-J. Hoyois. 1816. 16 pages in-12.

L'Épitre de Corinne à Osvald est une imitation en vers de M.me de Staël.

La cantate intitulée la Garde communale a été imprimée à Mons, chez Monjot, en 1828 ; elle contient 8 pages, et non 4 pages in-8.°. Elle est « dédiée à M.rs les gardes communaux de la ville de Mons, par F. Paridaëns, militaire pensionné, auteur des Souvenirs nationaux, de l'Épitre de Corinne à Osvald,... etc. »

M.r Paridaëns naquit à Mons le 14 septembre 1785. Son père s'était marié le 22 août 1769.

Il servit d'abord comme soldat et sous-officier dans les armées françaises et entra, après 1815, dans l'administration du fisc. Ayant obtenu une pension de retraite, il fut se fixer pendant quelque temps à Louvain, d'où il revint habiter Bruxelles.

Son Musée montois est écrit en vers. Il est signé au titre de la couverture : Par F. P.

Son mémoire sur la navigation intérieure est signé au titre : Par F. Paridaëns, vérificateur de l'administration de l'enregistrement et des domaines. Il contient 31 pages.

Il fut un des rédacteurs du Mercure belge.

Tome VII, page 267.

Dans l'ordre alphabétique, l'article *Piiart* vient après l'article *Philippron*.

Tome VII, page 274.

On a en outre de Philippron :

— Discours pour la fête du premier vendémiaire an VIII, dédié aux Citoyens Lenglé, Président ; et Botte, commissaire du

Digitized by Google

canton du Rœulx, par C. Henri Philippron, Agent municipal de la Commune d'Havré-Ghislage et ses dépendances. — Sans lieu ni date. In-8.° de 15 pages.

PLETAIN (J.-B.),

Médecin, né à Soignies, et non à Mons, comme on l'a avancé par erreur.

On a de lui :

— De doloris theoria. — Lovanii, 1787. In-4.° de 4 pages. Ib. 1796. In-8.° de 5 pages.

Tome VII, page 279.

Le nom de De Rombise (Antoine) ne se trouve qu'à l'épître dédicatoire.

Premier feuillet non coté : Épître dédicatoire : « Nobilibus ac generosis heroibus dominis D. Philippo Du Mont, toparchæ in Fanteignie, Duez,... etc.,... et D. Theodorico Du Mont, toparchæ in Fontenoy, Hembize,... etc.,... Equitibus auratis. » Elle est signée : A. de Rombise, in Coll. Rhodiensi juventutis Rector.

Deuxième feuillet non coté. Au recto : Ad Lectorem. Au verso : Approbatio; signée : Joannes Dv Triev, S. Theol. Bacch. Beguinagii Parochus Librorum Censor.

Le troisième feuillet est en blanc.

Vient ensuite l'ouvrage, qui est composé de vers hexamètres et pentamètres (distiques) sur les Itinerarii et de vers hexamètres sur l'Indigator.

Il comprend 340 pages cotées, plus la table qui a 6 feuillets non cotés.

L'ouvrage, les Itinerarii, l'Indigator et la Table ont les signatures A—Y 4.

Tome VII, page 289.

Alphabétiquement, l'article *Seingeno's* vient après l'article *Sébastien*.

Tome VII, page 289.

Sébastien fut professeur de grammaire au collége de Houdain.

Digitized by Google

STOUPY (FRANÇOIS),

Régent de Houdain.

« Il composa, dit De Boussu, plusieurs tragedies latines, et un nombre très-considérable de differens poëmes sur divers sujets, qui ont été dédiez aux Princes, aux Etats, aux Magistrats et autres, selon les occasions et fêtes publiques. »

Tome VII, page 294.

François Vinchant, écuyer, seigneur de Meuseken, prêtre séculier, protonotaire apostolique, naquit à Mons le 12 février 1580. Il fit le voyage de Rome en 1609 et mourut de la contagion, à Mons, le 20 août 1635, dans sa maison rue de Nimy. Il fut inhumé dans le caveau de sépulture de sa famille à la chapelle de Sainte-Aye en l'église de Sainte-Waudru.

Il était fils de Gilles, surnommé *le capitaine*, écuyer, seigneur de La Haye, Morval, La Motte, Offrebaix, etc., ... qui, à l'âge de 17 ans, partit pour l'Espagne où il servit comme capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne. De retour dans son pays, Gilles Vinchant fut échevin de Mons pendant les années 1594, 1595, 1596, 1599, 1600, 1601, 1603, 1604, 1605, 1607, 1608, 1610 et 1618, capitaine des bourgeois en 1584, maître des artilleurs en 1509, roi des arbalestriers en 1592. On voyait son portrait en pied dans la salle des arbalestriers, rue de Nimy.

La mère de François, Marguerite Dessus-le-Moustier, était dame de Morval.

Les États du Hainaut lui offrirent une écuelle d'argent en mémoire de ses annales.

Outre les deux ouvrages que j'ai déjà mentionnés, on a de lui une pièce de quarante-cinq vers latins en écho, adressée à Henri-François Bussignies, du monastère de Saint-Denis en Brocqueroye : *Jam nox, ô pueri*,... etc...

Voici maintenant sa généalogie :

Digitized by Google

Arnoul, fils second de Baudouin II, de Jérusalem, comte de Hainaut, et d'Ide de Louvain, épousa Béatrix, fille aînée et héritière de Gautier d'Ath, sire du Rœulx et de Nivelles.

Arnoul était présent à la vente du château de Couvin, faite par son père à l'évêque de Liége le 14 juin 1096.

Eustache de Hainaut, dit *le Vieil*, sire du Rœulx, pair de Hainaut, épousa Marie, fille de Jean, seigneur d'Havré.

Il mourut à la Terre-Sainte l'an 1192.

Eustache II, surnommé *le Valet*, sire du Rœulx, mort en 1186 et inhumé à Saint-Fœuillen, au Rœulx, épousa Berthe de Gavre, fille de Rasse, sire de Gavre, bouteiller de Flandres.

Eustache III, appelé *Canivet*, seigneur du Rœulx, fait prisonnier à la bataille de Bouvines, l'an 1214. avec Ferdinand, comte de Flandres, épousa une fille de Baudouin, sire de Mortagne, châtelain de Tournay.

Eustache IV, surnommé *l'Empoulé*, sire du Rœulx, prit pour épouse Marie du Trith. Ils sont mentionnés dans plusieurs chartes des églises de Cambrai des années 1210, 1213 et 1216.

Eustache, appelé *Canivet*, chevalier, seigneur du Rœulx, de Trith, de Trazegnies et de Silly, épousa 1.° Agnès de Trazegnies. Leurs descendants prirent le nom et les armes de Trazegnies.	Gilles du Rœulx, surnommé *Rigault*, chevalier, seigneur de Montrœul, épousa Isabeau de Ligne. Ils continuèrent la postérité.	Thierry du Rœulx, épousa Helvide de Wannes, à laquelle il assigna douaire sur le bois de Trith, par acte du mois de novembre 1264.	Arnoul du Rœulx, gouverneur de Arleux en Cambrésis.	Plusieurs autres enfants.

Eustache V, du Rœulx, surnommé *Vinchant*, épousa Agnès de Marcoin. Il est mentionné, avec son épouse, dans une cession qu'il fit à sa sœur Mathilde du mois de février 1276

Robert, appelé aussi *Vinchant*, seigneur de Corieul, eut pour épouse Alix de Berlaimont.— Ils sont rappelés dans une donation faite par Baudouin, leur fils, à l'abbaye de Honnecourt en mai 1342.

Baudouin, qui conserva le surnom de *Vinchant*, chevalier, seigneur de Corieul, gouverneur de Marcoin et de Cantigneul en Cambrésis, accompagna le comte Guillaume de Hainaut lorsqu'il s'empara du pays de Waës; il épousa l'an 1320 Colle Le Boulenger. (Charte du 5 mai 1342.)

Jérôme Vinchant, écuyer, seigneur de Coreuil et d'Offrebaix, soutint la cause de Marguerite, impératrice et comtesse de Hainaut, contre son fils Guillaume. Il fut capitaine de Marcoin. L'an 1362 il épousa Huette de Baissy, avec laquelle il fit avis de père et mère le 8 août 1370.

Gérard Vinchant, écuyer, seigneur de Corieul et d'Offrebaix, échevin de Cambrai, alla à la guerre contre les Frizons l'an 1394. Il se maria en secondes noces, en 1428, avec Jeanne de Courteres, et mourut le 27 janvier 1444. Ils sont tous deux inhumés à la chapelle Saint-Michel aujourd'hui Sainte-Aye, en l'église de Sainte-Waudru à Mons. Ils passèrent leur avis de père et de mère en cette ville à leur maison rue de la Cauchie (Chaussée) le 22 janvier 1444.

Digitized by Google

Godefroid Vinchant, écuyer, seigneur d'Offrebaix, échevin de Mons pendant les années 1460, 1462, 1465, 1472, 1476, 1477 et 1479, maître de l'artillerie, mourut le 2 mars 1485 et fut inhumé à la chapelle Sainte-Aye à Sainte-Waudru. Il avait épousé, en 1461, Michelle du Tertre, qui gît auprès de son mari.

Ces époux firent avis de père et de mère le 31 janvier 1481.

Godefroid Vinchant, second du nom, écuyer, seigneur de Beaumeteau, La Haye, Petit Cambrai, Offrebaix, etc., échevin de Mons en 1503, mourut le 2 juillet 1526 et fut inhumé à la chapelle Sainte-Aye à Sainte-Waudru. Son épitaphe se trouve à la même église; elle est ainsi conçue :

« Messire Godefroid Vinchant, écuyer, en son temps seigneur de Beaumeteau, de La Haye, qui trépassa le II juillet MV^cXXVI »

Il épousa le 21 juin 1501 Jeanne Musteau, qui est inhumée auprès de son mari.

François Vinchant, écuyer, seigneur de La Haye, La Motte, Offrebaix, etc., échevin de Mons en 1559, changea ses armoiries en prenant la bande d'or chargée de trois étoiles de gueules au lieu de la bande d'argent à trois étoiles de sable, épousa Jeanne de Vergnies. Ils sont inhumés dans la chapelle de sépulture de la famille à Sainte-Waudru.

Gilles Vinchant, surnommé *le Capitaine*, écuyer, seigneur de La Haye, La Motte, Offrebaix, etc. Il fut un des quatre magistrats de la députation d'état qui portèrent le dais sous lequel les archiducs Albert et Isabelle firent leur entrée à cheval en la ville de Mons. Il épousa Marguerite Dessus-le-Moustier.

J'aurais pu mentionner encore Bourlet (Jacques)[1], *De Bierène (Jean), Flescher (Jean-Henri), Lateur (Michel), les frères Manteau, Mahieu (Henri), Ouvertus,... etc.,... etc.,... mais j'ai pensé qu'il était temps de m'arrêter.*

[1] Frère convers, né à Mons. Il fit en 1706, pour l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, où il était religieux, un superbe crucifix en bronze qui fut placé au maître-autel.

Digitized by Google

Table générale de la Biographie Montoise.

Les chiffres romains indiquent les tomes et les chiffres arabes la pagination.

Accarain, Antoine, iv, 235
Albany, Louise-Maximilienne-Caroline-Emmanuël, comtesse D', iv, 238
Amand, Dominique-Joseph, iv, 242
Assonville, Hubert (D'), vij, 303

Bachie, Allard, iv, 244; vij, 303
Baudry, Pierre, iv, 244; vij, 303
Bettignies, Claude-Joseph (De), vij, 304
Bock, Michel De, iv, 245
Bonblé ou Bombled, vij, 304
Bosquet, Alexandre, iv, 248
Bosquet, Fréderic, iv, 248
Bosquet, Jean, iv, 249
Bosquier ou Boskhier, Philippe, iv, 250; vij, 304
Boulenger, Charles-Joseph-Philippe-Antoine-Ghislain, vij, 305
Bourgeois, Jean, vij, 306
Bourlard, François-Joseph, vij, 306
Boussu, Baudouin De, v, 85; vij, 307
Boussu, Gilles-Jos. De, v, 85; vij, 307
Brasseur, Philippe, v, 90; vij, 307
Brès ou Braye, Guy De, v, 93
Bricquet, Philippe, vij, 308
Brisselot ou Briselot, J., v, 101; vij, 308
Broustin, Stéphane, vij, 309
Brouta, Lucien-Adolphe, vij, 309
Buisseret, François, v, 119; vij, 312

Campion, Pierre-Louis, vij, 313
Capiaumont, Henri-Joseph, v, 133
Cartigny, Jean, vij, 315
Charlart, David, v, 134
Charlé, Ignace-François-Joseph, vij, 315
Clavius, Du Clou ou De la Clef, Servais, v, 134
Colins, Charles, v, 134
Cospeau, Adrien, vij, 316
Cospeau ou Cospéau, Ph., v, 134; vij, 316
Cospeau, Pierre, v, 141
Courvoisier, Jean-Jacques, v, 141
Criquellion, v, 142; vij, 318

Daelman, Ch.-Ghisl., vi, 141; vij, 318
D'Avesnes, vij, 320
Decker, Léger-Ch. De, vi, 142; vij, 320
Defontaine, Auguste-Joseph, vi, 146
De la Cauchie ou De la Chaussée, Antoine, vi, 147; vij, 321
De la Motte, Jean, vi, 147
Delattre, Nic.-Joseph-Germ., vi, 148
De Lattre, Roland, vi, 150
Delecourt, Ch.-Jean-Bapt.-Jo., vi, 166
De Le Loz de Buillemont, J.-F., vi, 169
Delewarde ou Delwarde, Mich., vi, 170
Delmotte, Henri-Florent, vi, 174
Delmotte, Ph.-Ign.-Marie-Jos, vi, 182
Delneufcour, Pierre-Fr.-Jos., vi, 185
Delobel, Louis-Ch.-Alb.-Jos, vi, 187
Delobel, Pierre-Louis. vi, 321
De Marbaix, Charles-Joseph, vi, 189
Denis ou Denys, P.-Jos., vi, 197; vij, 322
Derpion, François, vi, 197; vij, 322
Descamps, Nicolas-Jos-Henri, vi, 197
D'Espiennes du Fayt, Jean, vi, 198
De Thum ou Dethuing, Jean, vi, 199
Dolez, Jean-François-Joseph, vij, 323
Doutremer, Léopold-Lambert, vij, 323
Du Brœucquez, J.-F., vi, 201; vij, 325
Du Brucque, Du Breuck ou Du Brucq, *le vieux*, Jacques, vi, 201
Dubuisson ou Rubus, Jean, vij, 327
Dubuisson, Théodore-Joseph, vi, 204
Du Chasteler, Franç.-Gab.-Jos., vi, 206
Duet, Antoine. vi, 205; vij, 328
Dumont dit de Holdre, Adrien-Joseph-Marie, vij, 328
Dumont, Bonne-Philippine-Joséphine-Hubertine, vi, 210
Dumont, Guillaume, vi, 211
Dumont, Jean-Bonaventure-Thiéry, comte De Gages, vi, 211
Dumont, Jean-Marie, vi, 214
Dumont, Philippe, vi, 214
Dumont, Philippe-Procope, vi, 215
Du Trieu, Philippe, vi, 215
Du Vivier, Auguste-Joseph, vij, 329
Duvivier, Claude, vi, 216
Du Vivier, Joseph-Hippolyte, vi, 216

Les notices qui suivent font toutes partie du tome vij.

Eloy, Nicolas-François-Joseph, 175
Estievenart, Jean-B.te-Fulgence, 330
Eutrobe, Jean. 330

Felleries, Augustin De, 180
Felleries, Martin De, 182
Fonçon, Charles-Augustin. 331
Fonson, Michel-Joseph, 182
Foslard, Jacques-Joseph, 185
Fromont, Philippe. 186
François, L.-M.-D.-V., 186

Gallemart, Jean De, 187
Galopin, Georges, 187
Gardé, François, 191

Digitized by Google

Gendebien, Jean-François, *page* 331
Gilbert, Gillebert ou Gislebert, 191
Gilet, Jean. 332
Griez, Alexandre. 333
Guillemot, Simon, 194
Guyse ou Guise, Jacques De, 194
Guyse ou Guise, Nicolas De, 200

Hallez, Germain-Joseph, 201
Harchies, Josse De, 206
Harchies, Philippe, 335
Harmignies, Pierre-Philippe-Jos., 207
Harpignies, Maurice, 208
Hauport, Robert De, 208
Harvent, Philippe De, 208
Heest, Christophe De, 209
Hennekinne, Michel, 209
Hocquart, Léopold, 211
Honorez. 333
Hontoye, Pierre, 211
Hossart, Philippe, 211
Hoyois, Henri-Joseph, 212
Hoyois, Henri-Joseph, 218

Jaspar ou Jaspart, Hubert. 226
Jonnart, A.-J., 335
Jonnart, Ladislas, 227

Knapp, Antoine, 230
Knapp, Jean-Baptiste-Louis-François-Joseph, 229

Laitat, Philippe. 333
Languerant ou L'Enguerrand, George, 230
Lebeghe, Henri, 232
Leclercqz, Gabriël, 232
Leclercqz, Jean-bapt.-Désiré-Jos., 233
Ledoux, Louis, 236; 334
Leduc, Philippe, 236
Leduc, Pierre, 237
Le Fort ou Fortius, Martin, 237
Le Fort ou Fortius, Michel, 238
Le Mayeur, Adrien-Jacques-Jos., 339
Le Poivre, Jacques, 247; 334
Leroy, 247
Leroy, Bauduin, 248
Leuze, De, 335
Longhaye, David, 248
Longhaye, Jean, 335
Lucidel, dit Neufchatel, Nicolas, 335

Malapert, Charles, 249
Malapert, Philippe, 251
Maleingreau, Jean De, 253
Maleingreau, Siméon-Florent De, 254
Marchipont, De, 254
Marlier ou Marlière, Jérôme De, 254
Mars, Gilles, 256
Mars, Simon. 256
Martin-Christophe, 257
Mathieu, Charles-Bernard-Joseph, 257
Matthias ou Matthieu, Pierre, 258
Mauroy, Léopold-Joseph, 259
Michel, G.-J., 261
Motte, Antoine-Joseph-Auguste, 261
Mouton, Laurent, 261

Narez, J.-C, 262
Noteau, Nottau ou Notau, Fulg., 262

Offignies, Théodore-Thiry D', 263
Ondoyer, Jean, 335
Ordin, Mathieu-Martin, 263

Paludant, Jean. 264
Paridaëns, Albert-Joseph, 264; 336
Pepin, Jean-Antoine-Joseph, 266
Pescher, François, 266
Petit, Pierre, 267
Piiart, Pierre, 267; 336
Philippe de Mons, 268
Philippron, Charles-Henri, 274; 336
Pletain, J.-B., 337
Pochet, Jacques, 276
Pottier, Corneille ou Cornil, 276
Pottier, Nicolas, 276
Procureur, Pierre, 277

Quarré, Jean-Henri, 277

Rebreviettes, Guillaume De, 278
Recq, François-Dominique, 278
Rombise, Antoine De, 279; 337
Rombise, André-Jacques Lison De, 279
Ruteau, Antoine, 279
Ruteau, Benoît, 281

Saint-Génois, François-Joseph, comte De, 282
Sébastien, Jean, 289; 337
Seingenois, Pierre De, 289; 337
Sicile, Secile, Cecille ou Cecile, 290
Simon, Jacques, 290
Sotteau, Augustin-Hyac.-Joseph, 291
Stoupy, François, 338

Tahon, André-François, 293
Vinchant, François, 294; 338

Wauldré, Waudret, ou Wauldret, Julien De, 297
Wins, Paul-Antoine-Hermand, 300
Wittebort, Maximilien, 301

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

contenues

dans le Tome 7.me des Mémoires & Publications

de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

1846 — 1847.

Biographie montoise (suite), 175 à 342.

Eloy, Nicolas-François-Joseph, 175
Felleries, Augustin De, 180
Felleries, Martin De, 182
Fonson, Michel-Joseph, 182
Foslard, Jacques-Joseph, 185
Fromont, Philippe, 186
François, L.-M.-D.-V., 186
Gallemart, Jean De, 187
Galopin, Georges, 187
Gardé, François, 191
Gilbert. Gillebert ou Gislebert, 191
Guillemot, Simon, 194
Guyse ou Guise, Jacques De, 194
Guyse ou Guise, Nicolas De, 200
Hallez, Germain-Joseph, 201
Harchies, Josse De, 206
Harmignies, Pierre-Philippe-Jos., 207
Harpignies, Maurice, 208
Hauport, Robert De, 208
Harvent, Philippe De, 208
Heest, Christophe De, 209
Hennekinne, Michel, 209
Hocquart, Léopold, 211
Hontoye, Pierre, 211
Hossart, Philippe, 211
Hoyois, Henri-Joseph, 212
Hoyois, Henri-Joseph, 218
Jaspar ou Jaspart, Hubert. 226
Jonnart, Ladislas, 227
Knapp, Antoine, 230
Knapp, Jean-Baptiste-Louis-François-Joseph, 229
Languerant ou L'Enguerrand, George, 230
Lebeghe, Henri. 232
Leclercqz, Gabriel. 232
Leclercqz, Jean-Bapt.-Désiré-Jos., 233
Ledoux, Louis. 236
Leduc, Philippe, 236
Leduc, Pierre, 237
Le Fort ou Fortius, Martin, 237
Le Fort ou Fortius, Michel, 238
Le Mayeur, Adrien-Jacques-Jos., 239
Le Poivre, Jacques, 247
Leroy, 247
Leroy, Bauduin, 248
Longhaye, David, 248
Malapert, Charles. 249
Malapert, Philippe. 251
Maleingreau, Jean De, 253
Maleingreau, Siméon-Florent De, 254
Marchipont, De. 254
Marlier ou Marlière, Jérôme De, 254
Mars, Gilles, 256
Mars, Simon, 256
Martin-Christophe, 257
Mathieu, Charles-Bernard-Joseph, 257
Matthias ou Matthieu, Pierre, 258
Mauroy, Léopold-Joseph, 259
Michel, G.-J., 261
Motte, Antoine-Joseph-Auguste, 261
Mouton, Laurent, 261
Narez, J.-C, 262
Noteau, Nottau ou Notau, Fulg., 262
Offignies, Théodore-Thiry D', 263
Ordin, Mathieu-Martin, 263
Paludant, Jean. 264
Paridaens, Albert-Joseph, 264
Pepin, Jean-Antoine-Joseph, 266

Digitized by Google

Pescher, François, 266
Petit, Pierre, 267
Piart, Pierre, 267
Philippe de Mons, 268
Philippron, Charles-Henri, 274
Pochet, Jacques, 276
Pottier, Corneille ou Cornil, 276
Pottier, Nicolas, 276
Procureur, Pierre, 277
Quarré, Jean-Henri, 277
Rebreviettes, Guillaume De, 278
Recq, François-Dominique, 278
Rombise, Antoine De, 279
Rombise, André-Jacques Lison De, 279
Ruteau, Antoine, 279
Ruteau, Benoît, 281
Saint-Génois, François-Joseph, comte De, 282
Sébastien, Jean, 289
Seingenois, Pierre De, 289
Sicile, Secile, Cecille ou Cecile, 290
Simon, Jacques, 290
Sotteau, Augustin-Hyac.-Joseph, 291
Tahon, André-François, 293
Vinchant, François, 294
Wauldré, Waudret, ou Wauldret, Julien De, 297
Wins, Paul-Antoine-Hermand, 300
Wittebort, Maximilien, 301

Errata et Addenda.

Assonville, Hubert (D'), 303
Bachie, Allard, 303
Baudry, Pierre, 303
Bettignies, Claude-Joseph (De), 304
Boublé ou bombled, 304
Bosquier ou Boskhier, Philippe, 304
Boulenger, Charles-Joseph-Philippe-Antoine-Ghislain, 305
Bourgeois, Jean, 306
Bourlard, François-Joseph, 306
Boussu, Baudouin De, 307
Boussu, Gilles-Jos. De, 307
Brasseur, Philippe, 307
Bricquet, Philippe, 308
Brisselot ou Briselot, J., 308
Broustin, Stéphane, 309
Brouta, Lucien-Adolphe, 309
Buisseret, François, 312
Campion, Pierre-Louis, 313
Cartigny, Jean, 315
Charlé, Ignace-François-Joseph, 315
Cospeau, Adrien, 316
Cospeau ou Cospéan, Ph., 316
Criquellion, 318
Daelman, Ch.-Ghisl., 318
D'Avesnes, 320
Decker, Léger-Ch. De, 320
De la Cauchie ou De la Chaussée, Antoine, 321
Denis ou Denys, P.-Jos., 322
Derpion, François, 322
Dolez, Jean-François-Joseph, 323
Doutremer, Léopold-Lambert, 323
Du Brœucquez, J.-F., 325
Dubuisson ou Rubus, Jean, 327
Duet, Antoine. 328
Dumont dit de Boldre, Adrien-Joseph-Marie, 328
Du Vivier, Auguste-Joseph, 329
Estievenart, Jean-B.te-Fulgence, 330
Eutrobe, Jean. 330
Fonçon, Charles-Augustin. 331
Gendebien, Jean-François, 331
Gilet, Jean. 332
Griez, Alexandre. 333
Harchies, Philippe, 333
Honorez. 333
Jonnart. A.-J, 333
Laitat, Philippe, 333
Ledoux, Louis, 334
Le Poivre, Jacques, 334
Leuze, De, 335
Loughaye, Jean, 335
Lucidel, dit Neufchatel, Nicolas, 335
Ondoyer, Jean, 335
Paridaëns, Albert-Joseph, 336
Piart, Pierre, 336
Philippron, Charles-Henri, 336
Pletain, J.-B., 337
Rombise, Antoine De, 337
Sébastien, Jean, 337
Seingenois, Pierre De, 337
Stoupy, François. 338
Vinchant, François, 338

Digitized by Google

Catalogue des œuvres exposées par des membres effectifs et correspondants, classe de peinture et de sculpture, IX.

Concours de 1847 à 1848, XLIII.

Couplets improvisés au banquet de la Société, le 5 avril 1847, XIV.

Fonctionnaires de la Société, XLIX.

FUMIÈRE, L. Le Hainaut, comté héréditaire, 151.

GONOT, J. Des machines à vapeur d'épuisement, 156.

LACOMBLÉ, A. De l'état actuel de la peinture en Belgique, de ses tendances, de son influence sur les diverses classes de la société, et des moyens d'en améliorer l'enseignement (mémoire couronné), 1.

LAMBERT, G. De la descente et de l'ascension dans les mines; échelles d'un nouveau système, 87.

MATHIEU, Ad. Couplets improvisés au banquet de la Société, le 5 avril 1847, XIV. — Rapport sur le concours de 1846 à 1847, XXXI. — Programme du concours de 1847 à 1848, XLIII. — Liste des Fonctionnaires et Membres de la Société, XLIX. — La Bataille de Presles, 79. — Biographie montoise, 175 à 302; Errata et Addenda, 303 à 340; Table générale, 341.

Membres honoraires de la Société, XLIX.

Membres effectifs, L.

Membres correspondants, LII.

Membres décédés, LV.

Poésie, XII, XIV, 79.

Procès-verbal de la séance publique du 5 avril 1847, 14.me anniversaire, V.

REIFFENBERG, Fréderic baron De. A Messieurs les Membres de la Société qui m'ont fait l'honneur de me nommer l'un de leurs Vice-Présidents à vie, XII.

Table générale de la Biographie montoise, 341.

WAUQUIER, E. Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année académique 1846 — 1847, XXIII.

WINS, C. Du Beau; discours d'ouverture de la 14.me séance anniversaire de la Société, XIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
des Sciences, des Arts et des Lettres
DU HAINAUT.

PROGRAMME.

I.

Histoire. — L'histoire politique, administrative et judiciaire du comté de Hainaut jusqu'en 1794.

Un délai de trois années est accordé pour répondre à cette question. L'auteur du travail couronné recevra une médaille d'or de six cents francs ou pareille somme en numéraire.

II.

Droit positif. — Proposer les améliorations que réclament les lois sur l'expropriation forcée et sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

III.

Littérature. — Du développement de l'art théâtral en Belgique.

Digitized by Google

IV.

MÉDECINE. — Un mémoire sur l'huile de foie de morue, traitant spécialement de son emploi dans les affections scrofuleuses, de ses effets physiologiques et thérapeutiques, et des meilleurs modes de l'administrer.

V.

MÉCANIQUE. — Trouver un moyen commode et peu dispendieux de mesurer, à chaque instant, la pression effective de la vapeur sur le piston d'une machine à détente qui fonctionne, et de déterminer, à chaque instant, la vitesse absolue de ce piston. On admettra les dispositions à l'aide desquelles ces questions seront résolues approximativement, pourvu que l'erreur possible soit très-petite.

Les appareils devront être essayés devant une commission nommée à cet effet.

Questions mises au Concours,

sur la proposition de M.r le Ministre de l'Intérieur.

I.

Faire connaître la composition habituelle et les qualités physiques de l'air qu'on rencontre dans les différentes houillères du Hainaut, en y rattachant la connaissance des qualités chimiques et physiques des diverses variétés de houille qu'elles présentent.

Digitized by Google

II.

Décrire les corps organisés fossiles du calcaire de Ciply et de la craie blanche du Hainaut; faire ressortir les différences et les analogies paléontologiques que présentent ces deux étages du terrain crétacé supérieur.

III.

Décrire les fossiles du terrain crétacé inférieur du Hainaut; indiquer les analogies et les différences paléontologiques qu'il présente avec le terrain crétacé supérieur.

IV.

Réunir et discuter les faits météorologiques et les phénomènes constatés par les écrivains anciens et modernes, qui peuvent servir à faire connaître le climat du Hainaut.

V.

Écrire un mémoire sur la mortalité des ouvriers employés à l'exploitation des mines et des houillères du Hainaut.

VI.

Décrire les plantes fossiles du bassin houiller du Hainaut, en indiquant leur gisement exact; porter principalement l'attention sur les fruits fossiles qui ont été signalés dans ces localités.

VII.

Décrire d'une manière détaillée les morts-terrains qui couvrent le terrain houiller dans la province de Hainaut. Joindre à la réponse des plans et des coupes propres à indiquer, avec la plus grande précision, les détails de composition et de gisement qui peuvent exercer quelque influence sur l'exploitation des mines de houille.

Digitized by Google

VIII.

Décrire toutes les espèces ou variétés de houille exploitées dans la province de Hainaut, en faisant connaître leur composition chimique, leurs caractères extérieurs, la manière dont elles se comportent au feu, en vases clos et au contact de l'air, les usages économiques auxquels elles sont les plus propres et les localités où on les exploite.

IX.

Décrire succinctement et comparer, sous le point de vue économique, en s'appuyant exclusivement sur des résultats d'expériences, les divers systèmes de machines à vapeur employées, dans la province de Hainaut, pour l'exploitation des substances minérales.

X.

Comparer, sous le double point de vue de leurs résultats actuels et de leurs chances d'avenir, les établissements sidérurgiques de la province de Hainaut et de la partie contiguë de la province de Namur, dans lesquels on emploie la houille et ceux dans lesquels on se sert de combustibles végétaux. Joindre aux considérations théoriques sur lesquelles on appuiera la réponse à cette question, le plus grand nombre possible de données pratiques.

XI.

Rédiger une notice statistique des chaux et ciments de toute espèce du Hainaut, en développant les applications géologiques et géognostiques nécessitées par les recherches faites à ce sujet. Rendre compte des caractères physiques et chimiques des pierres découvertes, ainsi que de leurs propriétés. Joindre aux mémoires un tableau, d'après le modèle ci-après, où sera consigné le résultat des explorations et examens. L'envoi des échantillons analysés est de rigueur pour la vérification des analyses chimiques et des essais d'hydraulicité.

Digitized by Google

Numéros des échantillons.	Position géologique et nom minéralogique.	Localités.	Constitution géologique et importance de l'étude.	Caractère physique.	Analyse chimique.	Mode de cuisson.	Propriété de la matière cuite.	Observations sur l'extraction.	Résultats des essais d'hydraulicité.	Observations.

Questions mises au Concours,

sur la proposition de la Députation permanente du Hainaut.

I.

Donner une analyse chronologique des lois, ordonnances et règlements qui, depuis l'an 1200 jusqu'au 7 pluviôse an V, ont régi :

1.° Les seigneuries de Tournai et du Tournaisis, avec les communes du duché de Brabant et du comté de Flandre qui entrèrent dans la formation du département de Jemmapes;

2.° Les communes du comté de Namur et de l'évêché de Liége qui en furent séparées pour former le département de Jemmapes, ainsi que les communes qui, par le traité du 20 novembre 1815, ont été détachées du territoire français pour être réunies à la province de Hainaut.

L'auteur pourra se borner à traiter l'une des deux parties de la question.

Digitized by Google

II.

Retracer l'état, les développements et les vicissitudes du commerce et de l'industrie dans le Hainaut, depuis le onzième siècle jusqu'au dix-neuvième.

III.

Présenter l'analyse et le rapprochement des dispositions des diverses coutumes du Hainaut qui régissaient, avant l'introduction des lois françaises, l'état des personnes, l'organisation de la famille et l'ordre des successions. En faire ressortir le but, l'influence, les avantages et les inconvénients.

Ainsi arrêté, en séance, le jeudi 6 avril 1848.

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

Le prix de chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Digitized by Google

Les mémoires destinés au concours sont adressés, francs de port, au Secrétaire perpétuel, avant le 1.er janvier 1848.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages; ils y mettent une devise, qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Sont exclus du concours ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit, ou qui envoient leurs mémoires après le terme fixé

La Societé reste propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés.

Mons, Bmm. Hoyois, Imprimeur de la Société des Sciences, etc., et de la Société des Bibliophiles belges.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

89113618557

b89113618557a

Digitized by Google